

ELABORATION D'UN PLAN DE PAYSAGE :
RECONQUETE DU PAYSAGE DES VALLEES DE LA MOSELLE ET DU RUPT DE MAD



DIAGNOSTIC ET ANALYSE TERRITORIALE

version finale_ 15/02/2017

Maitrise d'Ouvrage :



Préambule

Cadre de l'étude

Le secteur d'étude du plan de paysage concerne 17 communes, appartenant toutes aux côtes de Moselle et à la Vallée du Rupt de Mad. S'affranchissant des périmètres administratifs, ces 17 communes ont choisi de s'associer pour réfléchir ensemble au devenir de leurs paysages.

Ces communes appartiennent en effet à deux intercommunalités, celles du Chardon Lorrain et du Val de Moselle qui s'apprête à fusionner au 1er janvier 2017. 2 communes situées plus au nord, Jussy et Vaux, se sont également associées à la démarche, sensibles elles aussi à la problématique de l'enfrichement des coteaux, problématique qui semble avoir joué le rôle de point de départ des réflexions communes.

Réunies autour de la volonté de se réapproprier les coteaux, délaissés par les années, les changements de pratiques, d'habitudes de vie sur le territoire, les communes se sont engagées dans la démarche d'élaboration d'un plan de paysage, démarche retenue lauréate de l'appel à projet «Plan de Paysage» porté par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer en Février 2015. La Communauté de Communes du Val de Moselle est désignée coordinatrice générale de la démarche et du marché.

Motivées par la volonté de reconquérir la multifonctionnalité du paysage des vallées de la Moselle et du Rupt de Mad, les communes souhaitent construire un projet de territoire guidé par une politique d'aménagement cohérente et respectueuse.

Les objectifs visés par ce plan de paysage concernent bien le devenir des paysages du territoire mais aussi la vitalité économique et sociale du territoire.

Le cahier des charges décrit les objectifs ainsi :
«Le plan de paysage doit aider les élus locaux à définir un projet de territoire fondé sur des objectifs partagés de qualités paysagères pour les vallées de la Moselle et du Rupt de Mad qui permettrait de :
- Soutenir et développer une agriculture diversifiée

à forte plus-value, ancrée dans le territoire et s'appuyant sur les potentialités de la structure paysagère des versants des vallées.

- Développer des productions qui trouvent leurs débouchés auprès d'une clientèle de proximité (exemples : circuits courts, ventes directes, AMAP, ...)

- Offrir aux habitants un cadre de vie de qualité répondant à différents usages et permettant le dynamisme de la vie locale.

- Renforcer l'attractivité touristique du territoire (tourisme de proximité mais également issu de la Grande Région) s'appuyant sur les qualités identitaires, environnementales et patrimoniales du paysage.

Ce plan de paysage doit aboutir à « une feuille de route » pour guider les collectivités mais aussi les différents acteurs locaux dans la mise en oeuvre d'un programme d'actions concrètes d'aménagement de l'espace.»

L'élaboration du plan de paysage a été confiée à l'équipe d'études composée de l'atelier de paysagistes Omnibus, mandataire de l'équipe, associé à François Roumet, paysagiste, urbaniste et spécialiste de la question des sols et de l'agriculture, ainsi que l'Atelier A4, pour les questions architecturales, et enfin Thierry Weill, comme paysagiste consultant.

La démarche est soutenue et particulièrement suivie par le Parc Naturel Régional de Lorraine et la DREAL Lorraine.

Objectifs de la phase 1

Le présent rapport vise à restituer le diagnostic et l'analyse territoriale construit par l'équipe d'études à partir :

- des lectures des études, documents, ouvrages fournies par la maîtrise d'ouvrage et les élus,

- des rencontres avec chaque commune (échange en salle, suivi d'une visite de la commune)

- des 3 ateliers participatifs organisés en septembre 2016

- d'un arpentage fin du territoire.

Le présent diagnostic aboutit à la mise en évidence de ce qui est en jeu pour le territoire, au regard des éléments observés.

01

CONTEXTE

Un plan de paysage pour une vision globale

p.07

02

COMPRENDRE CES PAYSAGES, ÉVOLUTION, STRUCTURE, PERCEPTIONS

Arpentage, rencontres avec élus et habitants, ateliers participatifs, lectures,
fondements pour une lecture des paysages.

p.45

03

CE QUI EST EN JEU

ou ce qu'on peut perdre si rien ne se passe...

p.127

ANNEXES

p.135





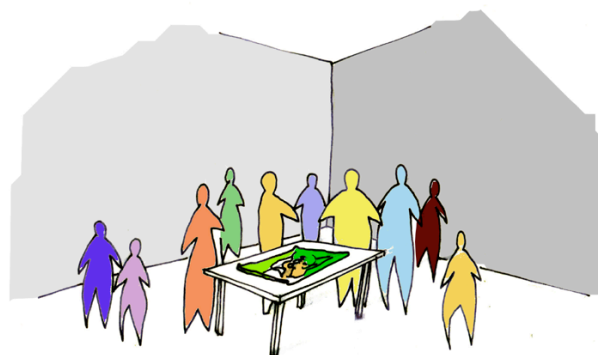
01

CONTEXTE

Un plan de paysage pour une vision globale

A. La mise en place d'un plan paysage

Les communes prennent acte de l'enrichissement rapide des coteaux de Moselle et du Rupt de Mad et tentent de dépasser le constat émotionnel de cette disparition de paysage, support d'usages, d'activités et d'identité.



La commande

Les communautés de communes de Val de Moselle et du Chardon Lorrain, rejointes par les communes de Vaux et Jussy ont pour objectif de développer une politique d'aménagement du territoire au-delà des limites administratives et à partir de ce paysage en mutation et à reconquérir, pour

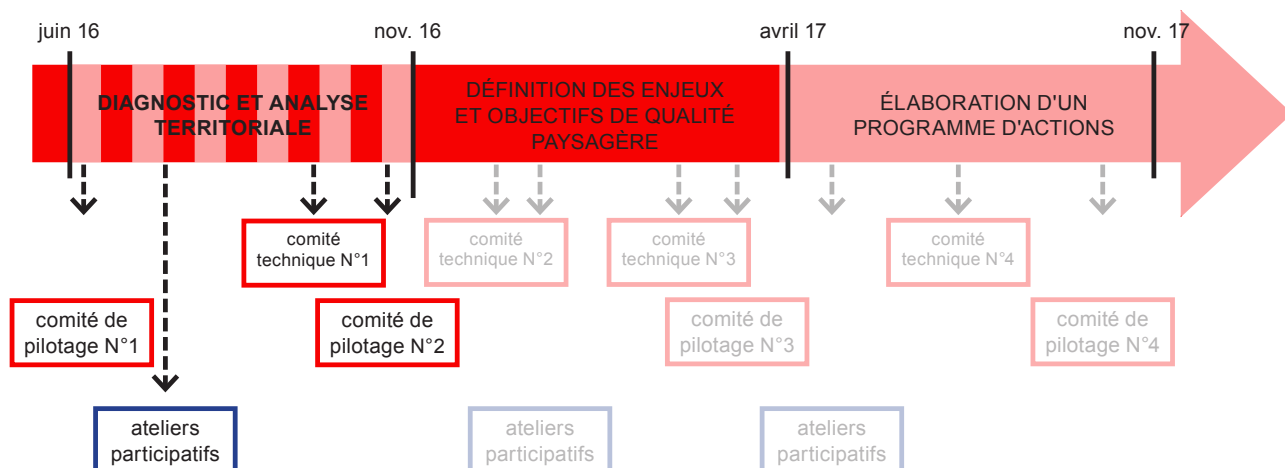
- Permettre la construction progressive d'une culture commune du paysage et en assurer la pérennité grâce à des résultats immédiats.
- Permettre l'ancrage d'une stratégie durable.
- Encourager la rencontre entre les différents acteurs du territoire pour qu'émergent les points communs autant que les divergences.

La démarche

L'équipe pluridisciplinaire propose une connaissance approfondie du territoire basée sur les perceptions, les usages, les activités, les façons d'habiter les lieux.

La recherche de cohérences est à développer à travers les différentes échelles, avec comme buts

- Activer une prise de conscience du risque de banalisation des paysages.
- Favoriser l'envie d'inventer les paysages de demain en s'inspirant des initiatives locales, pratiques ancestrales, des évolutions actuelles, des besoins ...
- Faire écho aux spécificités locales.



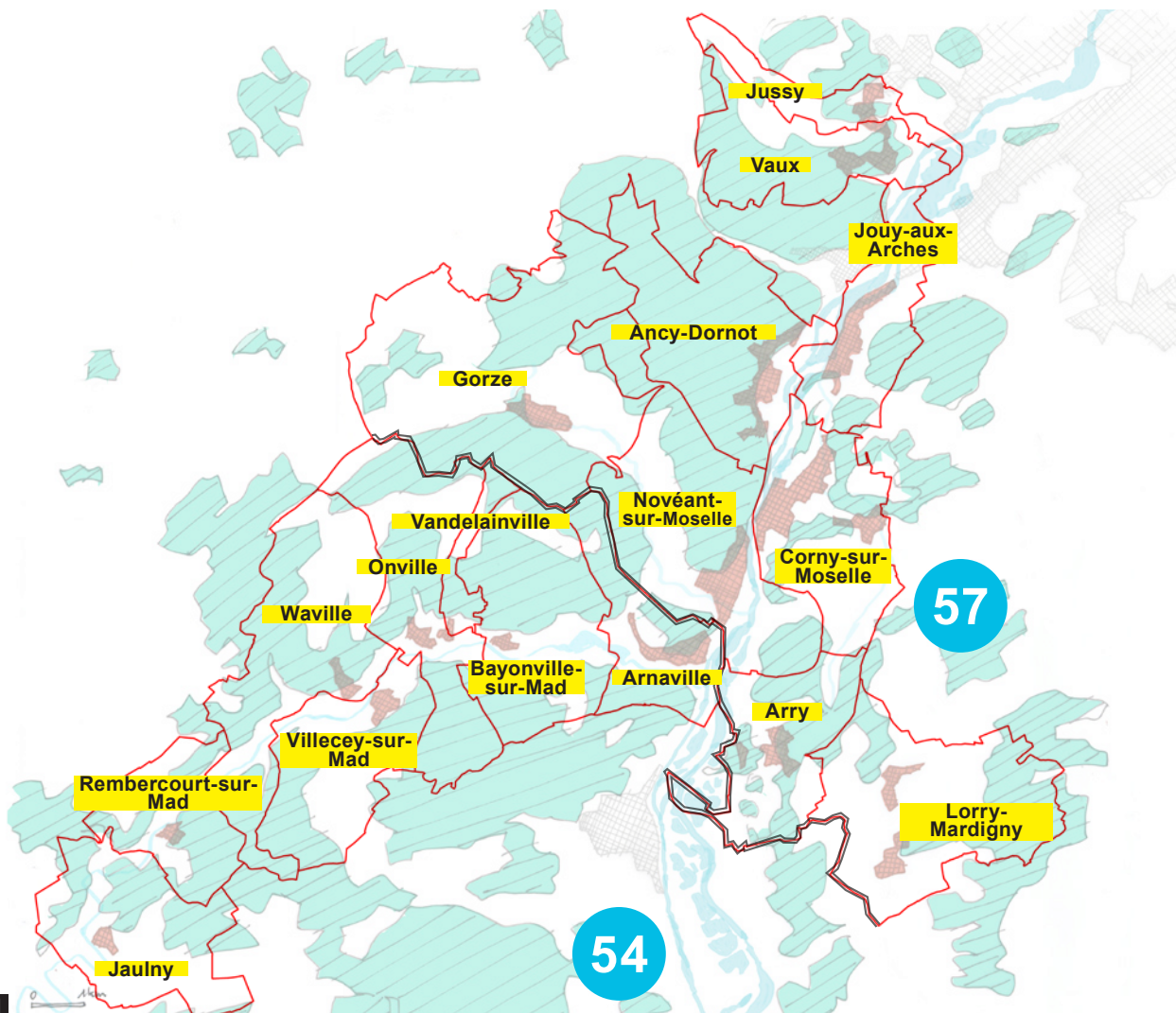


Bayonville-sur-Mad, depuis la rive gauche du Rupt de Mad, en aval de la scierie

Le changement de paysage en une centaine d'années :

1 - Début 20^e siècle, le village se détache devant un coteau cultivé ; un vallon est bien visible. La forêt coiffe le sommet du coteau.

2 - En 2016, Le Rupt de Mad n'est signalé que par une ripisylve épaisse, le village semble enfoui dans les arbres. Seules quelques parcelles, dans le sens de la pente restent ouvertes.



1 1 - 17 communes à la confluence du Rupt de Mad et de la Moselle dont : 2 communes de l'agglomération messine (57), 7 composant la communauté de communes du Val de Moselle (57), 8 appartenant à la communauté de communes du Chardon Lorrain (54).

- Vaux
- Jussy
- Ancy-Dornot
- Jouy-aux-Arches
- Novéant-sur-Moselle
- Corny-sur-Moselle
- Arry
- Lorry-Mardigny
- Gorze
- Arnaville
- Bayonville-sur-Mad
- Vandelainville
- Onville
- Waville
- Villecey-sur-Mad
- Rembercourt-sur-Mad
- Jaulny

Le territoire

Les communes se sont réunies autour d'une géographie et d'une géologie communes : les côtes de Moselle et la confluence avec le Rupt de Mad. Le territoire, marqué par les coteaux calcaire, est très boisé et longe chaque cours d'eau sur les 2 rives.

Le territoire d'étude est à cheval sur 2 départements, la Meurthe-et-Moselle et la Moselle. Il est donc à cheval sur l'ancienne séparation France - Allemagne précédant la première guerre mondiale.

Il s'étend sur 2 communautés de communes du Val de Moselle et du Chardon Lorrain et intègre 2 autres communes plus au nord, membres de la communauté d'agglomération de Metz Métropole.

Au 1er janvier 2017, les 2 communautés de communes fusionnent pour former une communauté inter-départementale, nommée Mad et Moselle.

Les habitants

Les vallées sont encaissées et entaillent le plateau Lorrain, isolant les buttes témoins de la rive droite de la Moselle.

Les noyaux bâtis ne s'étendent pas sur les plateaux mais restent confinés aux vallées, souvent en bas de pente.

Jussy et Vaux sont au contraire juste sous le plateau, à l'écart des anciennes divagations de la Moselle.

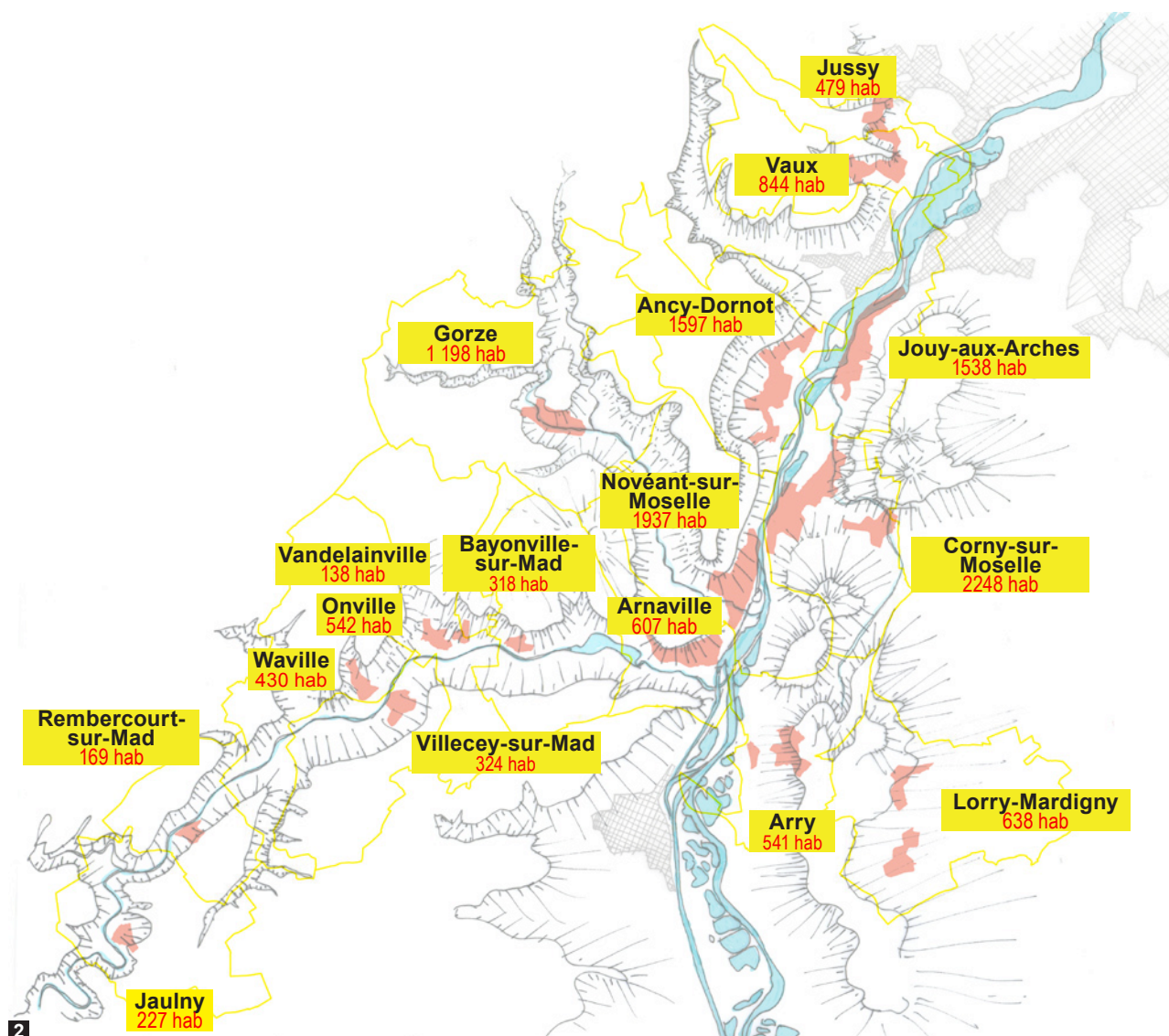
Au Sud Est, les 2 villages de Lorry et Mardigny forment une seule commune depuis le 19^e siècle. Ils sont dans une situation différente, en retrait de la Moselle, mais en position intermédiaire avec la vallée de la Seille.

Aucune ville du territoire, par son nombre d'habitants, son organisation ou l'importance de ses services ou commerces ne domine.

Les communes les plus peuplées sont situées le long de la Moselle : Corny-sur-Moselle, Novéant-sur-Moselle, Ancy-Dornot, Jouy-aux-Arches ont profité de la proximité de Metz pour augmenter leur nombre d'habitants. Les communes le long du Rupt de Mad ont une population bien plus faible et beaucoup plus stable.

**13 775 habitants
sur 17 communes**

2 - Des petites villes et des villages accrochés au relief et souvent à proximité d'une rivière




Le Parc naturel régional de Lorraine

Sur les 17 des communes du territoire du Plan de paysage, 12 font partie du Parc naturel régional de Lorraine. Les communautés de communes Mad et Moselle et de Metz Métropole ont quant à elles adhéré à la charte du Parc même si toutes les communes de leur territoire ne se trouvent pas dans le périmètre du Parc. Par les compétences qui leur sont confiées, elles sont des relais indispensables pour la mise en œuvre de la politique et des actions identifiées dans la charte du Parc.

Le Parc naturel régional de Lorraine est un territoire rural composé de 182 communes reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère mais qui reste fragile. Il s'organise autour d'un projet de développement durable fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine. Ce projet est co-construit avec les élus, les collectivités locales, les acteurs du territoire et les habitants. Il est consigné dans la charte du Parc qui engage ses signataires qui sont tenus d'en respecter les orientations et d'en appliquer les mesures. En particulier, les documents d'urbanisme des collectivités locales doivent être compatibles avec la charte.

L'équipe pluridisciplinaire du Syndicat Mixte du Parc apporte aux communes, intercommunalités, l'ingénierie nécessaire à la réalisation des objectifs opérationnels inscrits dans la charte du Parc et permet également d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées sur le territoire par les diverses collectivités publiques.




Les communes qui n'ont pas signé la charte du Parc mais qui appartiennent à une communauté de communes adhérente au Parc bénéficient-elles des mêmes services rendus par le Parc ?

Pas tout à fait mais des conventions d'action ont été passées entre le Syndicat Mixte du Parc et les communautés de communes concernées par le plan de paysage pour mettre en place ou accompagner des actions cohérentes à l'échelle du territoire

et s'inscrivant dans les objectifs de la charte du Parc.

L'accompagnement de la communauté de communes de Mad et Moselle par les services du Parc a été inscrit dans le cadre de la convention de partenariat passée entre les structures.



Quelles sont les grandes orientations de la charte 2015-2027 ?

Les communes se sont engagées de 2015 à 2027, pour un nouveau projet de territoire dont les 3 grandes vocations sont :





- Un territoire qui préserve et valorise ses espaces, ses ressources naturelles et ses diversités.
- Un territoire qui participe à l'attractivité de la Lorraine.
- Un territoire qui construit son avenir

avec ses bassins de vie et ses populations

Le plan paysage engagé par la communauté de communes de Mad et Moselle s'inscrit en particulier dans l'objectif de préserver et valoriser les joyaux de la biodiversité et du paysage dont font partie les Vallées de la Moselle et du Rupt de Mad mais il répond de manière générale à l'ensemble objectifs stratégique et opérationnels de la charte.

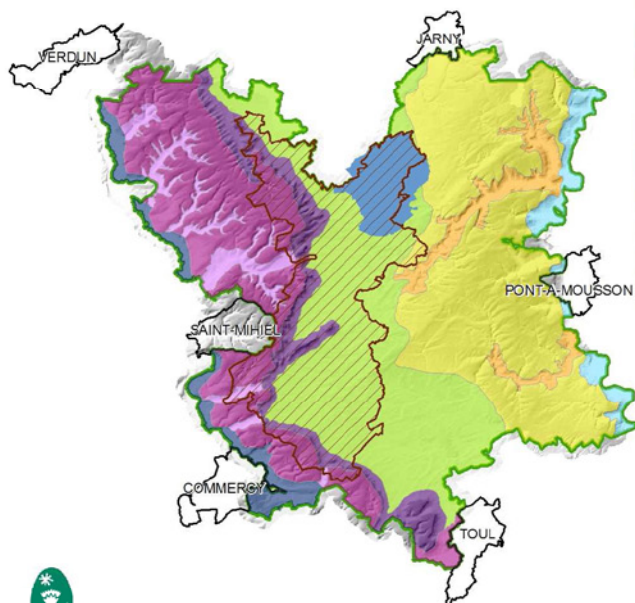
Par ailleurs, le plan de paysage constitue l'outil adapté pour enclencher une dynamique d'appropriation des caractéristiques naturelles et culturelles qui font de ce territoire un site d'exception pour la Lorraine.

Unités et sous-unités paysagères du territoire du Parc

-  Périmètre de la Directive Paysagère
-  Zone RAMSAR
-  Villes portes
-  Périmètre du PNRL

Unités, sous-unités paysagères

-  Côte de Bride et Koeking, Côte de Bride et Koeking
-  Côtes de Meuse, Front de côte
-  Côtes de Meuse, Hauts de Meuse
-  Côtes de Meuse, Vallons des Hauts de Meuse
-  Pays des Etangs, Pays des Etangs
-  Plaine de la Woivre, Plaine de la Woivre
-  Plateau de Haye, Ech Rupt de Mad Gorzia
-  Plateau de Haye, Plateau de Haye
-  Vallée de la Meuse, Vallée de la Meuse
-  Vallée de la Moselle, Vallée de la Moselle
-  Vallée de la Seille, Vallée de la Seille



0 10 20 Kilomètres

Carte des unités et sous-unités paysagères du territoire du Parc naturel régional de Lorraine

Réalisation: PNR Lorraine, mars 2012

Source: PNR Lorraine

Données issues du protocole MEDAD - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES
©IGN BD Cartho® - RGE- Licence Etendue N° 9877/IGN /MEDAD 2008

Concrètement que fait le Parc ?

Le PNRL est un partenaire privilégié pour l'élaboration du Plan de Paysage des Vallées de la Moselle et du Rupt de Mad par l'accompagnement qu'il propose à la communauté de commune dans l'animation de cette démarche et le suivi des missions confiés au bureau d'étude. Une cohérence entre les objectifs de qualité paysagère du Plan de Paysage et de la charte du Parc est ainsi assurée.

Le Parc poursuivra par ailleurs son appui dans la phase de mise en œuvre du programme opérationnel des actions du Plan de Paysage pour faire vivre ce projet et mobiliser les moyens de sa réalisation (mobilisation de financement spécifique, appui technique ou méthodologie, portage d'action, coordination des actions à une échelle de territoire plus large que celle de la communauté de communes et notamment avec les programmes qu'il pilote comme par exemple Leader, communication du projet,...).



Les documents d'urbanisme

Si le territoire d'étude est basé sur la cohérence géographique, il recoupe au contraire différentes aires d'attraction de grandes villes voisines.

Il est très proche de l'agglomération messine, de ses activités et de ses commerces au Nord, bien desservi par les routes et le chemin de fer. Par contre, en allant vers le Sud, il est de plus en plus sous l'influence des bassins d'emplois de Pont-à-Mousson et de Nancy.

Par contrecoup, 2 Schémas de Cohérence Territoriale prévalent sur le territoire; : le SCOT sud et le SCOTAM au Nord.

Avec la fusion au 1^{er} janvier 2017 des 2 communautés de communes, tout le territoire sera englobé dans l'aire du SCOTAM.

Toutes les communes n'ont pas leur propre document d'urbanisme.

- Villecey-sur-Mad et Vandelainville ont leur urbanisme régi par le Règlement National de l'Urbanisme (RNU)

- 2 communes ont encore leur Plan d'Occupation des Sols (POS) : Vaux et Bayonville-sur-Mad. Ce document sera obsolète en mars 2017 et les communes seront régies par le RNU.

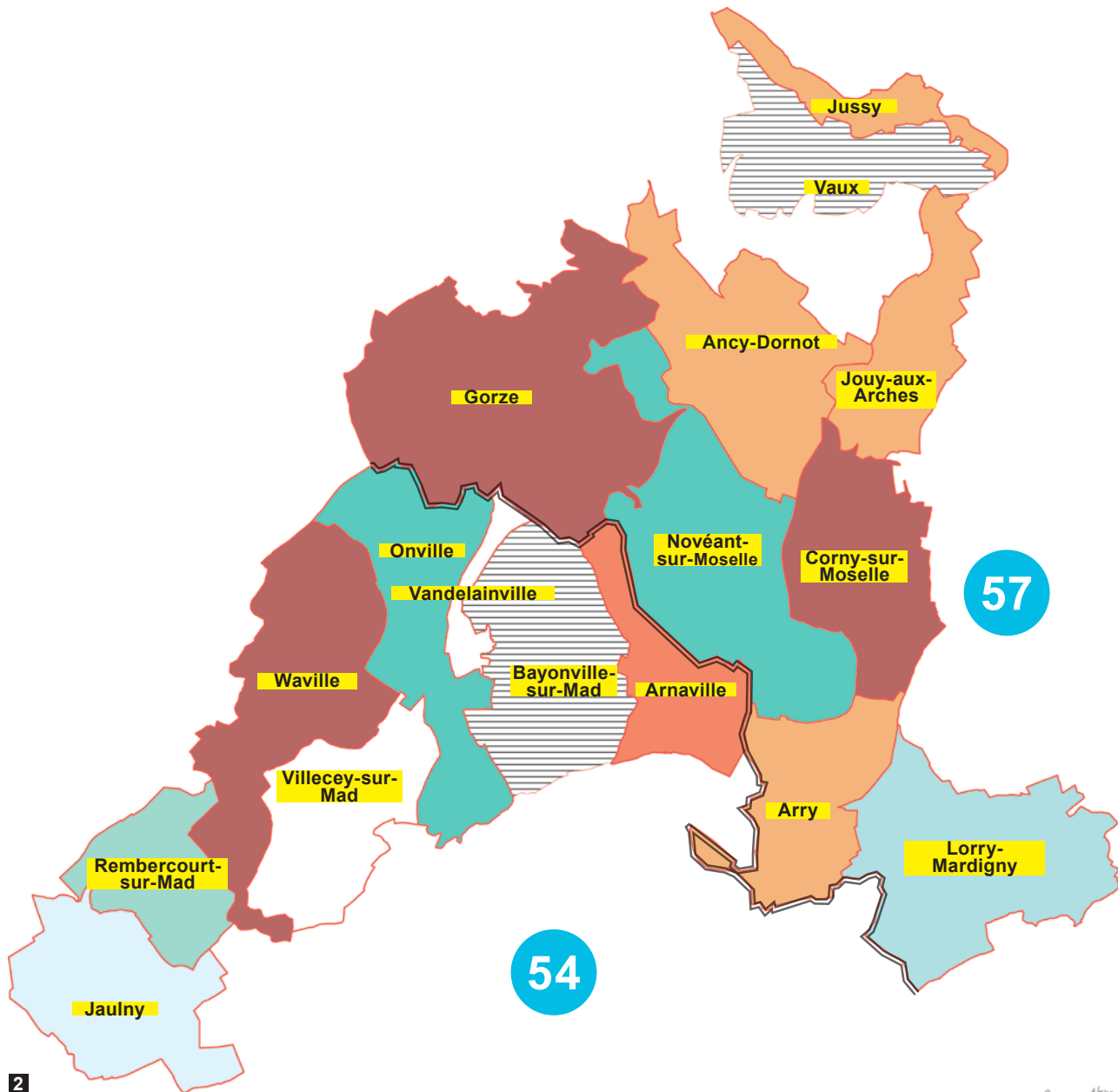
- Plusieurs Plans locaux d'Urbanisme anciens, antérieurs à 2010, devant être révisés pour être compatibles avec les décrets Grenelle et le SCOTAM

- Des PLU en cours : Gorze et Waville ont leur PLU seulement arrêté en septembre 2016.



A terme, le document d'urbanisme devra être intercommunal, à l'échelle de la nouvelle communauté de communes.

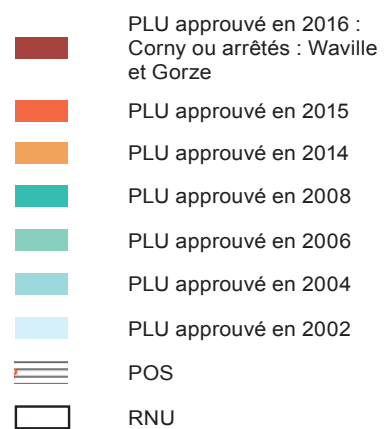
1 - Extrait du diagnostic du SCOTAM, tome 2
Les SCOT en Lorraine ; Le territoire d'étude est à l'articulation de 2 SCOT.



2

2 - Carte des documents d'urbanisme en vigueur

La situation des communes pour leur document d'urbanisme est très contrastée. Cette hétérogénéité est répartie sur l'ensemble du territoire.



B. La composition du territoire, la géographie

Un territoire habité réduit, une forêt très présente.

Un territoire entaillé par les vallées

Le relief est fort et la forêt le souligne encore plus. Très présente en haut de pente, elle forme une limite dense et ample aux plateaux. 2 cours d'eau adjacents complexifient la lecture du relief. La Gorzia ou rivière de Gorze, rejoint la Moselle à Novéant. Enfin un ru, la Vricholle, court depuis Arry et Corny jusqu'à Jouy.

Les vallées accueillent l'habitat tout en contraignant fortement son implantation mais aussi les routes principales et les chemins de fer.

Si au Nord la vallée de la Moselle s'élargit pour laisser l'agglomération de Metz s'étendre, au Sud, Pagny profite d'un site assez ample.

Au contraire, de Jouy à Arry et de Jussy à Arnaville, les contraintes sont importantes pour l'implantation du bâti. Plutôt que remonter les versants pentus, les villages s'étirent en longueur le long des courbes de niveau au point de presque se rejoindre. Plusieurs communes, comme Ancy et Novéant sont formées par la réunion de noyaux originels.

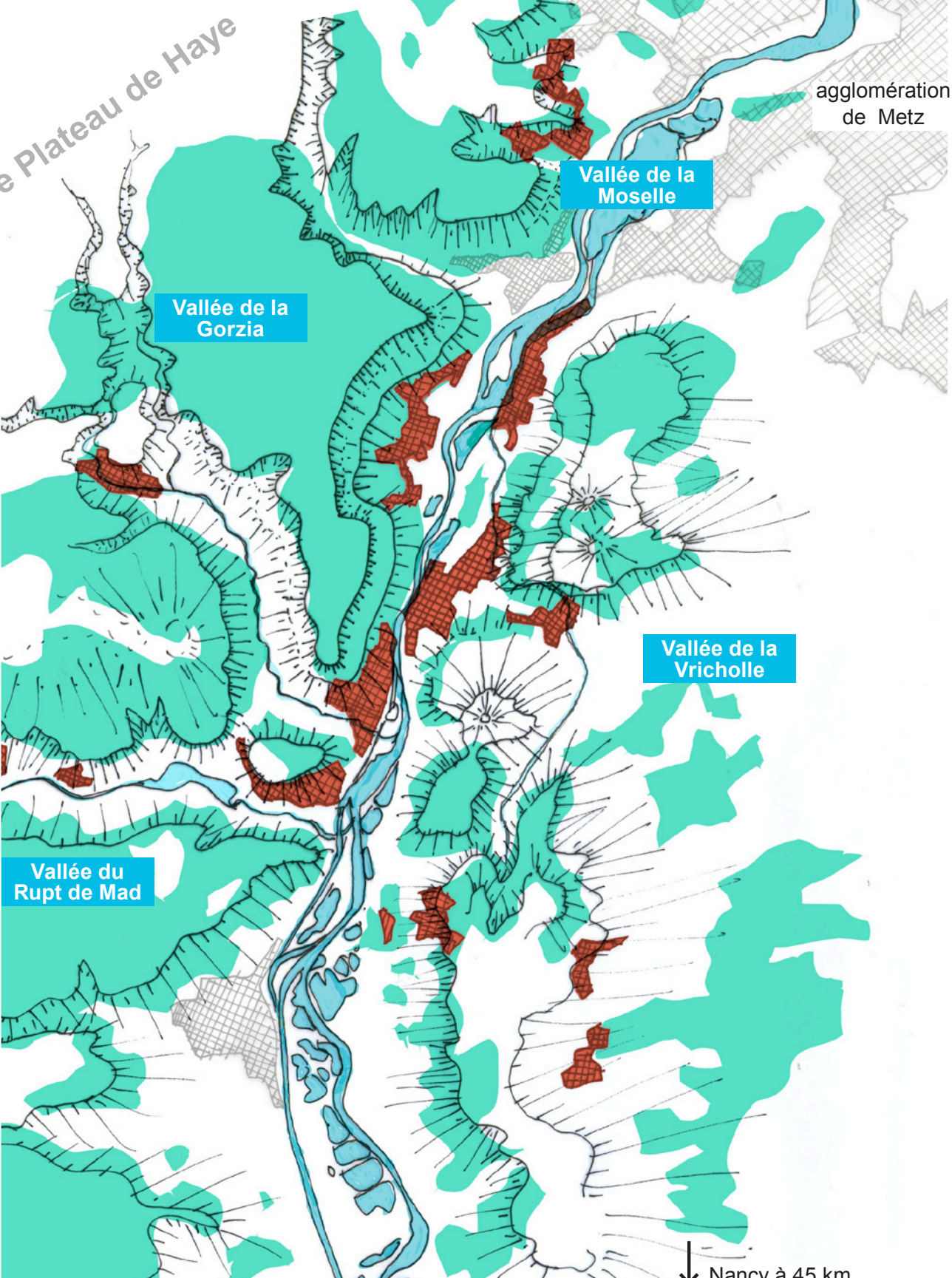
Dans le Rupt de Mad, les villages sont plus modestes et installés au débouché d'un vallon comme Vandelainville, Onville, Waville, ou d'un élargissement de la vallée.



Carte des vallées

Le Rupt de Mad et la Moselle forment la structure du territoire.

le Plateau de Haye



agglomération de Metz

Vallée de la Moselle

Vallée de la Gorzia

Vallée de la Vricholle

Vallée du Rupt de Mad

↓ Nancy à 45 km

Le bâti s'est adapté à ces contraintes topographiques.

Les constructions

Dans les villages de vigneron comme Vaux ou Jussy, le bâti est étroit et les places publiques resserrées. L'espace est très minéral, la végétation confinée en façade.

L'espace public

Dans le sens de la pente, la rue devient large et ample.

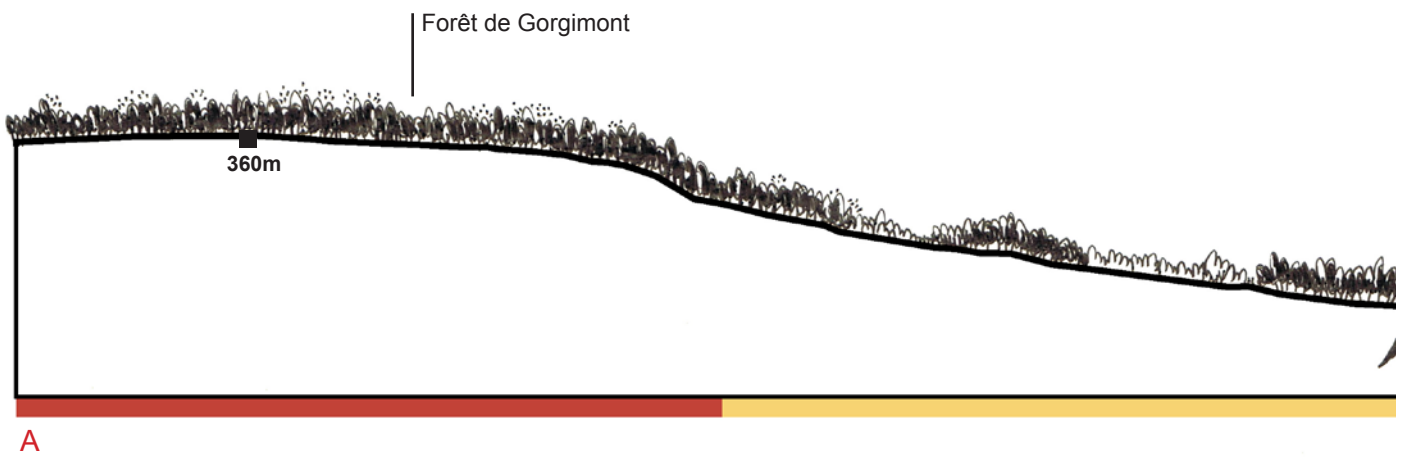
Au contraire en suivant les courbes de niveau, la rue devient chemin. Le paysage est à découvrir par-dessus les murs et entre les jardins.

Les implantations

Les villages se sont souvent implantés sur une terrasse à l'écart des crues de la Moselle. Les jardins sont repoussés hors des murs, dans le coteau.

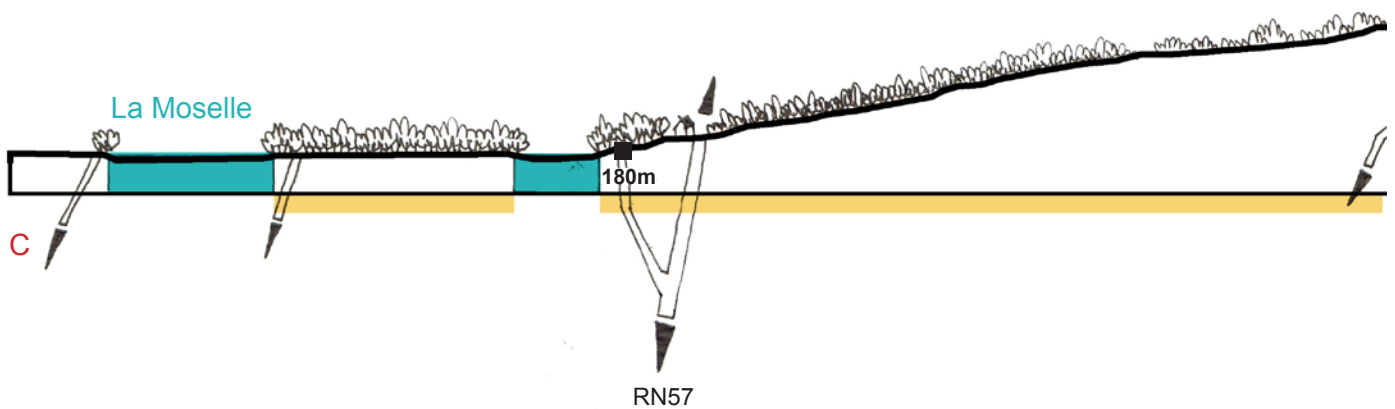
1 - Vaux
2 - Waville
3 - Vandelainville





ANCY-DORNOT

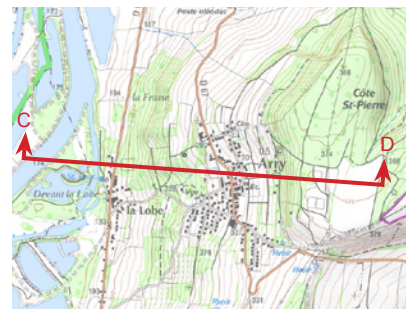
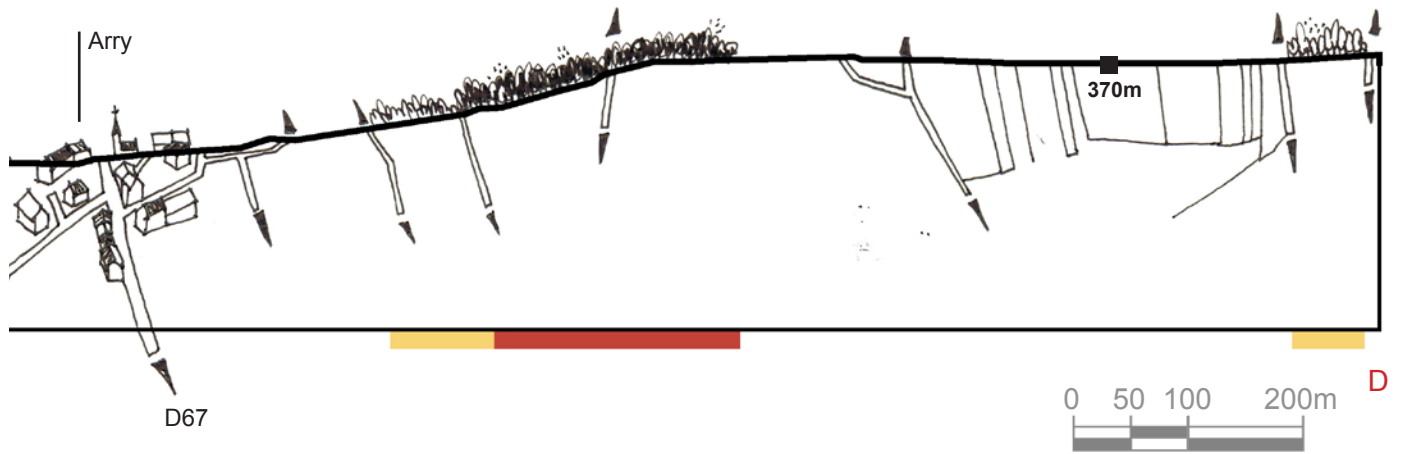
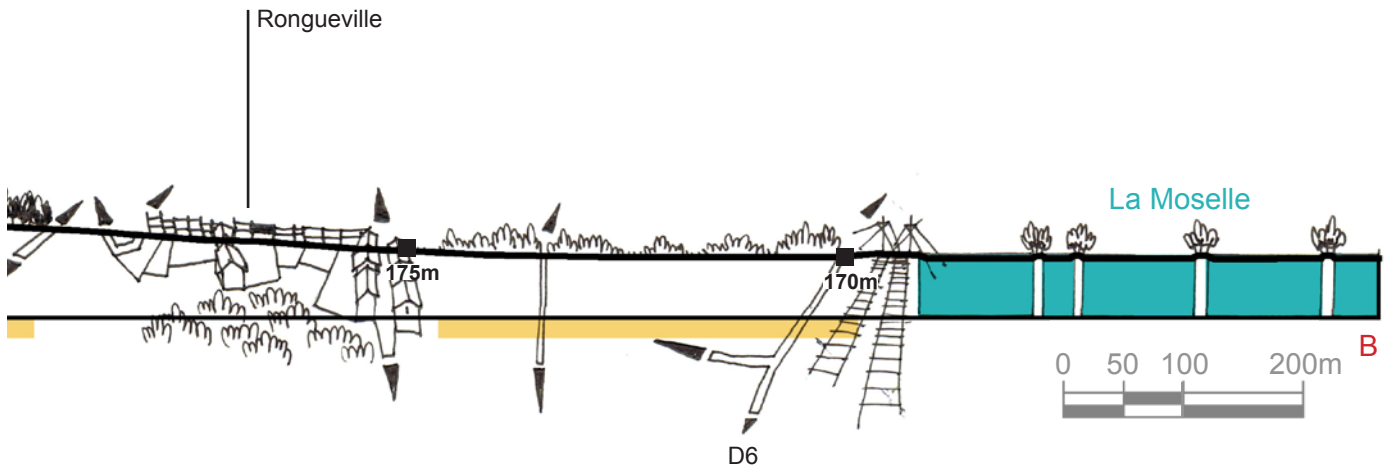
Les 3 hameaux qui constituent le village occupent la partie basse du versant. Entre la forêt en haut de la côte et les habitations, alternent vignes, friches et vergers. La voie ferrée limite l'accès à la Moselle.

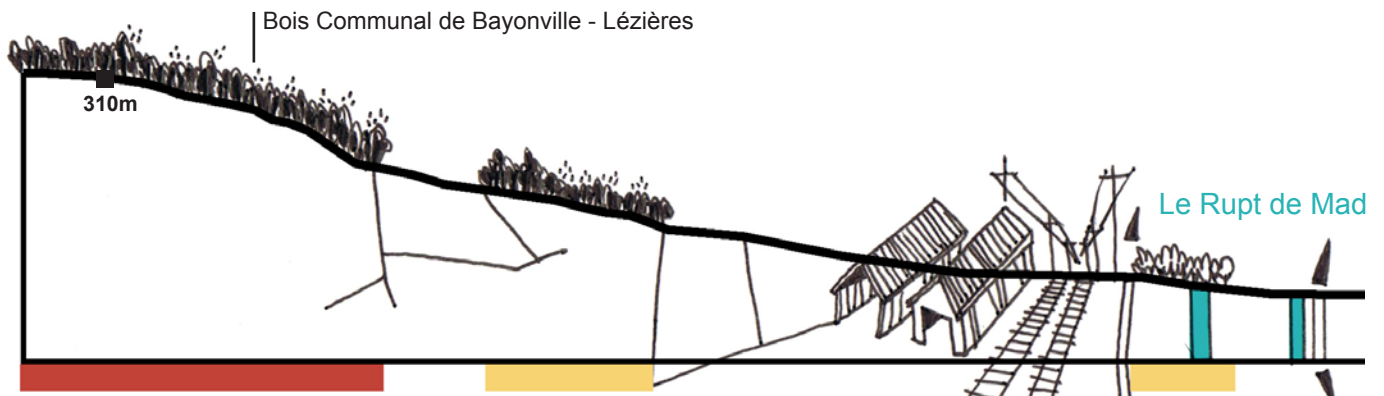


ARRY

Le village d'Arry s'est installé sur la partie haute du versant. La Lobe est un hameau qui s'est installé le long de la route en bas de la côte. L'espace entre la forêt et le village est encore ouvert et non construit. Le caractère ouvert de cet espace semble fragile étant donné les nouvelles constructions qui existent déjà au sud du village. La Moselle et les étangs sont peu visibles depuis le versant, leurs accès sont assez limités ou peu avenants. Entre le village et le bas de la côte, s'étendent le bois du parc et des parcelles qui s'enfrichent.

■ Forêt en 1974
 ■ Forêt aujourd'hui

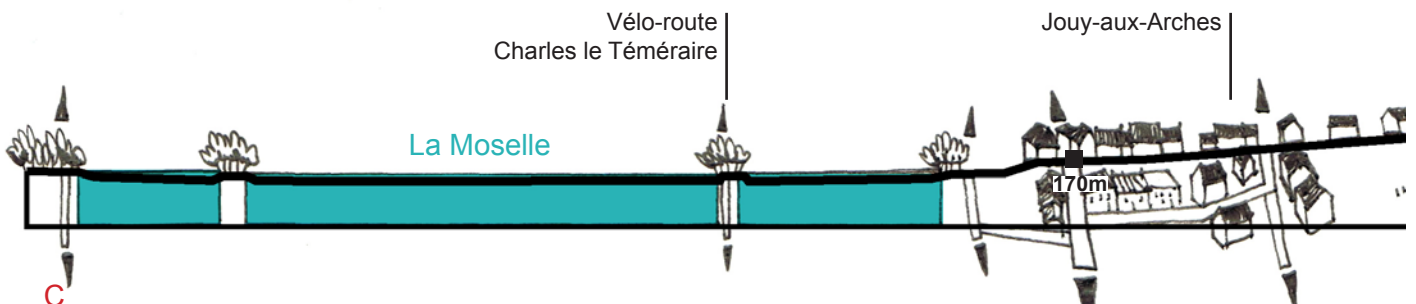




A

BAYONVILLE-SUR-MAD

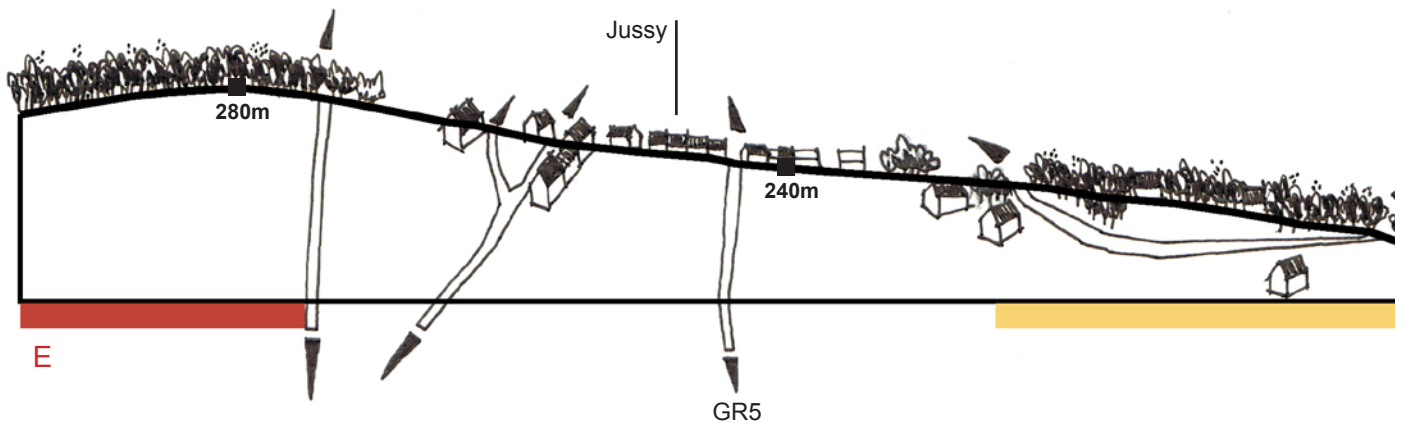
Le village est en contact avec le Rupt de Mad ; il s'étend sur le versant, laissant les terrasses bien exposées aux jardins et vergers ; la forêt occupe la côte la plus abrupte. La scierie s'est installée à proximité de la voie ferrée, sur le versant exposé au nord, cultivé en partie.



C

JOUY-AUX-ARCHES

Le village s'est construit le long de la route en bas de versant et s'est épaissi progressivement sur la côte. Les terrasses du versant, exposé au nord est presque totalement enfriché aujourd'hui faute d'agriculteurs ou cultures en place.

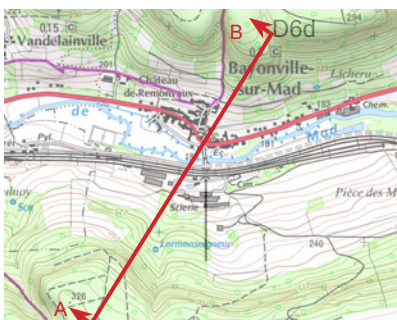
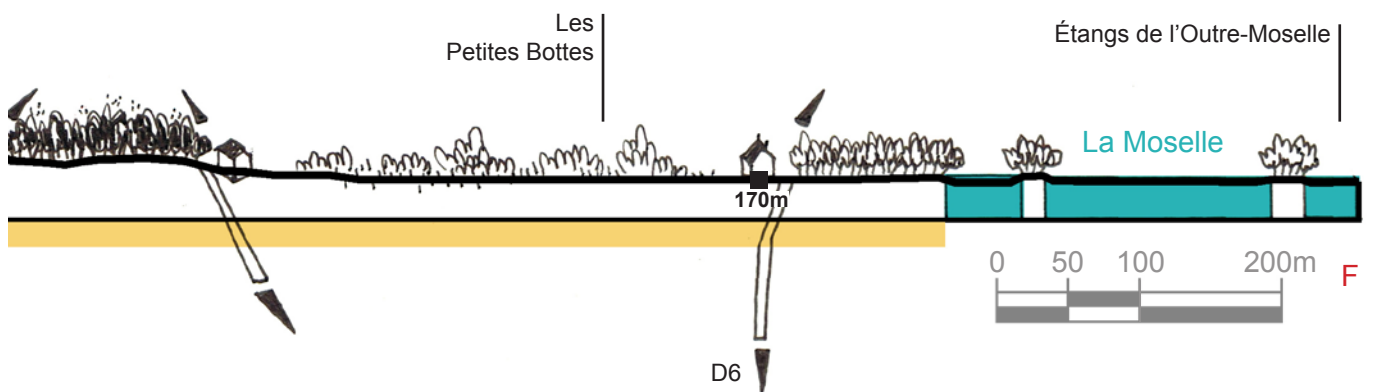
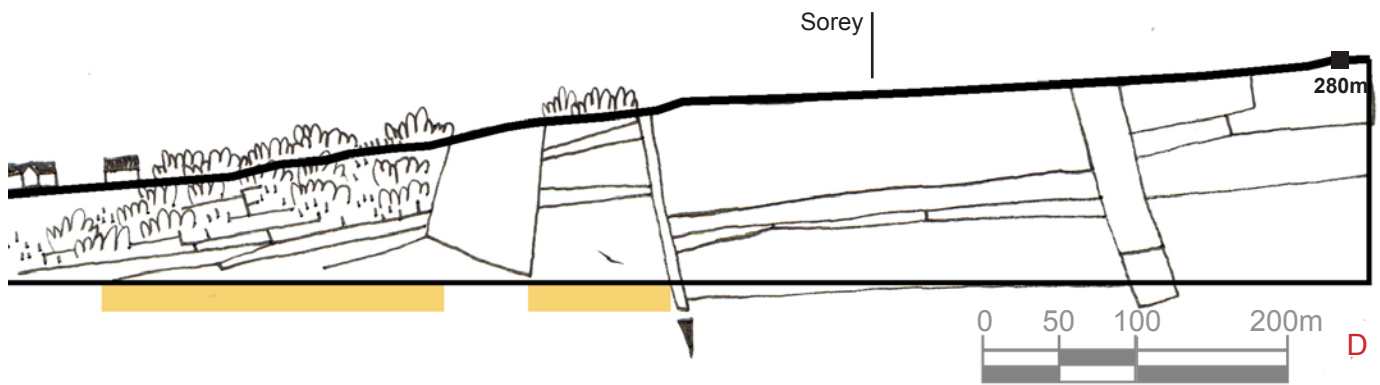
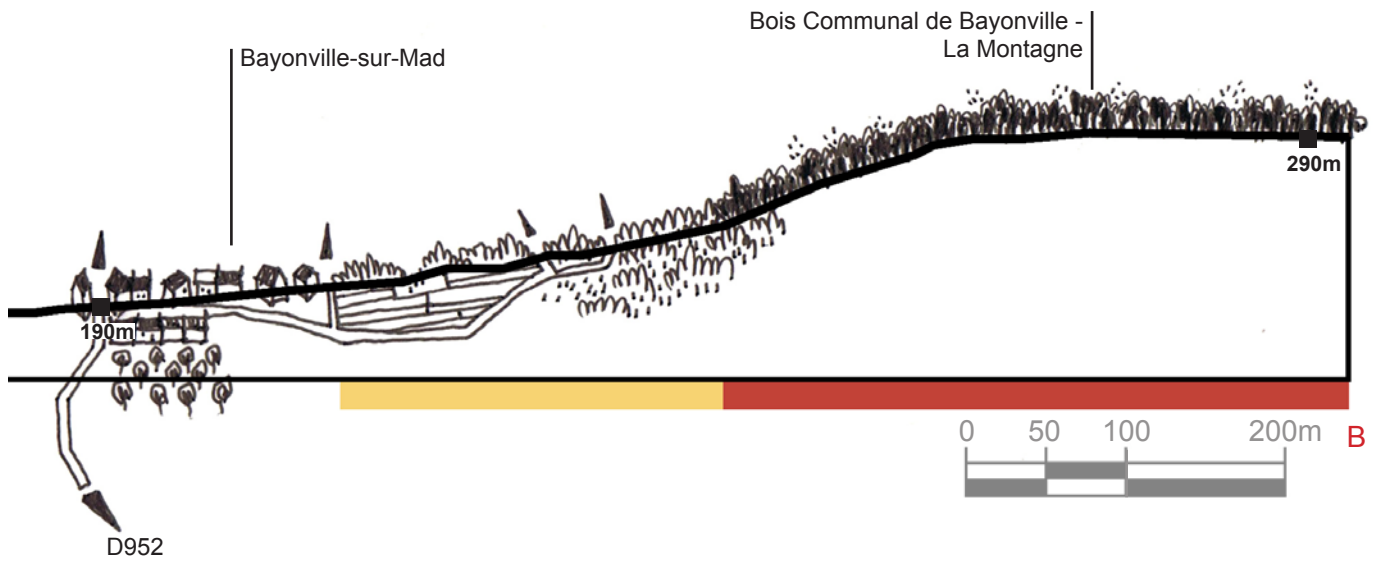


E

JUSSY

Le village se situe sur la partie haute du versant, à l'écart de la forêt qui domine la côte, écart offert par la présence de la vigne ou de quelques vergers encore cultivés. Des pavillons sont apparus dans les années 70 entre le village et la Moselle. Les espaces inondables du bas de versant sont occupés par quelques maisons et surtout des parcelles encore cultivées en céréales. La Moselle n'est pas directement accessible par ici et peu visible non plus.

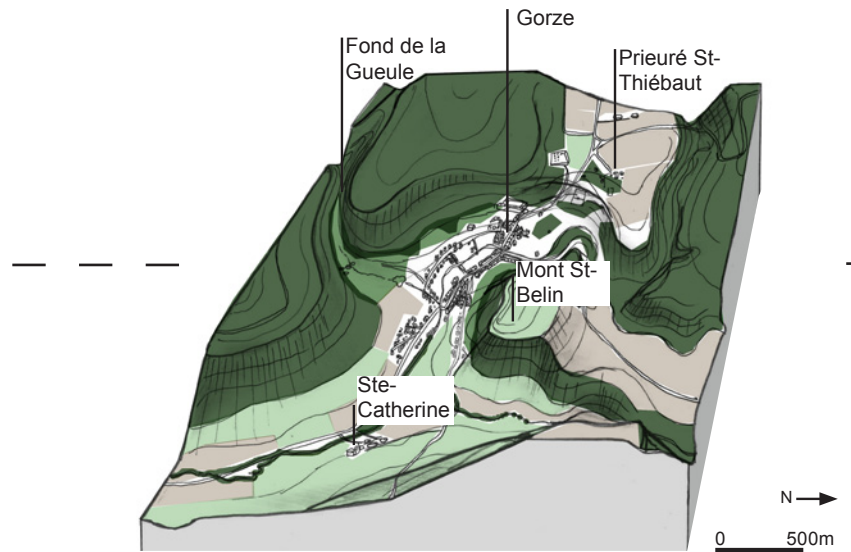
- Forêt en 1974
- Forêt aujourd'hui



Typologie des vallées

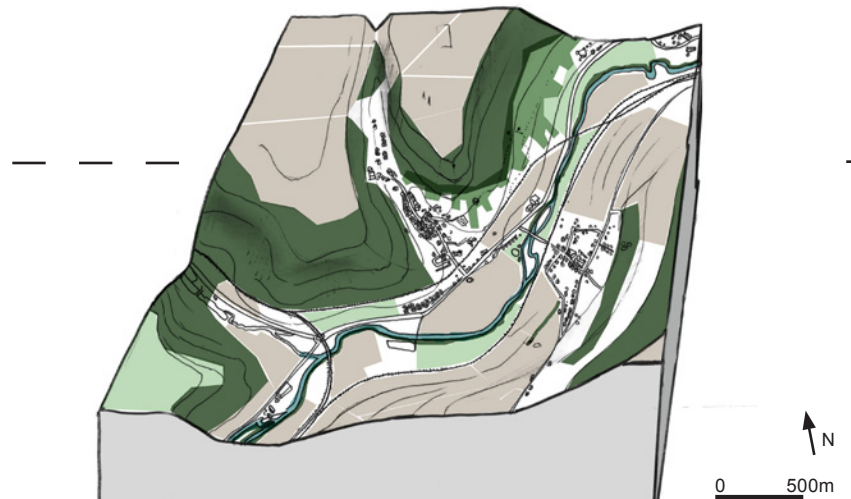
La Gorzia

Gorze est enchâssé dans son fond de vallée au-delà d'Arnaville et Novéant. Passé le village, la route rattrape le plateau Ouest. Le village est cadré par 2 événements topographiques qui se font face et qui sont antinomiques : un vallon froid, le Fond de la Gueule et un versant chaud au pied du Mont St-Belin.



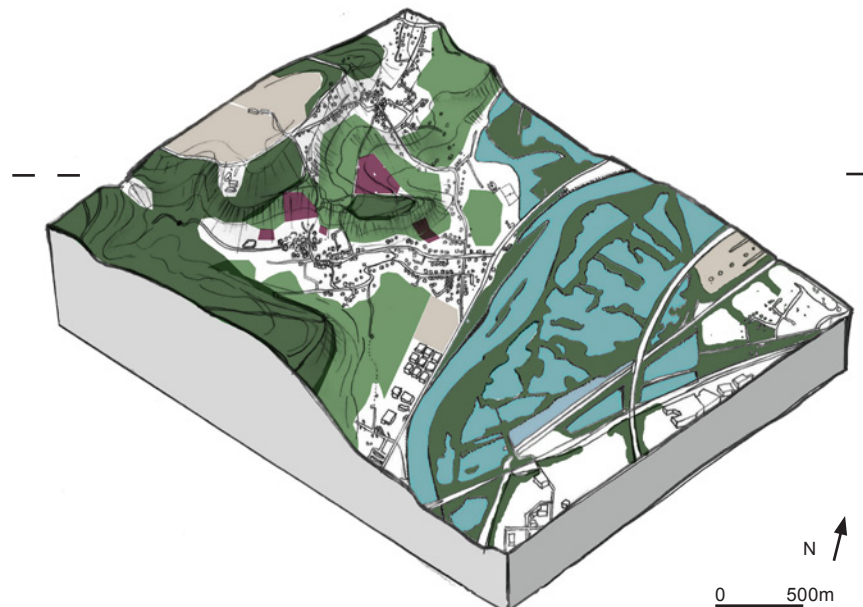
Le Rupt de Mad

La rivière sinue entre les coteaux. La vallée n'est pas très large ; de part et d'autre Waville et Villecey-sur-Mad sont très proches. Des champs, des prés, des villages, de l'eau qui court, la vallée a un caractère rural.



La Moselle

Jussy et Vaux dominent la vallée de la Moselle, qui disparaît sous la ripisylve.



1 - La vallée de la Gorzia, depuis le col de Rudemont.

2 - Le Rupt de Mad au Pied de Waville.

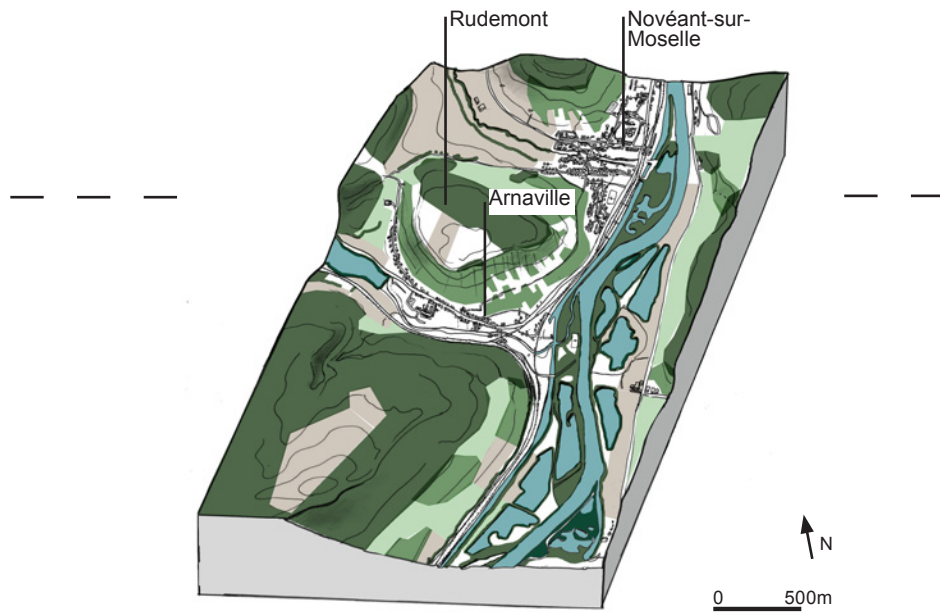
3 - La vallée de la Moselle et le pont de Corny.



La confluence, une rotule sur le territoire

Mad-Moselle, la confluence

Le Rudemont est une rotule entre les 3 vallées. Arnville et Novéant font les liens bâtis de part et d'autre. Arry les regarde de la rive d'en face.





1 - La vallée de la Gorzia remonte vers le Nord Est, la Moselle file au Nord. Photo aérienne - fournie par la commune de Novéant-sur-Moselle.
2 - Vue sur Arnaville depuis Arry.

Les villages sur le territoire

Jaulny

Le village est assis sur sa butte au centre du rapt de Mad et «commande» en quelque sorte le passage. La vallée dessine ici de nombreux méandres ; les vues sur la vallée portent peu au loin.



1 - Les restes de fortifications et du château attestent l'importance du village comme gardien de la vallée.



Rembercourt-sur-Mad

Adossé au coteau, dans la vallée étroite et encore plus resserrée depuis que les bois ont conquis les versants. Le village est le seul du territoire à s'être installé sur les deux rives du rapt de Mad.

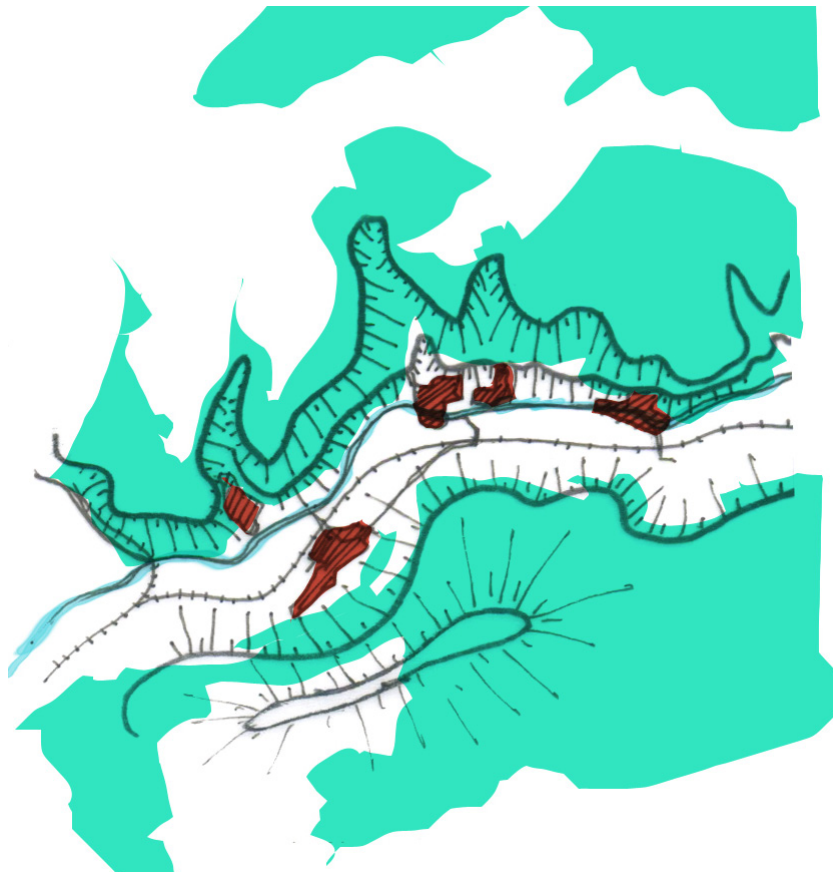


2 - Perchée à flanc de coteau, l'église domine le village et la vallée.



**Waville /
Onville /
Vandelainville /
Villecey-sur-Mad /
Bayonville-sur-Mad**

Exposés au sud, en pied de coteau, ils restent prudemment à l'écart de la rivière.
Chacun au débouché d'un vallon qui remonte vers le plateau, Waville, Onville et Vandelainville remontent plus leur coteau qu'ils ne s'étirent le long de la route. Au contraire, Bayonville privé de vallon tend à s'allonger.
Seul village sur la rive droite, Villecey profite de l'ampleur du versant et déborde de sa terrasse.

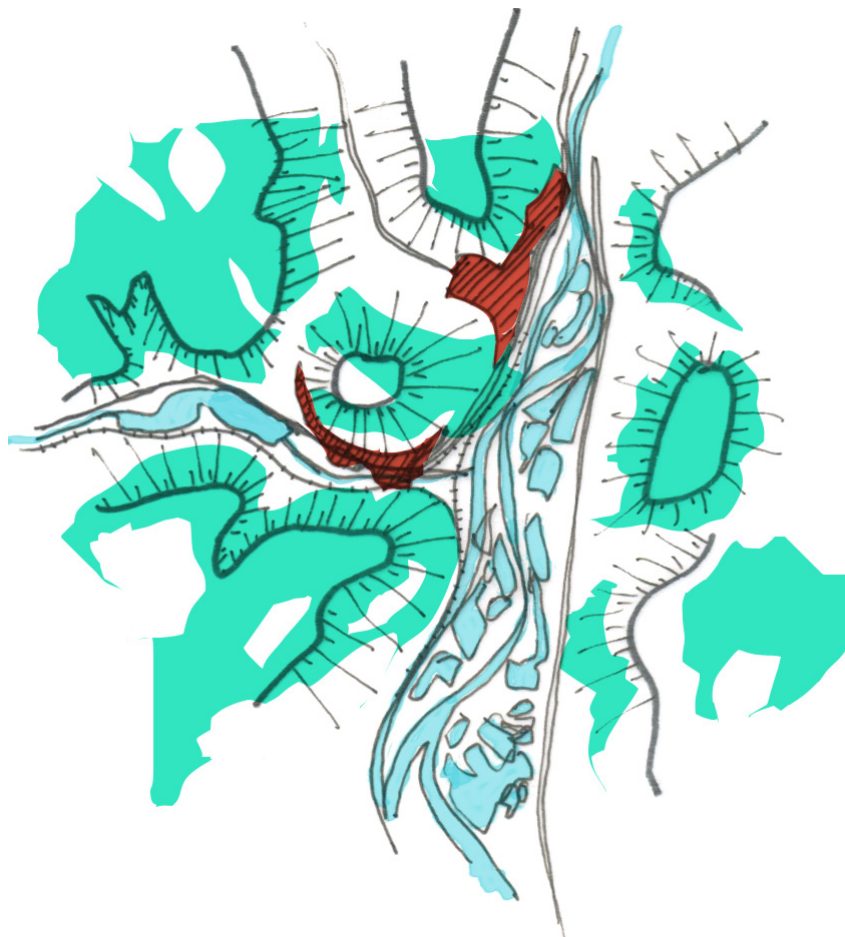


- 1 - Waville au premier plan. Le village est entouré de très près par la végétation mais il bénéficie encore de l'ouverture du paysage dans le méandre du Rupt de Mad.
- 2 - Waville depuis Villecey-sur-Mad ; le village occupe le fond du vallon.



Arnaville / Novéant-sur-Moselle

Arnaville s'enroule avec une épaisseur toujours moindre en allant vers l'Ouest autour du Rud-mont.
De l'autre côté, Novéant tient le débouché de la Gorzia mais aussi garde le passage plus étroit face à Corny.



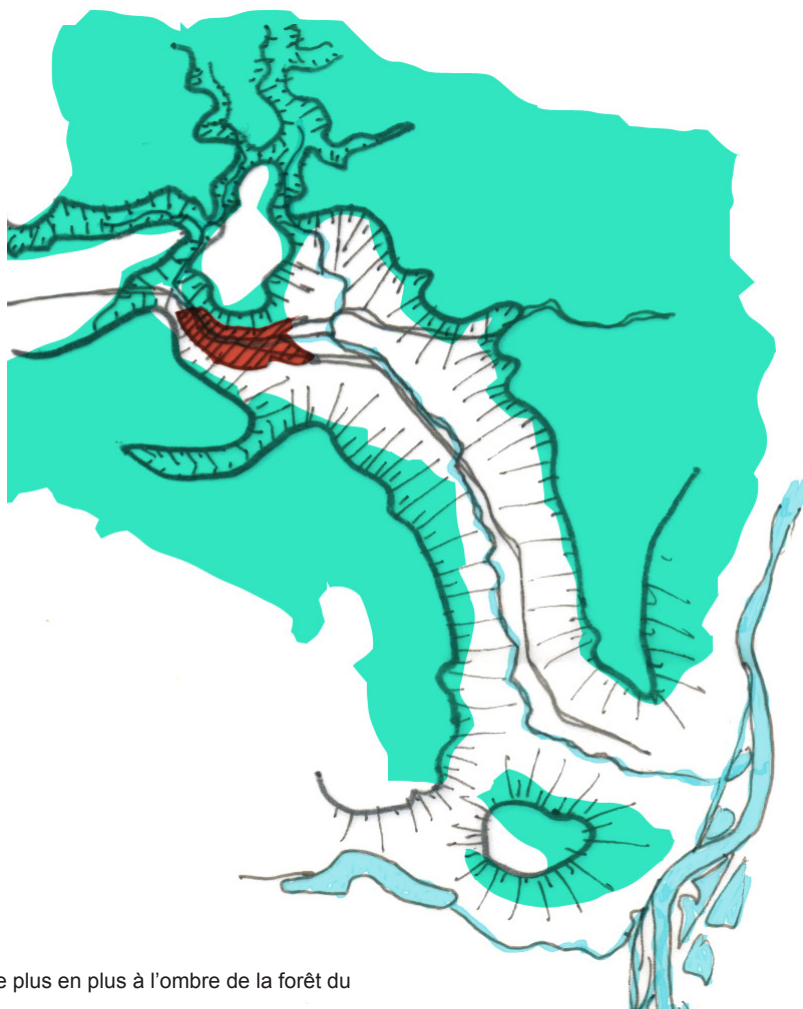
3 - Novéant et Arnaville semblent jouer chacun d'un côté du Rud-mont.
Très large avec ses étangs, la Moselle passe au pied.



3

Gorze

Tout au bout de la vallée, en lisière de forêt sur 3 côtés, le village accompagne la rivière depuis sa source. En contrebas du plateau, proche de Novéant-sur-Moselle Gorze est aussi voisin d'Ancy-Dornot par la Croix St-Clément.

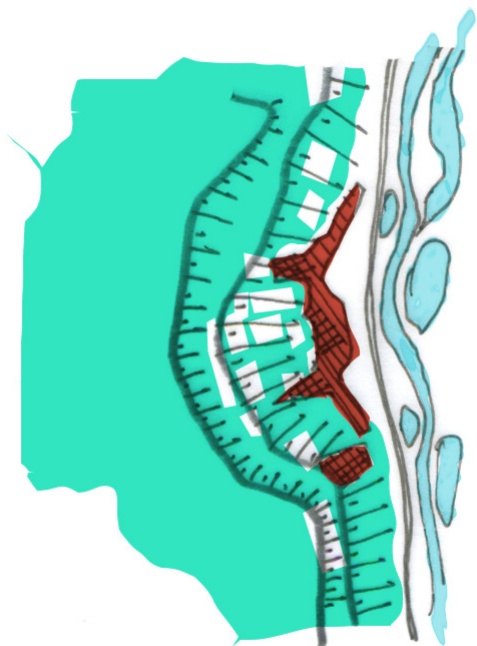


1 - Initialement exposée au sud le village passe de plus en plus à l'ombre de la forêt du versant voisin.



Ancy-Dornot

Dans le grand recul semi circulaire des falaises, les 3 noyaux originels restent cantonnés à leur vallon ou leur terrasse basse, proche de la Moselle. Progressivement les hameaux se sont rejoints. Encore à l'écart, et plus en hauteur Dornot reste contenu le long de sa rue principale.

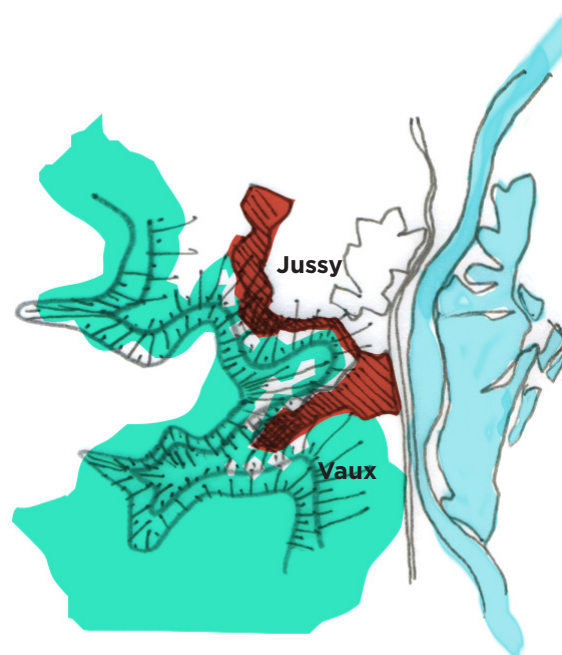


2 - Depuis Jouy-aux-Arches de l'autre côté de la Moselle, Ancy-Dornot s'étire longuement. L'abondance de la forêt paraît prégnante. A contrario, au premier plan, elle risque d'effacer toute lecture de la vallée.



Jussy / Vaux

Les 2 villages se ressemblent avec leurs pentes fortes et tous les 2 ont un pied commun dans le val de Moselle. Mais si Vaux s'insinue dans son vallon, Jussy fait le gros dos et s'étire le long des courbes de niveau.



1 - Les jardins et les cultures en contrebas de Vaux lui donnent sa position de balcon accroché au versant.



Jouy-aux-Arches

Entre la Moselle et le coteau pentu, le village n'a eu que le choix de filer dans le sens de la vallée, le long de la grande route avec une très faible épaisseur.



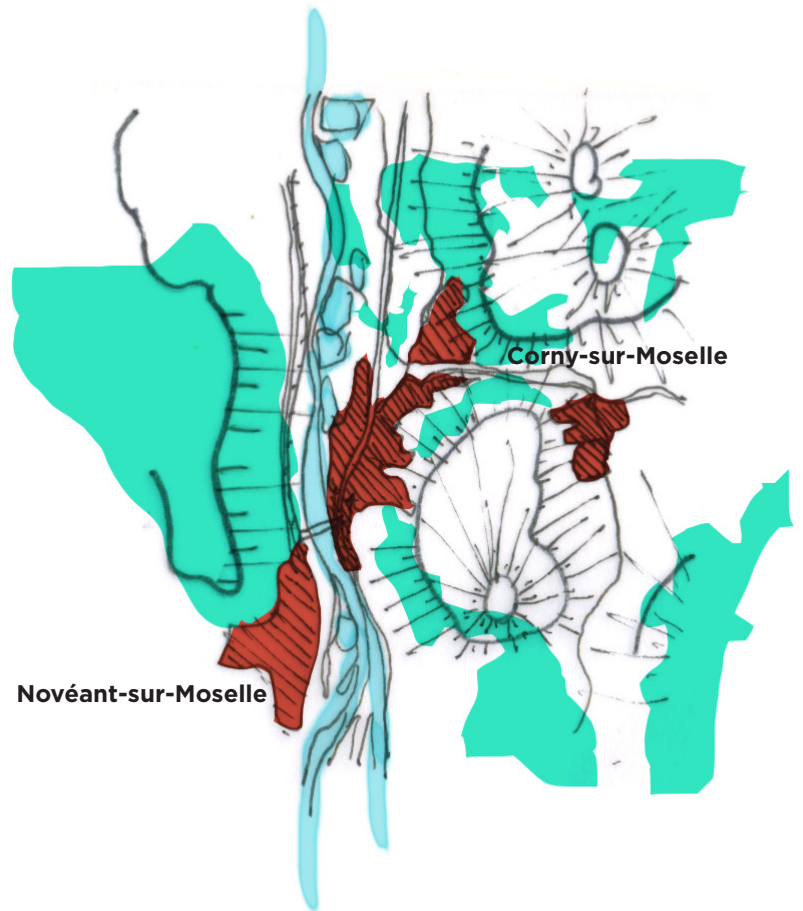
2 - Depuis le coteau d'Ancy, Jouy paraît comme un ensemble de quartiers distincts, noyés dans les arbres. Seuls les arches de l'aqueduc l'identifient à coup sûr.



2

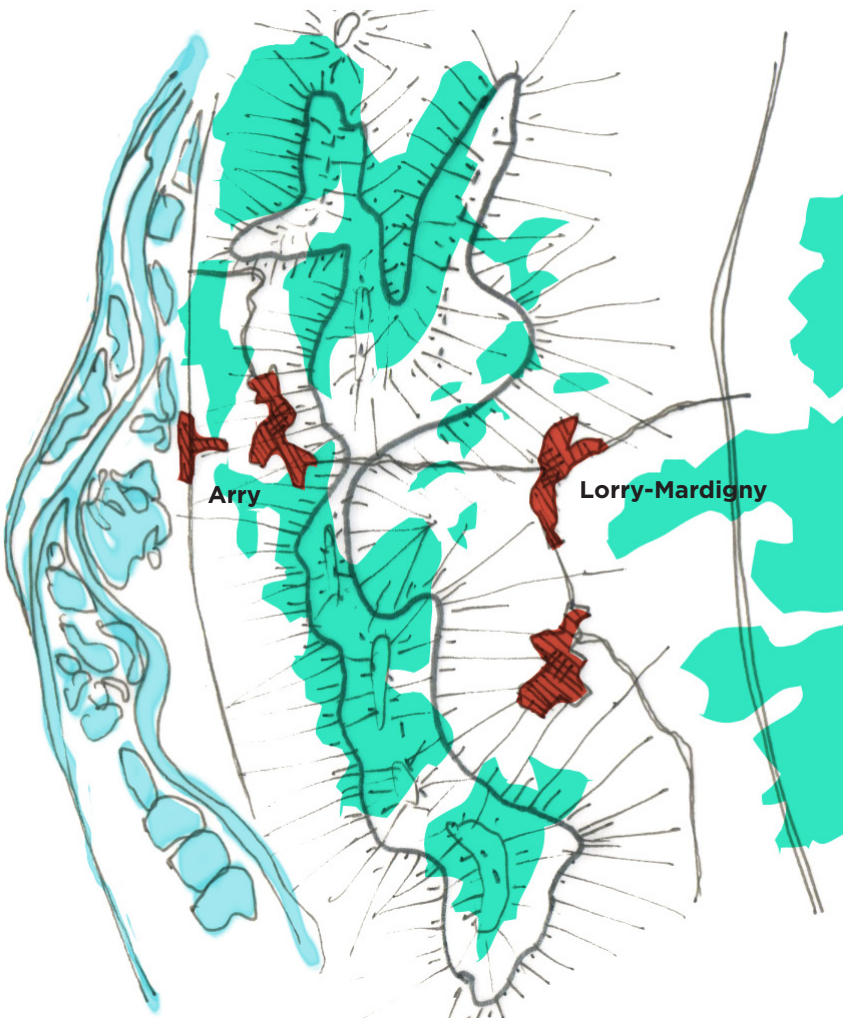
Corny-sur-Moselle

A priori, le village semble contraint dans le face à face avec Novéant et dans l'allongement le long de la route mais il prend une épaisseur en remontant le vallon de la Vricholle.



Vue d'Ancy, la culture en haut du versant de Corny contraint l'extension urbaine mais donne en revanche un sentiment d'ouverture et réduit l'impact des friches.





Lorry-Mardigny / Arry

Les 2 villages jouent un peu à saute-mouton avec le coteau de la Moselle, tous les 2 bien accrochés à leurs courbes de niveau.

Mardigny reste à l'écart, distant.

Depuis la côte Charlemagne tout au sud de la commune, le territoire garde une grande ouverture agricole, mais aussi des vergers au-dessus des villages.



C. Ce que l'on a appris des rencontres avec les élus

Chaque maire, parfois accompagné par d'autres élus, a été rencontré. Cet entretien de 2 heures environ et cette visite de site ont permis d'échanger librement sur la perception de l'évolution du paysage de la commune.

BAYONVILLE-SUR-MAD

« La rivière est notre fil rouge, notre lien avec les autres. »
« La forêt descend mais cela me convient »

VANDELAINVILLE

« La friche ? S'il n'y a pas d'intérêt c'est comme des coups d'épée dans l'eau »
« On veut revenir à un paysage qu'on a pas connu finalement, mais c'était une façon de vivre plus humaine, avec une attention aux autres »

ONVILLE

« Ici, le Rupt, on peut s'en approcher.»
« Avec le temps, on a réussi à récupérer les biens sans maître, mais il reste du boulot, beaucoup de boulot. »

WAVILLE

« Les nouveaux habitants n'ont pas vu autre chose que la forêt et la friche»
« Je tiens quand même à cette partie du coteau en dessous de la croix Joyeuse.»

VILLECEY-SUR-MAD

« Il y a plein de choses à voir ici et on en a pas connaissance. »
« Le village s'est étendu un peu n'importe comment, dans tous les sens. Plusieurs lotissements et une urbanisation au coup par coup. »

GORZE

« On aimerait bien aménager les berges de la rivière pour permettre la traversée piétonne du village. »

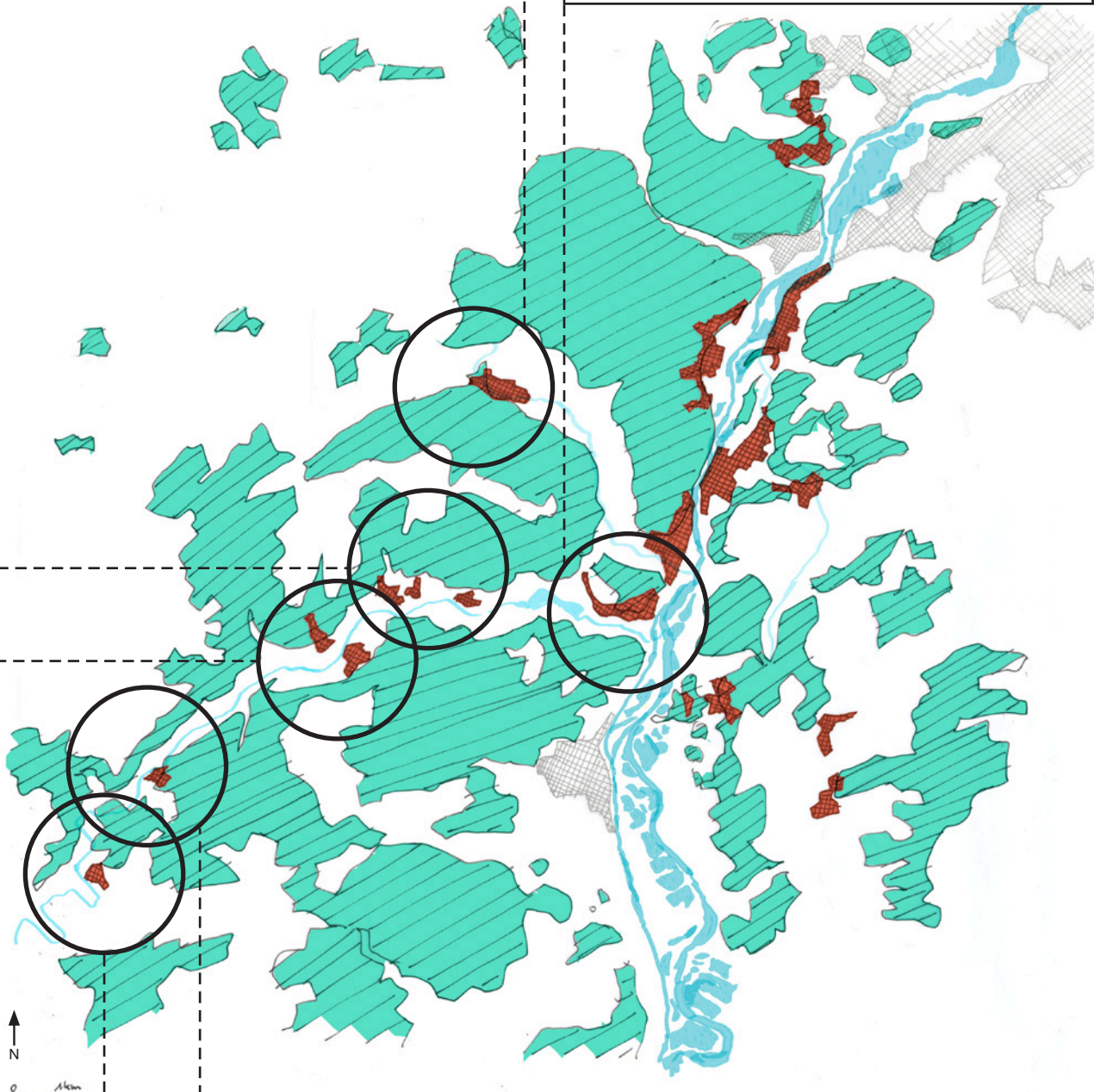
« Ici internet et le téléphone portable passent et il y a une garderie pour les enfants. On attire du monde. »

ARNAVILLE

« Avant, on s'est occupé de la mise en sécurité et on a laissé le coteau s'enfricher. »

« Ce qui nous préoccupe, c'est la forêt qui descend, j'ai envie qu'on retrouve ce qu'on a connu. »

« On espère installer ici des vergers, des vignes, du pâturage, tout ce qui peut entretenir le coteau. »



JAULNY

« Ce serait bien de ne pas abattre les arbres de la place. C'est possible ? »

« Pour la Jaunotte, la relève est assurée. »

REMBERCOURT-SUR-MAD

« Le coteau est enfriché, c'est un fait, il ne gêne pas comme cela. »

« Une piste vélo dans la vallée, c'est une bonne idée, sinon où faire du vélo avec les enfants ? »



ARRY

« On veut rester des ruraux, des péri-urbains. »
 « Les gens ont du mal à partager. Ils ne participent pas à la vie publique au village ; à la Lobe, c'est différent. »

LORRY-MARDIGNY

« On est beaucoup plus concernés par l'agglomération de Metz mais cela n'empêche pas de faire des projets ensemble. »

« Les vergers sont privés, c'est important que ce soit non constructible. »

« La côte Charlemagne, c'est un bel endroit pour le parapente. »

JUSSY

« Je n'ai pas le temps aujourd'hui de m'attaquer à ces démarches sur le foncier. »

« Ici, le fait que les maisons soient mitoyennes, cela fonctionne très bien, je pourrai parfaitement vivre ici. »

VAUX

« C'est plus joli les vergers que les friches ! »

« L'intérêt du paysage du village, c'est qu'il y a un mélange entre les jardins, les fruitiers, les vignes. »

JOUY-AUX-ARCHES

« C'est difficile d'intégrer les nouveaux habitants dans les activités. »

« Cultiver le coteau, c'était merveilleux. »

« Le versant, ici, n'est pas fait pour la vigne plutôt pour le maraîchage. »

ANCY-DORNOT

« Ce qui me motive c'est le cadre de vie privilégié du village et le dynamisme économique du village. »

« Il y a bien une contradiction entre le territoire très producteur de bois et l'absence d'industrie de transformation. »

CORNY-SUR-MOSELLE

« Le choix a été fait d'accueillir des constructions plutôt que des vignes, on peut le regretter mais c'est comme ça, il faut faire avec. »

« Ce qu'apporte Corny ? Mais c'est l'histoire et celle du franchissement de la Moselle ! »

NOVÉANT-SUR-MOSELLE

« La commune a besoin de zones tampon ; il faut que la création de zones de maraîchage soit possible. Il faut donner une chance aux franges. »

« Nous sommes attachés aux limites parcellaires, nous tenons aux murets et aux pierres vignottes. »

D. Ce que l'on a appris des ateliers participatifs

Les ateliers participatifs ont permis à des habitants, des membres d'associations, des personnes extérieures au territoire de s'exprimer à leur tour. Les lieux de rencontre et les horaires variaient à chaque fois.



1

Prendre la parole et rendre des comptes

3 ateliers participatifs ont été organisés en septembre abordant chacun une thématique spécifique :

- Habiter, vivre, travailler sur le territoire / 45 participants.
- Couler, circuler, voir le territoire / 20 participants.
- Utiliser les sols par l'agriculture, la forêt, les vergers et jardins / 50 participants.

- Présentation d'un tour d'horizon des paysages ; tour de paroles sur ce à quoi on tient localement ; mise en situation par petits groupes ; synthèse.
- Une participation constructive ; un équilibre dans les critiques vis à vis du territoire ; des propositions innovantes ; une mise en perspective de l'enrichissement.
- Compte-rendu disponible des 3 ateliers.



1 - Travail en petits groupes lors de l'atelier «Habiter et travailler sur le territoire», le 20 septembre 2016.
 2, 3, 4 - photos de l'atelier «Couler, circuler, voir le territoire» à la gravière de Novéant-sur-Moselle le 21 septembre 2016.





02

COMPRENDRE CES PAYSAGES, ÉVOLUTION STRUCTURE, PERCEPTIONS

Arpentage, rencontres avec élus et habitants, ateliers participatifs, lectures, fondements pour une lecture des paysages.

A. Utiliser les sols par l'agriculture, la forêt, les vergers et les jardins

Les conditions climatiques et agronomiques sont propices aux cultures et au développement des arbres.

Le point de vue de la géologie et les conséquences agronomiques

Le sous-sol est dominé par le calcaire issu de l'ère secondaire. Les versants apportent une diversité sur des distances très courtes. Au-delà de cette première variété, les villages ont préféré s'installer à la limite du calcaire et des schistes, notamment dans le Rupt de Mad, là où affleurent les sources.

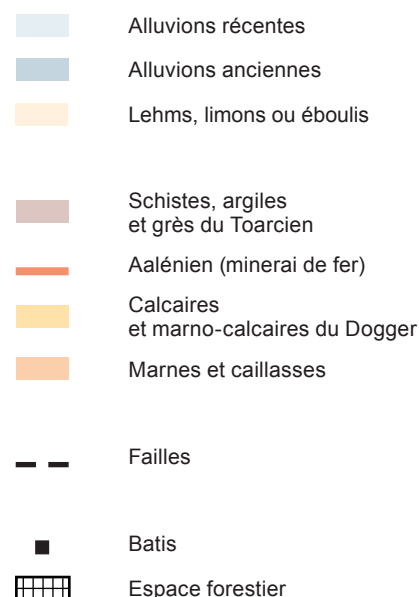
Enfin les versants bénéficient du colluvionnement : des éléments issus des couches supérieures érodées descendent le long de la pente et enrichissent l'étage inférieur : le bas des pentes est plus riche alors que le haut. La rupture de pente du plateau hérite de sols squelettiques plus propices au pâturage des moutons, au développement des pelouses calcicoles alors que les parties plus basses sont bien plus favorables aux jardins. La vigne peut remonter assez haut sur ces pentes suivant l'exposition. Les fonds de vallées bénéficient de plus de l'apport des alluvions par les rivières : ils sont en partie ou parfois inondables mais propices au maraîchage.

La position des villages est particulièrement astucieuse : ils sont au contact de terrains les plus favorables aux cultures, ils sont proches de l'eau en restant à l'écart des inondations. Ils bénéficient d'un étagement de l'utilisation du sol sur des distances rapprochées.

La forêt sur le socle géologique

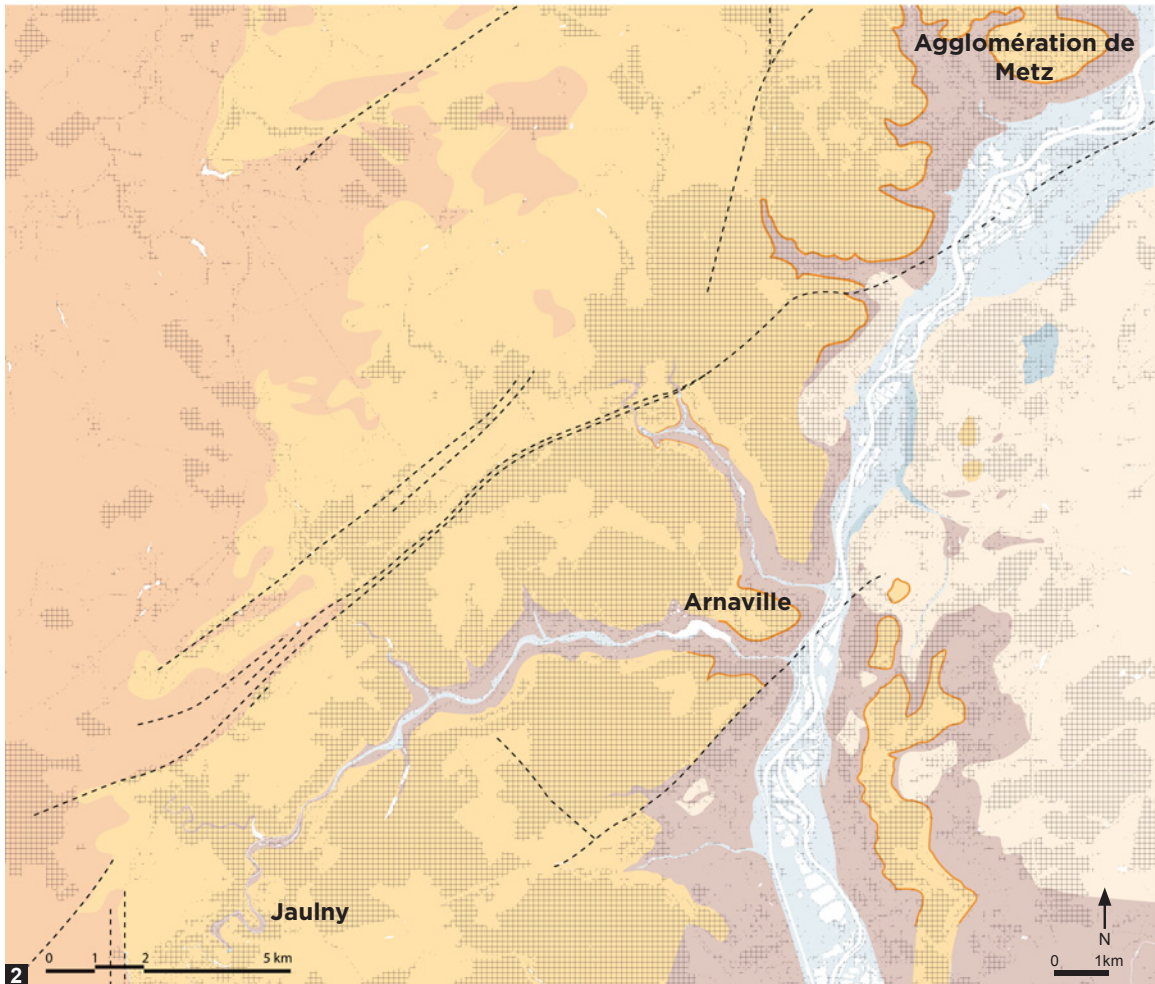
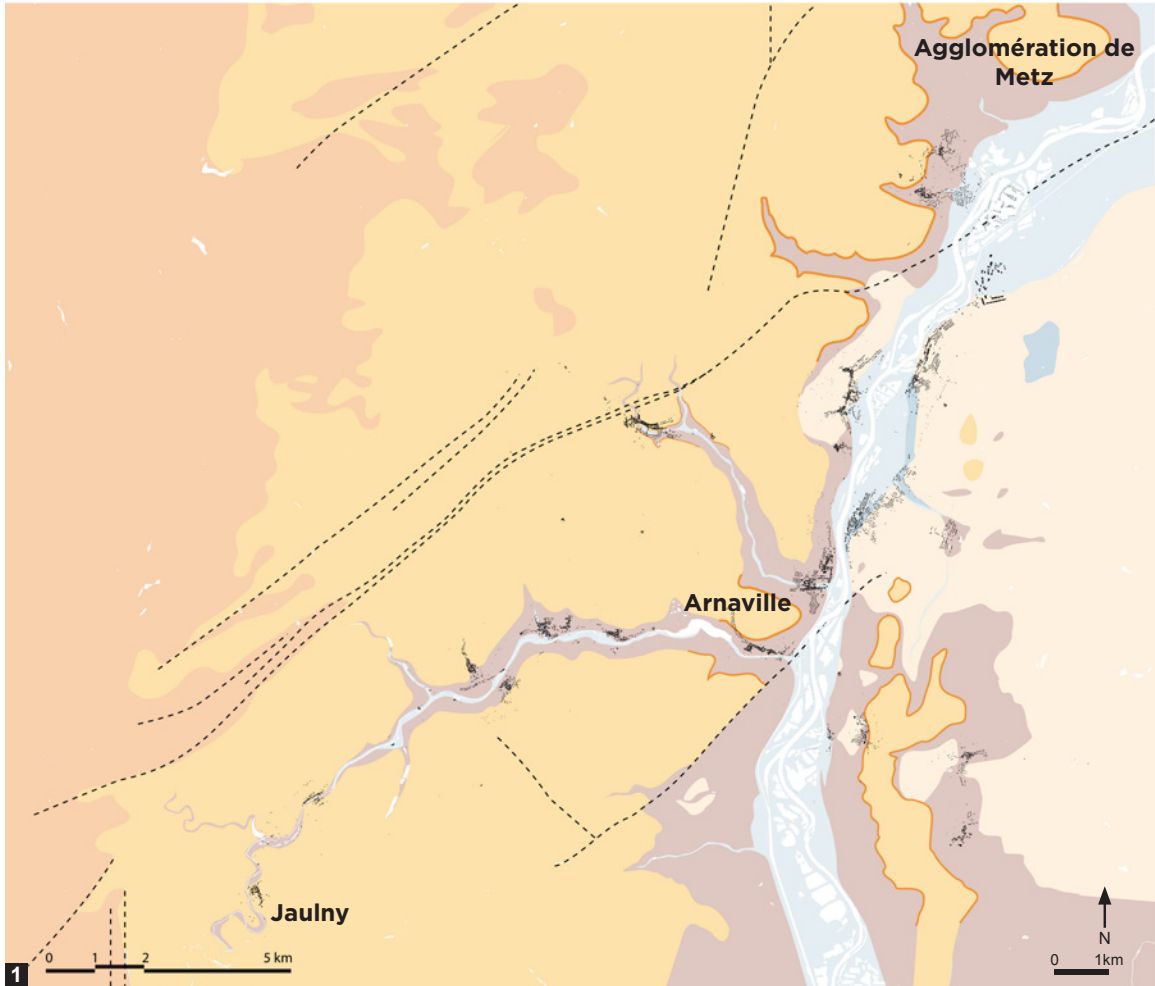
La forêt occupe massivement le plateau calcaire, surtout à l'Ouest de la Moselle. Elle semble suivre le dessin des failles géologiques.

Les sols sont plus riches sur la rive Est : les champs de céréales peuvent dominer Corny-sur-Moselle et Jouy-aux-Arches dans une moindre mesure.

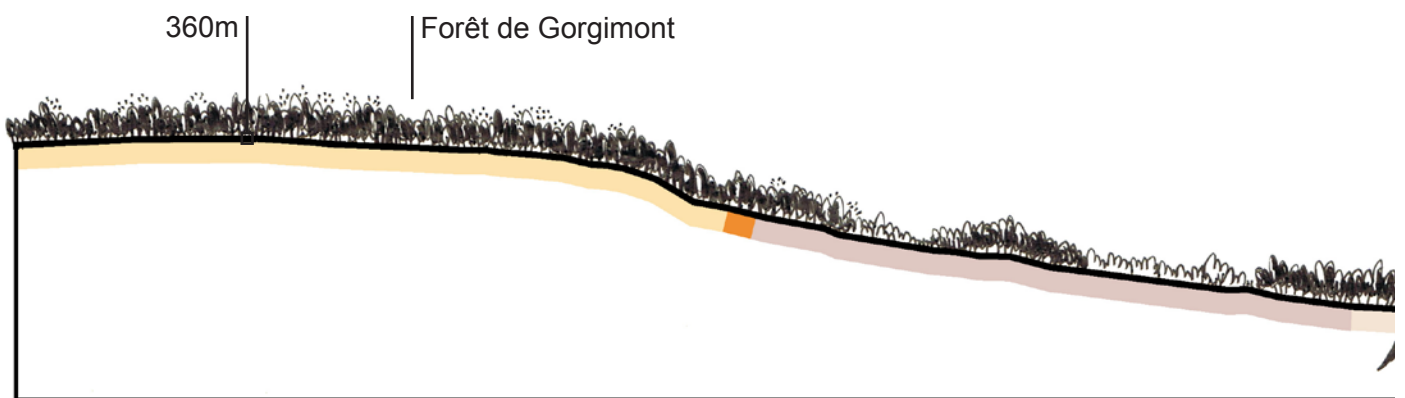


Carte géologique simplifiée.

- 1 - Les villages suivent les limites des couches géologiques.
- 2 - Le dessin du massif forestier jouant avec les failles.



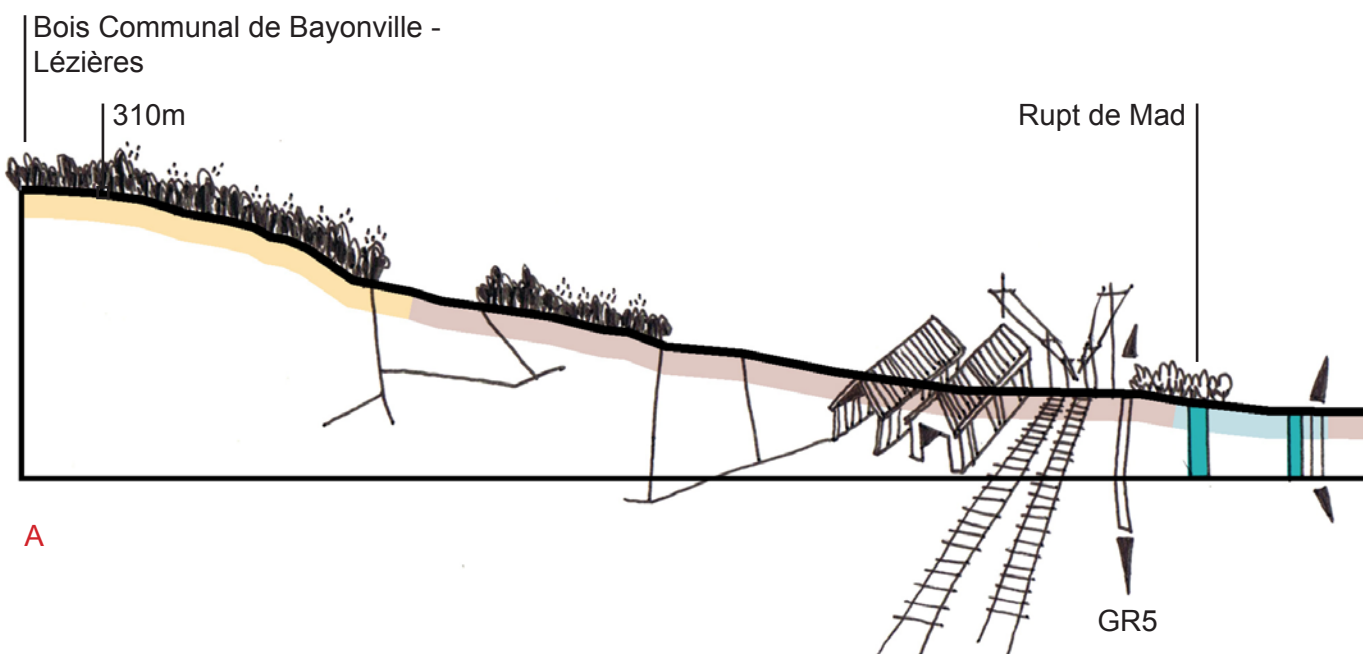
ANCY-DORNOT



A

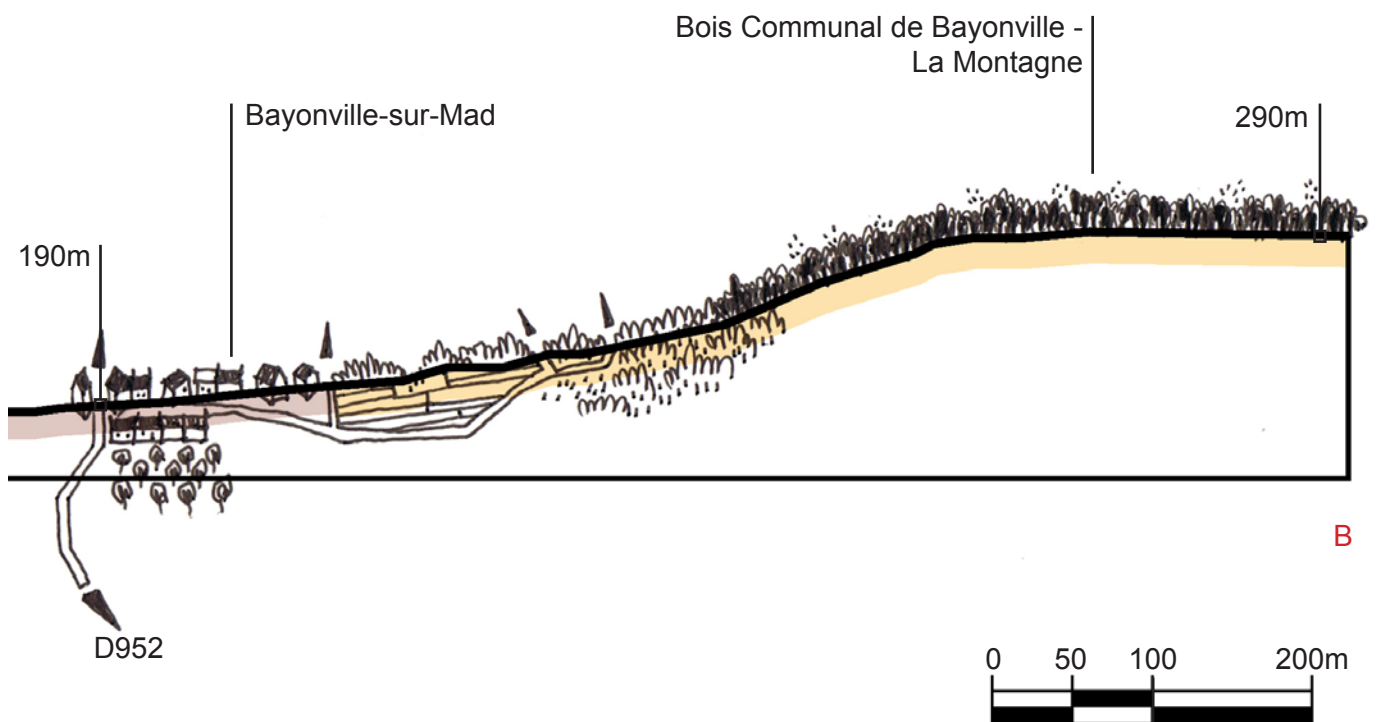
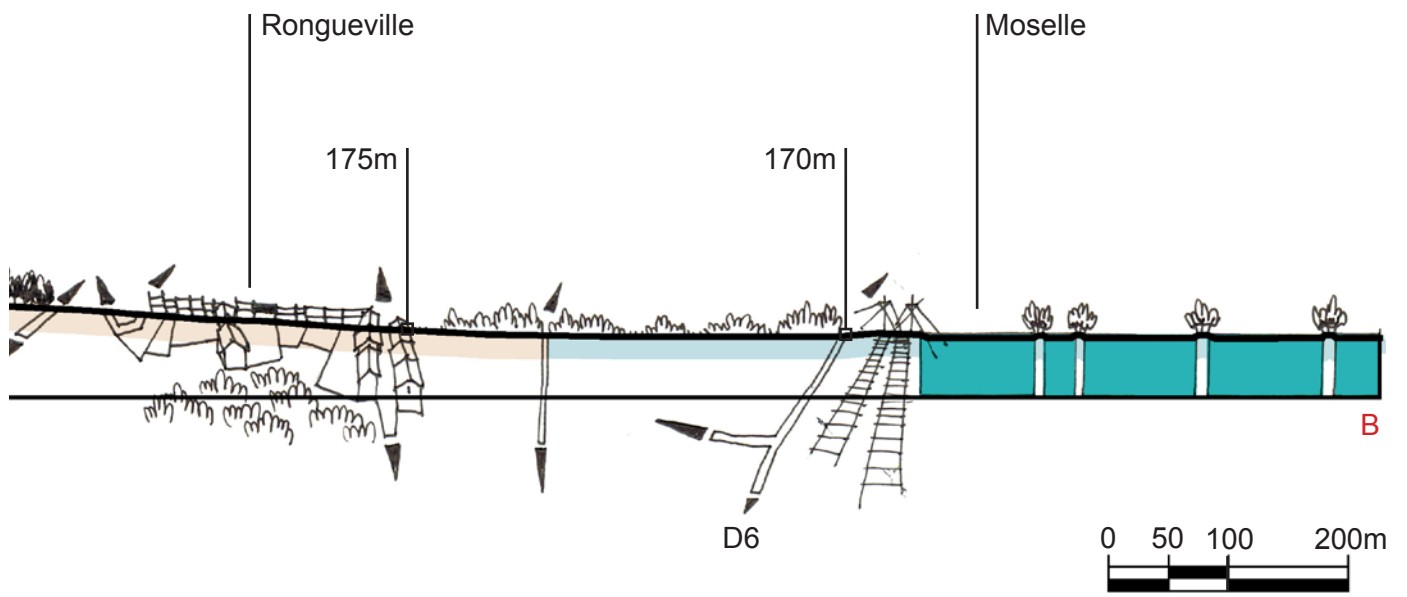
Ces coupes mettent en évidence les logiques d'implantation des villages par rapport au socle géologique. Ils se sont installés à proximité des terrains favorables à la culture et à distance des terrains inondables.

BAYONVILLE



A

- Alluvions récentes
- Alluvions anciennes
- Lehms, limons ou éboulis
- Schistes, argiles et grès du Toarcien
- Aalénien (minerai de fer)
- Calcaires et marno-calcaires du Dogger
- Marnes et caillasses



L'évolution de la forêt

La forêt gagne du terrain.

Les apports climatiques

Les pluies sont régulières et abondantes toute l'année. La pluviométrie favorise le développement des arbres. Naturellement, ils ont tendance à étendre leur domaine ; seuls l'agriculture et le l'habitat peuvent les faire reculer.

La concurrence est donc forte quand l'exposition est ensoleillée.

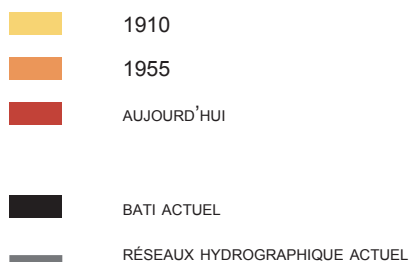
L'évolution des perceptions

Sur les plateaux, la place des forêts n'a guère évolué.

En revanche, sa descente sur les versants est perceptible. Et cette avancée va en s'accroissant : la progression est plus forte depuis 1955 qu'en première moitié du 20^e siècle.

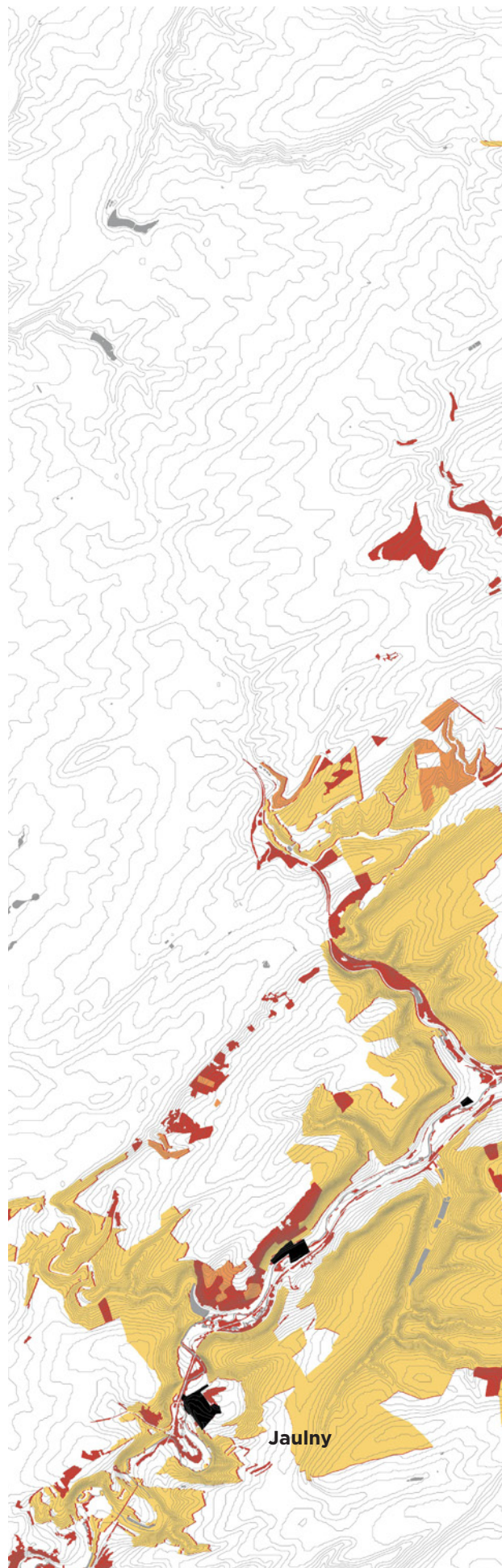
Ces périodes correspondent à des changements de cultures, abandon de la vigne à cause du phylloxéra, abandon de cultures de remplacement comme la fraise, augmentation des transports notamment. Les terrains cultivés sont abandonnés et la friche se développe. La friche n'est elle-même qu'une première étape, brouillonne, mais réelle vers la forêt.

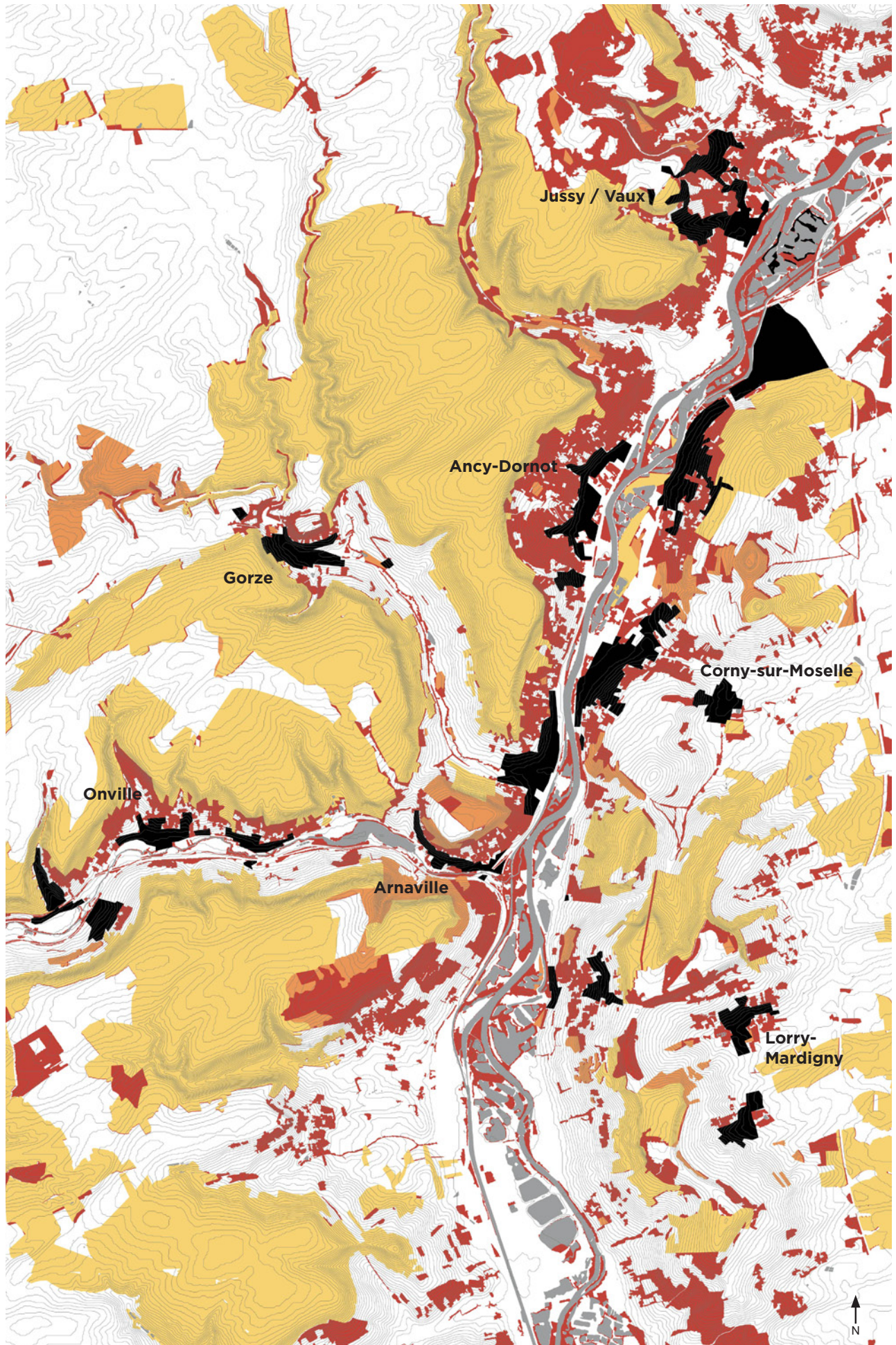
En parallèle les villes et les villages s'allongent, s'étirent : leurs contacts avec les versants augmentent. La perception de l'avancée des forêts ne peut que devenir plus perceptible : le contact entre les bois et le bâti est plus rude, privé de l'auréole des jardins, des friches et des vergers.



Les territoires gagnés par la forêt depuis 1910

Les couleurs jaune, orange et rouge viennent au contact du bâti en noir.









4

"La vigne est amenée dans le Rupt de Mad par les Romains en venant par la Moselle. Elle périlite dès la fin du Moyen-Age à Rembercourt. Le village voit son nom changé en Rembercourt-aux-groseilles à cause de la culture qui s'y développe".

Extrait du PLU de Rembercourt-sur-Mad, 2006.



5

"LES FRICHES _ Définition :

- *Qu'elles soient agricoles, industrielles ou urbaines, les friches ne constituent pas une notion juridique.*
- *La friche agricole est un état transitoire d'une terre anciennement cultivée ou pâturée, abandonnée, évoluant naturellement vers l'état de forêt.*
- *La formation et l'évolution d'une friche se décomposent en 3 étapes :*
 - *L'envahissement par les grandes herbes*
 - *L'embroussaillage*
 - *Le boisement spontané".*

Extrait dde l'étude préalable de requalification des friches forestières - 11/06/13_CCVM

1 - Vue sur Ancy-Dornot, depuis le belvédère de la Pierre-qui-tourne.

2, 3 - Le bois à la porte des villages, ici à Gorze.

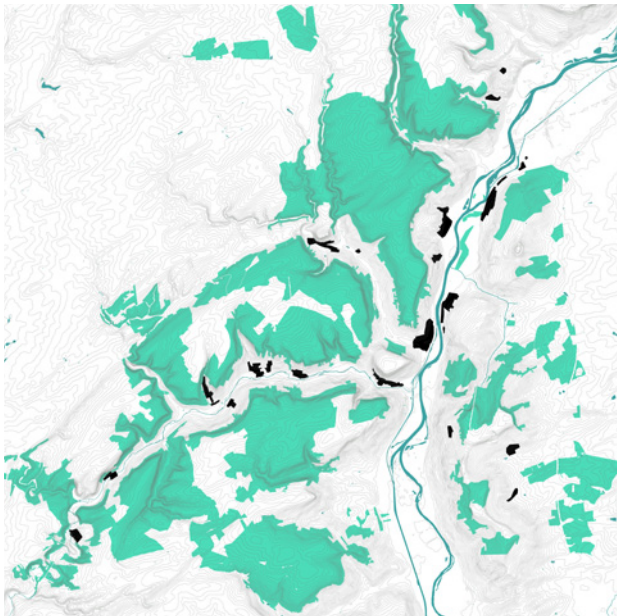
4 - Un chemin entre les jardins et les vergers au-dessus du village de Villecey-sur-Mad.

5 - Un chemin sur les hauteurs de Noyéant-sur-Moselle.

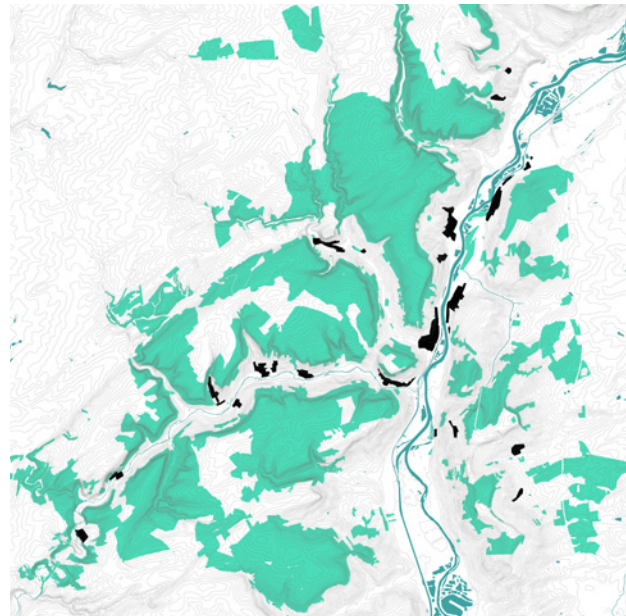


Bouger la structure foncière demande une dynamique lourde, complexe et longue. Pourtant, c'est la dynamique du projet qui justifie le mouvement sur le foncier, et pas l'inverse. De nouvelles vocations sont à définir.

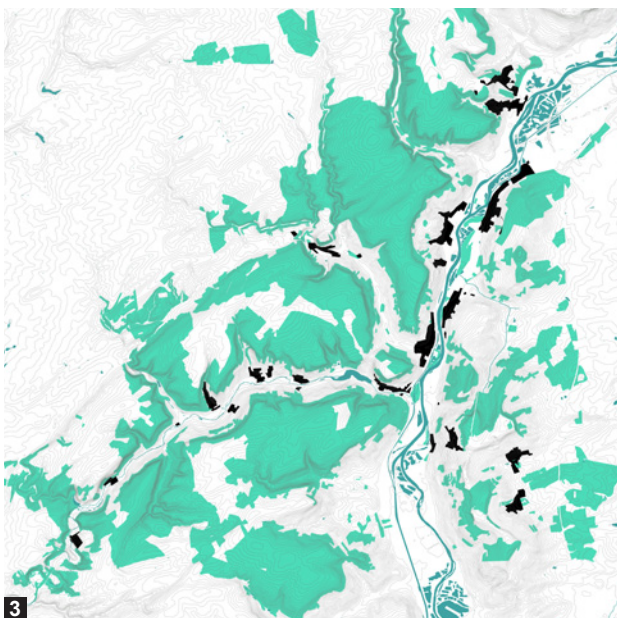




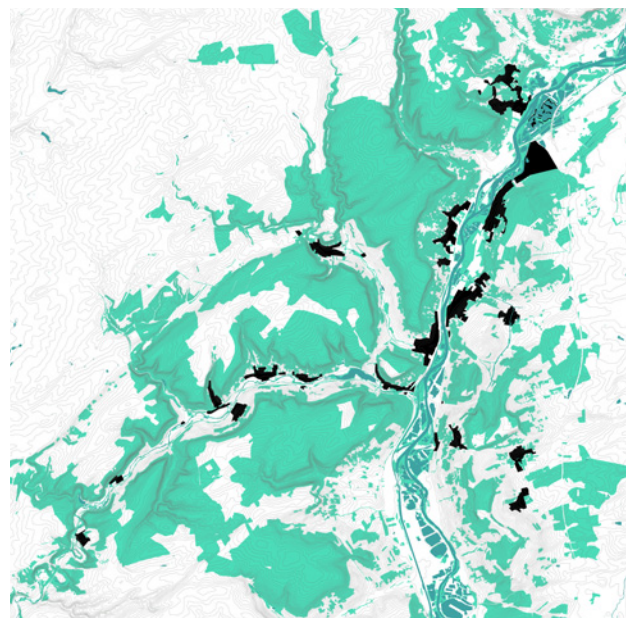
1909



1956



1975



Aujourd'hui

"L'abandon des cultures de vignes, de vergers et d'autres fruits a entraîné l'enfrichement progressif des zones de transition entre les milieux urbains et les reliefs boisés. Seuls 6 % du territoire du Val de Moselle sont touchés par cette mutation mais ils correspondent quasi intégralement aux Côtes de Moselle."

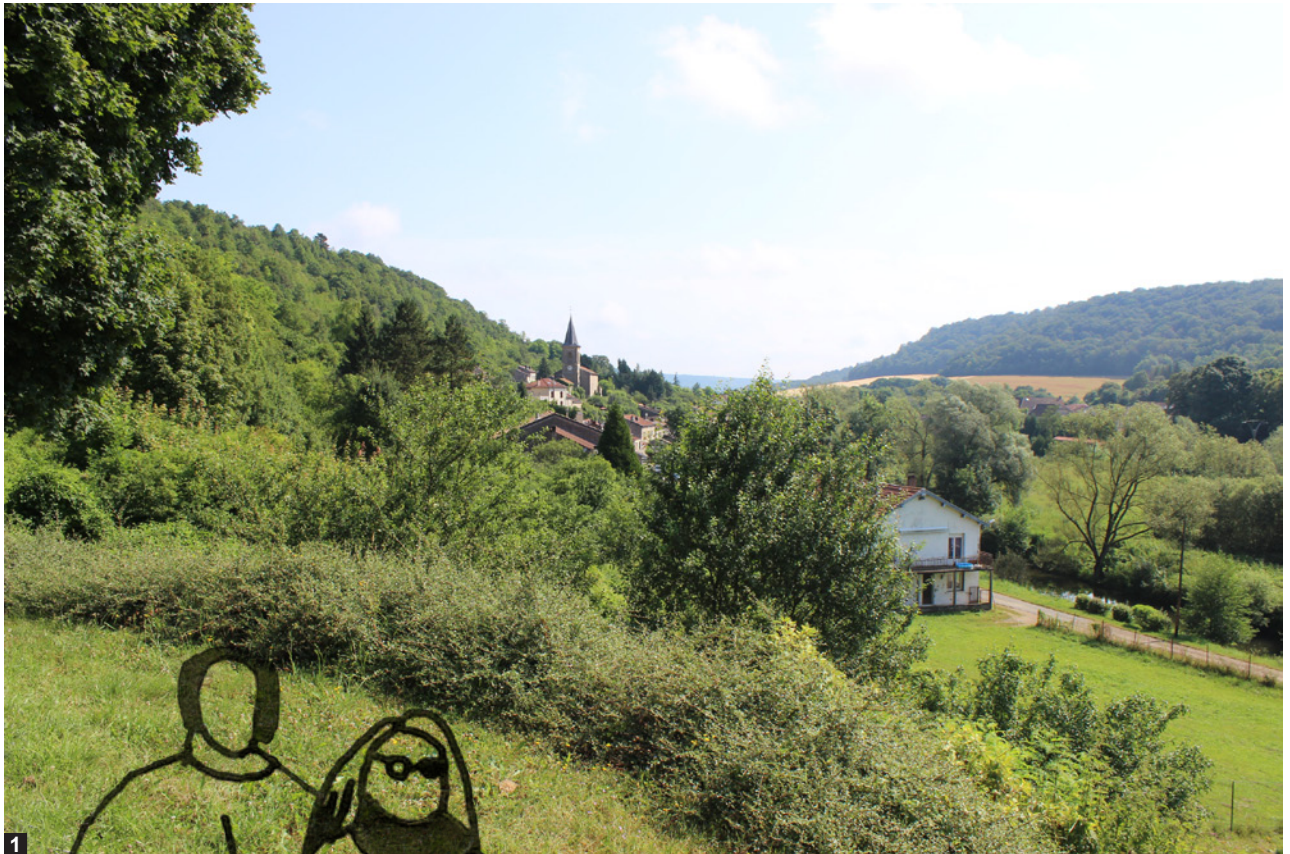
Extrait de la Charte forestière du territoire CCVM, 2008, p.23

La tache verte des bois et des forêts s'élargit, surtout à partir des années 50, les vallées n'apparaissent plus en blanc sur la carte.

1 - Carte figurant le parcellaire et les bois sur les communes de Villecey-sur-Mad, Waville, Onville, Vandelainville et Bayonville-sur-Mad. On y constate un parcellaire très découpé.

2 - Les espaces autrefois cultivés s'enfrichent, des bois en devenir - A Gorze, les jardins au-dessus du village ne sont plus entretenus pour certains.

3 - Cartographies comparatives figurant l'évolution de la forêt en superficie sur le territoire.



On pourrait relancer quelque chose. On ne va pas habiter dans les bois... Les jardins, eux, laissent passer la lumière et puis on a de l'eau souvent sur ces coteaux, c'est une chance et c'est idéal pour jardiner, cultiver !

1 - Vue sur le village de Rembercourt-sur-Mad depuis le cimetière : la vue d'ici tend à se fermer ; si l'enfrichement des parcelles au premier plan se poursuit, le village ne sera plus visible d'ici.

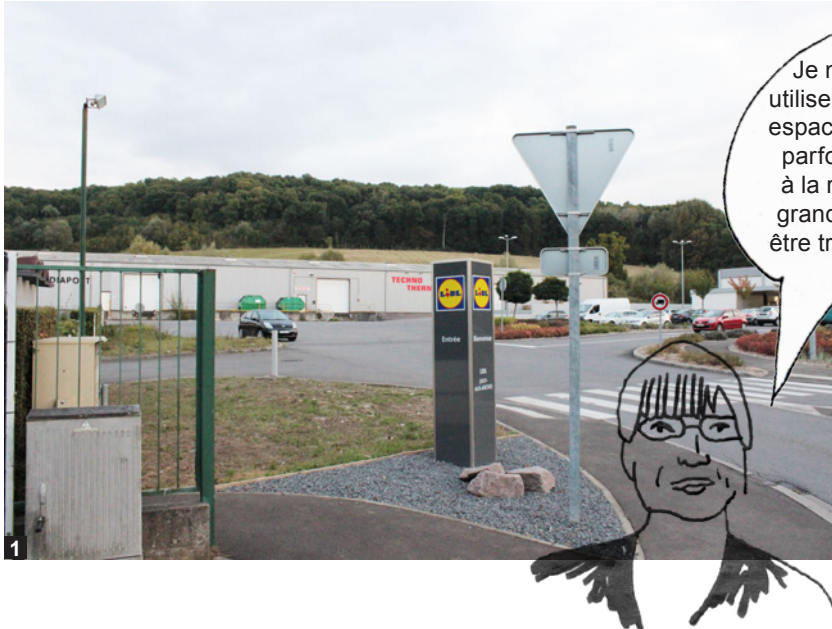
2 - Des jardins, des vergers qui garantissent encore une ouverture autour du village de Vandelainville et à Bayonville-sur-Mad.



Des champs qui garantissent aussi une ouverture.
Ici, entre Villecey-sur-Mad et Onville.







Je me dis aussi qu'on pourrait utiliser la zone d'activités, Tous ces espaces inutilisés, ou ces activités parfois en déclin ; il faut penser à la reconverter, les terrains sont grands ; les bâtiments pourraient être transformés pour accueillir de l'élevage non ?



Regarde en face, à Ancy, la vigne est encore là.



Et puis, on voit bien que des lieux touristiques comme les cabanes ça fonctionne ! C'est cet endroit qui a été choisi pour les installer, en appui sur la forêt, la vue sur les vignes et le village !

"Promouvoir un art de vivre au quotidien, en s'appuyant notamment sur le renouveau de la viticulture, une réinterprétation de la gastronomie locale, l'offre de loisirs, le bien-être, une programmation événementielle de qualité et diversifiée."
Extrait du DOO, SCOTAM, 2014 , p.70



Il faut revenir à du maraîchage bio parce qu'il faut faire différent du supermarché et que ça rapporte. Et puis en vente directe !



On pourrait utiliser des animaux pour défricher d'abord, en partant des quelques parcelles communales ou que la commune a rassemblé comme biens sans maître.

"Le bouche à oreille reste le bon moyen pour connaître les offres."

Extrait de l'enquête sur les pratiques et attentes des consommateurs en matière de produits locaux, Val de Lorraine, PNR, IUT Nancy-Brabois, 2012.

- 1 - La zone d'activités à Jouy-aux-Arches.
- 2 - Les vignes à Ancy-Dornot,
- 3 - et à Arnville.
- 4 - L'exploitation à Arnville, le long du canal.
- 5 - Les champs et prairies au-dessus de Mardigny.



«D'après les éléments recueillis sur place, la valorisation énergétique de l'entretien des friches sera limitée. Les contraintes sont qu'une bonne partie des friches reste inaccessible aux engins et que le tonnage de produit à l'hectare reste très faible.»

Extrait de l'étude de faisabilité d'une filière Bois-Energie, 2012 , p.37.



«Reconstruire une identité économique, en s'appuyant sur les filières émergentes, les centres de recherches, sans occulter les traditions industrielles du nord du territoire.»

Extrait du DOO, SCOTAM, p.70.

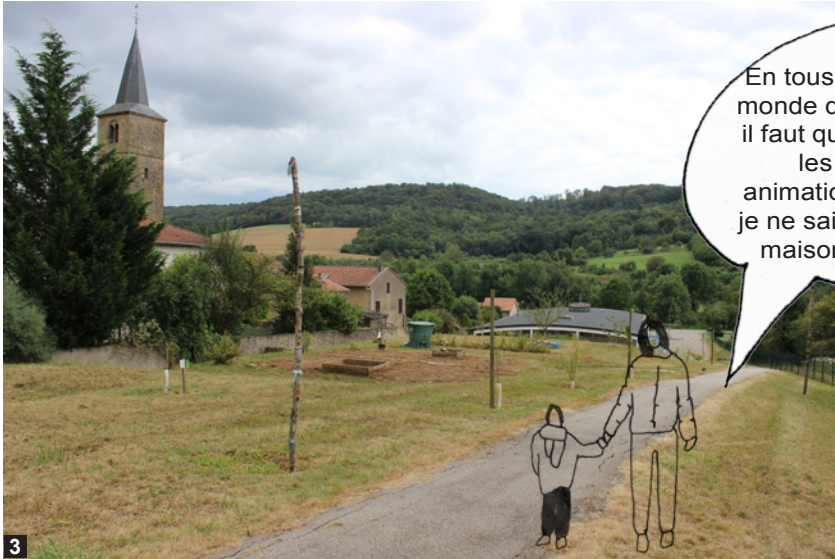
1 - Entre Arnaville et Novéant-sur-Moselle, à proximité de vignes et du village d'Arnaville, la vue sur la vallée du Rupt de Mad tend à disparaître depuis ce point ; les parcelles s'enrichissent au premier plan.

2 - La scierie de Bayonville et les tas de bois de bois à Waville.

3 - Le chemin entre Onville et Vandelainville, emprunté par les écoliers des deux villages pour rejoindre l'école, ici sur la photo.

4 - Un chemin à l'arrière des jardins, en limite de l'enveloppe bâtie à Jouy-aux-Arches.

5 - Un verger entretenu au-dessus de Novéant-sur-Moselle, en allant vers les Rochers de La Fraze.



En tous cas, il faut associer plus de monde que le maire et le maraîcher : il faut que cela serve pour découvrir les jardins et qu'il y ait des animations à partir de cette activité, je ne sais pas avec les écoles ou les maisons de retraite par exemple

«La seule chaufferie au bois est à la maison de retraite de Gorze.»
Extrait de l'étude de faisabilité d'une filière Bois Energie, 2012 , p.37.



.. et une participation à l'entretien des chemins !



...mais qu'on puisse garantir des débouchés avec la cantine ou la maison de retraite.

«Au sein de la matrice prairiale, les vergers périvillageois assurent des fonctions écologiques et paysagères originales, qui doivent être prises en compte par les politiques publiques locales.»
Extrait du DOO, SCOTAM, p.83.

B. Habiter, vivre, travailler sur le territoire

A proximité de Metz et à quelques dizaines de kilomètres de Nancy, le territoire est attractif pour les habitants qui cherchent un cadre de vie en contact avec la forêt, un habitat au coeur de petits villages au charme préservé.

Des villages, formes, ambiances diverses.

Qu'ils soient sur les coteaux de la vallée de la Moselle, large et orientée nord-sud, qu'ils soient au fond de la vallée de la Gorzia comme un petit bout du monde, ou qu'ils forment ce chapelet de villages qui s'égrènent le long de la vallée du Rupt de Mad, les 17 villages se sont installés en rapport avec la topographie marquée, en lien avec les ressources avoisinantes, offrant ainsi aux habitants des paysages remarquables.

En effet, il apparaît de manière évidente que ces villages, aussi différents soient-ils, se sont implantés avec une intelligence pragmatique qui leur assure encore aujourd'hui un cadre de vie exceptionnel. Ils ont par exemple évité les zones les plus exposées aux risques naturels (grandes inondations ou mouvements de terrains), tout en laissant à l'agriculture les terres qui lui étaient les plus favorables : sols limoneux pour les cultures maraîchères en fond de vallée, sols chauds et secs sur les coteaux bien exposés pour la vigne, sols profonds pour les cultures céréalières ou les vergers, ... Très rares sont aussi les villages qui ne bénéficient pas d'un excellent ensoleillement. Et cette donnée a un impact non négligeable sur la qualité de vie, dans une région où la luminosité fait défaut de novembre jusqu'à mars. Ainsi, chaque noyau villageois s'est implanté sur un coteau ou au pied d'un coteau globalement orienté face au sud, ou alors s'est développé dans un fond de vallée à fond plat en prenant soin d'éviter les ombres portées des reliefs alentour.



1 - Le village de Gorze au fond de la vallée de la Gorzia ; le coeur ancien du village est dense, autour de quelques rues dans le creux de la vallée ; les extensions ont pris place en remontant sur les versants, les maisons se sont installées le long des rues, isolées les unes des autres.



Un exemple : Vandelainville

Le village est composé d'une rue principale qui dessert des impasses ; le gabarit de ces impasses permet aux habitations mitoyennes de former des espaces similaires à des cours ; cette forme d'habitat dans sa structure et ses proportions

semble fonctionner et créer un cadre de vie agréable pour les habitants ; cette structure constitue un exemple une source d'inspiration pour imaginer des formes d'habitat nouvelles adaptées à la topographie du territoire.

L'absence de transit automobile dans les rues du village et l'é étroitesse de la voirie garantissent une sécurité suffisante pour que

les habitants s'approprient une belle part de l'espace public : qui pour discuter avec son voisin, qui pour installer un banc et quelques plantes en pots, qui pour jouer avec ses amis (enfants, adolescents), ...

Cette ambiance de convivialité ne découle pas exclusivement du particularisme des espaces publics. En effet, la densité bâtie impacte elle aussi le paysage urbain et la notion de « vivre ensemble ». Les maisons à la fois accolées (dans la tradition des villages lorrains au parcellaire étroit et profond) et rapprochées (du fait de l'é étroitesse des rues) renforcent le sentiment d'appartenance au même espace de vie que son voisin, à un espace de cohabitation heureuse et non pas subie.

On observe donc dans les villages similaires à Vandelainville un mode de vie particulièrement intéressant, intermédiaire entre la vie en logements collectifs – où la frontière est fragile entre bénéfiques et inconvénients issus de la promiscuité – et la vie en pavillons « isolés » où chaque ménage tend naturellement à se replier sur lui-même, à mettre de la distance avec l'espace public et à s'isoler matériellement du voisin.

Le corollaire de cette ambiance si particulière entre urbanité et ruralité est la difficulté à trouver une place à l'automobile. L'espace public n'a effectivement pas été prévu pour servir la voiture. Il n'est donc pas simple de trouver le juste équilibre entre adaptation de l'espace public à la voiture et adaptation de la voiture à l'espace public.



1



2



3



4

1 - Extrait de la carte d'Etat-Major sur Vandelainville. On distingue la structure du village, une rue principale sans impasse qui monte le coteau, distribue des impasses.

source : www.remonterletemps.fr, IGN.

2 - Extrait de la photographie aérienne sur Vandelainville.

source : www.remonterletemps.fr, IGN.

3. La rue principale de Vandelainville ; les maisons donnent sur la rue, des murs cadrent l'espace et laissent deviner la présence des jardins.

4. Une impasse à Vandelainville, un lieu de rencontre important pour les habitants.

Un exemple : Arnaville

Situé à la confluence entre le Rupt de Mad et la Moselle, le village s'étire sur le versant du Rudemont, comme s'il cherchait à l'entourer ; il est constitué d'une rue principale qui suit les courbes de niveau du Rudemont et qui s'épaissit vers le fond de la vallée, constituant un ensemble bâti différent d'un village-rue.

Arnaville a connu dans les

années 70 une extension le long des courbes du Rudemont, vers l'ouest, conférant à cette partie du village une structure de village rue, mais avec des maisons séparées les unes des autres, à la différence de la rue principale.

Comme tous les villages implantés en fond de vallée, Arnaville se développe en longueur, autour de sa rue principale et sans monter très

haut sur les coteaux. Cette rue, contrainte par le relief d'une vallée du Rupt-de-Mad étroite et sans fond plat, n'est pas beaucoup plus large que la rue principale de Vandelainville. Elle doit pourtant supporter le trafic automobile et poids lourds en transit entre le plateau lorrain et la vallée de la Moselle. Cette situation, pour des raisons à la fois de sécurité et de nuisances sonores ou olfactives, ne permet pas la même appropriation de l'espace public que dans les villages de coteau. Le piéton ne peut trouver sa place que dans les rues secondaires, plus paisibles, à condition toutefois qu'elles ne soient pas submergées de véhicules en stationnement.

La gestion de la voiture est donc également un enjeu de taille dans les villages de fond de vallée. La topographie moins accidentée qu'à flanc de coteau permet de trouver plus facilement des solutions pour le stationnement, mais la sécurité liée au transit apparaît comme le principal frein à la valorisation de l'habitat le long de la rue principale.

La proximité immédiate de la rivière offre à Arnaville un atout en terme de cadre de vie : espaces publics de qualité, promenades, lieux de détente.

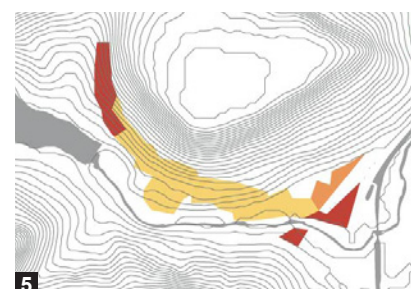
1 - Vue sur le village et son épaisseur dans le fond de la vallée, depuis les hauteurs du Rudemont.

2 - Un habitat compact et le charme des «vieilles pierres». La rue principale d'Arnaville et ses bâtis anciens qui lui confèrent un caractère remarquable.

3. Vue sur l'aître d'Arnaville, structure caractéristique des villages de la vallée du Rupt de Mad.

4. Depuis le village, le Rudemont est visible et offre aux paysages du village une certaine respiration.

5. Extrait de la carte de l'évolution du bâti sur le territoire (cf.p.67)



Des formes bâties et architectures remarquables



La morphologie des villages que nous connaissons aujourd'hui est le fruit d'une superposition dans le temps et dans l'espace de fonctions, de contraintes, d'activités variées sur un territoire restreint : axes de communications, nécessité de se protéger de l'ennemi, polarités culturelles religieuses, activités agricoles ou industrielles, ...

Ainsi chaque village exprime dans sa forme à la fois l'histoire et l'ancrage au territoire qui lui sont propres. Les villages vigneron de coteau, par exemple, semblent quelque peu isolés parce que situés à l'écart des routes, alors qu'ils sont en fait remarquablement bien connectés à l'espace rural qui les faisait vivre. Leurs rues et ruelles ne sont que le prolongement des sentiers qui irriguent les vignes et vergers du coteau. Ces villages étaient le lieu de convergence de toute l'activité agricole et artisanale de leur terroir, jamais très loin non

plus car le commerce de négoce les faisait vivre.

L'identité de ces villages ne tient cependant pas uniquement à la morphologie urbaine, mais aussi à la typologie bien spécifique des maisons de vigneron. Celles-ci se différencient des maisons lorraines traditionnelles que l'on rencontre dans les villages de plaine ou de plateau. En effet, la maison de vigneron ne comporte pas de grange, ce qui réduit considérablement sa largeur. Les espaces de stockage se développent plutôt verticalement, dans le grenier et en sous-sol, d'où la présence récurrente d'une gerbière au-dessus de la porte d'entrée et d'une trappe d'accès direct à la cave depuis la rue.

D'autres villages ont dû développer des stratégies défensives qui ont impacté fortement la forme urbaine et le mode de vie. Si certains villages se sont classiquement structurés autour d'un château ou d'une maison forte (Jaulny, Mardigny, Jouy, ...), allant jusqu'à l'édification d'une ceinture fortifiée comme celle de Novéant qui est encore visible, d'autres villages ont cherché à optimiser leur équipement culturel pour lui donner astucieusement une fonction militaire inattendue. C'est le cas des églises fortifiées d'Arry, de Lorry, d'Ancy, de Vaux, ... qui formaient, avec souvent le cimetière et le groupe de maisons voisines, un bastion défensif qui a pris le nom d'aître médiéval dans la vallée du Rupt-de-Mad. Ces quartiers resserrés que l'on peut encore observer à Waville, Arnville, Onville, Bayonville et Vandelainville sont donc aujourd'hui des espaces publics privilégiés pour le piéton. Ils créent une impression de cocon urbain autour de l'édifice le plus majestueux de la commune, l'église.

D'autres villages, enfin, traduisent dans leur structure et leur patrimoine ostentatoire l'opulence d'un passé religieux, économique, administratif et culturel particulier. C'est notamment le cas de Gorze qui s'est développé au pied de son église abbatiale et de son palais éponyme, puis autour de son tribunal cantonal. On y retrouve donc une architecture spécifique, témoignage de l'activité foisonnante des époques médiévale et classique. Par exemple des maisons de riches négociants, propriétaires fonciers ou notables, ou encore des immeubles de rapport au caractère plus urbain que dans les villages alentours. Plus hauts et plus larges que les maisons d'ouvriers agricoles, ces édifices qui datent en moyenne du 18^e siècle, présentent de grandes ouvertures pour éclairer les beaux appartements des étages « nobles », avec une ornementation de façade plus ou moins riche : linteaux sculptés (droits ou en arc surbaissé), balcons à garde-corps en fer forgé, belles portes en bois ouvragées, ... Mais si on retrouve également cette typologie d'habitat dans d'autres bourgs du secteur qui ont eux aussi développé des fonctions commerciales, les maisons d'époque Renaissance sont quant à elles vraiment spécifiques à Gorze. Il en reste peu et il faut parfois les chercher au fond d'une cour. Cette cour, lorsqu'elle donne sur l'espace public, offre une respiration visuelle à la rue, et permet de prendre du recul pour profiter de la façade.

1 - Une ruelle autour de l'aître d'Onville.

Les maisons de vigneron sont généralement basses et étroites, dotées d'une cave et d'un étage dédiés au stockage. Tous les niveaux sont directement accessibles depuis la rue grâce aux gerbières et aux soupiraux. Il n'y a pas d'usoirs entre la chaussée et les maisons.

2 - Les maisons de négociants et les immeubles de rapport. Ils sont plus hauts et plus larges, et essentiellement dédiés au logement et au commerce.

3. Le village de Gorze, un bâti ancien très compact.

Des formes d'exception



Chacun des 17 villages a connu une ou plusieurs période(s) florissante(s) sur le plan culturel et/ou économique. Des édifices d'exception en sont sortis de terre et certains sont parvenus jusqu'à nous. Il s'agit tout d'abord des églises et chapelles présentes dans toutes les communes, et dont l'architecture nous offre un panorama historique particulièrement complet :

- tours-clochers vestiges de l'époque romane comme à Onville, Bayonville, Vandelainville ou encore Arry
- églises qui reflètent les débuts de l'art gothique en Lorraine (Gorze, Vaux) aussi bien que l'époque dite flamboyante de cet art (église d'Ancy, chapelle du Pallon à Arnerville)
- églises-halles (c'est-à-dire en un seul volume intérieur,



sans le découpage habituel entre nef et bas-côtés), construites ou réaménagées au 18^e siècle ou 1^{ère} moitié du 19^e siècle : Novéant et Waville par exemple

- architecture historiciste typique du 19^e siècle ou début 20^e siècle (extension néo-romane de l'église à Lorry-Mardigny, clocher et portail néo-classique à Dornot, ...)

- architecture moderne issue des grands programmes de la Reconstruction après la seconde guerre mondiale : il s'agit spécifiquement de l'église de Corny (construite par l'architecte Georges-Henry Pingusson) qui se caractérise entre autres par une organisation sur plan centré (contrairement au plan en croix latine habituel), un clocher détaché du volume principal, et un travail remarquable sur la lumière indirecte contribuant grandement à l'atmosphère de recueillement de l'édifice.

Au-delà du patrimoine religieux, le territoire a également vu sortir de terre de nombreux châteaux, maisons fortes ou maisons de maître. Tous n'ont pas survécu aux vicissitudes de l'histoire mais, comme pour les églises, il nous

reste des témoignages de toutes les grandes périodes de construction, de l'époque médiévale à l'époque néo-classique. Certains de ces édifices exprimant même une synthèse historique de ces différents styles architecturaux (le château de Mardigny notamment).

Si les églises ponctuent souvent le paysage en apparaissant comme des points de repère verticaux grâce à leurs clochers, les châteaux marquent quant à eux leur territoire grâce à une situation géographique remarquable. Ainsi ils profitent d'un promontoire rocheux comme à Jaulny, d'un replat dominant la Moselle (Arry : le château a disparu mais pas ses jardins en terrasses), d'une implantation urbaine stratégique au croisement de plusieurs axes de communication (château de Lorry par exemple).

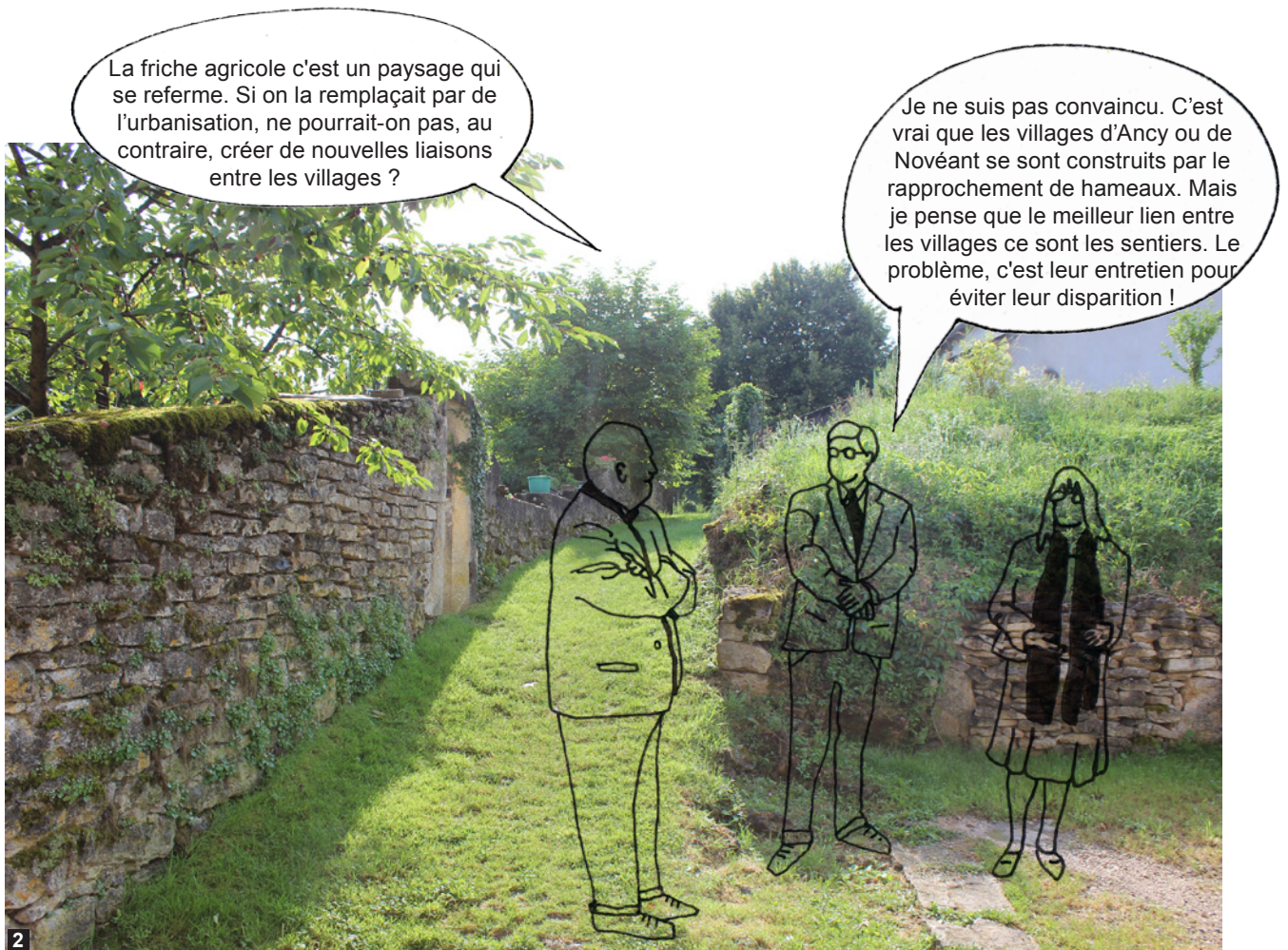
1 - Le château médiéval de Jaulny, sur son éperon.

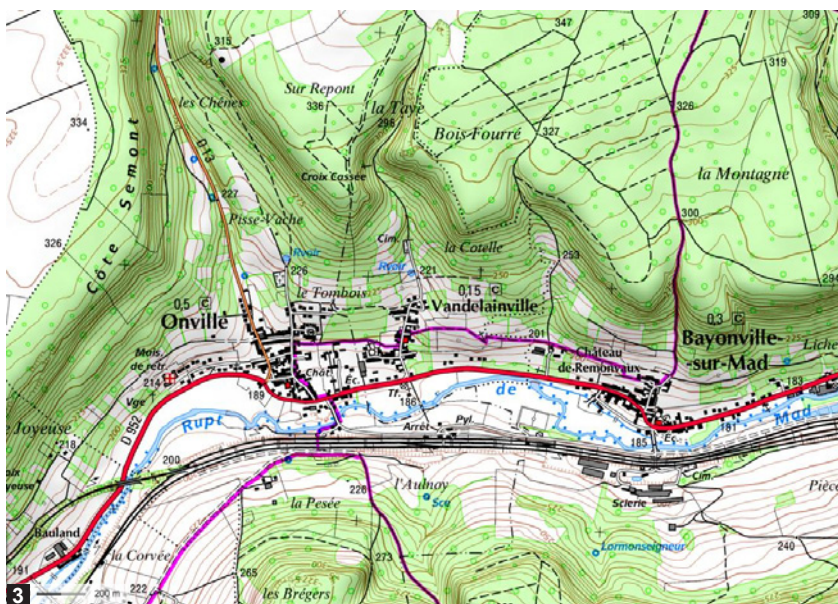
2 - Vestige du château d'architecture classique de Lorry (18^e s.).

3 - L'église sur plan centré de Corny, signée Georges-Henry Pingusson.

4 - Des bandes de maisons accolées, dans la tradition du village-lorrain mais avec des façades modernes (ici à Arry).

5 - L'aître d'Onville.





1 - Vue sur la vallée de la Gorzia depuis la route qui descend vers Gorze depuis la Croix St-Clément.

2 - Un chemin traverse le tissu bâti, entre les jardins et relie le village au village voisin Onville.

3 - Extrait de la carte IGN figurant les deux villages d'Onville et Vandelainville. Ces deux villages fonctionnent ensemble, non seulement dans leur structure bâtie, les chemins, mais aussi pour l'école située entre les deux villages.
source : www.géoportail.fr, IGN.

4 - Extrait de la photo aérienne sur laquelle est superposé le cadastre ; ce document montre bien le morcellement du foncier autour des villages.
source : www.géoportail.fr, IGN.

Lors des ateliers participatifs organisés en septembre 2016, les participants ont été invités à réfléchir sur le devenir du village de Vandelainville, pris comme exemple pour sa configuration spécifique (détaillée précédemment) et sa proximité avec Onville. Les deux villages fonctionnent en effet ensemble, ils partagent d'ailleurs une école (avec d'autres communes), qui se situe entre les deux ensembles bâtis.

Certains groupes de participants ont échangé sur les possibilités offertes par ces villages pour accueillir des artisans ou de nouveaux habitants. La commune ne dispose actuellement pas de bâtis vacants, et la construction de nouveaux quartiers ne serait peut-être pas privilégiée ici, cependant il semblait intéressant de poser le questionnement étant donné la proximité avec la gare d'Onville, la qualité du cadre de vie et la nécessaire dynamique à ré impulser sur cette partie du territoire.

Les participants ont alors envisagé l'hypothèse de construire de manière à réunir les deux villages.

Le présent rapport ne vise pas à statuer sur cette proposition, mais ces questions doivent trouver une place dans le cadre de l'élaboration de ce plan de paysage. Ces hypothèses peuvent sembler parfois irréalistes, elles peuvent tout de même conduire à des propositions innovantes et localement adaptées.



C'est vrai, et en même temps dans les vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad aussi, certains villages ont su échapper à l'invasion pavillonnaire, et garder ainsi tout leur charme. Il est très agréable de s'y promener !

1

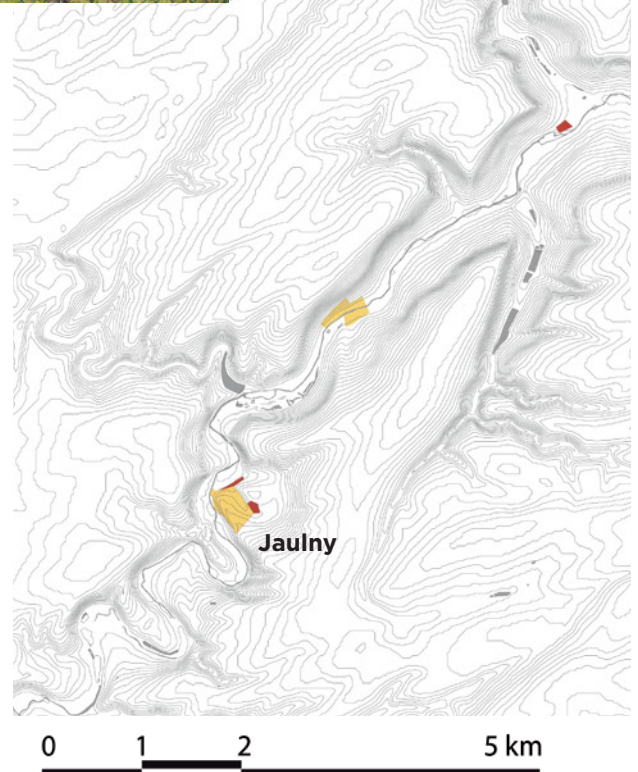
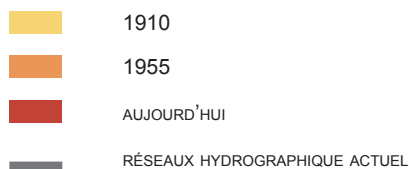
En fait, ce que j'apprécie c'est l'équilibre entre le minéral et le végétal sur nos coteaux. Et quand on y regarde de plus près, ce sont les jardins et les vergers qui font la transition entre le village et son environnement.

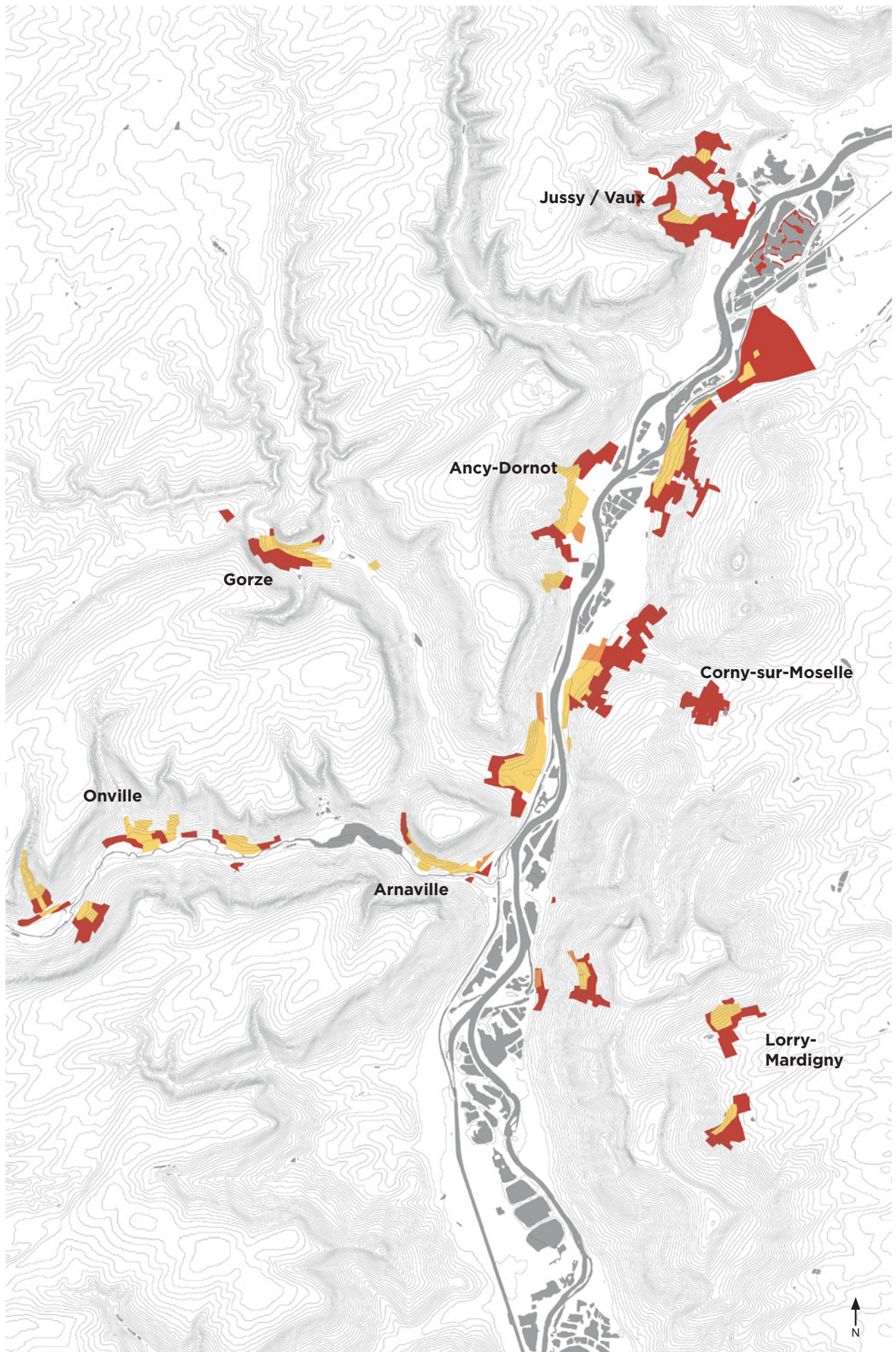


2

L'évolution des villages

Les villages sur la rive droite de la Moselle sont installés le long de l'ancienne route nationale 57. Leur liaison avec le centre de l'agglomération était aisée, sans la contrainte de franchissement de la rivière : leur évolution a peut-être de ce fait été plus rapide que sur le versant d'en face.



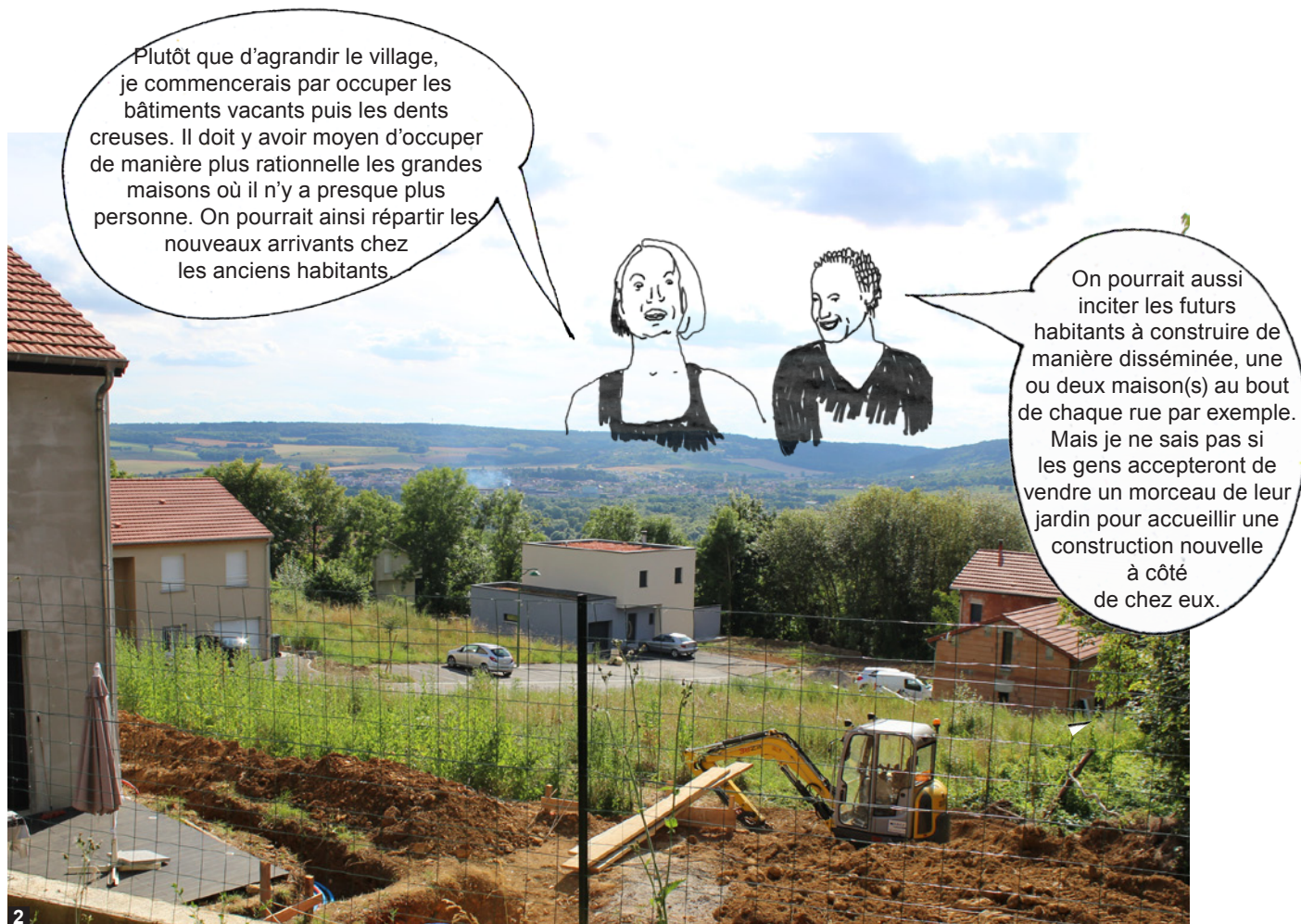




Les nouveaux logements, je ne les ferais pas à l'écart, mais accolés au village. Sinon les habitants ne s'intégreront pas. Et de toutes façons, au fond de la vallée, ça doit être inondable, et en haut du coteau, ça se verrait de partout.



Si je devais créer un lotissement, je ne voudrais pas y voir toutes les maisons séparées. Il faut imaginer des maisons accolées, construire dans la continuité du style du village.



1 - Le village de Dornot, bien compact sur le coteau, depuis les bords de Moselle à Corny-sur-Moselle.

2 - Des nouvelles maisons en construction à Arry.

3 - Des jardins, potagers au bord de la Gorzia à Novéant-sur-Moselle.

Des jardins, vergers qui qualifient les limites des villages

Une petite partie des jardins est contenue dans le bâti. Cette partie devient importante le long d'une rivière par exemple le long de la Gorzia à Novéant. Une autre partie des jardins est en arrière du bâti, dans des parcelles encore encloses par des murs. Enfin des jardins, des vergers sont à l'extérieur du village, en limite de la forêt et des champs.



"Les abords des villages et les franges urbaines jouent un rôle de premier plan dans le ressenti global de la qualité des espaces. Pour éviter l'altération des paysages, il est essentiel :

- d'assurer le maintien de coupures agricoles, naturelles ou forestières entre les villages ;
- de prendre en compte les caractéristiques physiques et naturelles du site pour définir les limites de l'urbanisation ;
- de maintenir ou de développer, à chaque fois que cela apparait possible, un traitement adapté des franges urbaines : préservation ou aménagement de jardins, préservation ou plantation de haies ou de vergers, maintien de zones tampon entre les secteurs résidentiels et les espaces cultivés."

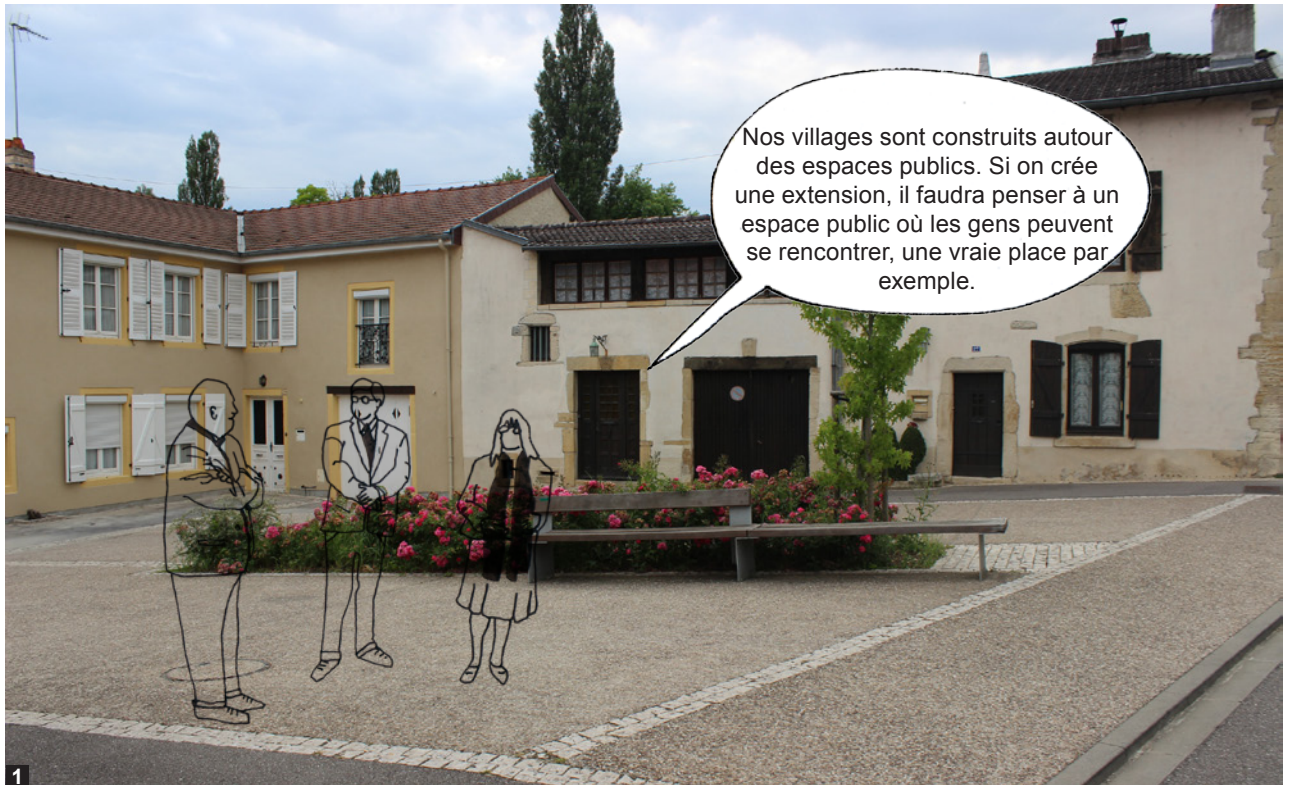
Extrait du DOO, SCOTAM, p.115

Des jardins, des vergers en limite de l'enveloppe bâtie :

- 1 - à Waville
- 2 - à Onville
- 3 - à Arnaville
- 4 - à Jaulny



Des villages construits autour des espaces publics



Autour d'une petite place ou d'un lavoir, d'une fontaine, les villages ont un vrai dessin urbain.



1 - Une place récemment aménagée dans le village de Bayonville-sur-Mad.

2 - Les habitations se sont construites autour du lavoir à Bayonville-sur-Mad.

3 - A Novéant-sur-Moselle, un retrait ample des maisons et un raccordement doux à la voie.

4 - Extrait de la photo aérienne sur le village de Jaulny ; on y distingue la place du lavoir et de l'église et le tissu bâti compact tout autour.

5 et 6 - La place de l'église et du lavoir de Jaulny.





Une place importante pour la végétation dans les rues des villages

Dans certaines rues, ou sur certaines places, les habitants ont aménagé les abords de leur habitation en y installant des pots de fleurs, quelques plantes, ou encore des grimpantes qui courent et habillent les façades. Dans ces rues, habituellement très minérales, ces installations deviennent des petits événements dans le paysage urbain. Ces aménagements sont le signe d'une appropriation conviviale des espaces publics ; ils participent à qualifier ces espaces publics et atténuer la distinction entre espace public et espace privé.

La place généreuse donnée à la végétation, qui profite des moindres interstices pour s'implanter, offre un caractère accueillant à ces rues et places.

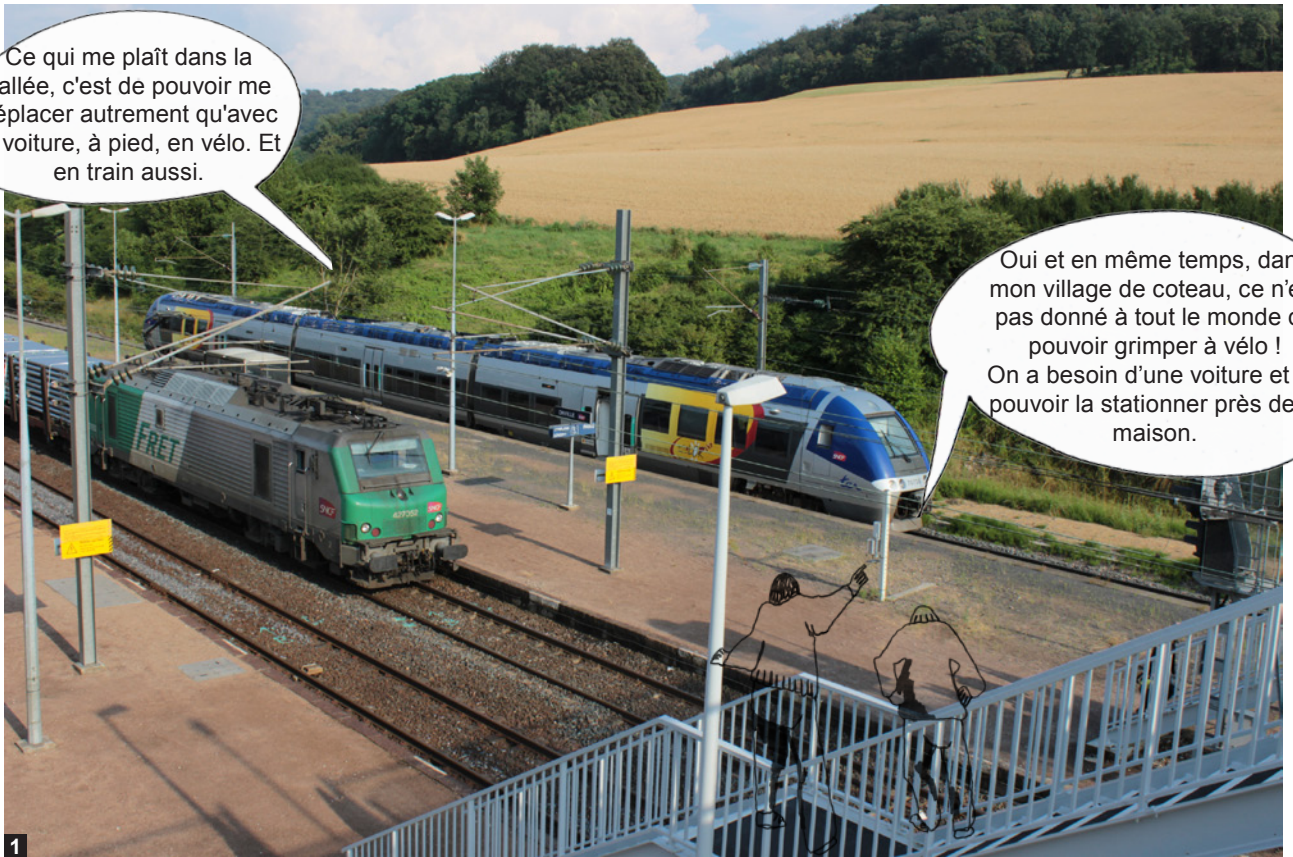
Dans certains villages, comme Vandelainville ou Jaulny, la place donnée à la végétation est ancienne : des arbres fruitiers palissés ont été observés, des poiriers par exemple. Ces derniers sont une fierté pour les habitants.

La place de la végétation reflète la manière de considérer le vivant autour des habitations.

- 1 - Les habitants s'approprient l'espace public en le qualifiant - Gorze ; une rue dans le village de Gorze.
- 2 - Dans le village de Jaulny.
- 3 - Des façades jardinées à Vandelainville, Jaulny, un poirier palissé à Vandelainville.
- 4 - Des tulipes le long de la rue principale de Waville.



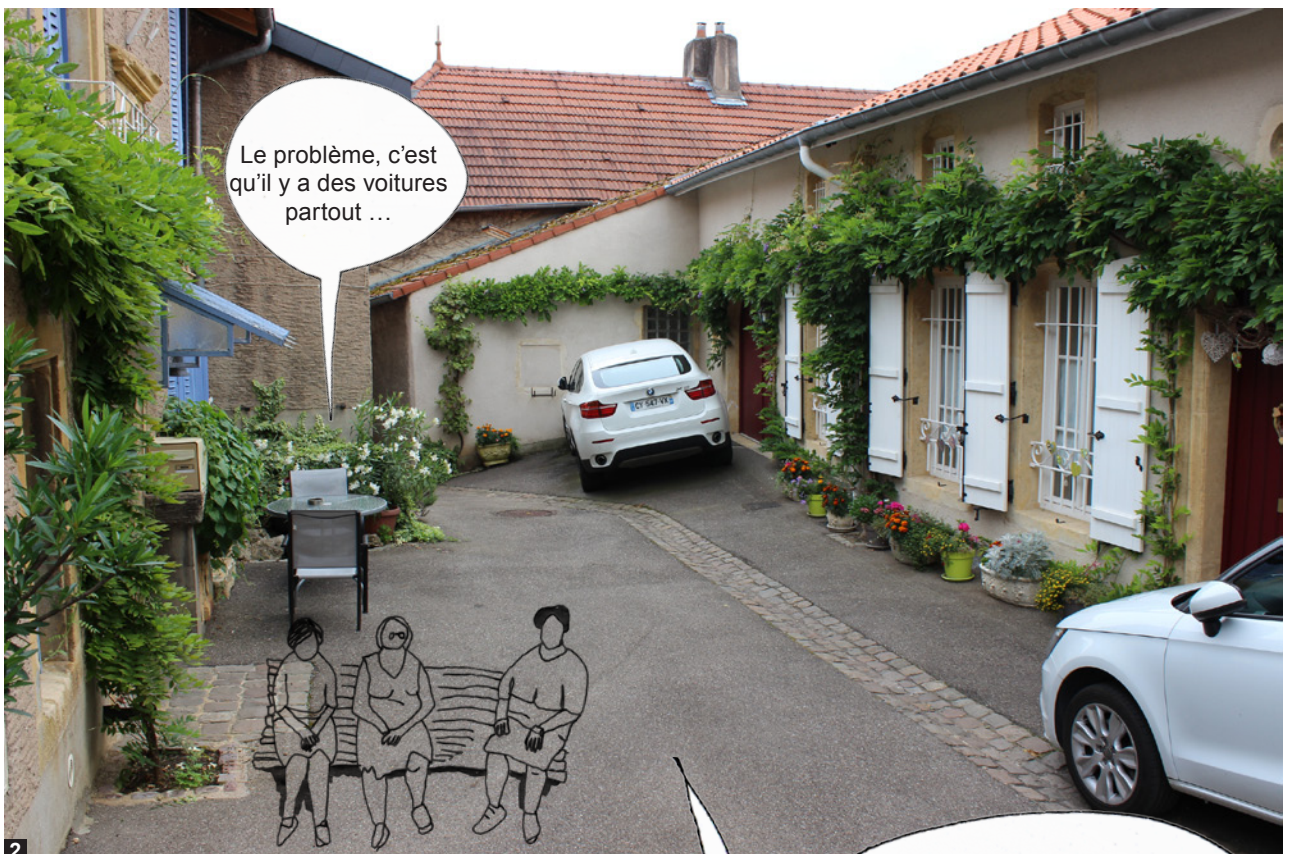
Ce qui me plaît dans la vallée, c'est de pouvoir me déplacer autrement qu'avec la voiture, à pied, en vélo. Et en train aussi.



Oui et en même temps, dans mon village de coteau, ce n'est pas donné à tout le monde de pouvoir grimper à vélo ! On a besoin d'une voiture et de pouvoir la stationner près de la maison.

1

Le problème, c'est qu'il y a des voitures partout ...

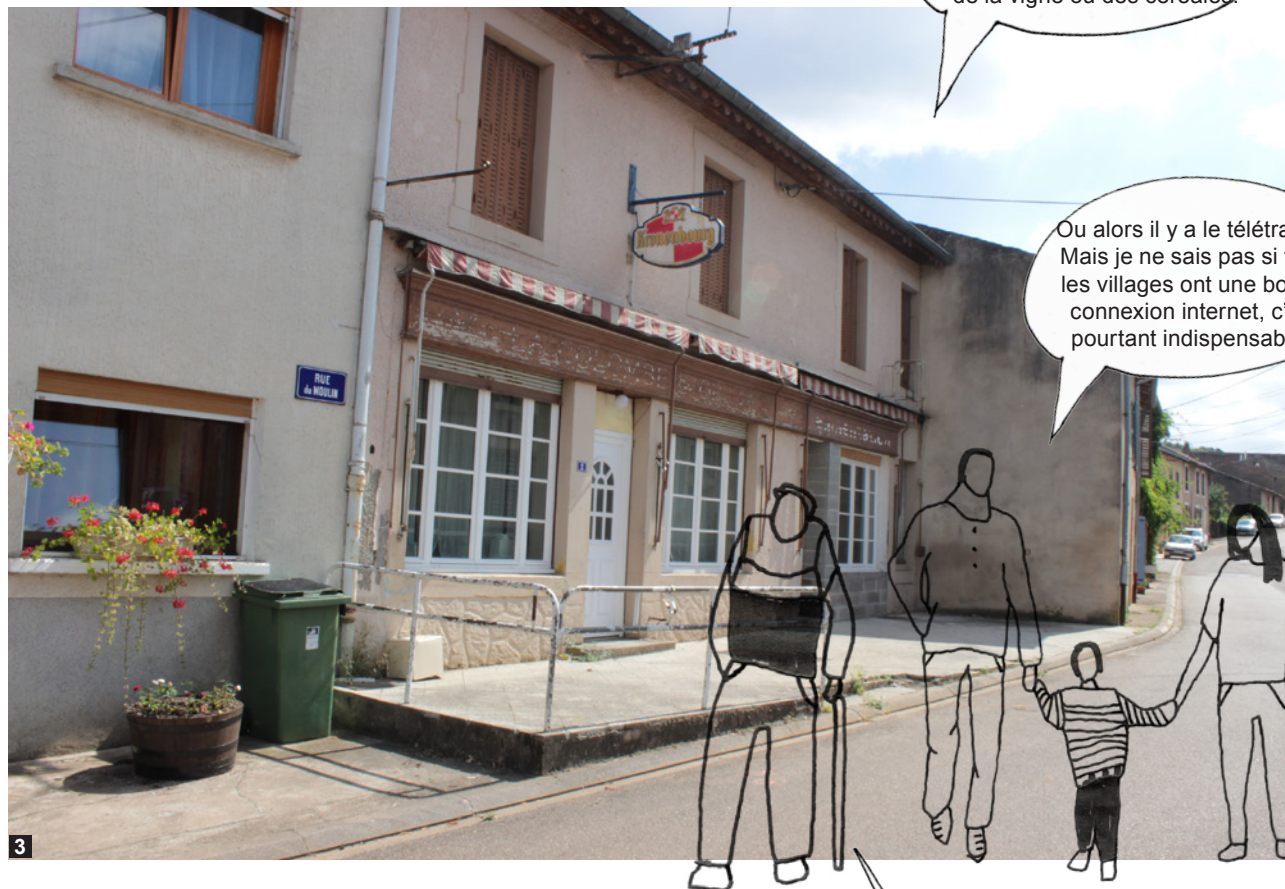


2

Autrefois, je me souviens, tout le monde ou presque travaillait dans le village ou celui d'à côté. Ce serait bien oui qu'on réussisse à accueillir de nouvelles activités ici, mais comment ? Sur les terrains très en pente, il vaut mieux peut-être accueillir des activités de services. Et sur le bas du village, près de la route, de l'artisanat, ce serait possible.

De toutes façons, ce sera difficile de créer d'autres emplois que dans l'agriculture. Mais si elle est bien diversifiée, ça peut faire vivre du monde, à condition de ne pas faire que de la vigne ou des céréales.

Ou alors il y a le télétravail. Mais je ne sais pas si tous les villages ont une bonne connexion internet, c'est pourtant indispensable !



Oui, moi je réanimerais aussi le village par l'implantation d'un café, d'un restaurant ou d'une épicerie pour plus de contact entre les gens. On aurait moins l'impression d'habiter un village-dortoir.

- 1 - La gare d'Onville.
- 2 - Une ruelle à Jussy, les habitants ont installé table et chaises, fleurs. Les voitures stationnent difficilement dans ces villages du coteau. Pourtant, ces espaces partagés sont occupés, habités.
- 3 - La façade d'un ancien café à Jaulny, qui donne sur la place principale du village, en face du lavoir.

La voie ferrée entre Villecey-sur-Mad et Waville.
Le passage du train souligne le tracé de la vallée.





C. Couler, circuler, voir

Les qualités d'un paysage s'observent en comprenant les grands ensembles paysagers, ces espaces présentant des similitudes dans leur structure ; pour cela, des points de vue variés sont essentiels.

Elles se lisent aussi en comprenant les éléments qui se juxtaposent à ces ensembles : les voies de communication, les chemins de l'eau, ces liens qui assurent les échanges avec les territoires alentour.

De nombreux points de vue remarquables pour observer les paysages à une échelle géographique

Que l'on découvre le territoire ou qu'on le connaisse parfaitement pour y habiter depuis des années, les randonnées, promenades sont majoritairement guidées ou planifiées par l'attrait de ce type de lieu : ces lieux où l'on apprécie de s'asseoir, de prendre quelques secondes, minutes pour observer le lointain, le proche, observer le village que l'on arpente au quotidien mais que l'on aime distinguer de loin, pour se remémorer peut-être parfois les qualités de ce cadre de vie.

Ces points de vue constituent des respirations pour qui sait en profiter.

Ils représentent également des points d'attraction essentiels pour le tourisme.

Ils sont enfin des lieux d'où l'on peut comprendre l'évolution des territoires, les changements des pratiques des habitants qui conduisent petit à petit à une transformation des paysages.



1 - Vue sur Arnaville et le Rudemont depuis la route au-dessus de Arry. De ce point de vue, on distingue parfaitement le village d'Arnaville situé en bas de la pente du Rudemont, à l'embouchure de la vallée du Rupt de Mad, mais aussi les pelouses calcaires et les vignes qui dominent le village, les gravières de la vallée de la Moselle ; la rivière se devine plus qu'elle ne s'observe en cette saison estivale où la végétation tend à la cacher.





J'apprécie de pouvoir me promener, voir au loin, observer les changements de saisons....



1 - Vue sur la réserve d'eau de la ville de Metz, à Arnaville, depuis les pelouses calcaires au-dessus du village. De ces pelouses, la vue est dégagée vers le Rupt de Mad et aussi vers la vallée de la Moselle.

2 - Vue sur la vallée de Moselle, depuis les hauteurs de Corny-sur-Moselle ; en premier plan, les hauts du coteau, occupés par des cultures des céréales principalement. Les hauteurs de Corny sont un des rares points où les champs dominent complètement la vallée.



3 - La vue est remarquable depuis l'emplacement de la vierge au-dessus de Gorze. Depuis ce lieu, et après avoir grimpé le Mont-st-Blin par ce chemin tortueux sous le couvert des arbres, le promeneur découvre le village lové dans le creux du fond de la vallée de la Gorzia ainsi que le vallon froid en face, nommé le Fond de la Gueule. Autrefois le Mont-St-Blin était occupé par des vergers, des jardins.

4 - Depuis la Croix Joyeuse au-dessus du village de Waville, le promeneur peut observer la vallée du Rupt de Mad, et le village de Villecey-sur-Mad, en face. Ce point de vue est un lieu auquel tient la commune ; il est aujourd'hui peu accessible, mal entretenu et nécessite un aménagement pour mettre en sécurité cet endroit. Autrefois, la côte n'était pas boisée comme le montre la carte postale ancienne sur la page de droite.





5 - Carte postale ancienne montrant le village d'Arnaville, et la côte cultivée en arrière plan. Le haut du versant correspond à l'emplacement actuel des pelouses calcaires d'où est prise la photographie 1 sur la page de gauche.

source : www.cartespostalesdelorraine.com

6 - Carte postale ancienne montrant le village de Waville, avec en arrière plan la Croix Joyeuse qui se situe à l'endroit du replat dans la pente.

source : www.cartespostalesdelorraine.com

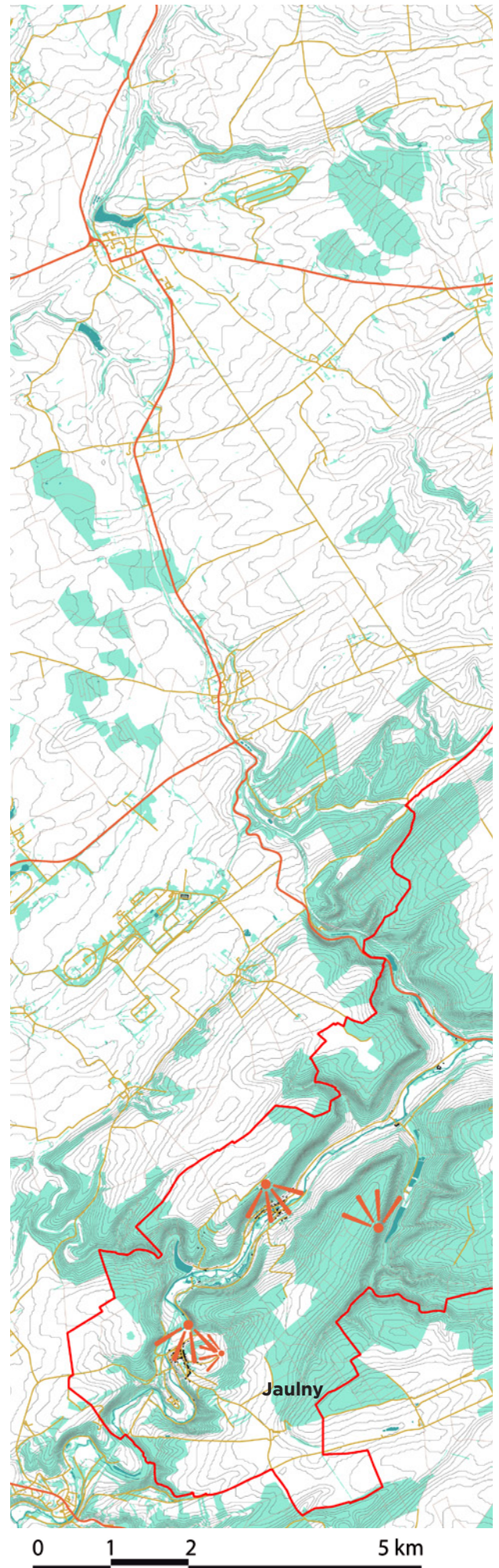


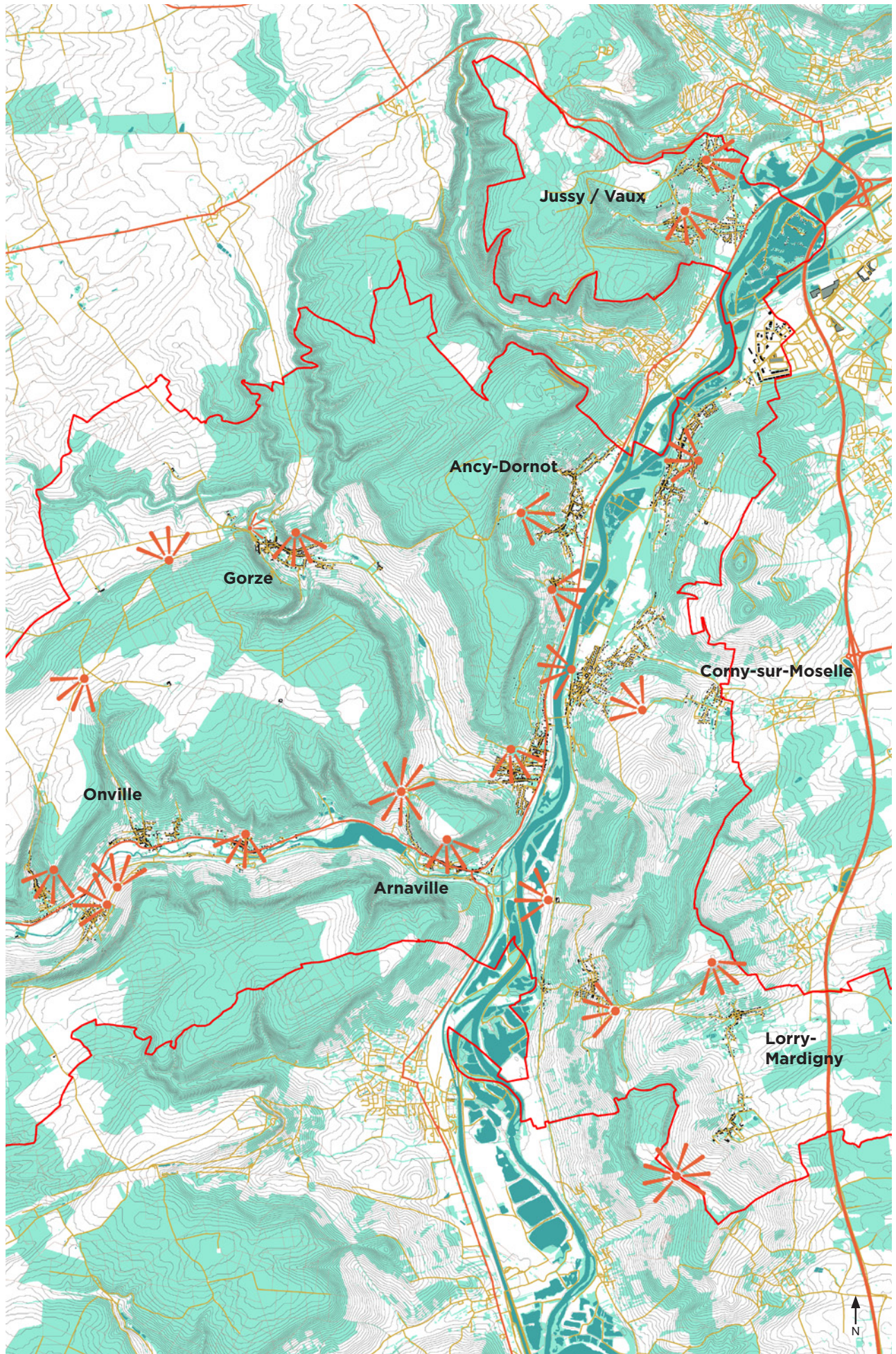
Une répartition équilibrée des points de vue identifiés comme intéressants pour observer les paysages à une échelle géographique.

Cette carte tend à recenser les points de vue les plus remarquables. Elle a été réalisée en tenant compte des points de vue que les élus ont choisi de nous montrer lors des visites à chaque commune, mais aussi de ceux qui ont été identifiés par les participants aux ateliers participatifs ou encore ceux que nous avons appréciés en arpentant le territoire. Elle permet de constater que ces lieux offrent des visions variées du territoire, sur chacune des vallées, de chaque versant ou presque, sur certains plateaux agricoles, sur certains villages, mais aussi en dehors de tout tissu bâti.

"Cultiver l'effet de surprise que Metz et sa région réservent à ceux qui prennent le temps d'y poser leur valise et stimuler chez eux l'envie de la découverte."

Extrait du DOO, SCOTAM, p.70





L'eau et les espaces publics

La présence de l'eau sur le territoire permet d'offrir aux habitants et promeneurs de passage des lieux agréables de détente, de convivialité.

La proximité avec l'eau est souvent recherchée par les randonneurs et les habitants pour les promenades en famille par exemple.

Sur le territoire, on trouve notamment des chemins qui longent la Moselle. Le Rupt de Mad est approchable lui, de manière ponctuelle, dans les villages surtout.

Les promeneurs peuvent profiter des gravières, ou de la mare à Gorze par exemple.

Les ambiances créées par l'eau ruisselante, l'eau stagnante ou encore les zones humides, sont valorisées autour de la Moselle, même si la ripisylve est parfois trop épaisse et limite trop la vue, mais les aménagements soignés de Jouy-aux-Arches par exemple montrent bien combien la présence de l'eau est déjà reconnue comme une ressource importante pour les habitants.

Une certaine frustration apparaît lorsque l'on souhaite approcher le Rupt de Mad, ou lorsque l'on découvre certains abords de gravières peu entretenus et peu accueillants, dans le bas de la Lobe par exemple.

La présence de l'eau est forte lorsqu'on observe une carte du territoire, elle l'est moins quand on l'arpente. La végétation limite amplement la perception et le contact avec l'eau.





1 - Des espaces récemment aménagés aux abords de la véloroute, sur la commune de Novéant-sur-Moselle ; aire de jeux, pique-nique, halle qui offre un abri pour des manifestations...

2 - Terrains de sport et chemins en bord de Moselle à Corny-sur-Moselle.

3 - Un aménagement sans prétention et très efficace sur les bords du Rupt de Mad à Rembercourt-sur-Mad ; deux bancs à proximité de la rivière, à l'ombre d'un arbre.

4 et 5 - La véloroute à Jouy-aux-Arches, à proximité du village et pourtant loin de tout espace habité.



1

De l'eau sous diverses formes

Le territoire défini par la démarche du plan de paysage est traversé par la Moselle, le Rupt de Mad, la Gorzia et la Vricholle.



2

1 - Le Rupt de Mad à Rembercourt-sur-Mad, la Vricholle à Corny-sur-Moselle.

2 - La Moselle à Arnaville.

3 - Les étangs de Grandfontaine.

4 - Le lavoir de Jaulny, situé sur la place principale du village. Un abreuvoir s'appuie sur le bâtiment. Ce lavoir est vraisemblablement fermé au public la plupart du temps.

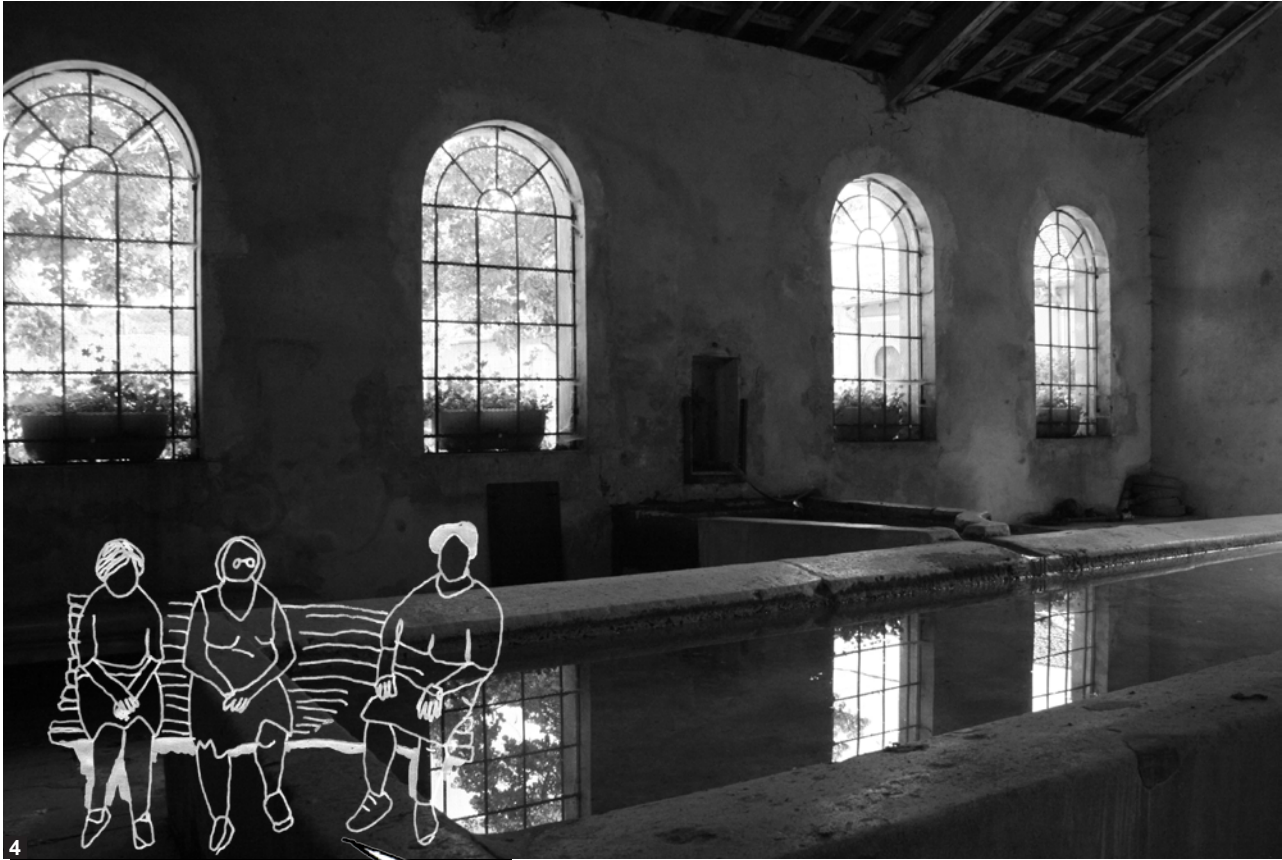


3

5 - La fontaine de la place principale du village d'Arry ; cette eau qui coule signale la présence en sous-sol de sources qui traversent le tissu bâti en sous-sol. Cette fontaine est un atout incontournable de cette place que la commune souhaiterait réaménager. Elle donne une place au vivant sur cet espace très minéral aujourd'hui.

6 - Vue sur le lavoir de Bayonville. Ce lavoir se situe en plein centre d'une place du village. C'est autour de lui que les maisons se sont construites.

7 - Vue sur la roue du moulin de Bayonville-sur-Mad. Le Rupt de Mad comptait plusieurs moulins, signes d'une activité forte dans ces villages autrefois.



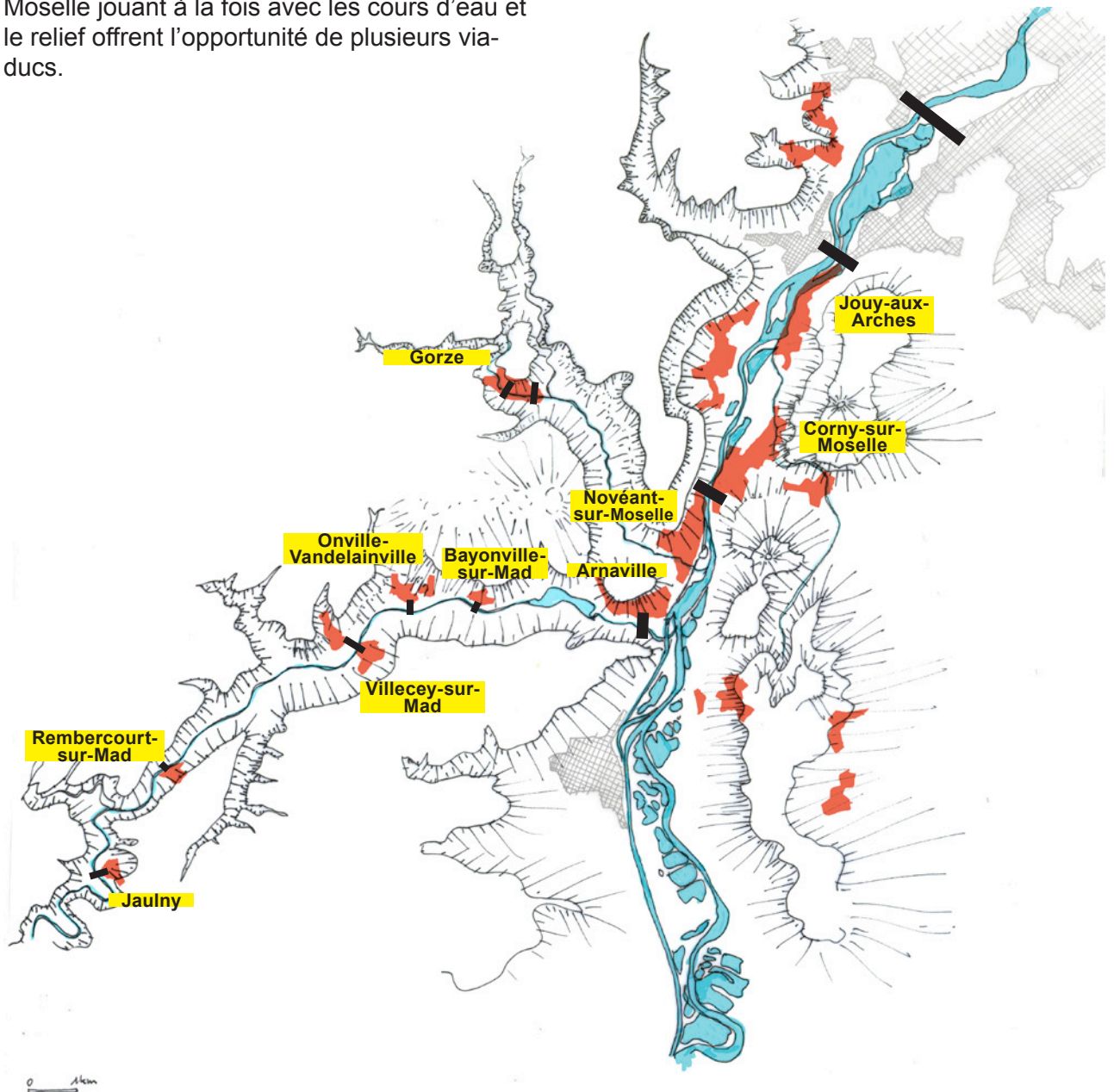
L'eau, ici, elle est partout, sous toutes les formes. La Moselle, la Gorzia, le Rupt de Mad ... Puis dans les villages aussi. On avait l'habitude, quand j'étais gamin de se retrouver près des fontaines ou des lavoirs sur les places des villages. On y trouvait de la fraîcheur et de l'ombre ! Et puis autrefois, ils étaient des lieux de rencontre incontournables !



Les franchissements

Le territoire est traversé par ses rivières, chacune d'entre elles est franchie par différents ouvrages. Le passage de la Moselle n'est possible qu'en 2 points.

Les voies ferrées et les canaux latéraux de la Moselle jouant à la fois avec les cours d'eau et le relief offrent l'opportunité de plusieurs viaducs.





1



5



2



3



4

1 - Pont sur le rupt de Mad à Arnville.

2 - Passerelle de la gare à Onville.

3 - Passage sous la voie ferrée à la ferme de Buret, Waville.

4 - Viaduc, voie ferrée reliant Jarny et Commercy.

5 - Photographie d'une représentation de l'aqueduc de Jouy-aux-Arches, photographie prise dans les locaux de la mairie. 2 séries d'arches de part et d'autre de la Moselle restent de cet aqueduc romain, qui conduisait l'eau venue de Gorze jusqu'à Metz.



1



La vie a changé, nos villages sont calmes, trop calmes.

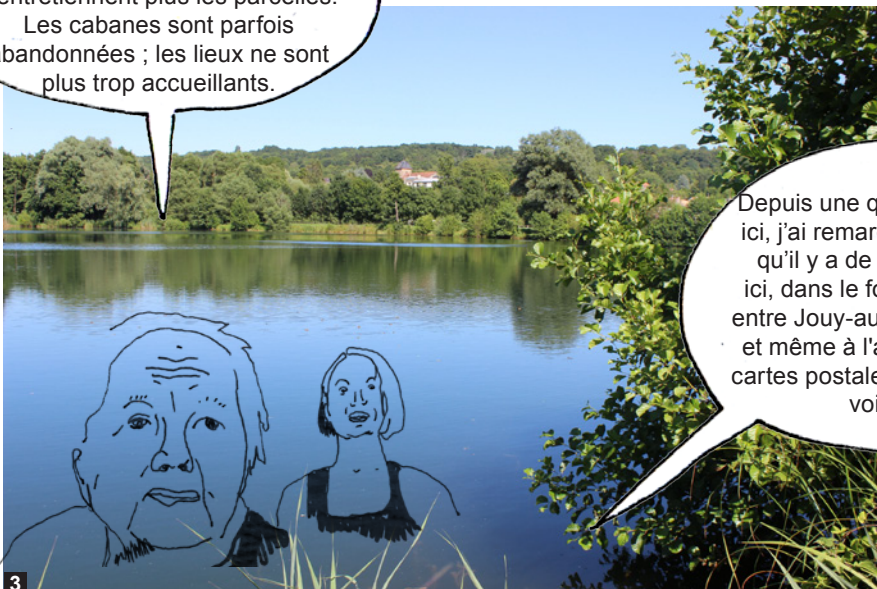


2

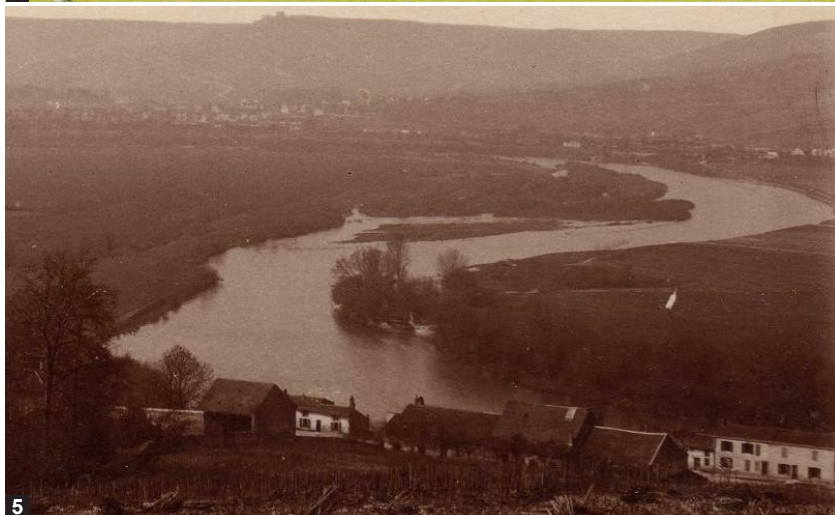


M'en parle pas. Moi qui aime marcher le dimanche, je me rends compte que la Moselle est de moins en moins accessible et visible d'ailleurs ... c'est à peine si on la devine en bas de Jussy par exemple ! Par endroits, les vues sont complètement bouchées.

C'est vrai que la plupart des terrains autour des gravières près de la Moselle sont privés et que certains de leurs propriétaires n'entretiennent plus les parcelles. Les cabanes sont parfois abandonnées ; les lieux ne sont plus trop accueillants.



3



1 - Les bords de la Moselle à Corny-sur-Moselle ; la commune a procédé récemment au défrichement de ces parcelles, et à la plantation de quelques arbres en vue de créer un arboretum. Ici, les promeneurs peuvent circuler, et s'arrêter pour profiter de la proximité de l'eau et de la vue sur Dornot en face.

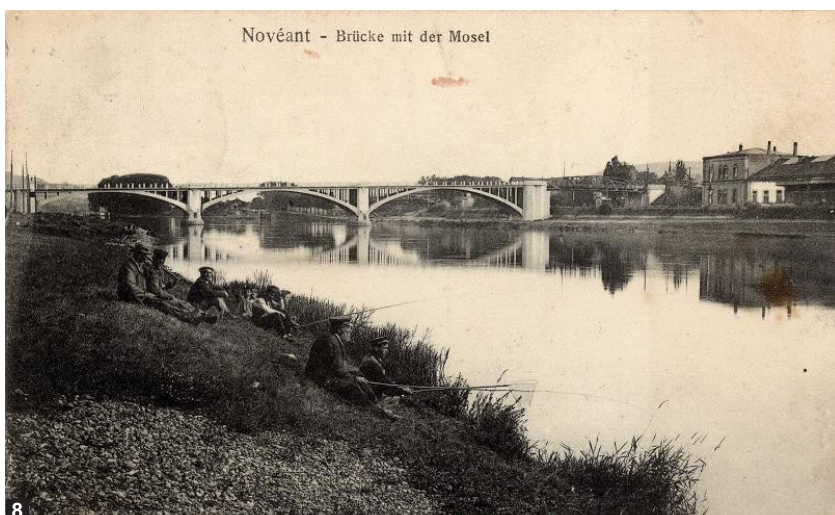
2 - Vue sur la Moselle depuis le pont en amont de la centrale électrique à Jouyaux-Arches, sur lequel passe le GR de Metz à Nancy.

3 - Vue sur une des gravières de Jouyaux-Arches, la proximité de l'eau attire les promeneurs, et bien entendu les pêcheurs.

4 - Vue sur Arry depuis le haut de la côte. Le hameau de la Lobe n'est pas visible d'ici du fait de la pente et de la végétation qui a pris place sur le coteau.

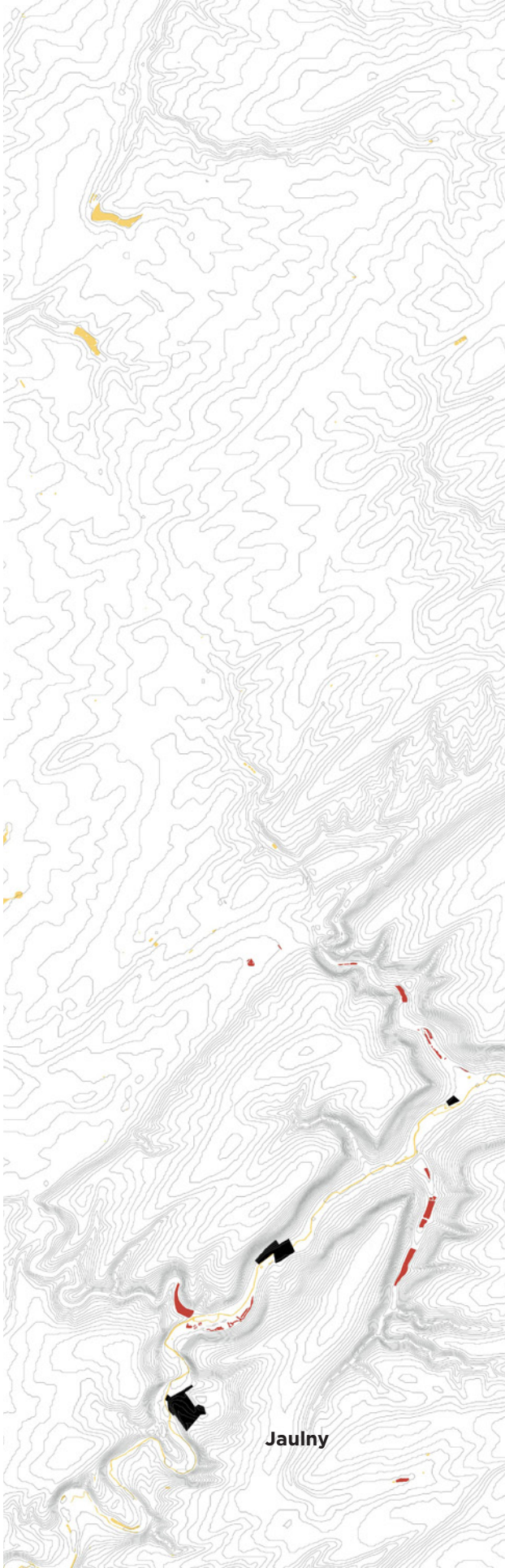
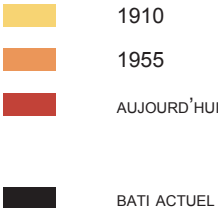
5 - Carte postale ancienne faisant figurer une vue sur le hameau de la Lobe, la Moselle se distingue clairement à l'inverse de la photo du dessus où la rivière est «enfouie» dans sa ripisylve.
source : www.cartespostalesdelorraine.com

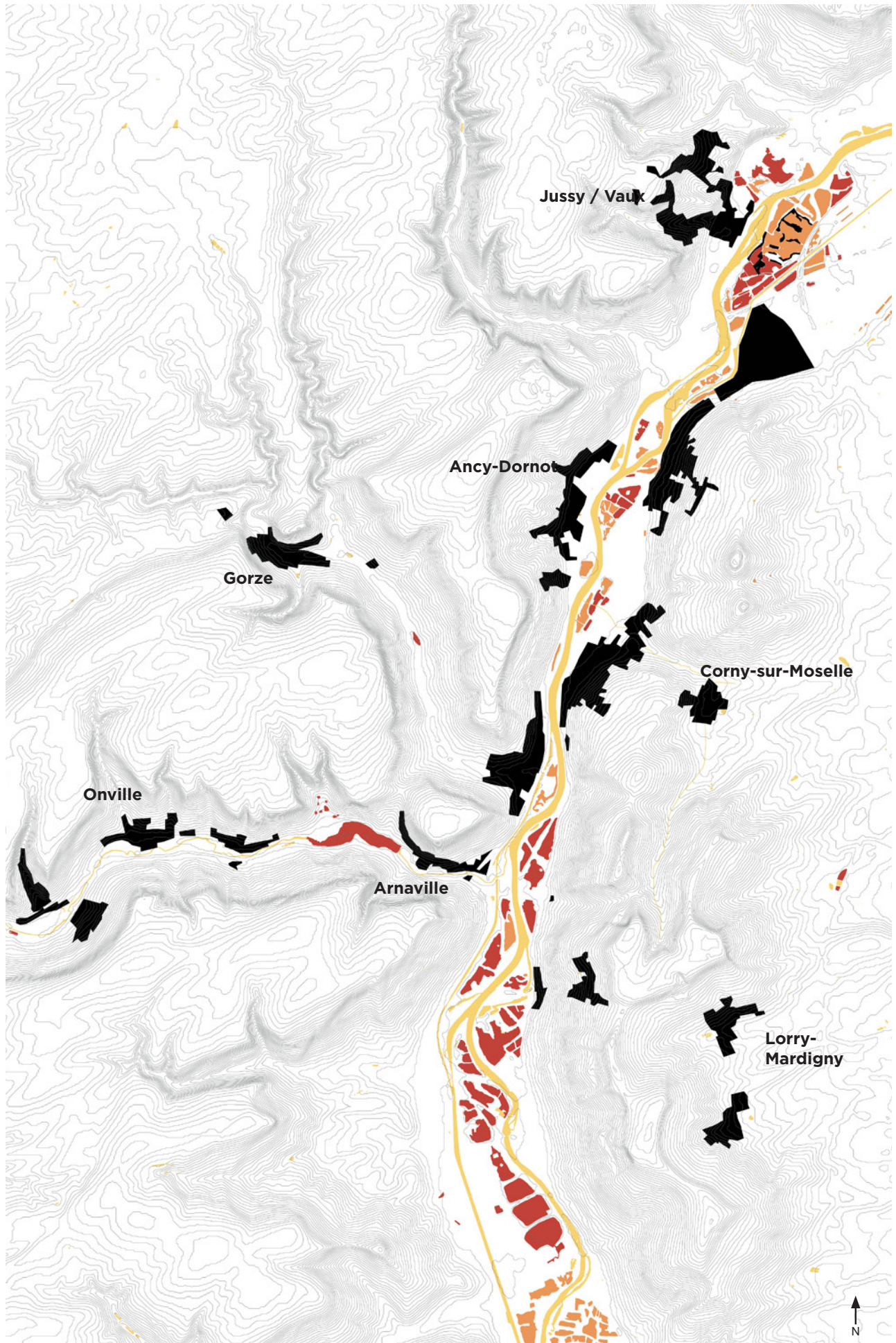
6 - Carte postale ancienne faisant figurer les bords de la Moselle à proximité du pont de Corny-sur-Moselle. Dans le fond, la gare de Novéant.
source : www.cartespostalesdelorraine.com



Le nouveau dessin des cours d'eau

A la manière de la forêt, l'eau a comblé le vide laissé par les activités. Ces espaces sont devenus des refuges de biodiversité. Une eau qu'on voit davantage en plan, mais de moins en moins sur le terrain.





Le patrimoine naturel et les trames vertes et bleues

Aujourd'hui, la biodiversité sur le territoire est forte avec la présence de l'eau de la Moselle et du Rupt de Mad, des forêts, mais aussi, et de manière temporaire, avec les coteaux bien exposés et souvent en déprise. Les continuités sont à l'ouest assurées notamment par le manteau forestier et le relief ; a contrario les obstacles sont dûs aux routes et voies ferrées.



"La sous-trame forestière domine dans la trame verte et bleue".

Extrait du SCOTAM, tome 1, état initial de l'environnement, p. 127.

C'est complètement différent dans la vallée de la Gorzia. Le paysage est beaucoup plus ouvert, même avec la ripisylve. C'est un peu grâce aux agriculteurs qui maintiennent ces espaces ouverts !

Et puis, il y a de nombreuses activités à faire autour de l'eau. Le kayak aussi, entre Jaulny et Bayonville. Ce sont des lieux où l'on peut profiter de grands espaces en famille, entre amis, à proximité des villages mais aussi de la ville, pour passer un après-midi ou faire des randonnées.



2

C'est important de mettre en valeur tout ce patrimoine naturel !

3

Légende des dalles :

Éléments de la TVB :

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs corridors
- Réservoirs de biodiversité surfaciques

Corridors écologiques* :

- ▨ Milieux herbacés thermophiles
- ▨ Milieux alluviaux et humides
- ▨ Autres milieux herbacés
- ▨ Milieux forestiers

*Les corridors doivent être validés par des études locales

Perméabilités :

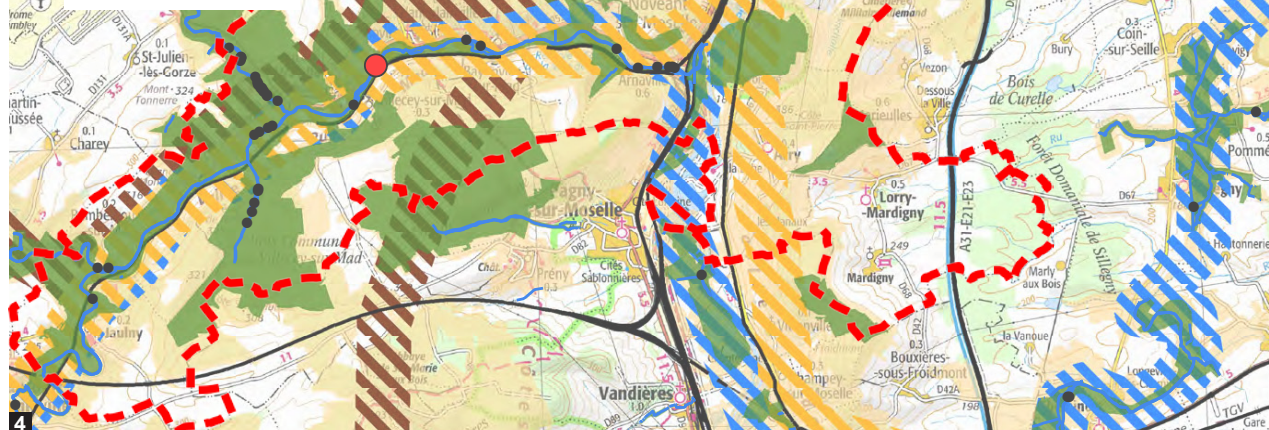
- Zones de forte perméabilité

Obstacles à la fonctionnalité des continuités écologiques :

- Infrastructures linéaires impactantes (routes, chemins de fer et canaux)
- Discontinuités avec restauration possible :
 - Via cours d'eau
 - Via petites routes ou chemins
- Recensement des obstacles à l'écoulement : barrages, grilles ou seuils en rivière du ROE (complété par la Fédération de Pêche des Vosges)

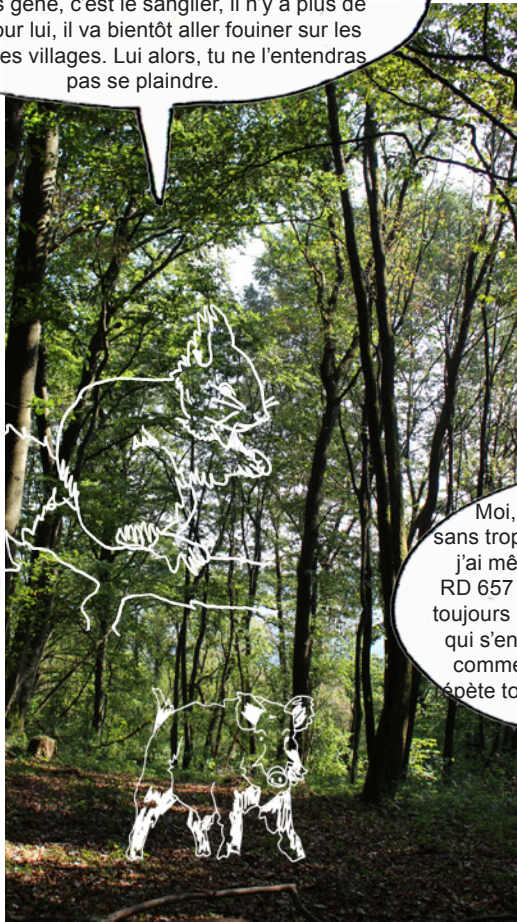
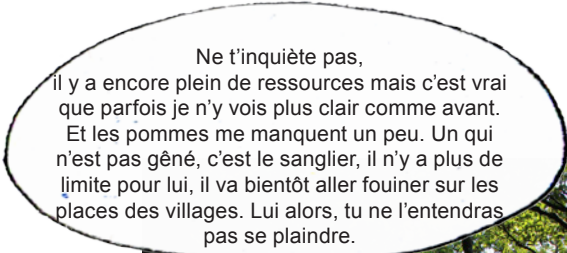
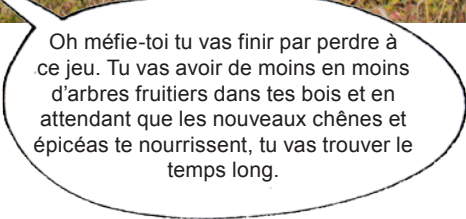
Périmètres et limites :

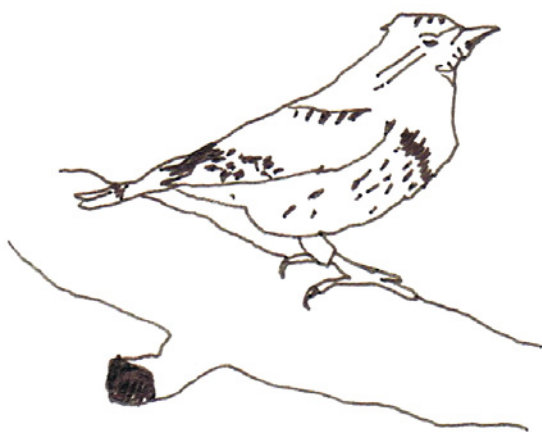
- Limite régionale
- Zone tampon - 10 Km



4

- 1 - Vue sur le village de Gorze depuis la route entre la Croix St-Clément et Gorze.
- 2 - Le Rupt de Mad à l'aval de Bayonville-sur-Mad.
- 3 - Carte figurant les ensembles forestiers et les cours et étendues d'eau à l'échelle du territoire.
- 4 - Extrait de la cartographie des éléments de la trame verte et bleue de Lorraine, 2014.






Les sous-trames sur le territoire

Le territoire du plan de paysage s'insère dans un certain nombre de continuités écologiques. Il existe ainsi sur le territoire des « réservoirs », les lieux protégés et inventoriés comme les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologiques Faunistique et Floristique. Celles-ci recèlent des milieux les plus remarquables avec des espèces rares au plan départemental, régional ou national.

Au-delà, les continuités ou « corridors » entre ces réservoirs de biodiversité importent beaucoup ; elles permettent les échanges et réduisent la fragilité d'un lieu trop isolé.

Ces ensembles de réservoirs et de corridors forment les continuités écologiques et l'ensemble de ces continuités écologiques constituent la trame verte et bleue.

Le Parc Naturel régional de Lorraine a décliné la trame verte et bleue en 4 réseaux ou « sous-trames » :



Oui, c'est vrai, un peu comme le torcol que je retrouvais dans les vergers.



La sous-trame forestière

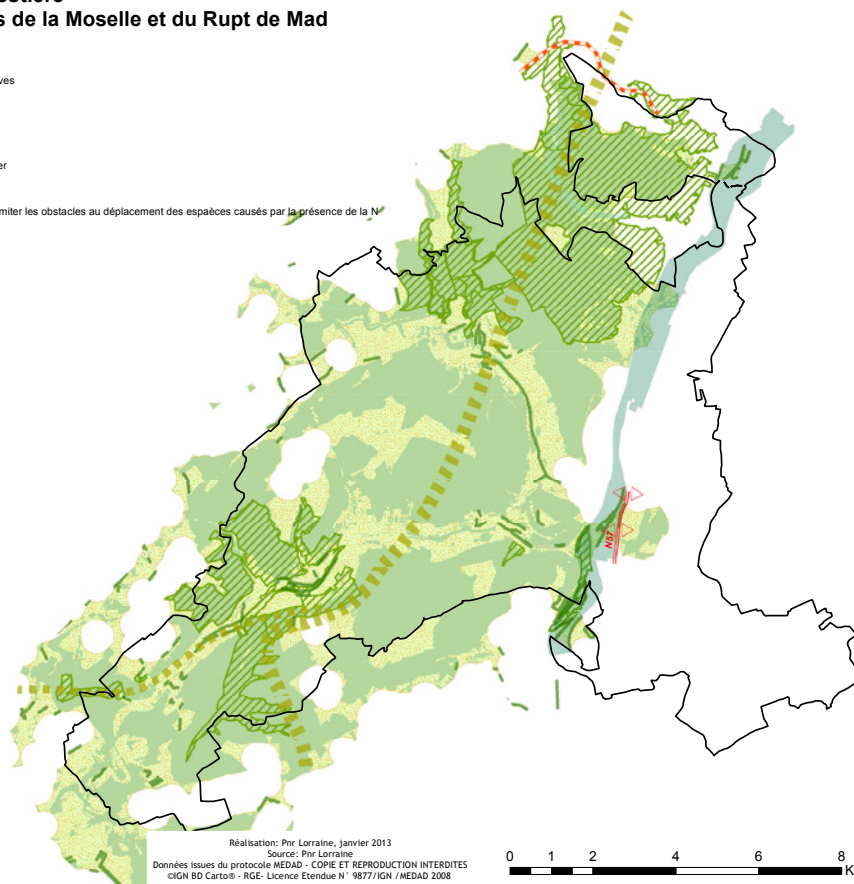
Elle couvre une partie importante du territoire, elle s'impose de fait. La forêt constitue un grand manteau passe d'une rive du Rupt de Mad à l'autre. Sa composition est très variée depuis les groupements des vallons froids à tilleuls et érables sycomores aux bois beaucoup plus chauds et secs des coteaux calcaire avec le chêne pubes-

cent ou aux forêts de hêtres et de chênes sur le plateau. Le réseau des bois s'étend le long des rivières avec les ripisylves mais aussi se prolonge par les vergers sur les prairies. Cette sous-trame recouvre différents statuts juridiques ; cependant, une grande part des forêts est publique. Si l'état est propriétaire, des

communes en possèdent des surfaces importantes, comme Gorze ou Novéant qui a des bois sur le ban d'autres communes. Leur gestion revient soit à Office National des Forêts mais des communes sont très impliquées dans cette gestion, notamment pour réserver une part de bois de chauffage pour les habitants. Ces bois sont en expansion,

Enjeux de la sous-trame forestière - Plan de Paysage des Vallées de la Moselle et du Rupt de Mad

- Matrice_TFor
- Linéaires de la sous-trame forestière : haies et ripisylves
- Maintien du corridor forestier en pas japonais
- Continuités forestières à maintenir
- Vallée de la Manche : maintien et à restauration
- Vallée de la Moselle : continuité écologique à restaurer
- Enjeux de rétablissement (Bratrachoduc)
- Enjeux de gestion adaptée des bords de route pour limiter les obstacles au déplacement des espèces causés par la présence de la N
- Périmètre du Plan de paysage



ils s'agrandissent en effet par le développement des friches, qui n'ont pas encore de valeur sylvicole et qui se présentent souvent comme des halliers impénétrables, des fourrés avec peu de beaux et grands arbres. Le couvert forestier avec son cortège d'animaux entre donc en contact avec le bâti. Du coup, les dégâts des sangliers dans les vignes

et les jardins vont croissant. La déprise des jardins provoquent de manière temporaire une augmentation du nombre de milieux et par conséquent de la biodiversité. A terme, quand le bois sera installé, cette dernière régressera.











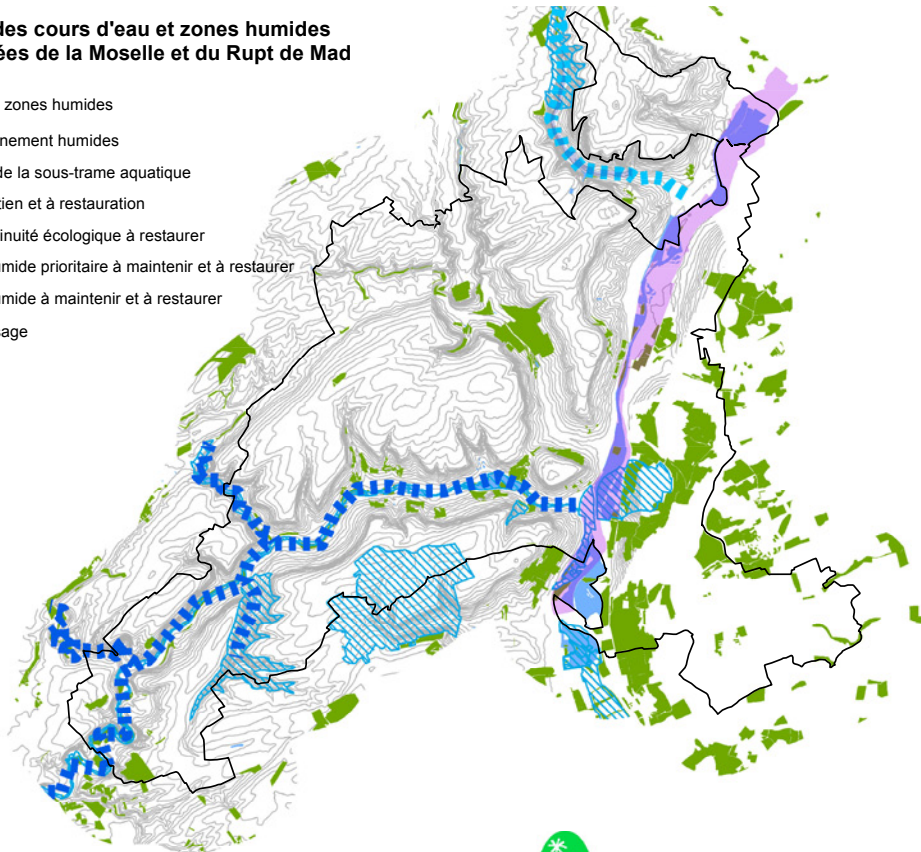
La sous-trame des cours d'eau, milieux humides et aquatiques

Elle aussi s'impose par la présence comme forte structure géographique de la Moselle, du Rupt de Mad. Elle recouvre également les tracés de la Gorzia, la Vricholle, de petits affluents comme le ru de Grand Fontaine ou le Fond de l'Aulnois ainsi que le réseau des mares et des gravières dont plusieurs ont été réaménagées. Là encore,

le réseau s'étend vers les milieux ouverts avec les prairies humides qu'affectionne le courlis. Malgré une qualité de l'eau médiocre, la ZNIEFF d'Arnaville accueille le castor dans le lit de la Moselle ou des oiseaux migrateurs comme le guêpier d'Europe.

Enjeux de la sous-trame des cours d'eau et zones humides
Plan de Paysage des Vallées de la Moselle et du Rupt de Mad

-  Matrice des cours d'eau et zones humides
-  Prairies humides à moyennement humides
-  Réservoir de biodiversité de la sous-trame aquatique
-  Vallée de la Mance : maintien et à restauration
-  Vallée de la Moselle : continuité écologique à restaurer
-  Continuité aquatique et humide prioritaire à maintenir et à restaurer
-  Continuité aquatique et humide à maintenir et à restaurer
-  périmètre du Plan de paysage



Réalisation: Pnr Lorraine, janvier 2013
 Source: Pnr Lorraine
 Données issues du protocole MEDAD - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES
 ©IGN BD Cartho® - RGE- Licence Etendue N° 9877/IGN / MEDAD 2008



0 1 2 4 6 8 Kilomètres




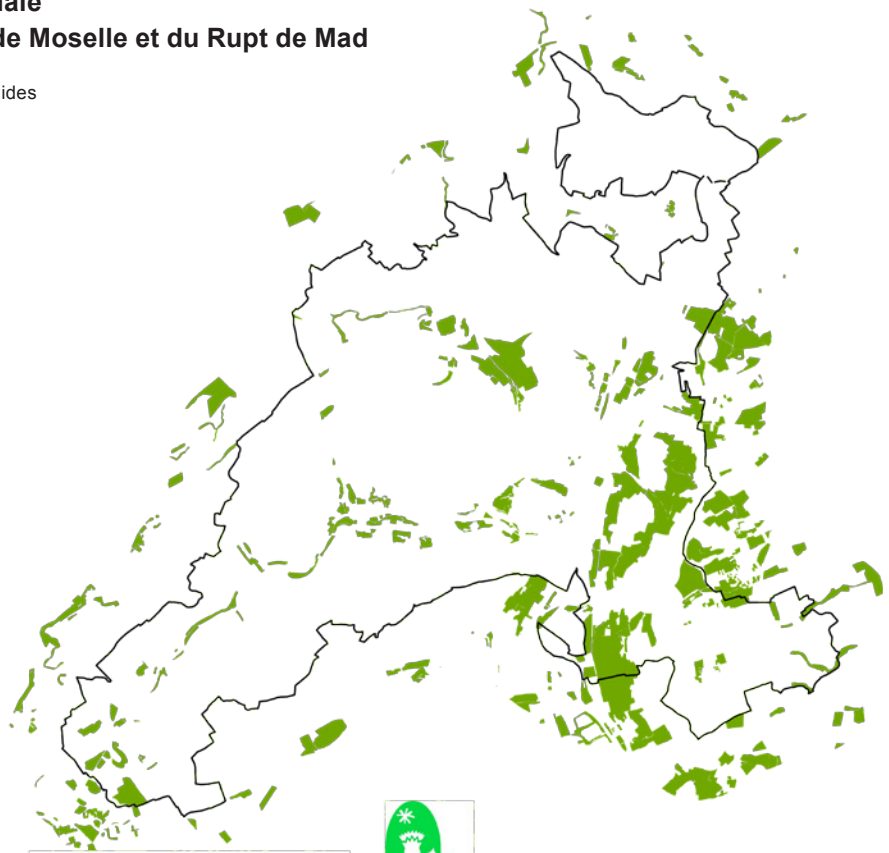
La sous-trame prairiale

Ils recouvrent l'ensemble des prairies mais aussi les vergers prisés en particulier par le torcol. Très accueillants pour les activités humaines, les espaces ouverts sont beaucoup plus fragiles et tributaires de l'agriculture et de son évolution en particulier. En effet, sans fauche ou sans pâturage, ils retourneraient

au stade du boisement. D'un autre côté, la transformation en champs cultivés de grande étendue, l'apport d'intrants chimiques les fragilisent et réduisent leur biodiversité.

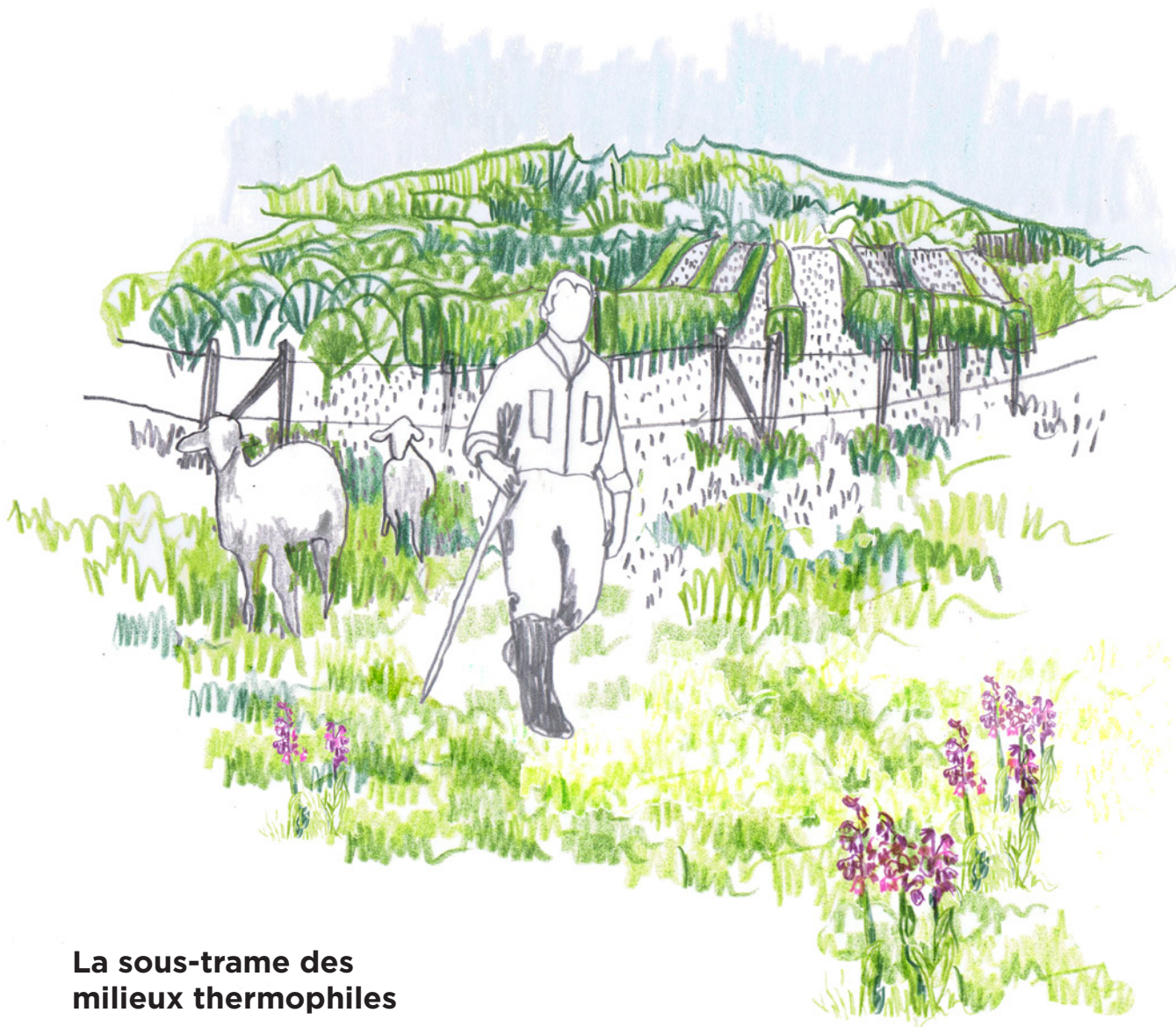
Enjeux de la sous-trame prairiale Plan de Paysage des Vallées de Moselle et du Rupt de Mad

-  Prairies humides à moyennement humides
- Périmètre du plan de paysage



Réalisation: Pnr Lorraine, janvier 2013
Source: Pnr Lorraine
Données issues du protocole MEDAD - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES
©IGN BD Cartho® - RGE - Licence Etendue N° 9877/IGN /MEDAD 2008











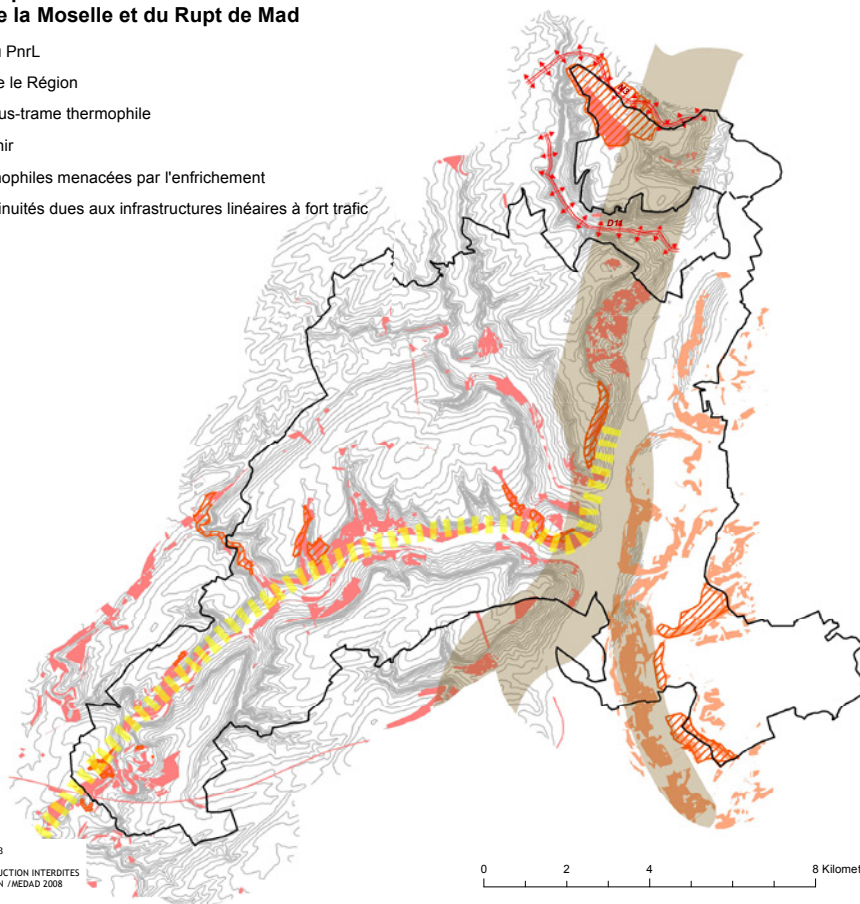
La sous-trame des milieux thermophiles

C'est là une variante des prairies précédentes. Elle est constituée de milieux chauds et secs qu'on retrouve sur les coteaux ensoleillés. Les pelouses calcaires assez stables pour ne pas nécessiter de fauche annuelle, vigne, les falaises des rochers de la Fraze sont très renommés et accueillent de nombreux spécialistes à la découverte

notamment des orchidées. Leur sol peu profond, leur exposition et leur absence d'eau rendent l'installation du bois difficile mais celui-ci réussit à s'installer à terme, précédé par un stade buissonnant et hirsute fermera progressivement le milieu.

Enjeux de la sous-trame thermophile
Plan de Paysage des Vallées de la Moselle et du Rupt de Mad

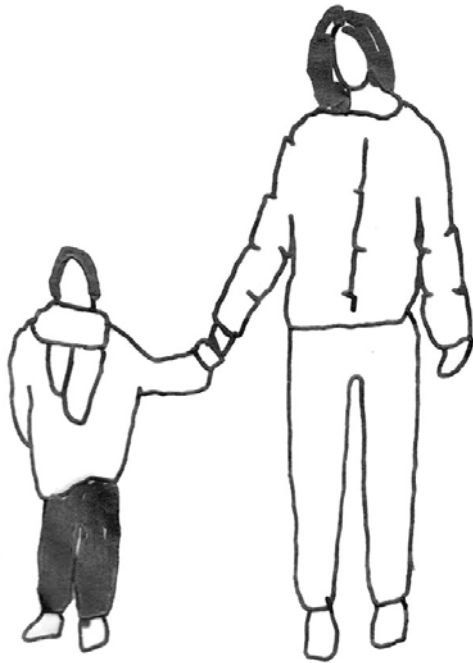
-  Matrice thermophile du territoire du PnrL
-  Extrait de la matrice thermophile de la Région
-  Réservoirs de biodiversité de la sous-trame thermophile
-  Continuités thermophiles à maintenir
-  Restauration des continuités thermophiles menacées par l'enfrichement
-  Enjeux de rétablissement : discontinuités dues aux infrastructures linéaires à fort trafic



Réalisation: Pnr Lorraine, janvier 2013
 Source: Pnr Lorraine
 Données issues du protocole MEDAD - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES
 ©IGN BD Cartho® - RGE- Licence Etendue N° 9877/IGN /MEDAD 2008

0 2 4 8 Kilometers





Pourquoi la trame verte et bleue est-elle si importante ?

Les continuités écologiques correspondent bien avec la géographie physique mais aussi avec le découpage en secteurs à usage de pêche, jardinage et culture, forêt ou habitat. De plus, des réseaux sont suffisamment forts pour s'imposer au regard et structurer le paysage. L'étagement des milieux suit très fortement les altitudes.

A partir du fond de la vallée, où coule la Moselle, ou le Rupt de Mad, les prairies humides sont cloisonnées par des boisements linéaires humides. Un peu plus haut, hors zone inondable, les villages se sont installés avec les premières cultures. Le bâti est entouré de jardins, qui se transforment, en remontant la pente, en vergers, puis en vignes avant de céder la place à des bois ou à des pelouses calcicoles. Enfin, tout en haut, la forêt dense tient fermement sa place face aux grands champs ouverts du plateau. Cette répartition « idéale » est pratiquement celle qui est représentée sur les cartes de 1960 autour de la Moselle, voire un peu plus tôt dans le Rupt de Mad. Elle est pourtant encore bien perceptible à Waville, Ancy ou Vaux par exemple.

Si la répartition altitudinale est toujours lisible, elle l'est également latéralement. Le territoire a été épargné par les grandes installations industrielles. Les communes sont constituées par des villages ou de petites villes, eux-mêmes issus souvent de l'agglomération de plusieurs noyaux originels. Il y a peu de freins à l'expansion selon les courbes de niveaux mais

du fait de la taille en général assez réduite des villages, les continuités topographiques sont conservées. Le bâti n'est pas, dans le Rupt de Mad, un obstacle entre le bas et le haut du coteau. Si les villages sont proches comme Vandelainville et Onville par exemple, leur ceinture de jardins constitue une transition douce de l'un à l'autre. La situation devient plus floue dans la vallée de la Moselle ; Jouy et Corny s'étirent longuement le long de la route nationale en suivant des tracés parallèles. De même, les quartiers bas de Vaux et Jussy noient la topographie, le couvert végétal sous une couverture uniforme de bâti pavillonnaire. Cependant, sur l'ensemble du territoire la compréhension de la structure « verticale » est encore visible.

En parallèle, la continuité de zones humides est évidente par les fonds de vallée, inondables et avec très peu de constructions. Au final, cet ancrage fort, lisible à travers le paysage, facilite la compréhension et l'appropriation des enjeux de protection de la trame verte et bleue par les habitants. Des aménagements comme le passage de la vélo-voie Charles le Téméraire le long de la Moselle permettent de découvrir les richesses écologiques. L'entretien de rives du Rupt de Mad, de sa ripisylve et l'aménagement d'un parcours de canoë concrétisent l'intérêt porté à ces milieux.



Quelles sont les ruptures dans ces continuités ?



De manière générale, les obstacles qui cloisonnent un réseau, sur le territoire sont des routes ou des voies ferrées.

Les réseaux plus liés à des activités humaines sont les plus fragiles et leurs évolutions brouillent la belle correspondance entre les richesses écologiques et l'évolution du territoire.

Les pratiques agricoles : regroupement des parcelles usages d'intrants chimiques augmentation des cultures intensives au détriment d'un élevage extensif, arrêt des cultures de vignes et des vergers défavorisent les continuités de prairies et des milieux chauds et à terme leur existence. La gestion écologique, louable par ailleurs, ne remplace pas complètement ces usages qui disparaissent et encore moins la reconnaissance des milieux qui s'en retrouvent transformés.

Par exemple, pour maintenir ces entités écologiquement intéressantes le conservatoire des espaces naturels de Lorraine a mis en place un élevage de moutons dont le but premier est l'entretien minimal des pelouses. Ainsi sur le Rude-Mont, des animaux sont donc laissés peu de temps sur place, à des époques bien définies avec comme objectif la volonté de protéger un papillon : le petit agreste. L'association intervient de plus régulièrement en complément pour recéper les jeunes arbres et arbustes qui arrivent à s'implanter. Pour les habitants, les pelouses hautes ne sont plus reconnaissables, elles sont envahies par les

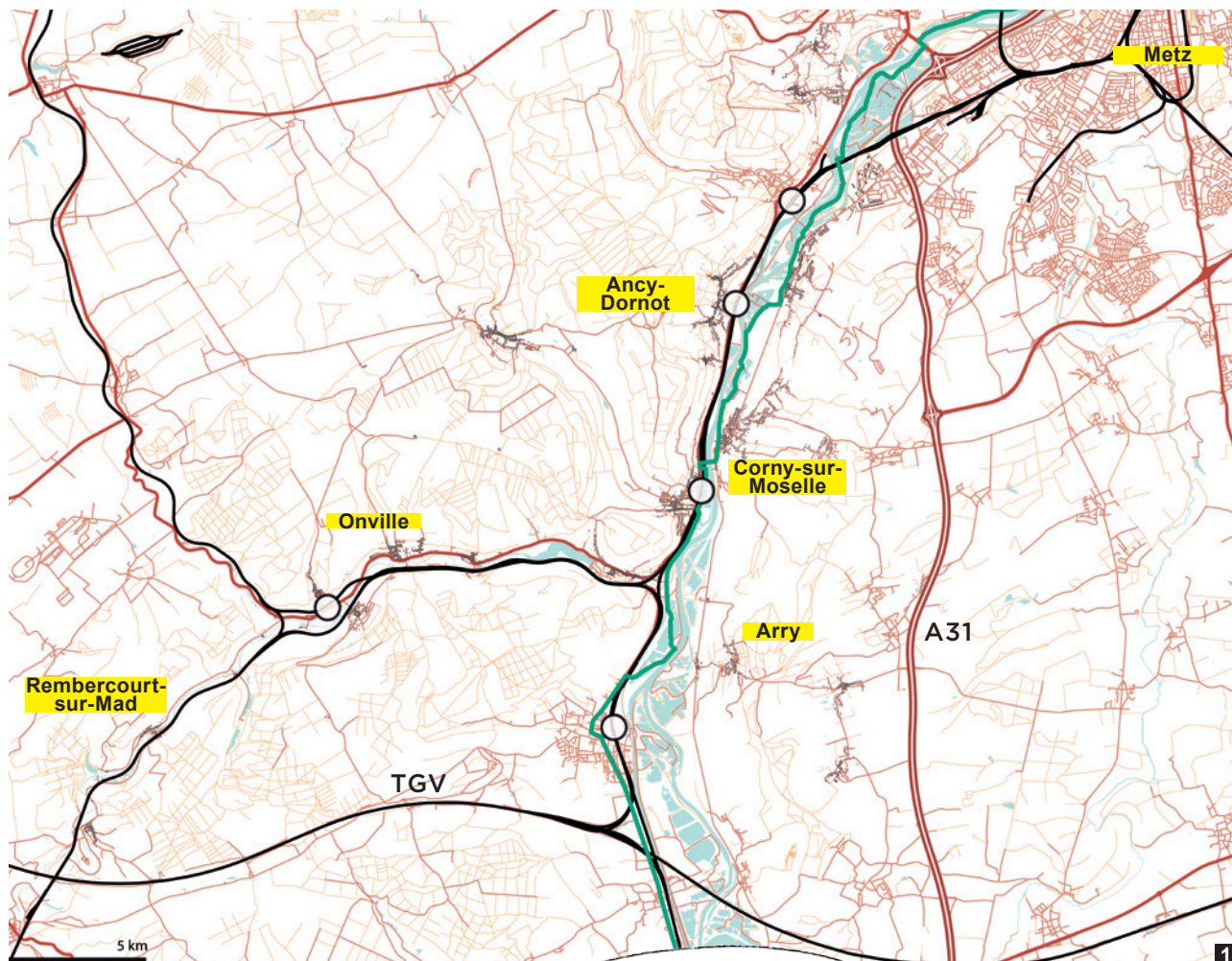
épineux, premier stade de la forêt. Il y a non seulement fragilité de la qualité du milieu mais également risque de perte par la solution proposée du lien d'appropriation de ces milieux. De même, la relance de la culture de la vigne se fait aujourd'hui sur des parcelles regroupées avec disparition des pierriers qui sont des milieux chauds et très secs. Leur non entretien ou leur disparition, réduit l'intérêt écologique du lieu bien que l'objectif de mise en culture soit respecté.

Les réseaux de routes, chemins et voies ferrées

Les infrastructures routières et ferrées suivent majoritairement les vallées. Seules les infrastructures supra-locales semblent survoler le territoire,

ne tenant pas compte de la topographie, des villages, de l'eau... (TGV, A31). L'ancienne voie ferrée Metz-Paris empruntait la vallée du Rupt de

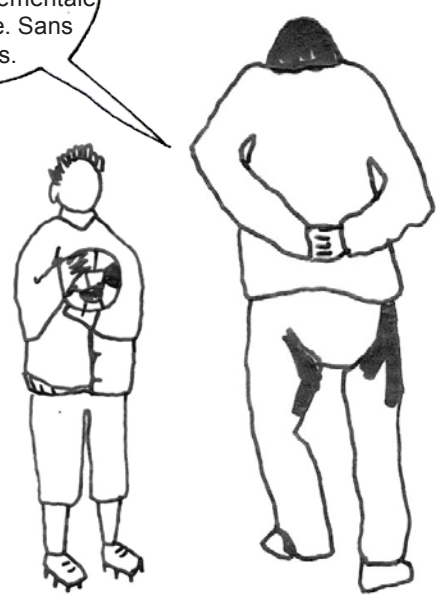
Mad et proposait une lecture géographique cohérente. La véloroute offre une opportunité incontestable pour relier le territoire du Nord au Sud. Il manque à ce jour des connexions entre cette voie et le reste du territoire d'Est en Ouest.



- Autoroute
- Route carrossable
- Chemin
- Véloroute «Charles le Téméraire»
- Voie ferrée
- Bâtis
- Réseau hydrographique

Toutes les infrastructures liées à la circulation ou presque, dans les vallées, elles se font en parallèle des cours d'eau. En train, en voiture par la départementale 6 ou 657... on longe la Moselle. Sans forcément la voir d'ailleurs.

Sauf quand on la traverse ! Mais ce n'est pas souvent ... à part à entre Ars et Jouyaux-Arches ou Novéant et Corny.



- 1 - Carte des réseaux, routes et chemins et voies ferrées.
- 2 - Les voies ferrées à Villecey-sur-Mad
- 3 - La route qui longe la voie ferrée et la Moselle, au niveau de Novéant-sur-Moselle.
- 4 - La véloroute «Charles le Téméraire» au niveau des espaces récemment aménagés pour accueillir du public à Novéant.

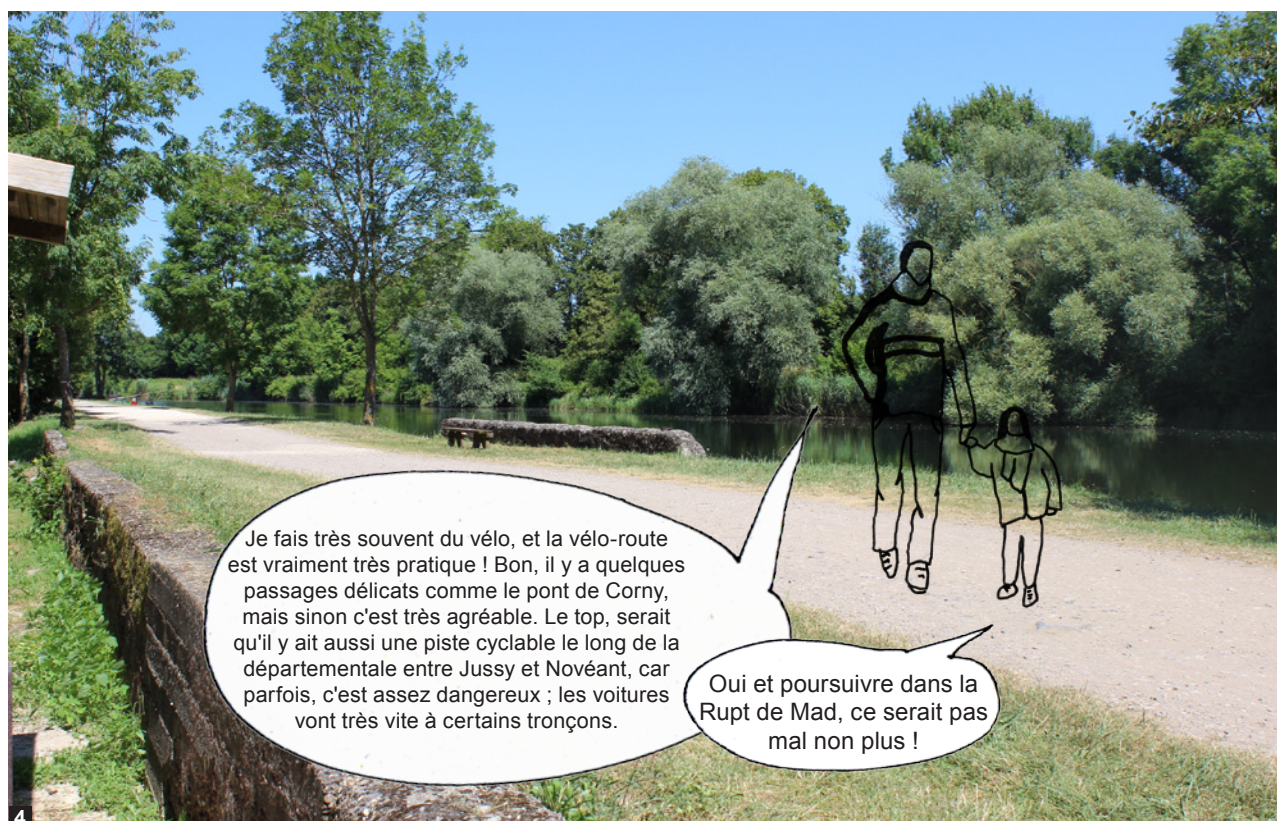
Le réseau des chemins est dense et irrigue l'ensemble du territoire permettant les liens entre les plateaux et les vallées.

"Afin d'améliorer les échanges entre la rive droite et la rive gauche de la Moselle, de faciliter l'accès en modes doux à la gare de Novéant-sur-Moselle et d'assurer la continuité de la véloroute Charles le Téméraire, il paraît opportun d'étudier les possibilités d'optimisation de l'ouvrage existant ou de création d'un nouvel ouvrage."

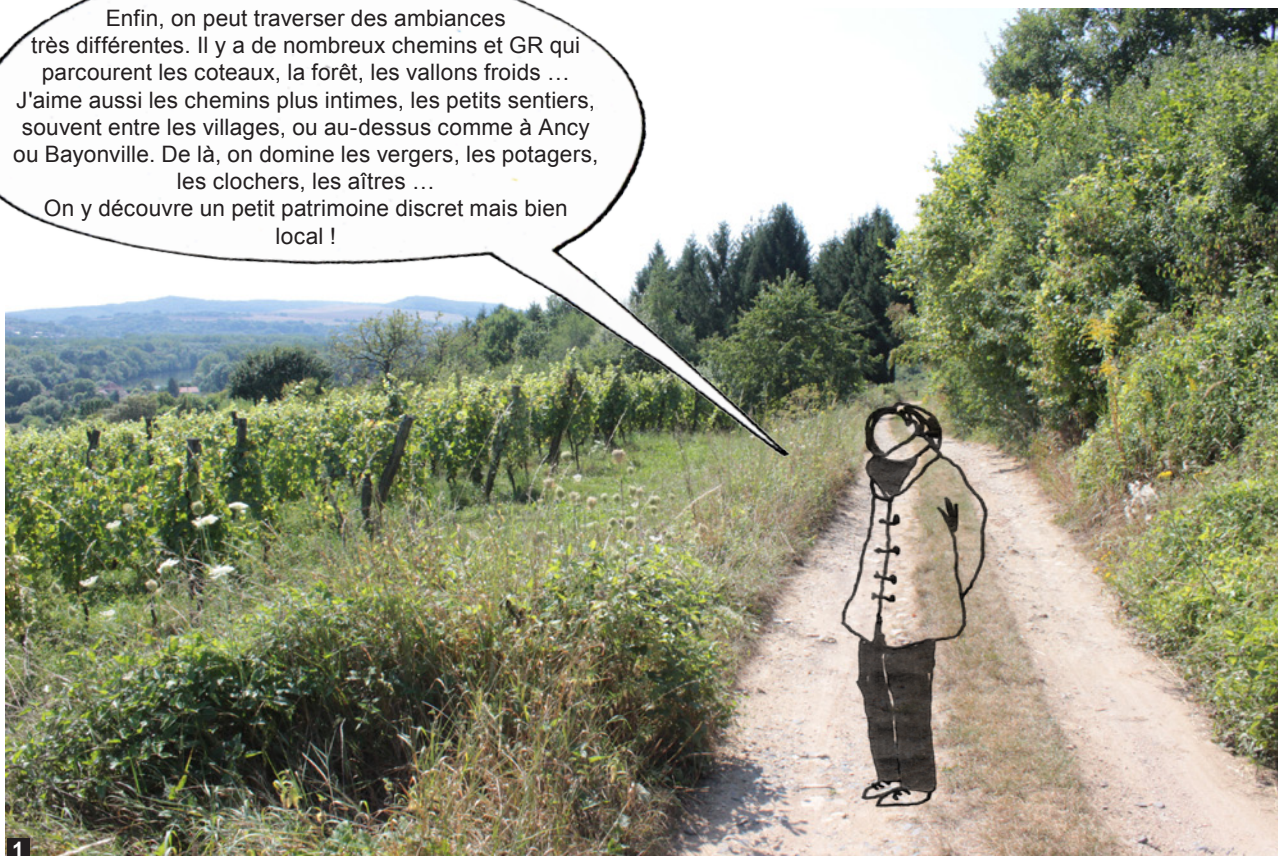
Extrait du DOO, SCOTAM, p.137

"Cet aménagement doit constituer la colonne vertébrale d'un réseau de cheminements actifs (piétons et vélos) pour irriguer l'ensemble du territoire".

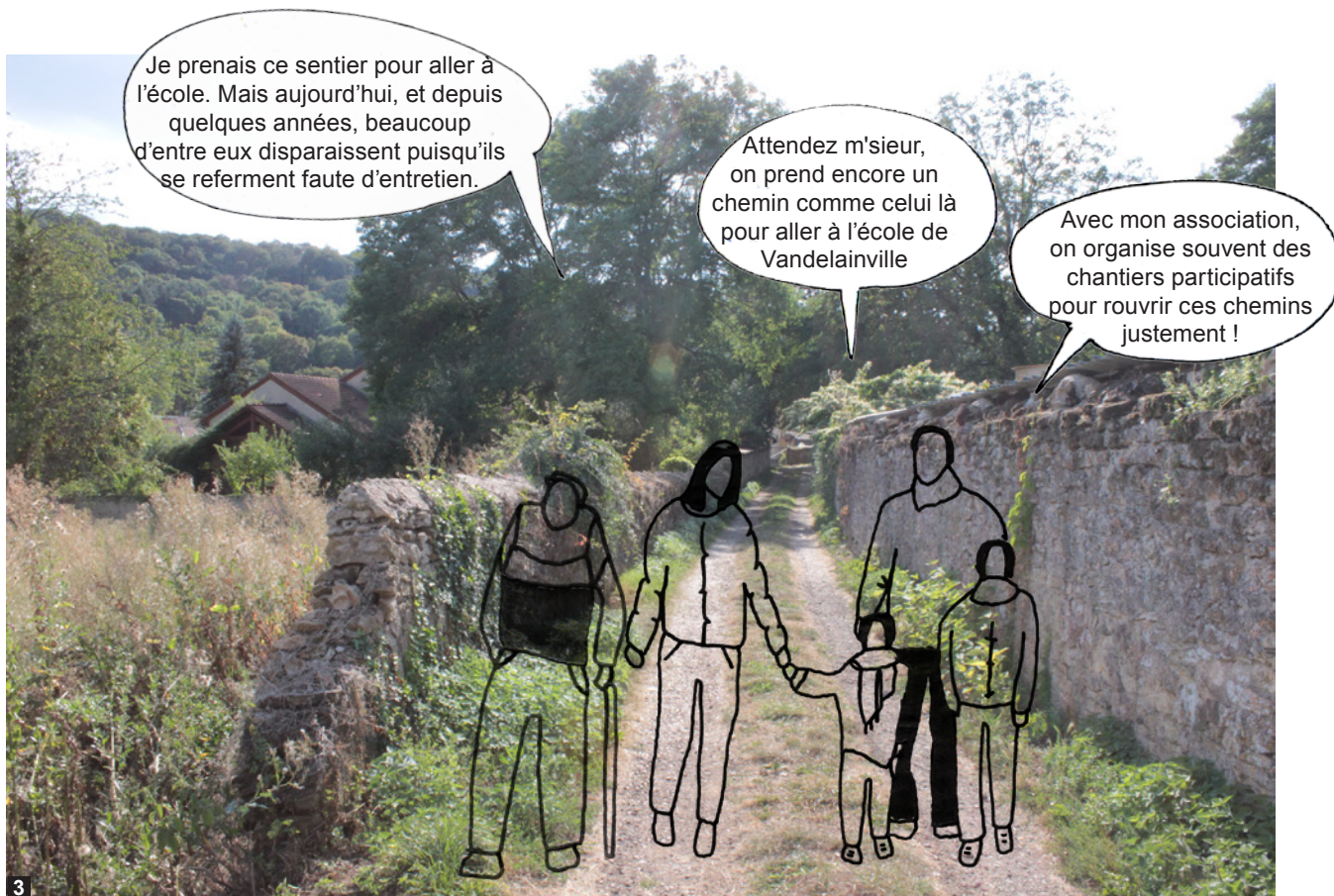
Extrait du Projet de territoire CCVM à propos de la véloroute Charles le Téméraire, p.70



Enfin, on peut traverser des ambiances très différentes. Il y a de nombreux chemins et GR qui parcourent les coteaux, la forêt, les vallons froids ...
 J'aime aussi les chemins plus intimes, les petits sentiers, souvent entre les villages, ou au-dessus comme à Ancy ou Bayonville. De là, on domine les vergers, les potagers, les clochers, les aîtres ...
 On y découvre un petit patrimoine discret mais bien local !



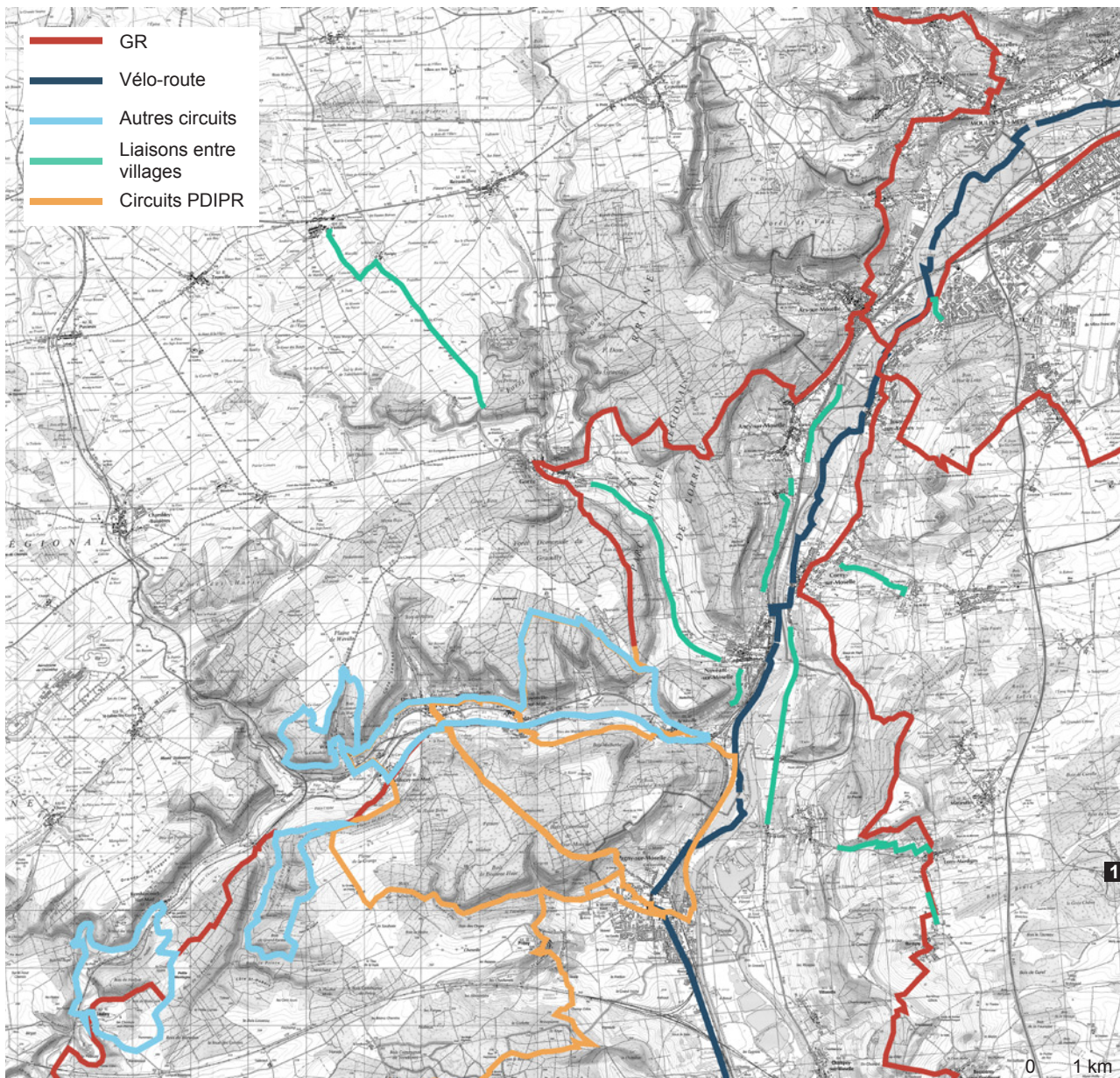
- 1 - Vue sur les vignes depuis un chemin qui longe le dessus du village d'Ancy-Dornot.
- 2 - Un chemin dans les prairies qui dominent le village de Lorry-Mardigny, sur la côte Charlemagne.
- 3 - Au-dessus du village de Vaux, un chemin entre les murs des parcelles pour certaines encore cultivées, vignes et vergers.
- 4 - A Bayonville-sur-Mad, des chemins courent le long des vergers et des jardins entre le village et la forêt en haut de la pente.
- 5 - Sur cette même partie, entre le village et les bois, les jardins et vergers s'enrichissent, ici l'exemple de Gorze.



«L'organisation de journées d'entretien coup de poing pourrait permettre de sensibiliser la population à la fragilité du patrimoine bâti et naturel et d'effectuer des entretiens demandant peu de techniques».

Extrait de l'Agenda 21 2014-2020, CCCL, p.63





Une attention actuellement forte sur la création de sentiers et itinéraires balisés

Les communautés de communes du Val de Moselle et du Chardon Lorrain ont mis en place une réflexion suivie d'actions sur le terrain pour mettre en évidence certains secteurs ou certaines thématiques qui font la qualité des paysages du territoire.

La sensibilisation autour de ces sentiers, l'aménagement de certains tronçons pour qu'ils puissent être pratiqués pour la randonnée mais aussi pour un usage quotidien, rejoindre les gares par exemple, sont des enjeux importants pour les années à venir.



Un chemin sur les hauteurs de Lorry-Mardigny, en allant vers les pelouses calcaires.









03

CE QUI EST EN JEU

ou ce que l'on peut perdre si rien ne se passe...

A. Des ressources à disposition

Le territoire dispose de nombreuses ressources, comment optimiser leur utilisation tout en préservant ou améliorant leur qualité, en valorisant leur présence pour qu'elles profitent aux habitants ?

De l'eau en abondance

Des petits et grands cours d'eau, des retenues, des gravières, des zones humides, des sources qui irriguent les pentes, et alimentent les lavoirs dans les villages, l'eau génère des paysages multiples favorisant l'installation de milieux écologiques spécifiques dont il faut prendre soin.

Ces paysages de l'eau ont tendance aujourd'hui à se refermer par manque d'entretien, absence de gestion, manque de moyens et d'énergie ou de savoirs-faire de la part des propriétaires, acteurs locaux et supra-locaux (VNF ou SNCF par exemple).

Les solutions pour la mettre en évidence et préserver sa qualité sont multiples notamment autour des formes d'habitat à trouver pour vivre près de l'eau, en considérant les aléas qui lui sont liés, en la plaçant au coeur des espaces publics favorisant ainsi sa capacité à fédérer. L'eau est bien ici une richesse que d'autres territoires n'ont pas en abondance.

Du bois sous-exploité

Les conditions climatiques et les qualités de sols sont favorables à une prise en compte réaliste de la ressource en bois sur ce territoire ; les savoirs faire sur l'organisation du bois existent, tout comme des habitudes de travail avec l'ONF, et des habitudes d'utilisation dans la construction mais la filière n'est pas complète ; des maillons sont manquants.

L'extrait suivant témoigne pourtant de la volonté de l'Etat de soutenir ces initiatives économiques autour du bois :

Extrait de «Utilisation du bois» (5 septembre 2013 | Mis à jour le 6 novembre 2015) du site <http://www.logement.gouv.fr/utilisation-du-bois> :

«Avec l'ambition de lutter contre le changement climatique et l'épuisement des ressources naturelles, la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle Environnement fixe les objectifs à atteindre dans le domaine de la gestion forestière, de la production de bois et de son utilisation, en particulier en ses articles 34 et 48 : l'Etat a notamment pour ambition de développer significativement l'usage du bois dans la construction en valorisant ses atouts environnementaux.

Plus récemment, la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte confirme l'intérêt de l'usage de ces matériaux pour des applications dans le secteur du bâtiment en précisant que « l'utilisation des matériaux biosourcés concourt significativement au stockage de carbone atmosphérique et à la préservation des ressources naturelles. Elle est encouragée par les pouvoirs publics lors de la construction ou de la rénovation des bâtiments » (article 14) et que « la commande publique tient compte notamment de la performance environnementale des produits, en particulier de leur caractère biosourcé » (article 144).»

Des sols riches

Les terres sont fertiles car elles sont, autour des villages, en bas de versant, enrichies par le colluvionnement.

Des initiatives locales sont déjà en place, maraîchages, soutien à la mise en place de circuits courts et aux spécificités locales.

Des jardins, espaces cultivés qui constituent des transitions jouant un rôle important dans la qualité des paysages

Enfin, les agriculteurs sont des acteurs à mobiliser amplement dans une telle démarche, leurs besoins, leurs initiatives peuvent constituer une force pour le projet de territoire.

1 - Les gravières de Jouy-aux-Arches.

2 - Un bois entre Gorze et Onville.

3 - Exploitation maraîchère à Gorze, à l'arrière de la mairie.



1



2



3

B. Un projet commun pour essayer ensemble

L'élaboration du plan de paysage est une opportunité pour le territoire de bâtir un projet commun.

Le droit à l'erreur

«*Expérience est le nom que nous donnons à nos erreurs.*»

(Lady Windermere's fan - Oscar Wilde)

«Les erreurs ont des valeurs pédagogiques et humaines fortes ; chacun a le droit de faire des erreurs mais aussi de rebondir pour en tirer parti.»

Extrait d'un article de la revue Espace Rural et Projet Spatial sur la transition énergétique, R. Bocquet et F. Roumet, intervention au cours du colloque de Grenoble, novembre 2015.

Au-delà même des intentions portant sur les transformations paysagères, le plan de paysage constitue une occasion pour les acteurs y participant d'échanger sur leurs attentes, leurs rêves, leurs envies, leurs moyens, leurs priorités, leurs difficultés ; de ce dialogue dont l'entrée première est le paysage, une grande partie des thématiques qui façonnent les choix politiques d'un territoire est abordée et même approfondie.

Parler de paysage, c'est parler d'agriculture, de ressources locales, et donc d'emploi, de dynamisme économique et d'innovation. C'est aussi aborder la question de la préservation des richesses écologiques, autour de l'eau, de la faune, de la flore, ou encore réfléchir à la manière d'habiter un territoire en lien direct avec le sol, le relief, les vues, les paysages.

Le curseur de l'ambition d'un plan de paysage est variable et à déterminer par les comités qui suivent l'élaboration du plan. Il représente dans tous les cas une démarche capable de mobiliser les acteurs autour de la question du cadre de vie, à condition de s'autoriser à rêver, à essayer, à tâtonner.

Se pencher sur le devenir du territoire dans le contexte de fusion des intercommunalités

A partir du 1er janvier 2017, les intercommunalités du Chardon Lorrain et du Val de Moselle vont fusionner. Le paysage étant partagé par tous, et se considérant bien au-delà des limites communales, il devient un thème porteur d'échanges et de projets.

Se fixer des objectifs atteignables...

...Pour être dans une dynamique de succès favorisant l'implication des uns et des autres sur le long terme, plutôt que de se fixer des objectifs trop ambitieux et irréalistes qui favoriseraient un sentiment d'échec face à l'action.. D'où l'intérêt de choisir un scénario adapté aux moyens, aux envies.

1 - Au sein de l'enveloppe bâtie de Gorze, un maraîcher s'est installé récemment. Les sols sont riches, le vivant a toute sa place.



1

C. 3 priorités

L'essentiel est de concentrer les efforts sur les points jugés les plus importants pour impulser une dynamique.

Le devenir des versants

L'enfrichement des versants est à la fois une préoccupation pour certains menaçant la préservation de certains points de vue et d'un paysage ouvert, et une richesse pour d'autres puisqu'il permet l'installation de milieux dynamiques, écologiquement intéressants, mais à condition qu'ils fassent l'objet d'une gestion régulière, et surtout d'une vocation économique et paysagère.

Deux directions s'ouvrent alors quand on pose la réflexion du devenir des versants :

- l'ouverture des espaces est à préconiser à certains endroits pour répondre à certains objectifs de maintien de vues, de mise en place d'exploitations agricoles, ... Le plan de paysage est le cadre pour déterminer ces vocations et localiser ces ouvertures.

- laisser aller l'enfrichement sur certains secteurs, pour privilégier la production de petits bois, et installer des milieux intéressants pour la faune et la flore. Cette stratégie permet aussi aux acteurs locaux une certaine économie dans l'énergie déployée ; elle permet d'ajuster les actions aux moyens, à conditions de mettre en place une vocation économique autour du bois produit sur ces secteurs.

L'évolution des villages

La vie dans les villages est une préoccupation majeure relatée par les élus, les participants aux ateliers. Le maintien ou la mise en place d'une vie de village semble difficile mais vivement souhaité. Pour cela, il s'agit de poser correctement les réflexions autour de l'habitat et notamment des nouvelles constructions, où ? sous quelles formes ? Autour de quels espaces publics ? Reliées à quelles infrastructures ? Quels transports en commun ?

Mais aussi autour des activités professionnelles à soutenir, encourager, inventer sur le territoire pour favoriser l'installation de nou-

velles familles, de nouvelles compétences afin de solliciter des initiatives capables d'insuffler une dynamique sur le territoire.

La visibilité du territoire

Le territoire couvert par la démarche du plan de paysage est déjà connu par les randonneurs, chasseurs, pêcheurs pour les richesses offertes par ces paysages ; les habitants présents ici depuis longtemps disposent d'une connaissance fine des paysages et ont pu constater leurs évolutions. Ils sont des témoins importants des qualités de ces lieux.

Mais le tourisme reste peu développé ; les structures d'accueil, d'hébergements ou de restauration sont peu nombreuses.

Certaines initiatives comme les cabanes d'Ancy témoignent pourtant de l'intérêt de mettre en valeur ces paysages et de la capacité de ce territoire à générer des activités économiquement viables par la seule force des paysages, à condition qu'ils soient entretenus par les agriculteurs, viticulteurs, jardiniers, promeneurs, habitants, élus...

C'est donc au sein d'un système global associant les acteurs du tourisme, ceux de l'agriculture, les élus, mais aussi les habitants qu'il s'agit d'imaginer des actions capables de mettre en valeur ce territoire riche de ces multiples facettes.

Les belvédères représentent des moyens très efficaces de mettre en lumière ces points de vue ; installer un belvédère en forêt, entre deux villages est aussi le moyen de mettre en lien les habitants de ces deux villages, par la mise en place d'un chemin les connectant à ce belvédère mais aussi par la réflexion autour de la forme même de ce belvédère, voire même des moyens mis en oeuvre pour le construire (un chantier participatif par exemple).

Comment faire évoluer les zones d'activités ?

A quels coûts ?

Pour quelle(s) agriculture(s) ?
Où ?

A quelles conditions foncières ?

Pour quels paysages ?

A quel(s) rythme(s) ?

Quelle biodiversité ?

Quelle(s) forme(s) spatiale(s) de l'habitat ?

Quel(s) relai(s) entre les moyens de transport ?

Autour de quel espace public ?

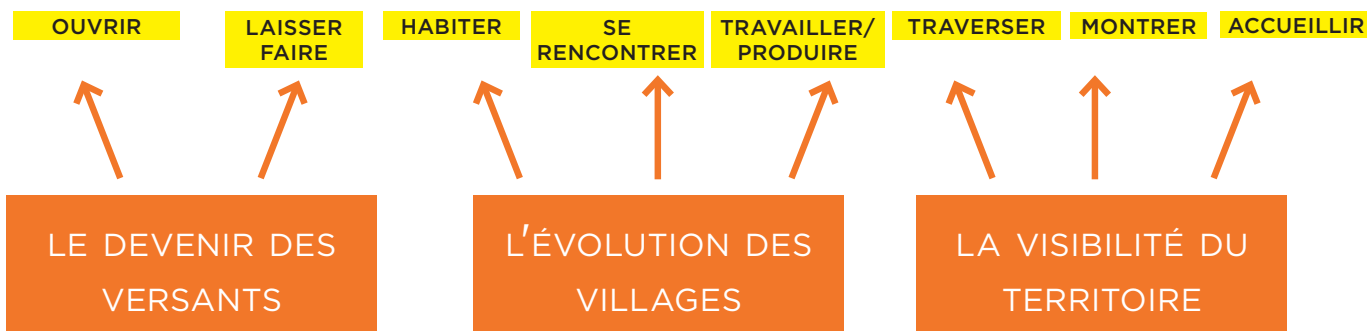
Comment accueillir de nouveaux habitants ? de nouvelles activités ?

Quelle pérennité pour les points de vue ?

Quels belvédères ?

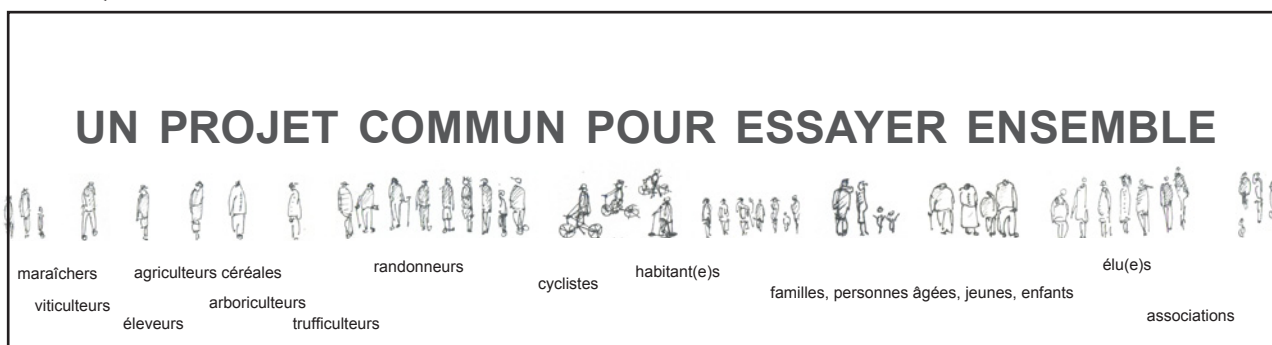
Quels itinéraires ?

Comment héberger, nourrir, guider les touristes, promeneurs ?

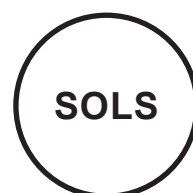
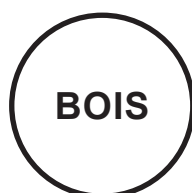


CE QUI EST EN JEU

CE QU'ON A :



+







ANNEXES

Compte-rendu des rencontres avec les élus

Compte-rendu des ateliers participatifs

Compte-rendu des rencontres avec d'autres partenaires

Plan de paysage des vallées de Moselle et du Rupt de Mad

Maîtrise d'Ouvrage

Communauté de Communes du Val de Moselle (Coordonnateur du groupement de plg, urbaniste, environnementaliste, agriculture, commande)
Place de la Gloriette
57 130 Ancy-sur-Moselle
Tél : 03.87.33.24.78
valdemoselle@ccvm.fr

Maîtrise d'Oeuvre

COOPANAME (OMNIBUS + F. Roumet) > paysagistes mandataire
Siège social :
3-7 rue Albert Marquet – 75020 Paris
Tél : 01.43.71.82.69 - Fax : 01.43.48.77.94
Courriel : vl@coopaname.coop
Responsable étude :
15 rue des Loges – 57 950 Montigny-les-Metz
Tél : 06.59.21.12.54 - Fax : 09.57.93.17.05
Courriel : contact@omnibus-paysage.fr

ATELIER A4, N. Vix Charpentier, architecte, co-traitant
8 rue du Chanoine Colin – 57 000 Metz
Tél : 03.87.76.02.32 – Fax : 03.87.74.82.31
Courriel : nvc@atelier-a4.fr

THIERRY WEILL PAYSAGE, paysagiste consultant, co-traitant
5, rue Haute Marne – 54 340 Pompey
Tél : 09.52.35.38.10 –
Courriel : tweill@weill-paysage.com

ANCY-SUR-MOSELLE

31 août 2016

Nom	Fonction
Gilles SOULIER	Maire de Ancy-sur-Moselle
François ROUMET	Paysagiste, Urbaniste, Environnementaliste,
Anne-Cécile JACQUOT	Paysagiste, Omnibus, mandataire de l'équipe d'études

ÉCHANGES EN SALLE

Ce qui me motive à participer à ce plan de paysage :

Préservation d'un cadre de vie privilégié et une dynamique économique dans le village, principalement due à la viticulture actuellement. Un projet de trufficulture est en cours sur la commune, et une plantation d'arbres fruitiers en cours pour faire de l'alcool de fruit.

4 viticulteurs sur Ancy-Dornot : Domaine de la Joyeuse, Domaine des Béliers, Buzéa, Les Coteaux de Dornot. CF répartition sur la carte.

Le privé de la trufficulture, a planté 1000 arbres après le défrichement.

Pas de carte AOC, elle est en cours de réalisation. 180 ha de VDQS. Ancy Dornot est la plus grosse commune viticole de Moselle française. SAFER et l'intercommunalité veillent au prix du rachat des terres.

Au PLU, on a mis tout en zone A, sauf un espace en N demandé par le PNR, là où il y a des problèmes de glissement de terrain.

A Ancy, il y a une grande vocation loisirs : nombreux sentiers (Croix St Clément, Fort Driant (militaire, inaccessible, problème de dégâts de sangliers qui s'y réfugient).

La forêt est communale et militaire (groupe de fortifications Driant clos .. avec beaucoup de sangliers).

Gérée par l'ONF. Des gardes forestiers nouveaux, le dialogue est un peu moins aisé, notamment sur les périodes de débardage, en voie d'apaisement actuellement. La gestion en place : coupes à blanc avec régénération, une adjointe souhaite la mise en place d'une futaie irrégulière ; cette dernière n'est pas encore acceptée. F. Roumet précise que ce type de modification est possible après une tempête, possibilité à ces moments de rebondir autrement sur le mode de gestion.

La forêt est une ressource importante pour la commune, permet d'investir dans les aménagement forestiers nécessaires pour le débardage du bois d'œuvre (par le plateau en direction de Gravelotte). A Dornot se trouve la seule entreprise de transformation du bois. On est en cours de négociation pour acquérir la friche RFF à l'entrée nord ouest de Novéant, pour y installer l'entreprise de transformation du bois. Le stockage de bois se prête bien à la parcelle en vue.

Il y a bien une contradiction entre un territoire très producteur de bois, et l'absence d'entreprises de transformation.

La vocation touristique de la commune est forte, étant à l'entrée du PNR ; hébergements touristiques : 4 cabanes dans les arbres, 2 chambres d'hôtes, 1 gîte de 4-6 personnes.

Autour de la zone humide, c'est compliqué à cause de la zone inondable. Les Quarrés est en zone rouge (Crue de référence est celle de 1947, montait au 1/3 de la porte de la mairie).

Etangs communaux loués, un droit réservé aux habitants d'Ancy pour la pêche. Sur « L'île », des travaux il y a 3-4 ans pour recréer des mares existantes pour valoriser la biodiversité du site.

Passerelle ferroviaire est très vétuste + difficulté avec VNF pour les accès à ces parties de l'autre côté de la voie ferrée, aucune concertation entre VNF et les communes.

Autrefois, sur cette zone, un secteur servait de dépôt sauvage.

Autrefois, le paysage était très ouvert, vignes vergers, fraises ; la coopérative de fraise a fermé en 85.

Les projets de la commune :

► aménagement de l'entrée du village, place des Feunotte, aménagement similaire à celui de Novéant, en un peu plus grand pour accueillir notamment la fête du canard. (APS en fin d'année) ; loisirs, halle, point d'info touristique, sensibilisation à l'environnement, Amap d'Ancy...

► PLU terminé en 2014 ; projets de construction dans le prolongement rue B. Toussaint (1AU et 2AU) et un autre projet d'éco-quartier près du bourg, parcelle qui permettrait d'épaissir le village.

Le village est la réunion de 3 hameaux, et Dornot en plus aujourd'hui, comme un prolongement naturel.

La construction est très contrainte, avec d'un côté les inondations, de l'autre les glissements de terrain. De plus, la construction est ralenti par un phénomène en cours depuis 92,93, un conflit avec les habitants autour d'un projet de construction, conflit qui laisse des traces très fortes dans l'opposition et qui bloque un peu le développement du village, alors que la démographie en aurait bien besoin (dessalement des ménages, vieillissement, risque de fermeture de classe) Actuellement, une démarche est en cours avec un bureau d'études d'urbanistes pour envisager le développement de la commune. Le maire souhaite que la commune maintienne un développement, d'autant plus que le SCOT désigne Ancy comme une zone de croissance démographique (gare ...). + étude en cours de l'AGURAM sur l'impact des gares dans le développement des villages.

► Peu de logements vacants, peu de dents creuses, problématique de stationnement forte.

Les biens sans maître ont été repérés, relance par courrier, avec rappel de l'obligation d'entretien (facture de l'entretien au frais des propriétaires). Le remembrement se fait par les 5 acteurs en place (viticulteurs, arboriculteur, trufficulteur)

L'eau

Des sources sur la commune, gestion en régie pendant longtemps, et depuis quelques années syndicat de Gravelotte. Projet de connexion en court entre Ancy et Dornot, et Ancy et Ars.

Carte à jouer par la commune à l'échelle du plan de paysage :

La diversité des paysages, eau-forêt-vignes+ lecture géologique évidente depuis Arry notamment.

Mon rêve pour la commune dans 20, 30 ans :

Le maintien de la population, réussir à passer ce cap du refus de la construction dans le village, la reconquête agricole du coteau.

VISITE DE LA COMMUNE

► Dans le village, les 3 propriétés importantes des 3 anciens hameaux (château d'en bas, château Barthélémy, Croix Rouge) + visite de tout le village

► Point de vue depuis les vignes sur Dornot, point de vue depuis le haut de Ancy, vue sur la vallée et sur Metz et aggro.

Plan de paysage des vallées de Moselle et du Rupt de Mad

Maîtrise d'Ouvrage

Communauté de Communes du Val de Moselle (Coordonnateur du groupement de commandement)
Place de la Gloriette
57 130 Ancy-sur-Moselle
Tél : 03.87.33.24.78
valdemoselle@ccvm.fr

Maîtrise d'Oeuvre

COOPANAME (OMNIBUS + F. Roumet) > paysagistes
mandataire
Siège social :
3-7 rue Albert Marquet – 75020 Paris
Tél : 01.43.71.82.69 - Fax : 01.43.48.77.94
Courriel : vl@coopaname.coop
Responsable étude :
15 rue des Loges – 57 950 Montigny-les-Metz
Tél : 06.59.21.12.54 - Fax : 09.57.93.17.05
Courriel : contact@omnibus-paysage.fr

ATELIER A4, N. Vix Charpentier, architecte, co-traitant
8 rue du Chanoine Colin – 57 000 Metz
Tél : 03.87.76.02.32 – Fax : 03.87.74.82.31
Courriel : nvc@atelier-a4.fr

THIERRY WEILL PAYSAGE, paysagiste consultant, co-traitant
5, rue Haute Marne – 54 340 Pompey
Tél : 09.52.35.38.10 –
Courriel : tweill@weill-paysage.com

ARNAVILLE

21 juillet 2016

Nom	Fonction
René CAILLOUX	Maire d'Arnaville
François ROUMET	Paysagiste, Urbaniste, Environnementaliste,
Anne-Cécile JACQUOT	Paysagiste, Omnibus, mandataire de l'équipe d'études

ÉCHANGES EN SALLE

615 habitants à Arnaville / PLU approuvé en 2015, conforme au SCOT.

> *Présentation de la démarche du plan de paysage, phases de travail, planning.*

Le territoire de la commune est le point le plus bas du département de Meurthe et Moselle, (170m et 300m sur le Rudemont). La vallée est profonde. Le barrage du Rupt de Mad pour alimenter Metz en eau représente aussi une contrainte. La commune d'Arnaville est à la confluence, un point commun entre la vallée de la Moselle et celle du Rupt de Mad. M. le Maire témoigne de ses souvenirs d'enfance, il a vu ces versants nord et sud cultivés, ces prairies près de la Moselle occupées ; en 50 ans, il a vu la morphologie de la Moselle changer.

Il indique que la commune rencontre le problème d'un foncier très petit, 4 ares en moyenne.

Pendant longtemps, les élus se sont concentrés sur la résolution des problèmes du village (aménagement des départementales D952, D91, à cause du trafic important, sécurisation des voiries). Il précise que le village représente le seul endroit d'accès pour aller vers le nord du département 57.

« Pendant ce temps, on a laissé s'enfricher les coteaux, car on était occupé à autre chose (assainissement et sécurité). »

Arnaville est un village rue, à l'endroit le plus étroit : 6,80m.

1 projet de construction de 15 maisons dans les 15 ans à venir, inscrit au PLU.

2 agriculteurs sur la commune : l'un d'entre eux s'est autorisé à cultiver le haut du Rudemont sans demander l'autorisation aux propriétaires. Avec le MSA, la commune a informé les propriétaires de cette exploitation. Les gens ont parfois découvert qu'ils étaient propriétaires de terrains...

Le territoire comprend de nombreux biens sans maître. La commune procède actuellement au recensement de ces biens et a demandé au conseil départemental de faire un remembrement. Ce remembrement n'avait pas été accepté par le CD par manque de personnel pour une telle action (il y avait en parallèle ailleurs d'importants aménagements fonciers).

Puis, le classement en AOC a été une nouvelle opportunité, classé par la Moselle en 2012-13 ; la commune a alors relancé le remembrement auprès du CD, et il a été accepté. Le réaménagement foncier a lieu sur 18ha, avec 1,5ha en Moselle sur Novéant, pris en charge par le CD 54.

Les premières réunions du plan de paysage se sont déroulées sur la commune d'Arnaville, sur ce site.

Un viticulteur a planté 1,7 ha de vignes ici. C'est un lieu important pour le départ du plan de paysage. Depuis ce point de vue, on voit la confluence, jusqu'à Pont-à-Mousson, les côtes de Moselle, et même jusque Bayonville. C'est une vue exceptionnelle qui permet la compréhension du territoire.

Les voies de chemins de fer ont fortement contraint le territoire. 3 voies encadrent le bas du village, et puis il y a le canal latéral de la Moselle, en service jusque 1957 (la Moselle a été creusée pour la transformer en voie navigable) + la réserve d'eau de la ville de Metz.

En 1900 : 250 foyers à Arnaville, dont 125 vigneron ; Aujourd'hui : 250 foyers aussi, 615 habitants. « C'était un village rural. »

« Ce qui nous préoccupe, c'est la forêt qui descend, j'ai envie qu'on retrouve ce qu'on a connu, pour les points de vue ». « On ne peut pas laisser tout ça s'enfermer dans un bois, et en plus, des parcelles si petites, c'est inacceptables ! ». « Tous les villages sont dans notre cas, des bois privés qui sont dans un tel état qu'on ne peut rien en faire ». Sur le bois communal d'Arnaville, la commune a mené un aménagement foncier avec le CRPF.

L'objectif est bien d'agrandir les parcelles pour qu'elles deviennent exploitables. M. le Maire est conscient d'avoir bien avancé sur certains sujets, certaines communes voisines souhaitent mettre en place des démarches similaires. Il indique que c'est également son souhait, il espère vivement que ces démarches se déroulent ailleurs. Il exprime aussi qu'à cette problématique du foncier, s'ajoute celle de la dégradation de la biodiversité. « On espère ici installer des vergers, des vignes, du pâturage, tout ce qui peut entretenir le coteau. Pour que les gens s'y intéressent, il faut d'abord que des professionnels investissent le terrain. Depuis l'installation des vigneron, une émulation est constatée sur place, pour entretenir les jardins autour. »

Les espaces de pelouse calcaire ont été cédés au conservatoire des sites, ainsi que la zone humide dans le vallon froid. Autrefois, la pelouse calcaire avait été plantée de pins d'Autriche. La commune a procédé à la coupe de 25 ha de pins en 1971. (L'objectif de cette plantation était de planter ensuite des hêtres sous les conseils de l'ONF).

20ha ont été classés ENS à la Confluence Moselle/Rupt de Mad, c'est la première année de gestion sur la zone humide. Il y a un chemin entre Arnville et Novéant, demande de réserve.

Notre intention est de diffuser la dynamique aux communes voisines, Arnville est au cœur du PNR, au cœur de la démarche du plan de paysage.

Je serai satisfait du plan de paysage en terme de contenu si :

« si on prend en compte l'offre touristique ». La vélo route de la vallée de la Moselle s'est arrêtée à la limite du département, son prolongement jusque Custines va démarrer, il y en a pour 2 ans de travaux. La route des vins devrait se poursuivre. « J'espère que la vigne va se poursuivre jusque Thiaucourt ! Nous, on est prêt à mettre la main à la poche, on veut crever ou non ? Il faut que ces démarches génèrent de la vie, on ne peut pas tout laisser crever! Il faut exploiter ce potentiel, on ne peut pas faire autrement ! A Vigneules, cela leur apporte du travail, des clients, des impôts fonciers. »

« Je constate aujourd'hui, que quand il y a une poursuite des équipes municipales, les projets sont davantage cohérents. Je serai satisfait si 10 personnes pouvaient trouver un emploi grâce à ces démarches. »

Avec la construction des 15 maisons, la commune espère gagner 75 habitants de plus. L'assainissement a été terminé il y a 10 ans, gaz naturel depuis 15 ans.

Je serai satisfait du plan de paysage en terme de démarche si :

« si on pouvait partager le même langage, un langage compatible avec l'humeur et l'état de chaque commune ; il s'agit en fait de mettre tout ceci en musique. J'ai souhaité que cette démarche concerne un territoire large. Les communes de la vallée ne mettent pas toutes en place la même gestion des bois, ou des terrains agricoles. » Elles n'ont pas non plus les mêmes préoccupations, les mêmes soucis ; on en a réglé certains et on peut aujourd'hui s'intéresser au paysage. J'aimerais que cette démarche et ces préoccupations soient comme une tâche d'huile, et se répande dans la vallée.

On a des objectifs qui sont les mêmes, le maintien des écoles, les transports, les commerces, cherchons ensemble ce qui assure leur pérennité ; il faut faire en sorte que les gens se plaisent ici.

Quels sont les freins à l'élaboration du plan de paysage ?

« On est au bout du territoire, et on a parfois du mal à solliciter les communes ; mais si les communautés de communes pilotent le plan, cela avancera ! »

Carte à jouer par la commune à l'échelle du plan de paysage :

Arnville est à la confluence, et fait le lien entre les vallées. Par exemple : le projet de voie douce dans la vallée du Rupt de Mad est passé grâce au crochet de la vélo route sur le territoire d'Arnville. L'objectif est de relier le Lac de Madine.

Mon rêve pour la commune dans 20, 30 ans :

« Je suis content quand les gens sont heureux de vivre. » Arnville a connu des périodes difficiles (agriculture, puis chemin de fer, puis usines à Pagny qui embauchait 1500 personnes et 200 aujourd'hui). « Il y avait une vie sociale, une autre mentalité qu'aujourd'hui. Aujourd'hui, les habitants sont cadres, la population a évolué. On vient habiter ici pour le cadre de vie, le niveau social s'est élevé. »

« J'espère que ces coteaux seront à nouveau plantés, de vignes de vergers, ou toute autre activité ».

Une agricultrice s'est installée en maraichage bio près des étangs sur la commune.

L'eau potable vient de Bayonville. Avec des fonds privés, et du bénévolat, 1,5km de conduites ont été créés le long de la route en 1880 ; l'eau a ainsi été distribuée dans tout le village. Il y avait autrefois deux hameaux, autour de la chapelle et autour de l'église, d'où la forme du village aujourd'hui.

VISITE DE LA COMMUNE

► Des chasseurs sur les territoires ; chaque propriétaire loue sa vigne en Moselle pour la chasse. ACA donne droit aux chasseurs d'aller partout.

► Autrefois ici, c'était des champs de fraises, quand j'étais gosse ; les chemins s'enfrichent.

► Des associations pour organiser fêtes et manifestations mais pas d'association autour de l'agriculture.

Personne ne veut plus travailler dans les champs, ça reviendra peut être !

► 20 logements en locatif, peu de vacance.

Plan de paysage des vallées de Moselle et du Rupt de Mad

Maîtrise d'Ouvrage

Communauté de Communes du Val de Moselle (Coordonnateur du groupement dedplg, urbaniste, environnementaliste, agriculture, commande)
Place de la Gloriette
57 130 Ancy-sur-Moselle
Tél : 03.87.33.24.78
valdemoselle@ccvm.fr

Maîtrise d'Oeuvre

COOPANAME (OMNIBUS + F. Roumet) > paysagistes
mandataire
Siège social :
3-7 rue Albert Marquet – 75020 Paris
Tél : 01.43.71.82.69 - Fax : 01.43.48.77.94
Courriel : vl@coopaname.coop
Responsable étude :
15 rue des Loges – 57 950 Montigny-les-Metz
Tél : 06.59.21.12.54 - Fax : 09.57.93.17.05
Courriel : contact@omnibus-paysage.fr

ATELIER A4, N. Vix Charpentier, architecte, co-traitant
8 rue du Chanoine Colin – 57 000 Metz
Tél : 03.87.76.02.32 – Fax : 03.87.74.82.31
Courriel : nvc@atelier-a4.fr

THIERRY WEILL PAYSAGE, paysagiste consultant, co-traitant
5, rue Haute Marne – 54 340 Pompey
Tél : 09.52.35.38.10 –
Courriel : tweill@weill-paysage.com

ARRAY

18 juillet 2016

Nom	Fonction
Arthur MINELLO	Maire de Arry
M. SCHUTZ	Adjoint
François ROUMET	Paysagiste, Urbaniste, Environnementaliste,
Anne-Cécile JACQUOT	Paysagiste, Omnibus, mandataire de l'équipe d'études

ÉCHANGES EN SALLE

Arry : 550 habitants / PLU approuvé depuis 2 ans.

Le hameau du bord de Moselle, La Lobe, est un peu à part et n'est pas franchement au bord de la Moselle. Celle-ci est très à l'écart, sans accès depuis le village ou le hameau. Il existait une fabrique de pipes en argile à la Lobe autrefois et un bac qui traversait la Moselle ; la frontière allemande traversait la Lobe. Autrefois, un petit train remontait le sable, les pierres de la carrière. (cf. livre prêté par la commune)

Des sources dominent le village. L'eau est maintenant canalisée et invisible. Seule une petite fontaine usée coule en contrebas de la place et l'eau ressort du parc de l'ancien château.

Le parc de l'ancien château : une tour en pierre, reste de murs mais de grands et gros arbres : frênes énormes, gros hêtres. En déshérence, sert de centre de vacances. Semble avoir eu un passé plus prestigieux avec jardin très entretenu, plan d'eau parcouru par le ruisseau issu des sources communales et même un moulin.

Les habitants d'ici travaillent à Metz, au Luxembourg, à Nancy, vie de village difficile à animer parfois.

Une association organise des manifestations sur le village, les Goss'arts). Les élus constatent que les générations jeunes ont du mal à partager, peu curieux pour sortir de chez eux.

7 chambres d'hôtes sur la commune.

Ce qui me motive à participer au plan de paysage

- Faire un lien avec les autres communes d'en face, par exemple avec les chemins de randonnée
- Retrouver une façade côté Moselle. Aujourd'hui le lien existe avec Lorry-Mardigny, avec notamment l'école de 12 classes construites pour 4 communes. La commune a en projet un sentier des casemates de la guerre de 14 (avec blockhaus)
- Inclure le projet de refaire la place du village dans ce plan de paysage.

Je serai satisfait du plan de paysage en terme de démarche si :

- Faire participer les gens (panneaux, publication ...) sur un projet simple et compréhensible

Il existe au sein du conseil municipal une forte opposition (6 conseillers / 15).

Avec l'association Torcol (préservation des animaux), la commune a créé un accueil pour chouette dans le clocher de l'église (sans succès) et va créer un gîte à chauve-souris dans l'ancien transformateur à côté de l'ancienne école. Elle souhaite planter également des arbres, toujours avec Torcol ; ce partenariat ramènera des subventions.

Je serai satisfait du plan de paysage en terme de contenu si :

- un consensus global sur les propositions, appuyant la volonté de rester rural tendance péri-urbain, adapté à nos moyens et aux habitants.

Freins potentiels pour le plan de paysage

- subventions en baisse, il faut donc que les projets soient adaptés aux moyens
- le travail en communauté de communes est nécessaire, une seule petite commune ne peut s'en sortir

3 agriculteurs sur le territoire communal et un moutonnier qui fait paître sur les petites parcelles à l'ouest et en contrebas du village.

Il existe beaucoup de chemins sur la commune. M. Schutz les connaît bien et les utilise avec ses chevaux.

VISITE DE LA COMMUNE

Le coteau Est

Le village est à mi-pente avec de nombreuses petites parcelles en contrebas mais aussi à l'Est au-dessus du village. Longtemps, elles ont été cultivées en vigne puis en fraise : il n'y a plus de producteurs aujourd'hui. Une zone 1AU et une zone 2AU sont prévues dans le PLU sur une partie de ces parcelles de l'Est, immédiatement au contact du village à partir de l'ancienne école. Sur ces parcelles en zones AU, un lotisseur est en train de démarcher les propriétaires. La commune ne veut pas répéter la mauvaise expérience du dernier lotissement, route de Lorry et affirme que le PLU permet de contrecarrer les projets qui ne lui plairaient pas : par une noue récoltant les eaux de pluie, par les entrées et sorties et par la forme des maisons en évitant une trop grande densité¹.

Aucun espace public n'est prévu et surtout aucun lien n'est prévu avec la partie classée en N et correspondant à la zone de sources qui alimentent le village. **L'ensemble des petites parcelles entre le village et le bois constitue un très gros enjeu pour la commune, cet enjeu est à mettre en valeur auprès des élus.**

Finalement, ce coteau Est est le coteau de la culture de l'eau potable d'Arry. Ces terrains sont de grandes valeurs (sols, eau, exposition).

Ces petites parcelles sont utilisées en foin, pâturage pour des chevaux, stockage de bois, vergers vieillissants ; ils offrent une très belle vue sur la vallée et le village. Le long du chemin en lisière de la forêt : plusieurs cabanes habitées ; 2 gros tilleuls un peu moins gros que le tilleul qui a tendance à éclater juste à côté du cimetière (retenu par des sangles).

M. Schutz indique que « concrètement, la commune n'a pas vraiment besoin de constructions nouvelles ».

Le lotissement du bas du village s'est rempli très lentement, et avec difficulté.

La place du village

A côté de l'église fortifiée (classée monument historique). Utilisée aujourd'hui par les voitures, Lieu d'arrêt du car scolaire mais la commune constate qu'il n'y a pas de jeux pour les enfants, pas d'ombre, pas de banc. La commune souhaite y installer un kiosque également, voire cacher le bâtiment de pompage de l'eau qui est pourtant dans la continuité du mur de soutènement. Elle propose d'enlever les voitures pour les laisser se garer à cheval sur les trottoirs en contrebas.

Enjeux : une vraie lecture du site et une mission de maîtrise d'œuvre pour un projet économique.

Les objectifs possibles : révéler la présence de l'eau souterraine, liens entre les espaces et les bâtiments en utilisant les murets de soutènement, décoller l'enrobé des murs, redonner un peu de lustre à la petite fontaine, planter des arbres appelés à devenir grands (la commune taille très court). Tout cela peut être résumé rapidement sous forme de principes d'autant qu'une partie de ceux-ci sont communs avec la préservation du coteau Est.

Le parc de l'ancien château

Une tour en pierre, reste de murs mais de grands et gros arbres : frênes énormes, gros hêtres. En déshérence, sert de centre de vacances. Semble avoir eu un passé plus prestigieux avec jardin très entretenu, plan d'eau parcouru par le ruisseau issu des sources communales et même un moulin.

Enjeu : grand espace au centre du village

Objectifs : ouvrir à fréquentation publique ?

Contact M. Schutz

Tél. : 06 94 87 13 36, arry57@hotmail.fr

1

A vérifier dans le PLU, PADD et OAP

Plan de paysage des vallées de Moselle et du Rupt de Mad

Maîtrise d'Ouvrage

Communauté de Communes du Val de Moselle (Coordonnateur du groupement de plg, urbaniste, environnementaliste, agriculture, commande)
Place de la Gloriette
57 130 Ancy-sur-Moselle
Tél : 03.87.33.24.78
valdemoselle@ccvm.fr

Maîtrise d'Oeuvre

COOPANAME (OMNIBUS + F. Roumet) > paysagistes
mandataire
Siège social :
3-7 rue Albert Marquet – 75020 Paris
Tél : 01.43.71.82.69 - Fax : 01.43.48.77.94
Courriel : vl@coopaname.coop
Responsable étude :
15 rue des Loges – 57 950 Montigny-les-Metz
Tél : 06.59.21.12.54 - Fax : 09.57.93.17.05
Courriel : contact@omnibus-paysage.fr

ATELIER A4, N. Vix Charpentier, architecte, co-traitant
8 rue du Chanoine Colin – 57 000 Metz
Tél : 03.87.76.02.32 – Fax : 03.87.74.82.31
Courriel : nvc@atelier-a4.fr

THIERRY WEILL PAYSAGE, paysagiste consultant, co-traitant
5, rue Haute Marne – 54 340 Pompey
Tél : 09.52.35.38.10 –
Courriel : tweill@weill-paysage.com

BAYONVILLE-SUR-MAD

20 juillet 2016

Nom	Fonction
Marie-Line ROCH	Maire de Bayonville-sur-Mad
M. SIMON	Conseiller municipal
François ROUMET	Paysagiste, Urbaniste, Environnementaliste,
Anne-Cécile JACQUOT	Paysagiste, Omnibus, mandataire de l'équipe d'études

ÉCHANGES EN SALLE

La commune n'a pas d'argent, situation difficile. « Notre priorité, c'est un plan d'aménagement foncier. Si on avait un peu d'argent, on ne le mettrait pas dans le paysage, je ne souhaite pas que les taxes foncières augmentent. On a d'autres priorités que le paysage, nos choix sont guidés plus par la raison que par l'envie. »

Ce qui me motive à participer au plan de paysage :

Mme la Maire indique ne pas savoir que la commune était engagée dans le plan de paysage. Elle précise que le plan de paysage peut être un outil intéressant, pour agir, apprendre et découvrir ce qui se passe chez les communes voisines. « Notre souci aujourd'hui, c'est la forêt, (tempête, et morcellement parcellaire). Mme la Maire indique que de nombreuses études ont été réalisées, et beaucoup de réunions qui n'ont servi à rien pour cette étude d'aménagement foncier, le projet n'ayant pas abouti, par arrêt du projet par le Conseil départemental. La commune souhaite récupérer les biens sans maître pour les gérer mais cela n'a pas abouti. L'enfrichement ne semble pas un problème pour Mme la Maire. L'adjoint exprime un avis différent et exprime une inquiétude face à cette progression de la forêt. Selon Mme la Maire : « A l'heure actuelle, la forêt descend, mais ce paysage me convient ».

La commune a procédé ces dernières années à l'aménagement de la rue principale (2 accidents mortels). Et il y a aussi une zone de glissement de terrains sur la commune ; la commune n'a pas l'intention de construire par lotissement. Elle procède à des travaux de replantation dans la forêt.

La construction de l'école avec les communes voisines représente un coût très important pour la commune, qui la met dans une situation financière très difficile.

Je serai satisfaite du plan de paysage en terme de contenu si :

« si on trouve des solutions pour que la descente de la forêt soit limitée dans la vallée. »

La commune possède 240ha de forêt, plutôt sur le plateau que sur le versant.

Elle a procédé à un groupement forestier avec Bayonville, Villecey, Arnaville, Waville. L'objectif est « d'éviter les coupes à blanc, de préserver le paysage et de mutualiser les moyens pour acheter ces parcelles. » Si de nouvelles opportunités apparaissent, les communes renouvelleront cette procédure. La commune affirme parvenir à contraindre l'ONF dans leur gestion pour échanger et construire un mode de gestion satisfaisant pour les différentes parties. Ce plan d'aménagement s'étend sur 15 ans, futaie avec gestion à la parcelle et pas au pied. La commune vend à part certains arbres exceptionnels (hêtres) ; il y a quelques chênes en haut, mais ils ne sont pas beaux, mitraillés pendant la guerre.

Je serai satisfaite du plan de paysage en terme de démarche si :

« Si le travail est constructif ».

Quels sont les freins à l'élaboration du plan de paysage ?

Des réunions inutiles, trop de réunions.

Carte à jouer par la commune à l'échelle du plan de paysage :

« La rivière est notre fil rouge, notre lien avec les autres, elle est accessible jusqu'à Arnaville »

+ un club de kayak à la sortie du village.

Les gens habitent ici pour le cadre, ils travaillent souvent à Metz, + école + Zone d'activités, + collège à Thiaucourt + commerces (tabac-bar, 2 boulangeries, restaurant) + chemins et circuits VTT. Un chemin a été créé avec une approche pédagogique par la CCVM.

Une scierie existe sur le territoire, en activité, avec des chênes qui viennent d'ailleurs, pour du bois d'oeuvre.

Pas d'achat de bois par cette scierie sur la commune.

La commune dispose d'un POS, pas de projet de PLU, elle préfère attendre l'élaboration d'un PLUI.

Autrefois, ces espaces au dessus du village étaient occupés par des jardins, fruits rouges, vignes, mais le vin n'était pas bon. Pas de verger d'après Mme la Maire. » Ici il y a peu de sols, c'est des roches juste en dessous, plantations difficiles. »

Mme la Maire précise qu'en cas de projet d'installation d'un vigneron ou agriculteur pour pâturage ou autre, elle soutiendrait la démarche à 100%, souhaitant ainsi accompagner une démarche pédagogique et ludique de ces espaces.

« Un aménagement foncier permettrait de nous aider à devenir propriétaire de certaines parcelles ».

Mon rêve pour la commune dans 20, 30 ans :

- Des entrées de village réaménagées,

- faire le chemin forestier pour vendre le bois plus cher,

- faire une aire de jeux sur le site à l'arrière de la mairie, le long du lavoir, qui pourrait profiter au village et à la crèche,

- une place moins grande à la voiture et plus grande pour les gens. »

Avec les communes voisines, un syndicat d'entretien a été créé pour les 4 villages, 4 emplois créés.

« Dans 20 ans, il n'y aura plus de mairie, peut-être un référent par commune. J'espère que le plan rivière sera mis en œuvre (nettoyage des berges, classification de la rivière, protection faune et flore). »

L'eau sur le territoire

1 station d'épuration par infiltration, percolation sable, raccord de toutes les habitations en 2013.

L'eau potable vient d'une source de l'autre côté, à Bois Seigneur. Affermage avec Véolia terminé aujourd'hui.

« L'eau est une vraie richesse ici ! La source apparente en sortant du village, on devrait la mettre en valeur ! Il suffirait de débroussailler et de la rendre accessible. » Un plan d'eau existe derrière la scierie.

VISITE DE LA COMMUNE

► La voie ferrée coupe la vallée, et génère du bruit

► Le trafic est aussi un problème ici.

► Nouveau revêtement sur la route, plus granuleux, plus bruyant qu'auparavant.

► Visite des lavoirs, chemins à l'arrière des jardins sur le coteau, vues sur le village, et vue sur les hauteurs sur une grande partie de la vallée.

Plan de paysage des vallées de Moselle et du Rupt de Mad

Maitrise d'Ouvrage

Communauté de Communes du Val de Moselle (Coordonnateur du groupement de plg, urbaniste, environnementaliste, agriculture, commande)
Place de la Gloriette
57 130 Ancy-sur-Moselle
Tél : 03.87.33.24.78
valdemoselle@ccvfm.fr

Maitrise d'Oeuvre

COOPANAME (OMNIBUS + F. Roumet) > paysagistes mandataire
Siège social :
3-7 rue Albert Marquet – 75020 Paris
Tél : 01.43.71.82.69 - Fax : 01.43.48.77.94
Courriel : vl@coopaname.coop
Responsable étude :
15 rue des Loges – 57 950 Montigny-les-Metz
Tél : 06.59.21.12.54 - Fax : 09.57.93.17.05
Courriel : contact@omnibus-paysage.fr

ATELIER A4, N. Vix Charpentier, architecte, co-traitant
8 rue du Chanoine Colin – 57 000 Metz
Tél : 03.87.76.02.32 – Fax : 03.87.74.82.31
Courriel : nvc@atelier-a4.fr

THIERRY WEILL PAYSAGE, paysagiste consultant, co-traitant
5, rue Haute Marne – 54 340 Pompey
Tél : 09.52.35.38.10 –
Courriel : tweill@weill-paysage.com

CORNY-SUR-MOSELLE

20 juillet 2016

Nom	Fonction
Denis BLOUET	Maire de Corny-sur-Moselle
François ROUMET	Paysagiste, Urbaniste, Environnementaliste,
Anne-Cécile JACQUOT	Paysagiste, Omnibus, mandataire de l'équipe d'études

ÉCHANGES EN SALLE

2272 habitants, commune la plus peuplée de la CCVM, objectif visé, 1500, ne pas dépasser 1800 habitants.

M. le Maire expose les grandes lignes de l'histoire de la commune :

Le 1er pont a été détruit en 1809, (de Marc Seguin). Une seule rue a résisté à la guerre, 80% du village a été détruit. La traversée de la Moselle a fait beaucoup de dégâts. Le Château et l'église ont été détruits. L'église a ensuite été reconstruite (Pergusson)

M. le maire, est l'ancien président de l'association « Patrimoine, loisirs et culture », élu en 2014.

Il prête à l'équipe d'études : 1 CDRom avec 2 powerpoint (histoire du château de Corny + « De l'ancien au nouveau village » + fiches patrimoine) + 1 ouvrage M José Marchal, et un ouvrage CASPAR, Mémoires et souvenirs

La commune dispose de sites remarquables : fontaine + gloriette.

M. le Maire exprime le caractère historique très important des événements qui se sont déroulés sur la commune avec notamment les 60 heures d'enfer, 945 américains tués.

En 1955, construction d'une école, car l'école avait pris place dans des baraques. Cette école menaçait de s'effondrer, la commune l'a fait tomber, et a décidé de construire une école maternelle et élémentaire dans le bâtiment du centre socioculturel. Dans les années 80, le village s'est étendu en étoile.

Au sud de la commune, une ancienne tuilerie devenue casse aujourd'hui. Cette tuilerie possédait 2 carrières, qu'elle a vendue à la fin de l'exploitation. Une carrière est devenue le Clos de Béva dans les années 1980.

La commune a un projet de passerelle pour relier la vélo route de chaque côté de la Moselle, sur le tracé du premier pont qui franchissait la Moselle Le pont actuel étant trop étroit pour permettre le passage des cyclistes.

Ce qui me motive à participer à ce plan de paysage :

« L'intérêt du patrimoine local, guider la population et encourager le tourisme » (camping, des hollandais et belges qui s'arrêtent là sur la route des vacances dans le sud)

Le plan de paysage est une opportunité pour faire ressortir les points caractéristiques de la commune qui racontent cette histoire particulière.

Pas de viticulteur ici. Dans les années 70, forte progression démographique, M. le Maire déplore avoir des km de voiries à gérer. Il précise aussi qu'à l'époque, le choix avait été fait de ne pas avoir accueilli des viticulteurs mais plutôt de faire des constructions. « C'est comme ça, et maintenant il faut faire avec. »

M. le Maire souhaite aujourd'hui recentrer le village sur lui-même, et limiter l'urbanisation en extension.

Il souhaite aussi créer une voie douce entre village et le clos de Béva. « Actuellement, un propriétaire a décidé comme ça de fermer un chemin et désormais on ne peut plus passer. »

Je serai satisfait du plan de paysage en terme de contenu si :

Associer les associations locales à la démarche (Patrimoine Loisirs et Culture, et Thanks GI's)

Je serai satisfait du plan de paysage en terme de démarche si :

Associer la commission 'Bien vivre à Corny »

Actions en cours :

► « Auprès de mon arbre, je vivrais heureux » : opération d'abattage d'une peupleraie âgée et dangereuse pour replantation d'arbres avec financement participatif.

► Réhabilitation de sentiers envahis par la végétation, ex : sentier de la Due ; souhait d'en ouvrir d'autres découverte d'un ouvrage de récolte des eaux des sources de la colline qui alimentaient la fontaine du village.

M. le Maire souhaite renaturer la Vricholle, trame verte et bleue du village, en partenariat avec les communes voisines.

Fontaine de Fer : les boues de la station d'épuration sont chargées en cuivre, impossible de les épandre, il faut les évacuer. Cela représente un coût élevé pour la commune.

M. le Maire indique la présence de vignes et de fraises, quelques vergers sur les coteaux. Le choix a été orienté vers la construction plutôt que vers la protection de l'agriculture. L'enfrichement ne semble pas être un problème important pour la commune aujourd'hui. Sur le haut de la commune, il reste des champs cultivés.

Des commerces sur le village, mais pas de pharmacie, ni de boucherie.

PLU : peu de dents creuses, un emplacement réservé pour faire voie cyclables à l'écart de la départementale entre le village et le clos Béva.

Quels sont les freins à l'élaboration du plan de paysage ?

Que les objectifs ne soient pas atteignables et finançables. La commune est très fortement endettée (au maximum de ses capacités). M. le Maire explique la difficulté des choix à faire au sujet de l'école notamment, reconstruction de l'école dans le centre socio culturel plutôt que neuf...De plus, la CC a financé quelques travaux d'entretien de la voirie.

Carte à jouer par la commune à l'échelle du plan de paysage :

L'histoire de la commune, notamment autour des 60 heures d'enfer.

Habitude de travail avec les communes voisines :

Habitudes de travail avec Novéant, Dornot, Arry...

Mon rêve pour la commune dans 20, 30 ans :

Mon rêve de gestionnaire : que l'école réponde encore aux besoins de la commune dans 40 ans, que la station d'épuration soit construite, que les voiries soient partagées selon tous les modes de déplacement

Mon rêve d'habitant : que la commune conserve la qualité du cadre de vie, et ses lieux de festivités.

VISITE DE LA COMMUNE

Le site des peupliers abattus, espaces replantés / les hauts de Corny : la vue est magnifique sur la vallée de la Moselle / Le clos Béva, aucun espace public / le long de la Vricholle : ripisylve très haute. / les 3 entrées de village sans qualité, qu'il faudrait repenser, glissement de terrain très important au sud (ancienne station d'essence) / le sentier de la Due / l'ancien emplacement de l'église / le parc du château très fermé sur la Moselle, présence d'une halle pour faire la fête près de la gloriette, lieux très ouverts près de la Moselle, pour pique-nique....

> enjeux pressentis :

Le lien entre les deux rives à faire par l'histoire du 20e siècle. + enjeu sur la passerelle véloroute, un pont trop étroit qui est une coupure pour la véloroute !

Vue à maintenir sur les hauteurs non boisées, mais cultivées. Et Vallon perpendiculaire à la Moselle, la Vricholle, particularité de la butte dessinée par la Vricholle.

Contacts avec la Moselle à encourager, ouverture à favoriser...

Plan de paysage des vallées de Moselle et du Rupt de Mad

Maîtrise d'Ouvrage

Communauté de Communes du Val de Moselle (Coordonnateur du groupement de plg, urbaniste, environnementaliste, agriculture, commande)
Place de la Gloriette
57 130 Ancy-sur-Moselle
Tél : 03.87.33.24.78
valdemoselle@ccvm.fr

Maîtrise d'Oeuvre

COOPANAME (OMNIBUS + F. Roumet) > paysagistes mandataire
Siège social :
3-7 rue Albert Marquet – 75020 Paris
Tél : 01.43.71.82.69 - Fax : 01.43.48.77.94
Courriel : vl@coopaname.coop
Responsable étude :
15 rue des Loges – 57 950 Montigny-les-Metz
Tél : 06.59.21.12.54 - Fax : 09.57.93.17.05
Courriel : contact@omnibus-paysage.fr

ATELIER A4, N. Vix Charpentier, architecte, co-traitant
8 rue du Chanoine Colin – 57 000 Metz
Tél : 03.87.76.02.32 – Fax : 03.87.74.82.31
Courriel : nvc@atelier-a4.fr

THIERRY WEILL PAYSAGE, paysagiste consultant, co-traitant
5, rue Haute Marne – 54 340 Pompey
Tél : 09.52.35.38.10 –
Courriel : tweill@weill-paysage.com

GORZE

30 août 2016

Nom	Fonction
M. LEVÉE	Maire
M. DELHAY	Conseiller Municipal
Laetitia LASANTÉ	Paysagiste, Omnibus
François ROUMET	Paysagiste, Urbaniste, Environnementaliste,
Anne-Cécile JACQUOT	Paysagiste, Omnibus, mandataire de l'équipe d'études

ÉCHANGES EN SALLE

1200 habitants environ.

Le PLU a été arrêté en février. La phase de consultation des personnes publiques se termine. L'enquête publique débute en septembre. Les zones 1AU occupent 1,15 ha et les 2AU : 2,30ha.

Ce qui me motive à participer à ce plan de paysage :

Un besoin de préservation et de mise en valeur.

L'enfrichement est sensible autour du mont Saint Blin qui était occupé par des vignes, la friche devient inextricable. Les vergers étaient sur le coteau exposé nord, de l'autre côté de la Gorzia. Partout le parcellaire est trop étroit. Le souhait est d'y remettre de la vigne ou des arbres fruitiers. Il est nécessaire, sur le mont Saint Blin d'agrandir le sentier périphérique pour pouvoir y faire passer des véhicules et pouvoir entretenir.

Au pire, tous ces terrains peuvent repasser en forêt, ce n'est pas très grave mais c'est une perte de patrimoine et de qualité de paysage et également la perte de la possibilité d'une activité économique sur ce territoire.

Un maraîcher est venu s'installer sur le territoire communal : il n'a pu mobiliser les terrains les plus propices au mont Saint Blin. Il s'est installé en partie Ouest. La commune veille à ce que cette installation perdure pour envisager de passer commande pour des équipements publics.

Je serai satisfait du plan de paysage en terme de contenu si :

Auparavant la Gorzia avait un fort débit, elle est en partie pompée par la ville de Metz qui y puise fortement. Moins d'eau y circule, la rivière se perd, le village n'a presque plus ce contact avec l'eau. Il serait intéressant de retrouver ce contact entre le bâti et l'eau. On aimerait aménager les berges pour permettre la traversée piétonne du village.

Je serai satisfait du plan de paysage en terme de démarche si :

Il faut faire de la concertation, des réunions publiques.

La qualité du patrimoine culturel est importante, mais les gens viennent à Gorze en demandant si le téléphone portable passe, s'il y a internet et s'il y a un accueil périscolaire. Ces 3 conditions sont réunies, la population augmente légèrement. Il faut donc prendre en compte toute cette population. Gorze est reconnu comme un village dans un écrin de verdure, où il fait bon vivre.

La piste cyclable envisagée prendrait le tracé de l'ancien tramway. Mais la commune a un différend avec un agriculteur riverain qui s'est approprié le passage.

Quels sont les freins à l'élaboration du plan de paysage ?

La recherche des propriétaires, dont beaucoup ne savent même pas qu'ils ont des parcelles, et le volet financier

du plan. La commune vient de restaurer 1,2 km de voie en ville et n'imagine pas s'endetter de nouveau. La commune a de bonnes relations avec les chasseurs et un bon partage des usages de la forêt. La forêt communale est gérée par l'ONF avec qui la commune a de bonnes relations ; sans doute à cause de la personnalité conciliante du technicien local. L'affouage est pratiqué et ne pose pas de problème (40 particuliers env.). Il n'existe pas d'industrie de transformation du bois sur la commune. La maison de retraite (prévue pour 400 personnes) est chauffée par plaquettes fournies par l'entreprise de Dornot. Le réseau de chaleur pourrait être étendu, les autres bâtiments publics sont proches.

Mon rêve pour la commune dans 20, 30 ans :

Redonner un lustre aux façades de la grande rue qui paraissent à l'abandon. Seul un tabac – épicerie et dépôt de pain existent dans le village ; les gens se rendent facilement en banlieue messine pour leurs achats. Il y avait 40 commerces autrefois. On espère un repreneur privé pour le restaurant.

VISITE DE LA COMMUNE

- ▶ point de vue du haut du mont Saint Blin et même de ses pentes très intéressantes. Nombreux cornouillers mâles. Beaucoup de vieux fruitiers dont des cognassiers, pommiers et poiriers ; charme, fusain, cytise, érable champêtre, épine-vinette, camérisier et pin noir au sommet, près de la statue.
- ▶ Chapelle Saint Clément situation sur coteau nord très intéressante mais n'a plus de vue sur le mont saint Blin en face à cause de l'enfrichement des parcelles privées. Le lien auditif entre le mont et la chapelle n'existe plus à cause des arbres (il suffisait de parler ou de déclamer depuis la chapelle pour être entendu au mont).
- ▶ Fond du vallon en loisirs : aménagé autrefois sous l'occupation allemande.
- ▶ De nombreuses associations actives sur la commune, un engagement important mais qui diminue un peu ces dernières années.
- ▶ 1 chambre d'hôtes, 1 gîte d'étape.

Plan de paysage des vallées de Moselle et du Rupt de Mad

Maîtrise d'Ouvrage

Communauté de Communes du Val de Moselle (Coordonnateur du groupement de commande)
Place de la Gloriette
57 130 Ancy-sur-Moselle
Tél : 03.87.33.24.78
valdemoselle@ccvm.fr

Maîtrise d'Oeuvre

COOPANAME (OMNIBUS + F. Roumet) > paysagistes dplg, urbaniste, environnementaliste, agriculture, mandataire
Siège social :
3-7 rue Albert Marquet – 75020 Paris
Tél : 01.43.71.82.69 - Fax : 01.43.48.77.94
Courriel : vl@coopaname.coop
Responsable étude :
15 rue des Loges – 57 950 Montigny-les-Metz
Tél : 06.59.21.12.54 - Fax : 09.57.93.17.05
Courriel : contact@omnibus-paysage.fr

ATELIER A4, N. Vix Charpentier, architecte, co-traitant
8 rue du Chanoine Colin – 57 000 Metz
Tél : 03.87.76.02.32 – Fax : 03.87.74.82.31
Courriel : nvc@atelier-a4.fr

THIERRY WEILL PAYSAGE, paysagiste consultant, co-traitant
5, rue Haute Marne – 54 340 Pompey
Tél : 09.52.35.38.10 –
Courriel : tweill@weill-paysage.com

JAULNY

31 août 2016

Nom	Fonction
Yolanda MOUSSU	Maire de Jaulny
François ROUMET	Paysagiste, Urbaniste, Environnementaliste,
Laetitia LASANTE	Paysagiste, Omnibus
Anne-Cécile JACQUOT	Paysagiste, Omnibus, mandataire de l'équipe d'études

ÉCHANGES EN SALLE

252 habitants. Le PLU date de 2002. Il n'y a plus de commerce dans le village. Pas de projet de construction en ce moment. Les seules constructions remontent à il y a 2 à 3 ans : 4 maisons.

Madame le maire est une nouvelle élue, originaire de la région parisienne qui a découvert le village après avoir habité Metz, En ce moment, elle travaille sur la question de l'assainissement (travaux en cours) et de la mise en place de la station d'épuration.

2 logements vacants, mais ce n'est pas un problème pour la commune. Les gens qui viennent à Jaulny travaillent à l'extérieur, à Metz en particulier. La fête communale la Jaunotte marche bien, la relève des bénévoles est assurée.

La forêt communale est gérée par l'ONF (pas de problème particulier) sauf une partie gérée directement par les chasseurs.

Ce qui me motive à participer à ce plan de paysage :

Madame le maire ne sait pas si l'enfrichement est un problème, elle n'a pas eu le temps de se poser la question, complètement absorbée par la question de la station d'épuration.

Elle n'a pas d'idée non plus sur la vélo - voie, pour les mêmes raisons.

L'eau potable est gérée par la commune comme le réseau d'assainissement et la station (à venir).

Habitudes de travail avec les communes voisines ?

L'école : regroupement avec Rembercourt. Jaulny a les classes maternelles, CP et CE1, avec un enseignant motivé. L'école n'a pas de cantine : les enfants rentrent chez eux le midi.

Carte à jouer par la commune à l'échelle du plan de paysage :

Le camping privé mais un des seuls campings du secteur. Les chemins de randonnées mais aussi les pelouses calcaires et le point de vue en entrée nord du village, avec la légende du chevalier poursuivi par les loups qui a sauté et s'en est sorti indemne d'où l'édification de la vierge en remerciement.

VISITE DE LA COMMUNE

► La place du village avec le lavoir (source) : très beau bâtiment. 4 tilleuls pour lesquels la commune se demande si un abattage est opportun parce qu'ils soulèvent l'enrobé de la place.

Notre avis : les 4 tilleuls sont bien disposés sur la place et déjà adultes ; ils souffrent de leurs conditions de vie. Il faudrait plutôt leur redonner un sol fertile, enlever déjà l'enrobé et faire stationner les voitures un peu plus bas (c'est possible). La place et le lavoir forment un ensemble très attractif.

► Le mur de soutènement, route de Thiaucourt. Le mur est assez récent et le talus a été recouvert d'une bâche plastique avec quelques plantations qui végètent dessus. Mme le maire nous demande si nous avons une idée. Notre avis : enlever la bâche et laisser les plantes grimpantes descendre sur la pente. Enlever une bande d'enrobé au pied du mur pour semer des roses trémières et autres plantes frugales.

► Un point de vue haut au-dessus du village, avec les jeux d'enfants en premier plan.

► Un point de vue lointain au-dessus du village montrant la géographie du rupt de mad.

Plan de paysage des vallées de Moselle et du Rupt de Mad

Maîtrise d'Ouvrage

Communauté de Communes du Val de Moselle (Coordonnateur du groupement deplg, commande)
Place de la Gloriette
57 130 Ancy-sur-Moselle
Tél : 03.87.33.24.78
valdemoselle@ccvm.fr

Maîtrise d'Oeuvre

COOPANAME (OMNIBUS + F. Roumet) > paysagistes mandataire
Siège social :
3-7 rue Albert Marquet – 75020 Paris
Tél : 01.43.71.82.69 - Fax : 01.43.48.77.94
Courriel : vl@coopaname.coop
Responsable étude :
15 rue des Loges – 57 950 Montigny-les-Metz
Tél : 06.59.21.12.54 - Fax : 09.57.93.17.05
Courriel : contact@omnibus-paysage.fr

ATELIER A4, N. Vix Charpentier, architecte, co-traitant
8 rue du Chanoine Colin – 57 000 Metz
Tél : 03.87.76.02.32 – Fax : 03.87.74.82.31
Courriel : nvc@atelier-a4.fr

THIERRY WEILL PAYSAGE, paysagiste consultant, co-traitant
5, rue Haute Marne – 54 340 Pompey
Tél : 09.52.35.38.10 –
Courriel : tweill@weill-paysage.com

JOUY-AUX-ARCHES

19 juillet 2016

Nom	Fonction
Patrick BOLAY	Maire de Jouy-aux-Arches
François ROUMET	Paysagiste, Urbaniste, Environnementaliste,
Anne-Cécile JACQUOT	Paysagiste, Omnibus, mandataire de l'équipe d'études
Mme CARBONNEL	Maître de conférence à l'Université de Lorraine

Mme Carbonnel avait demandé à assister à l'entretien afin de prendre connaissance de la démarche mise en place pour l'élaboration du plan de paysage pour information dans le cadre du programme de recherche ASTRAL.

ÉCHANGES EN SALLE

Jouy-aux-Arches : 1578 habitants.

M. le Maire signale que les limites territoriales de la commune ont été corrigées par des échanges et se limitent désormais à la rive gauche de la Moselle.

La commune n'a qu'un boulanger et un médecin.

PLU approuvé en 2014 (ayant fait passer de nombreux terrains constructibles en inconstructibles, notamment dans le coteau). Celui est complètement classé en N.

Il y a eu une première extension du village en 1973, dans le coteau puis le long de la route en 1980. La zone d'activités date de 1990. La commune n'a qu'un seul projet lié au logement : la réhabilitation de la maison de retraite pour y faire notamment du logement locatif (« les écoles ferment ! »). Cette réhabilitation serait l'occasion d'installer une maison de services (avec kiné, infirmiers).

Projet de renforcement du centre socio culturel, excentré au Sud Ouest, tout en bas du coteau.

Le village est très étiré, mais apprécié pour son cadre. Les nouveaux habitants restent ou bougent mais il est « difficile d'intégrer les nouveaux dans les activités ».

La zone d'activité : jusqu'en 2003, il n'existait que le syndicat des 3 communes (mais qui n'avait une action qu'au coup par coup). Depuis 2003, reprise par la communauté de communes notamment pour la voirie. La zone sera d'intérêt communautaire. Elle est quasi remplie. Les projets sont de pouvoir rehausser les bâtiments pour varier les types d'activités, pas de projet sur la gestion des espaces publics. La zone enrichie entre le village habité et la zone d'activités doit pouvoir servir pour constituer une entrée de ville. Une partie des habitants travaille dans cette zone d'activités.

M. le Maire est élu depuis 1975. Au début de son premier mandat, il a cherché à retracer des chemins dans le coteau. Mais ceux-ci s'enrichissent vite (voir « initiative des jeunes qui avaient créé un terrain de foot »!)

Les coteaux étaient cultivés il y a 50 ans. M. le maire évoque ses grands parents, leur culture de fraise et de petites parcelles de bois pour le chauffage (« c'était merveilleux »). Il y avait une coopérative pour la fraise qui profitait des sources sur le coteau, tout s'est arrêté dans les années 1960.

Le coteau s'est complètement enrichi en parallèle de l'urbanisation, les animaux qui vivent dans ces friches font des dégâts. L'espace est inextricable. Au départ, la problématique concernait la rive gauche de la Moselle, sur laquelle la vigne est en passe de se réinstaller ; le coteau droit, dont Jouy, réagit : « Il faut s'harmoniser avec ce qui se fait en face ».

« Le versant de n'est pas fait pour la vigne », plutôt « pour le maraîchage et les arbres fruitiers ».

Le bois de Gerval : correspond à un bois découpé en petites parcelles pour justement produire du bois de chauffage.

Le versant est déjà très pentu et complètement découpé en petites parcelles, avec un important problème d'indivision.

La station d'eaux usées est en régie. De même, le pompage de l'eau potable est en régie, il est sécurisé par un bouclage avec Montigny.

Jouy n'a que très peu de rapport avec l'eau. Peu de pêcheurs, sauf dans les étangs dont plusieurs sont propriétés communales. Les baux sur les étangs ne sont que de 1 an renouvelable pour en plus y construire de cabanes et de pontons.

La commune mène un projet de renaturation de la Vricholle avec Corny, Arry et Fey.

Elle est passée au 0 pesticide en janvier 2015, y compris dans le cimetière. Son souhait est détendre cette politique aux habitants.

Les bois

L'ONF a proposé de gérer les bois communaux mais la commune est plus que réservée.

La fourniture de bois plaquette : scierie de Dornot.

Un habitant a pour projet de regrouper des parcelles du coteau et de les défricher. *Quel est son but ?* M. le maire donne son contact à l'équipe pour le rencontrer ou le contacter par téléphone afin d'en savoir plus sur ses intentions.

Je serais satisfait du plan de paysage en terme de contenu si :

« la qualité des réponses apportées par le bureau d'études est bien là! ».

Il y a des réponses concrètes à envisager : sur les étangs de Vallières et sur l'ancienne usine HGD (usine de traitement de goudron) aujourd'hui démenagée. Le sol est en cours de dépollution et permettra d'agrandir la zone d'activités et de créer une zone de détente.

Je serais satisfait du plan de paysage en terme de démarche si :

Il faut élargir la demande. Peut-être compléter par une autre vélo route ?

Quels sont les freins à l'élaboration du plan de paysage ?

Le coût mais aussi le fait que les habitants ne se sentent pas concernés.

La carte à jouer de la commune

Son cadre et son bon aménagement, la présence généreuse de la nature.

Le rêve de M. Le maire

Une urbanisation maîtrisée et retrouver les coteaux entretenus.

VISITE DU TERRITOIRE

Le versant est effectivement très enrichi quasi inextricable. Quelques petits points de vue subsistent, notamment autour de l'arrivée de l'aqueduc, à côté du bassin. Quelques lieux singuliers le long des chemins qui passent indifféremment entre les parcelles de jardin, les friches ou les lotissements.

Présence de l'eau discrète, visible dans les constructions (l'aqueduc bien sûr).

Plan de paysage des vallées de Moselle et du Rupt de Mad

Maîtrise d'Ouvrage

Communauté de Communes du Val de Moselle (Coordonnateur du groupement deplg, commande)
Place de la Gloriette
57 130 Ancy-sur-Moselle
Tél : 03.87.33.24.78
valdemoselle@ccvm.fr

Maîtrise d'Oeuvre

COOPANAME (OMNIBUS + F. Roumet) > paysagistes mandataire
Siège social :
3-7 rue Albert Marquet – 75020 Paris
Tél : 01.43.71.82.69 - Fax : 01.43.48.77.94
Courriel : vl@coopaname.coop
Responsable étude :
15 rue des Loges – 57 950 Montigny-les-Metz
Tél : 06.59.21.12.54 - Fax : 09.57.93.17.05
Courriel : contact@omnibus-paysage.fr

ATELIER A4, N. Vix Charpentier, architecte, co-traitant
8 rue du Chanoine Colin – 57 000 Metz
Tél : 03.87.76.02.32 – Fax : 03.87.74.82.31
Courriel : nvc@atelier-a4.fr

THIERRY WEIL PAYSAGE, paysagiste consultant, co-traitant
5, rue Haute Marne – 54 340 Pompey
Tél : 09.52.35.38.10 –
Courriel : tweill@weill-paysage.com

JUSSY

22 juillet 2016

Nom	Fonction
Guy BERGE	Maire de Jussy
François ROUMET	Paysagiste, Urbaniste, Environnementaliste,
Anne-Cécile JACQUOT	Paysagiste, Omnibus, mandataire de l'équipe d'études

ÉCHANGES EN SALLE

Gui BERGE cite des ouvrages sur la commune :

► *Par Monts et par Vaux*, une compilation effectuée par les archives départementales des documents des concernés par le secteur.

► Un mémoire rédigé par une étudiante en DESS en géographie sur le village.

Il nous confie une clé contenant des cartes postales anciennes, des photos, des cartes anciennes, documents historiques sur l'église, l'école.

Le maire est arrivé sur la commune en 91, maire depuis 2001.

Le village de Jussy est viticole jusqu'à la fin du 19e siècle, début du 20e siècle. Le volume de vin produit ici était important, mais la qualité moindre. La production de vin a cessé au début du siècle (phylloxera, arrivée du vin d'Algérie, développement de l'activité industrielle, boulonnerie à Ars, ateliers SNCF sur Montigny), abandon des vignes.

Ces espaces ont ensuite été plantés de vergers, ou jardinés, et la production de fraises par des privés a été très importante aussi. Dans les années 80, la fraise d'Espagne est arrivée, mettant un terme à cette pratique.

Jussy a été bombardé en 1944 par les anglais et les américains, quelques maisons ont été éventrées. Le village a été évacué, les toitures soufflées, certains ont préféré la reconstruction de nouvelles maisons plutôt de que réhabiliter ; le village a un peu perdu de son caractère (pas comme à Vaux ou Ste Ruffine).

L'enfrichement représente-t-il un enjeu important pour vous ?

Oui, très important. Les espaces qui se sont enfrichés en dessous du village ne sont pas très dérangeants. Par contre, L'enfrichement qui a gagné les terrains se situant au-dessus du village, dans les espaces de jonction avec le village de Vaux, est préoccupant, « C'est dommage. Je voudrai que tout redevienne comme avant. »

Ces terrains sont classés en AOC, ceux d'en-bas, non. « L'essentiel pour moi, c'est que ces terrains soient occupés par une pratique active, verger, vignes, pâturage ou autre. S'il n'y a aucune activité économique sur ces secteurs, cela ne sert à rien de défricher les chemins, c'est beaucoup d'énergie perdue.

Je crois que l'équilibre économique global sera plus facilement atteint avec de la vigne qu'avec des vergers. »

Recevez-vous des demandes d'exploitants sur ces terrains ?

Un jeune viticulteur a repris l'exploitation d'un ancien. La commune s'apprête à acheter un terrain en vue de créer un bail emphytéotique pour de la viticulture.

Qu'attendez-vous du plan de paysage, en plus des démarches foncières que vous mettez déjà en place ?

« Ces démarches sont très longues, et on se confronte au problème d'atomisation des parcelles. Je n'ai pas le temps aujourd'hui de m'attaquer à ce travail sur le foncier. »

Les communes de Jussy, Vaux et Ste Ruffine ont mis en place une gestion intersyndicale des étangs.

Un projet d'aménagement foncier conjoint avec Vaux, serait une idée appréciée par M. le Maire.

Il précise de pas avoir reçu à ce jour de demande d'installation par un arboriculteur.

G. BERGE est président de la Commission Environnement et développement durable, et a certaines

connaissances sur l'agriculture urbaine notamment, et le financement difficile de ces démarches.

Évolution du village

A Jussy : 497 habitants, population stable grâce notamment aux 19 logements créés par la commune dans l'ancien centre aéré du village ; essentiellement locatifs qui permettent un renouvellement de la population.

1 zone 1AU d'1ha, permis de construire signé, 15 logements, une OAP par modification simplifiée. OAP rédigée par la commune.

Pas d'association pour aider à la gestion des sentiers ; un chemin relie le village et les espaces classés en ENS, gérés par le conservatoire, ce sentier constitue un bel enjeu pour la commune.

Une analyse avait été effectuée avec la CAUE, a permis de constater qu'aucun point de vue n'existait sur les vignes. La commune a racheté un terrain pour réaliser un point de vue et un départ de chemins.

La commune semble être en situation d'observateur attentif et acteur de l'installation de la vigne.

Mon rêve pour la commune dans 20, 30 ans :

« J'apprécie les paysages d'Alsace, les coteaux en vignes, quand ils sont à taille humaine.... »

L'eau sur le territoire communal :

De nombreuses sources mais elles ne sont pas captées.

Le lavoir a été déplacé d'abord entre Jussy et Vaux sur un petit bassin, l'eau n'y coule plus aujourd'hui. Le lavoir a été déplacé à un endroit où les élus estimaient qu'il y avait des sources, et peu de temps avant l'inauguration, les sources ont été bouchées, le lavoir n'a ainsi jamais été alimenté en eau de source à cet emplacement. Il fonctionne comme une piscine aujourd'hui.

Carte à jouer par la commune à l'échelle du plan de paysage :

L'expérience acquise de par la proximité avec Metz, la pression urbaine, et le souhait de voir se transformer les espaces enfrichés.

VISITE DE LA COMMUNE

- ▶ Devant la petite impasse avec la porte sur le square : « le rêve du citoyen aujourd'hui, c'est une maison au milieu de la parcelle ! » « On achète en plan mais on ne se rend pas compte de la réalité. Ici, le fait que les maisons soient mitoyennes, cela fonctionne très bien, je pourrai parfaitement vivre ici. » Cette structure ici n'est pas banale.
- ▶ Sur la zone 2AU, la commune souhaite accueillir un projet d'habitat en co-construction, mais un habitat qui puisse convenir à tout le monde.
- ▶ Plus loin, après le lavoir, en face du château, des chalets, vestiges de l'après-guerre, des constructions provisoires en attendant la reconstruction des maisons.
- ▶ 1 repas citoyen au 14 juillet, pas d'autre fête.
- ▶ Contrainte de constructibilité autour de l'ancien aqueduc qui alimentait Metz.
- ▶ 1 école dans le village, près de l'église, 20 élèves en regroupement avec Ste Ruffine.

Plan de paysage des vallées de Moselle et du Rupt de Mad

Maitrise d'Ouvrage

Communauté de Communes du Val de Moselle (Coordonnateur du groupement de plg, urbaniste, environnementaliste, agriculture, commande)
Place de la Gloriette
57 130 Ancy-sur-Moselle
Tél : 03.87.33.24.78
valdemoselle@ccvm.fr

Maitrise d'Oeuvre

COOPANAME (OMNIBUS + F. Roumet) > paysagistes
mandataire
Siège social :
3-7 rue Albert Marquet – 75020 Paris
Tél : 01.43.71.82.69 - Fax : 01.43.48.77.94
Courriel : vl@coopaname.coop
Responsable étude :
15 rue des Loges – 57 950 Montigny-les-Metz
Tél : 06.59.21.12.54 - Fax : 09.57.93.17.05
Courriel : contact@omnibus-paysage.fr

ATELIER A4, N. Vix Charpentier, architecte, co-traitant
8 rue du Chanoine Colin – 57 000 Metz
Tél : 03.87.76.02.32 – Fax : 03.87.74.82.31
Courriel : nvc@atelier-a4.fr

THIERRY WEILL PAYSAGE, paysagiste consultant, co-traitant
5, rue Haute Marne – 54 340 Pompey
Tél : 09.52.35.38.10 –
Courriel : tweill@weill-paysage.com

LORRY-MARDIGNY

19 juillet 2016

Nom	Fonction
Philippe HARDY	Maire de Lorry-Mardigny
François ROUMET	Paysagiste, Urbaniste, Environnementaliste,
Anne-Cécile JACQUOT	Paysagiste, Omnibus, mandataire de l'équipe d'études

ÉCHANGES EN SALLE

650 habitants (490 en 2000), PLU approuvé en 2004, le maire s'en estimant le principal auteur. La commune souhaite réviser ce PLU mais devra se « battre contre les ABF et état » parce qu'il reste une dizaine d'ha constructibles ; estime qu'il faut laisser la construction se faire dans les villages où les risques naturels (inondations) n'existent pas au lieu de construire à Novéant par exemple où ces risques existent.

Le maire n'approuve pas le rattachement au Chardon Lorrain, lui qui est presque desservi par le Métis (à Marieulles), beaucoup plus concerné par l'agglomération de Metz. « Mais cela n'empêche pas de faire des projets ensemble ». D'autant que le regroupement scolaire (avec Arry, Marieulles et Fey) : construction du groupement, qu'il faut payer et les 2 dernières communes sont dans l'agglomération de Metz.

Pas de regard sur Novéant, renforcer la constructibilité sur la vallée de la Moselle inondable est un non-sens pour le maire, « ce n'est pas une problématique d'habitants ».

Le maire est forestier à l'ONF sur les questions des attentes des usagers en forêt, il a travaillé sur la charte forestière de la CCVM. Pour lui, les objectifs du plan de paysage prolongent ceux de la charte forestière.

La commune a été la frontière Sud et Ouest de l'Allemagne après le rattachement de 1871. En 14, les allemands ont fortifié cette côte, nombreux ouvrages d'arts de 14. ici le 1er mort de 14, pas de bataille ici La commune est très contrainte par les périmètres de protection : les 2 églises et les 2 châteaux ce qui a contraint M. le Maire à négocier fortement avec les ABF, notamment pour l'élaboration du PLU. Les parcs des châteaux sont en friche (laisser aller). PLU à réviser mais reste trop d'espaces à construire (10 ha) : ce sera une nouvelle bataille avec les services de l'état.

M. le Maire siège à la Commission Sites et Paysage depuis 15 ans.

3 agriculteurs sur Mardigny (laitier, viande, céréales), Un à Lorry qui exploite sans habiter et un viticulteur (4 ha en AOC), qui rachète progressivement les parcelles, un vin de qualité. Pas de conflit de zonage entre AOC et extension et Lorry. Mardigny : vergers autour du village.

Dans les années 50, la vigne a été remplacée par la fraise : plus rien maintenant.

650 habitants aujourd'hui, objectif à atteindre : 800, bientôt 700. M. le Maire exprime sa crainte de voir augmenter le prix des terrains en cas de limitation de l'urbanisation et crainte de fermeture d'école.

5 appartements locatifs et communaux occupés par des jeunes du village.

Les nouvelles maisons occupées par primo accédants ; tournent et permettent un renouvellement de population. Des vergers privés, important que ce soit non constructible ; il y a des chemins d'accès.

On veut que les églises soient vues de loin.

Pas d'entretien paysager strict, se transforme progressivement en forêt dans le parc arboré du château. A Lorry, emprise réduite des 3/4.

Pas de commerce sur la commune, un groupe scolaire. Pas de propriété communale dans le village, pas de revenu spécifique, pas de marché.

► Vigne a été substituée par la fraise après la guerre + mirabelliers, plus ou moins d'entretiens aujourd'hui.

► Sentier GR5 qui passe dans le village, charte forestière, tout mettre à plat dans le Val de Moselle, + 30% du territoire de Val de Moselle était boisé.

► parapente sur la côte Charlemagne ; par contre l'idée d'un lieu de départ de parapente et de l'aménagement d'un point de vue nous intéresserait. (manque d'équipement du site, et accidents fréquents). Vue sur La Moselle et sur la Seille.

400 ha de forêt privée dont les ¾ au même propriétaire.

- Quelques murs en pierre sèches dans les vignes mais bcp sont détruits selon le maire.
- un projet d'habitat participatif avait été fait mais c'est très compliqué pour aboutir.
- Un agriculteur bio sur le village. L'enfrichement ne semble pas un problème ici.

L'eau dans le village

Eaux usées : station à mi-chemin entre Lorry et Mardigny. (lagunes à roseaux, et zone de rejet végétalisé, et forêt à l'arrière). Réseau séparatif mais beaucoup d'eau claire parasite à cause des sources.

Eau potable : l'eau coule de partout à Lorry sur les éboulis calcaires, nombreuses sources, dont une en cours de réhabilitation.

Carte à jouer par la commune à l'échelle du plan de paysage :

« Une commune à la fois sur la seille et sur la Moselle ».

- la carrière (Il y avait eu un projet d'aménagement très avant gardiste de la carrière - projet d'un personnage littéralement appliqué sur le site)
- un retour à la vigne
- voir des 2 côtés, la côte Charlemagne est très appréciée par les parapentes « on est au bout du bout » de la CC.

Mon rêve pour la commune dans 20, 30 ans :

Un paysage pas défiguré par les constructions.

VISITE DE LA COMMUNE

La carrière – les pelouses

100 ha, ZNIEFF de type 1, arrêté de biotope et Natura 200, gestion par le conservatoire + ENS + sentier pédagogique + 1er bail emphytéotique signé en Lorraine, gestion par pâturage, par un agriculteur de Arry.

Un des lieux emblématiques de la commune avec les 2 églises. En partie communale, en partie au conservatoire des espaces naturels (bail emphytéotique). Gestion avec passage des moutons d'Arry ; pour le maire, le pâturage est trop important. Les pelouses calcaire n'apportent aucune ressource à la commune.

Sur place : constat que les arbres (saules, peupliers, bouleaux) qui profitent de l'eau dans les éblouis sont trop épargnés, la carrière a tendance à se refermer. Pelouse calcaire, fauche tardive, mais gestion inégale et peu adaptée.

Le terrain entre les villages

Les 2 villages forment une même commune depuis Napoléon III mais ne se mélangent pas vraiment ; tout est dédoublé : 2 salles des fêtes, 2 bureaux de votes... Ces 2 villages ont une histoire différente. Lorry était autrefois rattaché au diocèse de Metz (l'église est fortifiée, viticulture) et Mardigny au comté de Pont-à-Mousson (château, agriculture) Le projet du maire est d'essayer de réunir la commune en créant entre les 2 un pôle de services publics avec mairie, logements, terrains de sports... Un peu à l'image de la petite chapelle construite sur le bord de la route lors de la réunification de la commune. Ces terrains sont classés constructibles en effet, ils sont déjà presque rejoints par le lotissement très long qui tire Lorry vers le Sud et qu'on voit de très loin. Les réseaux électrique et d'eau potable sont déjà existants. La lagune pour le traitement de l'eau usée est en place.

« Au pire ce sera un espace libre pouvant accueillir les manifestations des 2 communes avec une simple halle ». *En allant sur place, ces terrains sont occupés par des dépôts de matériaux posés sur l'ancien terrain de foot. Le site est en contrebas dans un talweg et ne regarde aucun des 2 villages. Au contraire, la petite chapelle, est en position haute et constitue un signal.*

La côte Charlemagne

Accidents de parapente dûs à son manque d'équipements. Ancienne frontière, bornes en pierres gravées « F » et « D » le long du chemin de crête. Passage du GR 5F.

Sur place, sans le maire, très bel endroit aérien avec belle vue vers Metz et même Pont à Mousson, Pagny.

Pelouse calcaire mais plantée en pins noirs en remontant vers le nord (affuts de chasse). Sensation de dépaysement.

Redescente vers Mardigny par le même chemin, manque de boucle.

Plan de paysage des vallées de Moselle et du Rupt de Mad

Maîtrise d'Ouvrage

Communauté de Communes du Val de Moselle (Coordonnateur du groupement deplg, urbaniste, environnementaliste, agriculture, commande)
Place de la Gloriette
57 130 Ancy-sur-Moselle
Tél : 03.87.33.24.78
valdemoselle@ccvm.fr

Maîtrise d'Oeuvre

COOPANAME (OMNIBUS + F. Roumet) > paysagistes
mandataire
Siège social :
3-7 rue Albert Marquet – 75020 Paris
Tél : 01.43.71.82.69 - Fax : 01.43.48.77.94
Courriel : vl@coopaname.coop
Responsable étude :
15 rue des Loges – 57 950 Montigny-les-Metz
Tél : 06.59.21.12.54 - Fax : 09.57.93.17.05
Courriel : contact@omnibus-paysage.fr

ATELIER A4, N. Vix Charpentier, architecte, co-traitant
8 rue du Chanoine Colin – 57 000 Metz
Tél : 03.87.76.02.32 – Fax : 03.87.74.82.31
Courriel : nvc@atelier-a4.fr

THIERRY WEILL PAYSAGE, paysagiste consultant, co-traitant
5, rue Haute Marne – 54 340 Pompey
Tél : 09.52.35.38.10 –
Courriel : tweill@weill-paysage.com

NOVÉANT-SUR-MOSELLE

29 août 2016

Nom	Fonction
M. MESSEIN	Maire de Novéant
Mme. JACQUEMOT	Adjointe
M. LESCASSE	Adjoint
M. FRANÇOIS	Secrétaire général
François ROUMET	Paysagiste, Urbaniste, Environnementaliste,
Anne-Cécile JACQUOT	Paysagiste, Omnibus, mandataire de l'équipe d'études

ÉCHANGES EN SALLE

2000 habitants.

Présentation de la démarche du plan de paysage, phases de travail, planning.

La commune se demande quand la concrétisation du plan de paysage se verra sur le terrain. Le bureau d'études répond que cette démarche est globale, elle vise à mettre en place des outils, notamment dans le domaine agricole des garde - fous. Cette démarche n'a pas forcément de traduction concrète, cela dépend aussi de la volonté collective et du rôle des élus. Les élus précisent que le document du plan de paysage devra être suffisamment solide pour être pris en compte dans le SCOTAM notamment. Ils attendent de la démarche d'avoir une lecture claire des possibilités offertes aux élus quand on superpose notamment l'ensemble des contraintes / calques présentes sur le territoire. Ils souhaitent faire connaître le paysage, grâce à des outils de communication qui retranscrivent les richesses de ces paysages.

Les élus précisent qu'Ars sur Moselle ne fait pas partie du plan de paysage parce que cette commune n'est pas intéressée par la production de vin, « c'est dommage car cette commune a un véritable patrimoine dans ce domaine ».

Au pied du Rudemont : pas de vigne.

Corny : le sol n'est pas calcaire donc pas de muret. Ces espaces ont souvent été construits là-bas.

Les terrains classés en VDQS étaient connus et répertoriés sur une carte : ils sont tous devenus AOC mais la carte n'est pas connue.

Eau potable sous régie municipale. Autrefois, beaucoup de petites sources avec beaucoup de petits ouvrages de captage des eaux, des fontaines et un « dédale de petits chemins ». Sur toute la terrasse moyenne, il existe des poches d'eau : c'est là que ce sont accrochés les villages, sur des sources visibles ou non.

Sur ces terrasses proches des villages, autrefois il y a eu des fraises, des framboises, de la mirabelle. La vigne était plus haut, dans le domaine plus caillouteux.

Il faut créer des zones maraîchères, les villages ont besoin de zones tampons : « il faut permettre que cela soit possible ». La commune est prête à porter ce type de projet avec des agriculteurs.

« Il faut donner une chance aux franges » et « la commune sera porteur » pour cela, il y a une forte demande en circuits courts, mais aussi une forte pression pour urbaniser. Il est nécessaire de réduire les constructions : il faut se pencher sur « comment construire » « la place des voitures ». On ne veut pas devenir une cité dortoir, besoins d'accueillir des jeunes et de les faire rester.

Souhait d'installer une épicerie et maison médicale, ainsi que des pôles de stationnement.

Les entrées de la commune sont aussi un point à étudier.

Les chalets ; environ une cinquantaine d'îlots, bloqués dans leur développement par le PLU. En revanche ils bloquent eux mêmes la culture. Ce sont le plus souvent des résidences de campagne, quand on n'a pas les moyens d'aller plus loin.

Je serai satisfait du plan de paysage en terme de contenu si :

Mme Jacquemot : Le plan doit être opérationnel, il doit être une boîte à outils. Il est temps de sortir des études, bien sûr en intégrant les voies règlementaires et l'accompagnement financier.

Le foncier est une vraie question. Mais le droit de préemption qui sera mis en place suite au plan de paysage doit être plus fort que celui de la SAFER pour aller au-delà de ce groupe de pression qu'est la SAFER. De plus, le plan doit permettre de résister au SCOTAM.

Le SDAGE doit être pris en compte également.

Pour M. le maire, le plan de paysage doit permettre de lire la présence de la vigne et oublier les limites administratives en apprenant à regarder au-delà et agir en dehors de son territoire.

Je serai satisfait du plan de paysage en terme de démarche si :

Le coteau est un poumon vert, fréquenté par des viticulteurs et des usagers, des gens qui y font du bois ; c'est un espace à consommer, sans services, sujet à conflit. « Il est nécessaire d'y éviter l'irréversible ».

« Nous sommes attachés au parcellaire ». Il ne faut pas supprimer les limites cadastrales, nous tenons aux murets et pierres vignottes.

Tout un travail a été fait avec le parc naturel régional sur les pierres sèches.

Il y a peut être des espaces remarquables sur lesquels le plan de paysage ne fera rien. Mais en revanche, « le plan peut proposer des solutions alternatives aux vignes ». « Il faut que le plan apprenne à regarder et donne le plaisir de regarder ». Il faut se former et s'éduquer à la perception. Et peut-être trouver d'autres solutions que la culture en vigne, qui doivent être en cohérence avec l'économie actuelle.

Quels sont les freins à l'élaboration du plan de paysage ?

Les blocages des réflexions, comme par exemple pour la mise en application de la charte forestière. Il faut des chargés de mission mais c'est aussi aux élus de se saisir des projets. « Il faut des actions réalistes et qui montent en puissance, des actions avec mise en concurrence les unes avec les autres ».

Mon rêve pour la commune dans 20, 30 ans :

Une vie associative forte. « Ne pas commettre l'irréversible », « en faisant attention à la dérive technocratique ». Il faut que les élus apprennent leur métier.

VISITE DE LA COMMUNE

Les chalets dans le coteau qui vont très loin et assez haut. Certains sont habités, y compris par une famille avec enfants scolarisés. La commune leur a porté l'eau potable. Pour l'électricité, les habitants se débrouillent la faisant venir par le bas des parcelles.

Le GR 5 traverse le pays et la commune. Le chemin de Saint Jacques de Compostelle traverse également la commune.

Fréquentation des chemins par les VTT et par les quads d'autant qu'un loueur était installé sur la zone commerciale de Jouy.

Un adjoint présente rapidement sa collection de cartes postales anciennes. L'équipe d'études l'invite à l'apporter lors des ateliers participatifs pour consultation.

La commune a fourni au préalable des documents sur clé USB à l'équipe d'études. + plaquette nature, ENS avec surtout ce qui relève de l'ordinaire. + plaquette lecture d'un paysage.

Plan de paysage des vallées de Moselle et du Rupt de Mad

Maîtrise d'Ouvrage

Communauté de Communes du Val de Moselle (Coordonnateur du groupement de plg, urbaniste, environnementaliste, agriculture, commande)
Place de la Gloriette
57 130 Ancy-sur-Moselle
Tél : 03.87.33.24.78
valdemoselle@ccvm.fr

Maîtrise d'Oeuvre

COOPANAME (OMNIBUS + F. Roumet) > paysagistes
mandataire
Siège social :
3-7 rue Albert Marquet – 75020 Paris
Tél : 01.43.71.82.69 - Fax : 01.43.48.77.94
Courriel : vl@coopaname.coop
Responsable étude :
15 rue des Loges – 57 950 Montigny-les-Metz
Tél : 06.59.21.12.54 - Fax : 09.57.93.17.05
Courriel : contact@omnibus-paysage.fr

ATELIER A4, N. Vix Charpentier, architecte, co-traitant
8 rue du Chanoine Colin – 57 000 Metz
Tél : 03.87.76.02.32 – Fax : 03.87.74.82.31
Courriel : nvc@atelier-a4.fr

THIERRY WEILL PAYSAGE, paysagiste consultant, co-traitant
5, rue Haute Marne – 54 340 Pompey
Tél : 09.52.35.38.10 –
Courriel : tweill@weill-paysage.com

ONVILLE

29 août 2016

Nom	Fonction
Gilles JOLAIN	Maire d'Onville
François ROUMET	Paysagiste, Urbaniste, Environnementaliste,
Anne-Cécile JACQUOT	Paysagiste, Omnibus, mandataire de l'équipe d'études

ÉCHANGES EN SALLE

550 habitants. Carte communale réalisée en 2008.

Une zone d'extension prévue à l'ouest, en allant vers l'EPAHD. Depuis 2008, aucune construction, pas de demande.

La commune gère son eau potable, les 3 sources sont étagées le long de la route qui remonte vers le Nord.

Une infirmière constitue l'autre activité au village.

Un seul agriculteur, double actif, qui entretient avec de l'élevage.

La gare, ce sont 10 personnes qui font les allers et retours avec Metz, Pont-à-Mousson ou Nancy.

Le Rupt : on peut s'en approcher maintenant, même s'y baigner (bien que cela soit interdit).

La forêt communale : 130 à 140 ha. Le reste est privé (une partie est constituée par la propriété d'une commune des Vosges. La forêt communale est gérée avec l'ONF, qui est trop cher. Cependant le contrat de l'ONF est de 10 ans et a été renouvelé juste avant les élections municipales.

En dehors de ces propriétés foncières la commune possède 3 appartements.

Ce qui me motive à participer à ce plan de paysage :

La forêt se referme autour du village et la RD 13. On ne voit plus le village.

Autrefois, la vigne occupait cette partie au contact du village. Elle devenue friche puis bois. Cette forêt n'est pas entretenue. Les parcelles sont trop petites ; un regroupement a été lancé avec l'aide du Conseil Départemental.

La commune a déjà récupéré 11 ha de biens sans maître et va continuer. Cette récupération a nécessité plus d'un an de procédure. Les coûts du notaire sont globalisés mais ceux-ci vont augmenter. Les résultats sont là mais « il reste du boulot » : il est nécessaire que cette réorganisation foncière se poursuive.

Les souhaits d'aménagement : enfouir les réseaux.

Habitudes de travail avec les communes voisines ?

On a une école avec Bayonville, Waville, Onville.

Un sentier nettoyé pour la rentrée, permet aux écoliers de s'y rendre sans passer par la grande route.

Un projet de piste cyclable long de la vallée du rupt de Mad serait intéressant.

La voie cyclable est un projet à « long, long, long terme » ; elle passerait par le sentier des aîtres.

Le maire fournit à l'équipe le prospectus du sentier des aîtres, important point du patrimoine pour la commune.

VISITE DE LA COMMUNE

Beaux jardins au sud du village sans clôture et qui donnent une dimension habitée au bord de route.

Dans le village, belle fenêtre sur la vallée, pardessus le garages. Finalement ce qui compte notamment le long du chemin des écoliers, c'est la profondeur de champ : le recul de la friche pour que celle-ci n'écrase pas le chemin étroit. Sur le plateau, belle vue sur toute la vallée du Rupt depuis la ferme Saint Louis.

M. le Maire prête à l'équipe d'études la carte communale.

Plan de paysage des vallées de Moselle et du Rupt de Mad

Maîtrise d'Ouvrage

Communauté de Communes du Val de Moselle (Coordonnateur du groupement de plg, urbaniste, environnementaliste, agriculture, commande)
Place de la Gloriette
57 130 Ancy-sur-Moselle
Tél : 03.87.33.24.78
valdemoselle@ccvm.fr

Maîtrise d'Oeuvre

COOPANAME (OMNIBUS + F. Roumet) > paysagistes mandataire
Siège social :
3-7 rue Albert Marquet – 75020 Paris
Tél : 01.43.71.82.69 - Fax : 01.43.48.77.94
Courriel : vl@coopaname.coop
Responsable étude :
15 rue des Loges – 57 950 Montigny-les-Metz
Tél : 06.59.21.12.54 - Fax : 09.57.93.17.05
Courriel : contact@omnibus-paysage.fr

ATELIER A4, N. Vix Charpentier, architecte, co-traitant
8 rue du Chanoine Colin – 57 000 Metz
Tél : 03.87.76.02.32 – Fax : 03.87.74.82.31
Courriel : nvc@atelier-a4.fr

THIERRY WEILL PAYSAGE, paysagiste consultant, co-traitant
5, rue Haute Marne – 54 340 Pompey
Tél : 09.52.35.38.10 –
Courriel : tweill@weill-paysage.com

REMBERCOURT

21 juillet 2016

Nom	Fonction
Paul Carpentier	Maire de Rembercourt
M. François	Conseiller municipal
François ROUMET	Paysagiste, Urbaniste, Environnementaliste
Anne-Cécile JACQUOT	Paysagiste, Omnibus, mandataire de l'équipe d'études

ÉCHANGES EN SALLE

La population communale est inférieure à 200 habitants.

Le PLU date de 2006. Il a comme objectifs de protéger des chemins et des haies. « Il reste pourtant des chemins à ouvrir ». Il existe des murs de soutènements en pierre sèche, le long du chemin de Charrée.

Au début du 20^e siècle, tout le coteau était déboisé, « les anciens » remontaient la terre à dos d'homme ».

Pour M. François, « le paysage a déjà une qualité, le paysage n'est pas dégradé. L'étude arrive un peu comme cela ».

« Le coteau enrichi c'est un fait, il ne gêne pas comme cela ».

« Ce qui est gênant, c'est le nombre de parcelles » avec des tailles « parfois de 200 m pour un mètre de large seulement ».

La voie ferrée a été déplacée dans les années 1920. Auparavant, il y avait un passage à niveau dans le village (derrière la mairie). Le hameau de Buret est maintenant isolé.

Les maison du haut (coteau Ouest) chemin de la Grande Montagne n'avait ni eau ni électricité. M. Le maire a permis les raccordements de ces maisons à l'écart de tout. Un chemin monte dans le coteau et « à un moment, on découvre un beau point de vue » mais pour M. François, « il n'est pas prudent d'y aller, c'est instable » M. le maire ne partagera pas cet avis.

Au bout de ce chemin : point culminant de la commune, lieu pour partir en montgolfière.

Des ZNIEFF existent sur le territoire communal : les pelouses de la Grande Montagne et le vallon froid du vallon de la Grande Fontaine. Ce dernier « site est peu connu ».

Il existe une zone AU à Buret mais pas de demande pour construire. Et la commune n'y tient pas. La commune travaille avec Jaulny (pour l'école et pour quelques associations). La salle des fêtes est à Rembercourt.

Il n'y a pas de location de vacances dans la commune.

Les motivations pour aboutir le plan de paysage

M. le maire : « les aides dans la façon de faire sur ce qu'il est possible de faire, par exemple à travers le PLU ou sur la gestion des murs en pierre ».

M. François : « je ne suis pas motivé », puis à la fin de l'entretien « je ne suivrai pas ce plan, le contenu ne me concerne pas »

Je serais satisfait du plan de paysage en terme de contenu si :

La tenue de réunions publiques pour que les gens se rendent compte qu'il se passe quelque chose et que le maire ne fait pas tout.

L'expression de tous, avec des actions réalisables, par exemple, le balisage avec le nom des lieux.

Je serais satisfait du plan de paysage en terme de démarche si :

« Il faut une information des habitants », « ils ne connaissent pas leur territoire ».

« Une piste vélo dans la vallée est une bonne idée », actuellement « où faire du vélo avec les enfants » ?

Quels sont les freins à l'élaboration du plan de paysage ?

Le problème du morcellement du foncier.

La carte à jouer de la commune

Le Rupt de Mad. La berge est prise en compte, notamment à travers un terrain communal et un emplacement réservé au PLU.

Les enjeux de la commune : les murs de pierre sèche, la piste vélo, le chemin de la Grande Montagne.

Un parking derrière l'église serait bien aussi.

Le rêve de M. le maire

Pas d'inquiétude pour le paysage.

Par contre une inquiétude sur le renouvellement urbain, les gens vieillissent sur place et il y a très peu de locatifs. La population arrivée dans les années 75 – 80 – 90 vieillit sur place. L'ancien moulin est un exemple de ce qui pourrait être réhabilité.

VISITE DU TERRITOIRE

► Bord du Rupt de Mad ; l'arrière de la salle des fêtes offre une belle vue sur l'eau mais il mérite d'être simplifié et mis en valeur.

► Le lit du cours d'eau a été rétréci par des fascines en saule pour assurer un écoulement minimal en période d'étiage.

► Abords du cimetière : bel endroit et belle vue sur le village ; avec une question de gestion des jardins abandonnés juste en contrebas : si la friche s'installe, la vue sur la vallée tombe et le cimetière sera isolé. Déjà, on ne voit plus l'église.

► Les murs de pierre sèche : très enfrichés et dégradés ; le chemin est très entretenu.

Plan de paysage des vallées de Moselle et du Rupt de Mad

Maîtrise d'Ouvrage

Communauté de Communes du Val de Moselle (Coordonnateur du groupement de commande)
Place de la Gloriette
57 130 Ancy-sur-Moselle
Tél : 03.87.33.24.78
valdemoselle@ccvm.fr

Maîtrise d'Oeuvre

COOPANAME (OMNIBUS + F. Roumet) > paysagistes, urbaniste, environnementaliste, agriculture, mandataire
Siège social :
3-7 rue Albert Marquet – 75020 Paris
Tél : 01.43.71.82.69 - Fax : 01.43.48.77.94
Courriel : vl@coopaname.coop
Responsable étude :
15 rue des Loges – 57 950 Montigny-les-Metz
Tél : 06.59.21.12.54 - Fax : 09.57.93.17.05
Courriel : contact@omnibus-paysage.fr

ATELIER A4, N. Vix Charpentier, architecte, co-traitant
8 rue du Chanoine Colin – 57 000 Metz
Tél : 03.87.76.02.32 – Fax : 03.87.74.82.31
Courriel : nvc@atelier-a4.fr

THIERRY WEILL PAYSAGE, paysagiste consultant, co-traitant
5, rue Haute Marne – 54 340 Pompey
Tél : 09.52.35.38.10 –
Courriel : tweill@weill-paysage.com

VANDELAINVILLE

21 juillet 2016

Nom	Fonction
Jean-Louis DEPIERREUX	Maire de Vandelainville
François ROUMET	Paysagiste, Urbaniste, Environnementaliste,
Anne-Cécile JACQUOT	Paysagiste, Omnibus, mandataire de l'équipe d'études

ÉCHANGES EN SALLE

150 habitants à Vandelainville.

Présentation de la démarche du plan de paysage, phases de travail, planning.

Ce qui me motive à participer à ce plan de paysage :

L'évolution de l'enfrichement par rapport à la période jusqu'à la guerre de 14. L'arrivée des chemins de fer, le phylloxera et la guerre ont engendré de nombreuses friches. La commune se confronte au morcellement des parcelles, qui engendre une difficulté de gestion très importante. M. le Maire regrette l'enfrichement de la vallée, qui la rend progressivement « froide », comme la vallée du Soiron. « J'aimerais qu'on arrive à maintenir des ouvertures sur la vallée, mais comment on fait pour modifier le foncier ? » La commune a tenté de défricher des chemins mais l'entretien est trop difficile, la friche revenant très vite. « S'il n'y a pas d'intérêt, c'est comme des coups d'épée dans l'eau. »

« Ces chemins étaient des chemins d'exploitation de parcelles. Actuellement, un propriétaire a décidé comme ça de fermer un chemin et désormais, on ne peut plus passer. »

Je serai satisfait du plan de paysage en terme de contenu si :

« si on n'a pas les moyens financiers de mettre en place les actions, c'est pas la peine ! »

M. le Maire constate qu'en 20 ans, les choses ont beaucoup changé, la commune parvient aujourd'hui tout juste à équilibrer le fonctionnement. La commune possède quelques terres sur le plateau. Aujourd'hui, le blocage est sur le foncier et sur les finances. La commune a acheté quelques parcelles depuis 20 ans, pour faire des échanges. Le problème, c'est que de nombreux propriétaires sont décédés, ou biens sans maître. On a récupéré des dizaines de terrains et aussi une maison. « C'est un premier pas, et on va le faire sur tout le territoire avec Onville. »

Je serai satisfait du plan de paysage en terme de démarche si :

« 60% de la population active travaille en Moselle. Ce ne sont pas des gens de la terre, ils ne font pas de jardin, ils font du gazon. »

« La sensibilisation, c'est bien, tout le monde est d'accord, mais quand il faudra agir, il n'y aura plus personne ! »

M. le Maire constate qu'avec 1h de transport pour se rendre au travail, cela ne laisse que peu ou pas de temps pour le jardinage. « Certains jeunes essaient de jardiner des parcelles, mais au bout de 1 ou 2 ans, c'est terminé. » « Je suis venu ici pour le cadre de vie, mais quand je suis arrivé, le mal était fait. »

M. le Maire indique qu'Arnaville a pu profiter du remembrement.

Les vignes sont devenues cultivées en fraises, puis vergers puis se sont enfrichées. Les vieux habitants d'ici sont des pièces rapportées. « On veut revenir à un paysage qu'on n'a pas connu finalement, à une façon de vivre plus humaine, avec une attention aux autres.. » Il regrette que certains arbres ne puissent être coupés par manque d'information sur leur propriétaire.

« Faut pas se nourrir d'utopies, la situation n'est pas simple pour les agriculteurs. Les petites parcelles ça peut être intéressant pour des jeunes (François Roumet).

L'eau :

potable sur Onville, pas d'eau sur Vandelainville. « Ici, c'est sec, c'est un caillou.... »

Quels sont les freins à l'élaboration du plan de paysage ?

« Je ne vois pas de frein dans la construction du plan mais plutôt dans la mise en place des actions. »

Carte à jouer par la commune à l'échelle du plan de paysage :

Pas d'urbanisme moderne, M. le maire est satisfait que le village ait conservé son caractère ancien, et son bâti ancien, pas de document d'urbanisme, au RNU. Pas de place pour mettre de nouveaux bâtis.

Population en baisse, qui vieillit. Renouvellement naturel car pas de lotissement, ça évolue tout le temps finalement.

Il constate que ce sont plutôt des jeunes qui viennent habiter là, ou des familles recomposées. Ils viennent d'abord pour le cadre de vie et estiment que les jeunes s'impliquent un peu, pour les fêtes de fin juin, mais la tendance est davantage à une consommation du cadre de vie.

Il estime que la question est celle-ci : comment mobiliser les gens ?

Ce qui préoccupe les élus est le renouvellement de l'école, chaque année la commune est contrainte d'utiliser ses réserves pour rembourser l'école. « Pendant encore 4 ans, ça va être difficile, et à cela s'ajoute la diminution des aides de l'Etat. »

La ressource en bois :

La commune procède à des ventes de grumes par l'ONF, mais la gestion est de plus en plus compliquée, de plus en plus cher et offre de moins en moins de services. « Ailleurs, des communes se sont regroupées pour mettre l'ONF en concurrence. Il faut s'organiser autrement.... »

La commune possède 36 ha de forêt : futaie pour bois d'oeuvre. La commune est aussi propriétaire de forêt sur Bayonville (chêne, hêtre, alisier, merisier, pas de résineux), Cette production équilibre le budget, mais le Maire estime que cette ressource pourrait être davantage optimisée.

Habitude de travail avec les communes voisines :

Pour l'assainissement, école, entretien des villages, pour les bois, avec Arnaville, Villecey, Onville, Bayonville.

Mon rêve pour la commune dans 20, 30 ans :

« Développer la commune pour augmenter l'occupation du bâti sans que cela ne coûte rien, maintenir le cadre de vie, reprendre le foncier sur le haut du village pour l'exploitation du bois, rendre le GR5 praticable à vélo. »

Le chemin cyclable est déjà possible dans la vallée, cf. chemin des oies sur le plan.

VISITE DE LA COMMUNE

► structure du village très intéressante, 2 rues principales, impasses avec maisons mitoyennes, proportions intéressantes, orientations aussi.

► Cimetière en haut, en appui sur les bois

► En bas, passerelle sur le rupt de Mad pour accéder à la gare d'Onville

Plan de paysage des vallées de Moselle et du Rupt de Mad

Maîtrise d'Ouvrage

Communauté de Communes du Val de Moselle (Coordonnateur du groupement de plg, urbaniste, environnementaliste, agriculture, commande)
Place de la Gloriette
57 130 Ancy-sur-Moselle
Tél : 03.87.33.24.78
valdemoselle@ccvm.fr

Maîtrise d'Oeuvre

COOPANAME (OMNIBUS + F. Roumet) > paysagistes
mandataire
Siège social :
3-7 rue Albert Marquet – 75020 Paris
Tél : 01.43.71.82.69 - Fax : 01.43.48.77.94
Courriel : vl@coopaname.coop
Responsable étude :
15 rue des Loges – 57 950 Montigny-les-Metz
Tél : 06.59.21.12.54 - Fax : 09.57.93.17.05
Courriel : contact@omnibus-paysage.fr

ATELIER A4, N. Vix Charpentier, architecte, co-traitant
8 rue du Chanoine Colin – 57 000 Metz
Tél : 03.87.76.02.32 – Fax : 03.87.74.82.31
Courriel : nvc@atelier-a4.fr

THIERRY WEILL PAYSAGE, paysagiste consultant, co-traitant
5, rue Haute Marne – 54 340 Pompey
Tél : 09.52.35.38.10 –
Courriel : tweill@weill-paysage.com

VAUX

30 août 2016

Nom	Fonction
Roland SIMON	Maire de Vaux
François ROUMET	Paysagiste, Urbaniste, Environnementaliste,
Anne-Cécile JACQUOT	Paysagiste, Omnibus, mandataire de l'équipe d'études

ÉCHANGES EN SALLE

Présentation de la démarche du plan de paysage, phases de travail, planning.

Ce qui me motive à participer à ce plan de paysage :

874 habitants à Vaux.

Un village à l'entrée du PNR, un village péri-urbain et rural-campagnard à la fois. On est un village entouré par les bois, en cul de sac dans la vallée. Ce que je souhaite, c'est revaloriser les friches et les vergers. Le problème tient au morcellement du parcellaire. On avait fait une démarche d'envoi de courriers à tous les propriétaires pour sonder les ventes éventuelles, mais pas de réponse. Depuis quelques temps, on sent que les populations sont davantage sensibles au bio, au potager, au verger, il y a un mouvement de nettoyage dans les parcelles. Le POS a été modifié il y a 2 ans. On a mis des zones NJ et N vergers sur certains secteurs dans le village. « C'est plus joli les vergers que les friches ! » « Si ces espaces deviennent des bois, c'est pas grave, mais ça dépend des bois ! ». Je tiens à ce que cela reste ouvert après le cimetière.

Quelqu'un sur la commune souhaite planter des mirabelliers, pour vendre sa production, il peut y avoir de l'AOC aussi pour le mirabellier.

L'intérêt du paysage du village, c'est qu'il y a un mélange entre les jardins, les fruitiers, les vignes, ce n'est pas une seule production d'un seul tenant, alternance et diversité.

Problème de la SAFER qui préempte sur les espaces en AOC et fixe un prix de référence assez élevé, processus qui participe à la disparition de certains vergers, qui s'enfrichent.

Beaucoup de biens sans maître ont été répertoriés, travail complexe et long.

Pas de terrain à construire sur la commune, à part ces 50 ares pour lequel la commune est au tribunal administratif (souhait d'un viticulteur d'y construire 4-5 maisons et d'un hangar de stockage : ce hangar est mal accepté par une partie de la population).

Le fait que la commune va passer sous le RNU en 2017, ne changera donc pas la situation de la commune. De plus, il y aura la communauté urbaine à partir de janvier 2017.

2 ou 3 permis de construire par an ; contrainte forte de glissement de terrain.

Population en diminution, qui cause des problèmes d'effectifs pour l'école ; peu de locatifs sur le territoire communal, on aimerait en faire dans l'ancienne maison de retraite, propriété communale, mais problème de stationnement. Possibilité de faire là 6 ou 7 logements ; propriété achetée par le biais de l'EPFL.

Des villas en locatif, auparavant louées par des footballeurs.

L'entrée du village est peu avenante. C'est un enjeu pour la commune en terme de paysage.

Projet en bas d'installation par un privé d'une activité de promenade en calèche.

Les étangs sont loués, syndicat de pêche intercommunal.

Des zones inondables en bas du village, certaines zones en orange, d'autres en rouge.

Je serai satisfaite du plan de paysage en terme de contenu si :

« Si on trouve des solutions pour réduire l'enfrichement, et pour aménager les entrées des villages. »

Habitudes de travail avec les communes voisines ?

Avec Jussy, et Ars-sur-Moselle.

Quels sont les freins à l'élaboration du plan de paysage ?

Un coût trop élevé de mise en œuvre des actions. Cela sera réussi si les solutions sont adaptées aux moyens.

On a besoin d'aide juridique sur l'acquisition du foncier.

On a de nombreux points communs avec les villages de la vallée du Rupt de Mad : ruralité, des lavoirs, de nombreux sentiers, le GR5.

On a un restaurant en bas de Vaux. Autrefois, une boulangerie, épicerie, mais fermés aujourd'hui.

Hébergement : 4 chambres d'hôtes nouvellement aménagées.

Carte à jouer par la commune à l'échelle du plan de paysage :

La viticulture, une certaine homogénéité avec Ancy-Dornot, Jussy.

Mon rêve pour la commune dans 20, 30 ans :

Je souhaite qu'on reste une commune rurale, avec son caractère, petites rues, convivialité, fleurs sur les maisons, nombreux échanges...

VISITE DE LA COMMUNE

► un tour dans le village, parcelle où devait s'implanter le hangar, les vignes au-dessus du village, chemins qui rejoint le haut du village près du cimetière, un paysage qui se referme dans le creux de la vallée, des grandes propriétés, des murs de village, le bas du village avec beaucoup moins de qualité, lotissement, maison éparses, sans qualité dans les limites privatives.

Plan de paysage des vallées de Moselle et du Rupt de Mad

Maîtrise d'Ouvrage

Communauté de Communes du Val de Moselle (Coordonnateur du groupement dedplg, urbaniste, environnementaliste, agriculture, commande)
Place de la Gloriette
57 130 Ancy-sur-Moselle
Tél : 03.87.33.24.78
valdemoselle@ccvm.fr

Maîtrise d'Oeuvre

COOPANAME (OMNIBUS + F. Roumet) > paysagistes dedplg, urbaniste, environnementaliste, agriculture, mandataire
Siège social :
3-7 rue Albert Marquet – 75020 Paris
Tél : 01.43.71.82.69 - Fax : 01.43.48.77.94
Courriel : vl@coopaname.coop
Responsable étude :
15 rue des Loges – 57 950 Montigny-les-Metz
Tél : 06.59.21.12.54 - Fax : 09.57.93.17.05
Courriel : contact@omnibus-paysage.fr

ATELIER A4, N. Vix Charpentier, architecte, co-traitant
8 rue du Chanoine Colin – 57 000 Metz
Tél : 03.87.76.02.32 – Fax : 03.87.74.82.31
Courriel : nvc@atelier-a4.fr

THIERRY WEILL PAYSAGE, paysagiste consultant, co-traitant
5, rue Haute Marne – 54 340 Pompey
Tél : 09.52.35.38.10 –
Courriel : tweill@weill-paysage.com

VILLECEY-SUR-MAD

22 juillet 2016

Nom	Fonction
Marie-Catherine ZENDEN	Maire de Villecey-sur-Mad
	Secrétaire de Mairie
François ROUMET	Paysagiste, Urbaniste, Environnementaliste,
Anne-Cécile JACQUOT	Paysagiste, Omnibus, mandataire de l'équipe d'études

ÉCHANGES EN SALLE

324 habitants à Villecey-sur-Mad, dont 100 enfants.

Présentation de la démarche du plan de paysage, phases de travail, planning.

La commune indique ne pas être certaine d'avoir reçu le mail contenant les dates de l'étude ; à vérifier auprès de la maîtrise d'ouvrage.

Ce qui me motive à participer à ce plan de paysage :

Le Rupt de Mad est dans la continuité du Val de Moselle, Mme la Maire espère ainsi avoir une meilleure connaissance du territoire, dans sa globalité, et aimerai faire découvrir le territoire aux habitants, aux enfants et approfondir ainsi leur perception des paysages et permettre une ouverture d'esprit.

Je serai satisfaite du plan de paysage en terme de contenu si :

« si du fait des rencontres, les habitants connaissent mieux leur territoire. Il y a plein de choses à voir ici, et on n'en a pas connaissance ! »

Je serai satisfaite du plan de paysage en terme de démarche si :

« Si les réunions sont ouvertes à tous, tous les âges, toutes les CSP ». Le fait de tenir les réunions dans différentes communes permettra aussi de mieux se connaître. Si les écoles sont aussi mobilisées dans la démarche.

Habitudes de travail avec les communes voisines ?

On a une école avec Bayonville, Waville, Onville, + assainissement commun, + achat d'une forêt.

Quels sont les freins à l'élaboration du plan de paysage ?

Le coût des actions !

F. Roumet et AC Jacquot assurent la commune que l'objectif du plan n'est pas d'être un surcout pour les communes, il s'agit de s'appuyer sur ce qui est déjà en place, sur les démarches déjà en cours...

Mme la Maire informe l'équipe du problème existant actuellement pour la commune sur le site de Grandfontaine : ces étangs ont été créés par un privé, sur des terrains loués par les 2 communes (Bail emphytéotique 99 ans) ; l'Etat demande aujourd'hui la remise en état à la suite de ce bail, pour des raisons de richesses faunistiques, floristiques, > demander des précisions à Vincent Asselot. On y accède par la ferme de Buret, dont le pont s'est récemment écroulé. Il est question de préserver la cabane en place pour y aménager un lieu destiné à la sensibilisation pédagogique autour de ce lieu.

Des lieux à mettre en valeur sur la commune ?

► le calvaire sur le chemin d'Onville

- ▶ 3 lavoirs, dont 1 à l'entrée à mettre en valeur.
- ▶ l'arboretum : près du lieu dit Les Chilaires, mis en place par la communauté de communes, « mais on ne sait pas quel était l'objectif. Les arbres ne sont pas beaux, beaucoup d'entre eux sont morts, le lieu n'est pas entretenu, on voudrait que ce soit un lieu convivial. »

On pourrait peut-être imaginer plutôt un sentier en forêt, avec une approche par un conte ?

« La forêt est très exploitée, les chemins sont en mauvais état, très détériorés par les passages de grumiers... je crains que si la forêt était plus accessible, elle serait en moins bon état... Donc l'enjeu serait plus sur l'arboretum, plus ciblé, plus facile ! »

Mme la Maire craint les dépôts sauvages.

La chasse est très présente ici aussi.

Mme la Maire indique qu'elle est davantage centrée sur le devenir du village, estimant que « la forêt, on n'y va pas tous les jours, mais pour les autres membres du conseil municipal, c'est important. Il faut contacter Franck, qui est plus intéressé par la forêt.

L'eau :

En 2015, à cause de la sécheresse, on a du repomper dans le Soiron.

Un projet de piste cyclable long de la vallée du rapt de Mad serait intéressant.

Vous l'imaginez passer par où ?

« Par le tracé du GR5 par exemple.

Bauland était une base allemande pendant la guerre, infirmerie et hôpital. Le pont sur le rapt de Mad a été rehaussé et sécurisé, il y a 4 ou 5 ans.

La commune est au RNU, l'ancienne équipe a fait une étude pour faire le PLU mais cela n'a pas aboutit.

Il reste 3 terrains à vendre sur le haut de la commune, mais il n'y a pas de demande actuellement.

L'enfrichement représente-t-il un enjeu important pour vous ?

Pour MC. ZENDEL : « non, j'apprécie la forêt, ça ne me dérange pas. »

Pour la secrétaire de mairie « cet enfrichement est inacceptable », au moins tout autour du village, il faudrait maintenir une distance, maintenir les vues, avant c'était dégagé. « On voyait très bien la croix de Joyeuse d'ici, aujourd'hui, elle va bientôt être invisible... »

Carte à jouer par la commune à l'échelle du plan de paysage :

« Je ne sais pas trop... »

François R : Ce que vous offrez au territoire c'est une topographie particulière, de chez vous, on aperçoit la vallée depuis le milieu de la côte. Et aussi de l'autre rive où passe la route. Nous avons la chance d'avoir le soleil couchant de notre côté.

On pourrait faire des réunions ici le soir ! (accueil possible de 80 personnes)

Évolution du village :

Présence d'un oppidum à Grand Fontaine, on ne le voit qu'en hiver + forêt de Buis

« Le village s'est étendu un peu n'importe comment, dans tous les sens. Plusieurs lotissements et une urbanisation au coup par coup. »

Mon rêve pour la commune dans 20, 30 ans :

Une commune nouvelle, regroupant les 4 communes pour mutualiser davantage nos moyens. J'aimerais que les nouveaux habitants aient des repères dans le temps, dans l'histoire du village.

L'équipe d'études invite la commune à se référer au Porter-à-connaissance, de nombreuses informations s'y trouvant déjà.

VISITE DE LA COMMUNE

- ▶ point de vue du calvaire très intéressant, vue sur la vallée et à mi-pente.
- ▶ chemin d'Onville, à mi-pente où passe le GR5, intéressant pour la piste cyclable
- ▶ une urbanisation au coup par coup, aucune cohérence d'ensemble dans les nouveaux lotissements, des limites entre parcelle très fermées, quelques vergers au dessus du village
- ▶ l'arboretum : pin de corse qui tombe, robinier coupé et en pleine forêt, aspect triste, mal entretenu, dont on ne comprend pas les objectifs et une richesse présente dans la forêt ignorée par les panneaux (cornouiller mâle,)
- ▶ la ferme de la Grande en Haye, sur le plateau, grand verger, uniforme, aucune vue sur la vallée.

> Prêt du Plan de paysage de Claire Alliod, 1995

Plan de paysage des vallées de Moselle et du Rupt de Mad

Maîtrise d'Ouvrage

Communauté de Communes du Val de Moselle (Coordonnateur du groupement deplg, urbaniste, environnementaliste, agriculture, commande)
Place de la Gloriette
57 130 Ancy-sur-Moselle
Tél : 03.87.33.24.78
valdemoselle@ccvm.fr

Maîtrise d'Oeuvre

COOPANAME (OMNIBUS + F. Roumet) > paysagistes
mandataire
Siège social :
3-7 rue Albert Marquet – 75020 Paris
Tél : 01.43.71.82.69 - Fax : 01.43.48.77.94
Courriel : vl@coopaname.coop
Responsable étude :
15 rue des Loges – 57 950 Montigny-les-Metz
Tél : 06.59.21.12.54 - Fax : 09.57.93.17.05
Courriel : contact@omnibus-paysage.fr

ATELIER A4, N. Vix Charpentier, architecte, co-traitant
8 rue du Chanoine Colin – 57 000 Metz
Tél : 03.87.76.02.32 – Fax : 03.87.74.82.31
Courriel : nvc@atelier-a4.fr

THIERRY WEILL PAYSAGE, paysagiste consultant, co-traitant
5, rue Haute Marne – 54 340 Pompey
Tél : 09.52.35.38.10 –
Courriel : tweill@weill-paysage.com

WAVILLE

31 août 2016

Nom	Fonction
Emmanuel MOUSSLER	Maire de Waville
François ROUMET	Paysagiste, Urbaniste, Environnementaliste,
Anne-Cécile JACQUOT	Paysagiste, Omnibus, mandataire de l'équipe d'études

ÉCHANGES EN SALLE

Les atouts de la commune

Pelouses calcaires, un site classé et géré par le conservatoire des sites (le long de la route et sur le haut de la Côte Semont, Bois de Joyeuse).

Autour de la croix Joyeuse, le paysage était ras autrefois, (cf. cartes postales anciennes). Autrefois, sur les flancs, la vigne et les vergers étaient très présents, la croix était dégagée ; 280 ha de vignes, cf. cartes postales du maire sur Bauland.

« Non, ce ne serait pas grave que les coteaux deviennent en bois, mais si on fait rien bon..., je tiens quand même à cette partie du coteau en dessous de la croix Joyeuse. Sur cette partie, on ne peut pas construire, et ce serait dommage de perdre ces paysages ouverts ». « On a envie de reconquérir au moins ce secteur sous la croix Joyeuse, par des vignes, des vergers, des jardins, mais c'est très compliqué au niveau du parcellaire. ». La commune a essayé de racheter des terrains à bas prix. Il faudrait faire un travail de repérage des biens sans maître mais le travail est trop important et personne n'est motivé pour le faire.

Est-ce que les habitants se prononcent sur l'enfrichement en cours ?

Pour les habitants, il semble que le chemin à l'arrière des jardins suffise à « stopper » l'avancée du bois, c'est surtout vrai pour les nouveaux habitants.

280 ha de forêt communale, gérés par l'ONF, un plan d'exploitation sur 15 ans, négociation et discussion tout à fait ouverte avec l'ONF ; il y a environ 30 affouagistes sur la commune. L'ONF repère les parcelles d'affouage, la commune fait les lots, distribue, mesure et organise. Avec la ressource en bois, la commune peut réaliser des travaux en forêt. Et la commune dispose de nombreuses terres agricoles (cf. photo des plan) ; 4 agriculteurs sur la commune.

La ressource en eau : alimentation par le Soiron et un pompage à Grandfontaine, gérée par un syndicat. Pas d'assainissement, eaux usées dans le rupt de Mad, travaux prévus en 2025.

2 lavoirs, dont un en arrêt actuellement.

Le viaduc a été construit en 1935, en partie détruit pendant la 2^{de} guerre mondiale.

Un tacot franchissait le territoire, d'Onville à Thiaucourt, visible sur la photo aérienne, (le tracé se devine). La gare de ce tacot est aujourd'hui une maison d'habitation, juste au carrefour, entre le « tunnel » et carrefour d'entrée du village.

La piste cyclable dans la vallée du rupt de Mad serait un atout pour la commune, le maire l'imagine passer du côté sud de la rivière.

La commune est en cours d'achat du café de la commune pour éventuellement le transformer en café associatif, pour des rencontres, concerts, des soirées jeux ; il y a plusieurs associations dans le village, c'est assez vivant.

La commune est en regroupement scolaire avec St-Julien-les-Gorze.

Mon rêve pour la commune dans 20, 30 ans :

Reconquérir les coteaux par des vergers, côte Joyeuse.

Le but n'est pas de faire un lotissement ; 430 habitants aujourd'hui, la commune vise un développement jusque

500 habitants. De fortes contraintes sur la commune (PPRM, secteur classé, Natura 2000, ZNIEFF 2. Selon le maire, le lotissement d'en bas est très isolé de la vie du village, une cité dortoir. PLU arrêté, en cours de consultation des services avant enquête publique.

VISITE DE LA COMMUNE

► point de vue de la Croix Joyeuse, avec les pelouses calcaires, constat des pentes très fortes sur les coteaux ; quelques alisiers et cornouillers, avec des chênes pubescents poussent dans la pelouse, plantes plus rares comme le dompte-venin ; pas grand- chose à aménager pour que ce point de vue soit très intéressant pour les promeneurs.

Plan de paysage des vallées de Moselle et du Rupt de Mad

Maîtrise d'Ouvrage

Communauté de Communes du Val de Moselle (Coordonnateur du groupement de commande)
Place de la Gloriette
57 130 Ancy-sur-Moselle
Tél : 03.87.33.24.78
valdemoselle@ccvm.fr

Maîtrise d'Oeuvre

COOPANAME (OMNIBUS + F. Roumet) > paysagistes dplg, urbaniste, environnementaliste, agriculture, mandataire
Siège social :
3-7 rue Albert Marquet – 75020 Paris
Tél : 01.43.71.82.69 - Fax : 01.43.48.77.94
Courriel : vl@coopaname.coop
Responsable étude :
15 rue des Loges – 57 950 Montigny-les-Metz
Tél : 06.59.21.12.54 - Fax : 09.57.93.17.05
Courriel : contact@omnibus-paysage.fr

ATELIER A4, N. Vix Charpentier, architecte, co-traitant
8 rue du Chanoine Colin – 57 000 Metz
Tél : 03.87.76.02.32 – Fax : 03.87.74.82.31
Courriel : nvc@atelier-a4.fr

THIERRY WEIL PAYSAGE, paysagiste consultant, co-traitant
5, rue Haute Marne – 54 340 Pompey
Tél : 09.52.35.38.10 –
Courriel : tweill@weill-paysage.com

ATELIER PARTICIPATIF N°1 HABITER, VIVRE ET TRAVAILLER

20 septembre 2016 – 20h
Novéant-sur-Moselle

PRESENTS :

Equipe : AC Jacquot, F. Roumet, J. Roche, B. Charmetant,

Présents : 45 personnes dont les maires de Novéant + Mme Jacquemot adjointe + M. Lescasse adjoint, Jussy, Vaux, Ancy-Dornot, Vandelainville, Jouy-aux-Arches, Arnaville.

1 rapporteur désigné pour aller au comité de pilotage, arboriculteur à Ancy-Dornot : M. Raymond SCHIVRE

INTRODUCTION DE LA SOIREE (5')

Patrick Messein + Gilles Soulier

PRESENTATION DE LA DEMARCHE PLAN PAYSAGE (10')

A.C. Jacquot

PRESENTATION DES 3 VALLEES (15')

A.C. Jacquot

TOUR DE PAROLE (20')

A retenir :

- Ce que j'apprécie c'est le lieu de l'articulation entre les deux vallées, entre Novéant et Arnaville. C'est un espace de loisirs important pour les habitants.
- La Gorzia, cette vallée est un véritable paradis, la faune et la flore y sont riches, Cette vallée est très agricole, il y a moins d'urbanisation ; le problème c'est le manque d'entretien par chacun de son lopin de terre.
- Certains villages comme Ancy-Dornot ont heureusement échappé à l'invasion pavillonnaire
- La vallée de la Gorzia est restée exempte de lignes HT
- L'agriculture est globalement restée diversifiée, ce qui est plus intéressant que la monoculture (de la vigne ou des céréales notamment).
- La fragilité des ouvertures dans le paysage est exprimée.
- Un bel équilibre minéral/végétal entre les villages et ce qui a autour, les vergers, vignes, champs, forêt, mais le végétal est en train de prendre le pas. C'est une véritable richesse pour le territoire.
- Je suis inquiet de constater l'enfrichement près des villages ; les chemins sont rendus difficiles d'accès, ils vont disparaître.
- Ce qui me plaît, c'est de pouvoir me déplacer autrement qu'avec la voiture, à pied, en vélo.
- L'enfrichement pour moi c'est aussi un atout, c'est une dynamique intéressante, un refuge pour les animaux, la flore. C'est important de maîtriser et de ne pas subir l'enfrichement, il y a une certaine mesure à trouver, un équilibre dans ce processus en cours de l'enfrichement.
- J'apprécie les points de vue depuis les hauteurs de Ancy, c'est un balcon sur la Moselle et sur Metz.

- Ce que j'aime, c'est le relief, la diversité des paysages, mais j'ai peur de l'homogénéisation des paysages.
- Les circuits, les promenades sont très agréables, ce qui l'est moins c'est le trafic, qui pose de nombreux problèmes, surtout dans le rapt de Mad.
- Des associations apprécient la dynamique du vivant en place sur ce territoire, et la proximité avec la ville.
- Je regrette les paysages d'autrefois, je vois bien que les pratiques agricoles diminuent, aussi bien dans les jardins que dans les vergers. Ces vergers abandonnés, c'est du gâchis, tous ces fruits que personne ne ramasse. Ce potentiel est important et peu considéré.
- Peur que l'agriculture extensive appauvrisse le paysage de la vallée de la Gorzia.
- Certains chemins ont disparu du fait des cultures intensives (entre Jouy et Corny).
- La valorisation de la Moselle ne passe plus que par des aménagements touristiques, alors qu'elle pourrait se faire au travers de l'agriculture et du patrimoine environnemental.

MISE EN SITUATION PAR GROUPES

3 groupes de travail

RESTITUTION DES GROUPES (20')

Groupe 1 (AC. Jacquot) : choix de la situation des artisans qui veulent s'installer à Vandelainville :

- A votre place je ferai une scierie et favoriserai l'exploitation du bois, avec le transport possible par la voie ferroviaire.
- Je réanimerais les villages, par l'implantation d'un café, restaurant pour plus de contact entre les gens
- étant donné que les terrains sont très en pente, il vaut peut être mieux accueillir des services plutôt que de l'artisanat ?
- Je ne ferai pas un lotissement à l'écart
- Je les inviterai à faire une activité qui rende service aux gens du village ou du coin
- Je les accompagnerai pour un regroupement autour des produits locaux
- Je mettrai en place des activités de sport, culturelles pour rompre l'isolement et favoriser le lien
- Je mettrai en place un réseau d'hébergement chez l'habitant provisoirement en attendant de pouvoir les loger durablement.
- En fonction des activités, spécialités de ces artisans, la commune pourrait leur trouver un lieu pour leur activité, dans les bâtiments existants, et pour les héberger aussi.
- La commune peut les accompagner dans leur implantation, et notamment un lieu de commerces, de services mutualisés pour ces artisans, avec la commune d'Onville, juste à côté.
- Ce qui semble intéressant ici, c'est d'utiliser la ressource en bois, avec la proximité de la voie ferrée ; des artisans qui travaillent le bois ? En appui avec la scierie du rapt de mad et celle de Dornot ?
- Pour apporter de la vie dans le village, cela peut être bien de mutualiser avec eux des jardins, en bio de préférence et imaginer un quartier entre Vandelainville et Onville avec de préférence des maisons contiguës.

Groupe 2 (B. Charmetant et A. Mattioli) : choix de la situation : un groupe d'une quinzaine d'Australiens (accompagnés de leur promoteur) souhaite s'installer à Vandelainville pour y résider.

Intérêt suscité par leur installation :

- Leurs enfants vont assurer la pérennité de la nouvelle école
- Peut-être viennent-ils pour développer une activité économique : ouvrir un commerce, faire de l'élevage, planter de la vigne (les Australiens savent faire du vin) ?

Inquiétudes :

- L'élevage d'autruches ou de kangourous sera-t-il compatible avec les activités agricoles déjà en place, avec notre paysage ?
- S'ils ont été attirés par la présence de la gare, peut-être vont-ils aller travailler en-dehors du territoire et accentuer l'aspect village-dortoir de Vandelainville ?
- Vont-ils s'intégrer ? A priori ça semble possible (augmentation de la population du village de 10%), à condition d'organiser une fête d'accueil et un « conseil communal » réunissant Australiens et anciens habitants.

Problématique architecturale et urbaine :

Impossibilité d'accueillir les nouveaux arrivants dans le bâti existant (pas de vacance des logements). Il y a donc 3 options envisageables :

1. Réaliser plusieurs petites opérations de constructions greffées au village (dents creuses et extrémités d'impasses)

=> Solution idéale en termes d'intégration mais pas réaliste à cause de la rétention foncière.

2. Créer un nouveau quartier indépendant du village ancien

=> Pas question de faire un lotissement pavillonnaire « classique » comme à Marly.

3. Créer un cordon d'urbanisation pour relier Vandelainville à Onville ou à Bayonville

=> Pas possible en fond de vallée à cause des inondations, ni en hauteur car la forêt doit être protégée (réserve de chasse !) ; ça ne pourra donc se faire qu'à flanc de coteau, avec un impact paysager très fort. Finalement pas souhaitable entre Vandelainville et Bayonville, mais pourquoi pas en direction d'Onville (des amorces de jonction urbaine existent déjà).

Conclusion :

Le plus important est d'imposer une réelle qualité architecturale (par le biais d'un PLU ?).

Pour les options 1 et 2, éviter les pastiches de l'habitat lorrain traditionnel mais respecter la forme urbaine du village de vigneron (maisons accolées avec grands jardins à l'arrière).

Pour l'option 3, pourquoi pas de grandes villas (+ proches du mode de vie australien ?), mais avec de beaux et grands jardins pour ne pas trop « minéraliser » le coteau.

=> Nécessité de dialoguer avec les nouveaux arrivants pour voir quelle solution leur conviendrait le mieux.

Groupe 3 (F. Roumet) : choix de la situation des habitants qui veulent s'installer à Vandelainville :

- Quelles sont les motivations des australiens ?
- « Je commencerais par occuper les logements vacants puis les dents creuses.
- J'occuperais les logements où il n'y a presque personne. On peut répartir les Australiens chez les habitants.
- Si je construis, il ne faut pas que ce soit trop haut, accolé au village.
- Il faut des terrains avec jardins.
- Il faut voir pour les transports et comment intégrer les nouveaux enfants.
- Il faut construire dans les zones en friche, dans la continuité du style du village.
- Il faut un petit café ou un commerce qui permette les relations.
- Mais pourquoi veulent-ils habiter là ?
- Il faudrait les disséminer dans le village.
- Essayer de rejoindre Vandelainville et Onville.
- Il faut évaluer les coûts d'aménagements (réseaux) en particulier.
- Il faut un espace public, une place dans cette extension.
- Il faut conserver les espaces verts, la ceinture d'espaces naturels du village.
- Il faut une façade sur la rue et l'arrière ne jardin.
- Il ne faut pas de lotissement satellite (habitat individuel où toutes les maisons sont séparées).
- Il faut rester dans des maisons accolées.
- Il faut un espace public pour se rencontrer et que les enfants jouent.
- Il faut densifier mais pas trop, rester dans le style et la configuration actuelle. »

Monsieur le Maire de Vandelainville dit quelques mots de conclusion. Il signale que dans le village il n'y a plus de maisons vides, il y a de nombreuses parcelles à jardiner disponible par contre. Il s'interroge sur le lien entre les deux villages.

PRESENTS :

Equipe : AC Jacquot, F. Roumet, B. J. Roche, N. Vix-Charpentier.,

Présents : 20 personnes environ dont les maires d'Ancy – Dornot, président de la communauté de communes du Chardon Lorrain (début), Arnaville, M. Delhay adjoint de Gorze, conseiller municipal Novéant-sur-Moselle.

1 rapporteur désigné pour aller au comité de pilotage, représentant associatif de Novéant : M. Jean-Louis QUETEL

INTRODUCTION DE LA SOIREE (5')

Gilles Soulier + O. Jacquin

PRESENTATION DE LA DEMARCHE PLAN PAYSAGE (10')

A.C. Jacquot

PRESENTATION DES 3 VALLEES (15')

A.C. Jacquot

TOUR DE PAROLE (20')

A retenir :

- J'apprécie la vue sur la Moselle depuis Corny, depuis le port de plaisance. Je regrette la fermeture du milieu qui empêche de plus en plus de voir l'eau.
- Je regrette le manque d'entretien sur les parcelles privées
- J'apprécie le système de gestion de l'eau dans les parcelles à Ronqueville.
- Il y a de nombreux chemins qui présentent des pierres vignottes, une richesse.
- Il existe des anciennes mines, dont on peut apercevoir les entrées dans les environs du rocher de la Fraise, près de Novéant.
- Ce que j'apprécie ici, et notamment dans la vallée de la Gorzia, ce sont les étangs de la Folie, et les vallons froids, la source de la gueule o on trouve une biodiversité riche.
- Entre Jaulny et Bayonville, on peut faire du kayak et on peut pêcher dans les gravières ou encore observer les oiseaux.
- Il y a nécessité de sensibiliser les habitants à ces richesses
- Je m'inquiète de la qualité de l'eau, notamment près du barrage, et des conséquences sur la faune et la flore. Je déplore également le manque d'entretien du pont canal d'Arnaville.
- On constate une différence d'entretien entre le rupt de Mad et les bords de la Moselle où la ripisylve est très dense.
- A Ancy, les ambiances sont variées, il y a de nombreux sentiers autour du village, et des vues sur les vergers, les potagers. C'est vrai que le long de la route en bas, c'est difficile de faire du vélo, les voitures vont très vite.
- La Moselle semble parfois inaccessible.
- Il y a un équilibre à trouver pour une bonne gestion de la ripisylve pour la faune et la flore.
- A certains endroits, la ripisylve devient une forêt.

MISE EN SITUATION PAR GROUPES

2 groupes de travail

RESTITUTION DES GROUPES (20')

Groupe 1 (F. Roumet) :

« On peut utiliser le bâtiment du CTL (comité du tourisme Lorrain) qui est à Gorze et qui peut accueillir la nuit. En plus il y a une cuisine.

Pourquoi on ne les hébergerait pas chez les habitants ? Nous le faisons bien pour la fête des montgolfières. C'est un système plus souple que les chambres d'hôtes, seulement occasionnel mais à condition d'être prévenu à l'avance.

Ce groupe, il n'est pas obligé de rester à Gorze

Il y a quelques chambres d'hôtes. Mais il y a aussi les gîtes et le centre aéré à Arry qui pourraient bien accueillir au moins 30 personnes. En plus à Arry, il y a des chambres d'hôtes.

Le camping de Jaulny est très bien et en plus il y a des hébergements en dur.

Il faut leur montrer les sources, les lavoirs. Il faut leur parler et prendre du temps pour leur parler.

Ils peuvent aller aussi pêcher dans le rapt de Mad.

Il y a des chemins partout, ce n'est pas un problème de se promener. Avec notre association nous ouvrons des chemins tous les ans et nous avons remonté des belvédères au-dessus d'Ancy. De toutes façons, les chemins pas assez fréquentés, ils se referment.

Pour l'information, les panneaux sont démodés trop vite, les indications, comme les commerces, ne sont plus valables. Avec internet et un QR code, ce serait plus vite actualisé.

Mais il faut que quelqu'un la prenne en charge, cette information. »

Groupe 2 (AC. Jacquot) :

- Il faut s'organiser.
- Constituer un conseil de personnes référentes pour recenser les atouts du territoire à montrer.
- Proposer un hébergement chez l'habitant, faire un réseau d'habitants prêts à accueillir les randonneurs.
- Recenser les chambres d'hôtes, les lieux de restauration.
- Trouver une idée pour tirer parti de la présence des deux campings sur le territoire (Jaulny/Corny) et permettre l'accueil des randonneurs sur plusieurs jours.
- Identifier différentes thématiques de circuit ; eau/forêt/flore/faune... les circuits avec possibilité de se baigner.
- Editer une carte avec les circuits et les points forts du territoire.
- Recenser les acteurs économiques qui valorisent le patrimoine.
- Créer une association d'acteurs économiques qui s'engagent pour la valorisation du territoire, ouvrir ce groupe aux habitants.
- Organiser des matinées promenade avec les habitants pour recenser les choses à voir, pour découvrir ensemble le territoire pour mieux le faire découvrir.
- Organiser une mini exposition réalisée par les habitants pour faire connaître le territoire aux randonneurs.
- Organiser des circuits avec des ateliers de cuisine pour apprendre à cuisiner local et découvrir les recettes traditionnelles ou organiser des circuits avec des ateliers de cueillette de plantes sauvages comestibles pour apprendre à les cuisiner.
- Organiser des circuits avec des ateliers de créativité dans la nature, associer à la randonnée une approche artistique et sensible du territoire.
- S'appuyer sur les associations de randonnées pour accompagner les groupes de randonneurs.
- Se référer à des personnes ressources ou extérieures pour recenser les éléments à découvrir. Un regard extérieur permet de voir ce que l'on ne voit plus.
- Faciliter le lien entre les vallées, développer les liaisons entre les villages, réhabiliter les chemins disparus.
- Faire une action sur les points de vue, une sorte de chemin des belvédères avec les habitants pour faire du lien et favoriser l'entretien de ce chemin à long terme.
- Offrir un sécateur à chaque randonneur pour qu'il participe à l'entretien du chemin.
- Favoriser la circulation des randonneurs entre les communes du « bout de la vallée » et les communes du « fond de la vallée » du Rupt de Mad.
- Développer des circuits ou d'autres activités sur le thème des quatre saisons.
- Comment communiquer ? utilisation d'Internet, identifier des publics cible.
- Créer une animation sur le territoire, organiser des chantiers associatifs en impliquant les artisans.
- Associer les écoles et les instituteurs pour travailler sur les thèmes : entretenir, découvrir et faire connaître afin d'ancrer le projet dans le territoire.
- Faire appel à des étudiants de l'école du paysage de Versailles pour faire des interventions sur site.

PRESENTS :

A Onville, 18h30.

Equipe : AC Jacquot, F. Roumet, T. Weil, N. Vix-Charpentier.,

Présents : 49 personnes dont les maires d'Ancy – Dornot, Vandelainville, Onville, Villecey-sur-Mad, Jouy-aux-Arches, conseiller municipal Onville, Novéant, Arnaville.

1 rapporteur désigné pour aller au comité de pilotage, maraîcher à Gorze : M. Vincent OLRV

INTRODUCTION DE LA SOIREE (5')

Maire d'Onville + Muriel Manciaux.

PRESENTATION DE LA DEMARCHE PLAN PAYSAGE (10')

A.C. Jacquot

TOUR DE PAROLE (20')

A retenir :

- Dans le temps, les vergers correspondaient à des besoins, désormais il est plus facile d'acheter un kg de pommes au supermarché, les vergers étaient une nécessité.
- Il faudrait davantage de diversité dans le paysage, pas de monoculture, une alternance des cultures de nécessité.
- Il ne faut pas prévoir de maisons trop petites comme celles qui se construisent actuellement, il faut prévoir de la place pour des jardins et des vergers. L'habitat est trop concentré dans le bâti récent à Mars - la - Tour, à Chambley,... Complément de F. Roumet : *Ce n'est pas obligé d'avoir les terrains à cultiver accolés à la maison.*
- Il faut avoir l'envie de cultiver.
- Intérêt : c'est possible de se promener sans prendre la voiture
- Il manque d'espaces ouverts, le chemin du rocher de la Fraise se ferme, c'est dommage qu'il n'y ait pas assez de vues.
- J'apprécie la continuité des paysages, la possibilité de voir depuis les hauteurs.
- Il y a eu des initiatives pour le désenfrichement des vergers, mais pas d'entretien par la suite...
- Ouvrir aussi des points de vue vers le rocher de la Fraise.
- Appel aux habitants pour un défrichement du sentier en - dessous des rochers de la Fraise, lors d'un chantier associatif.
- Il y a une évolution de l'agriculture vers l'accroissement de la taille des champs, ils sont de plus en plus grands, trop près des maisons et il manque des chemins. Mêmes des résurgences sont labourées.
- Il y a encore des vergers « rattrapables ».
- Je regrette l'abandon des vergers, propose de faire une communication sur la sensibilisation à la taille des arbres via les associations locales, les Sonneurs de la Côte (Pagny-sur-Moselle), Les Croqueurs de Pommes (Bouxières-aux-Dames, près de Nancy),...
- Enclavement de certains vergers / Problème d'accès.
- Les prairies de la vallée de la Gorzia sont à préserver, les milieux ouverts sont différents des autres cultures, apprécie beaucoup la présence des vaches dans le paysage
- Il faut respecter absolument les écotones, ces lisières entre deux milieux différents.
- Il est dangereux d'opposer les agriculteurs aux habitants, les nouvelles règles imposées par le SCOT réduisent les superficies de terrains constructibles.
- Demande que toute municipalité appuie toute demande de professionnel souhaitant cultiver comme la maraîchère d'Arnaville car le particulier ne fait rien
- Il existe un potentiel de surfaces qui peut servir à des jardins potager.
- Les collectivités doivent soutenir les initiatives d'installation.
- Les paysages tels qu'on les voit appartiennent à tout le monde.
- Les paysages appartiennent à tout le monde, tel qu'on les voit dépend des parcelles privées...
- L'objectif du plan paysage est d'améliorer la situation actuelle ; comment faire bouger les parcelles

privées pour que les paysages évoluent, il y a souvent des problèmes d'accès, de largeur de sentier, parfois inférieure à 1 m ?

- *Intervention d'ACJ : OK pour la question du foncier, mais la question qu'il faut se poser c'est défricher les coteaux pour quoi y faire ? les habitudes ont changé, quelles habitudes pour demain ?*
- Il n'y a pas d'intérêt économique pour les particuliers, alors ils ne font rien. Il y a quelques années a été réalisé un remembrement sur Villecey, piloté par le PNRL, la question était comment faire revivre le coteau de Villecey ? Une charte a été signée par plusieurs propriétaires, mais désormais ces gens-là ont pris 20 ans, la continuité n'est pas assurée, il y a un problème de suivi ...
- Les terrains sont considérés en fonction de leur valeur économique.
- Il existe plein de jardins à cultiver, il faut trouver le fil d'Ariane pour valoriser les terrains, c'est les utilisateurs du territoire qui font les paysages et en particulier les agriculteurs.
- Quand on est agriculteur, il est difficile de construire quelque chose (d'agrandir ses terres), on est confronté au problème foncier (vente au coupé), au problème du coût des actes (800 € par acte), quelques exploitants y arrivent, mais c'est un problème de coût...
- Difficulté de s'installer est aussi liée à la disponibilité des parcelles / Il y a un attachement à la terre.
- Ramener la polyculture et l'élevage dans le territoire.
- Il faut trouver des équilibres/ Réussir à intégrer les contraintes.
- La difficulté des cultures est liée aux enrichissements des parcelles voisines, il y a nécessité d'avoir des terrains ouverts (racines) ; la diversité des cultures entre la viticulture et les vergers ne pose pas de problème, il faut être vigilant aux vents et ne pas avoir d'ouverture à l'est pour se protéger du gel
- L'attachement à la terre existe encore chez les habitants, mais il y a un désintérêt des gens pour cultiver les coteaux, ils n'en ont plus l'utilité (*le besoin ?*)
- Manque de cultures vivrières ; il existe un problème de cohabitation entre les habitants et les agriculteurs, les envies de vie sont différentes... Dans le coteau au-dessus d'Ancy subsistent d'anciens bassins mais l'eau ne circule plus, les mouillères ressortent car il y a une évacuation en aval, tout le coteau est à repenser ...

MISE EN SITUATION PAR GROUPES

3 groupes de travail

RESTITUTION DES GROUPES (20')

Groupe 1 (AC. Jacquot) :

- à votre place, j'irais voir les jeunes agriculteurs, et faire le tour de la commune avec eux, pour mieux comprendre leurs attentes, leurs besoins. J'irai voir les anciens pour récupérer des terrains en mettant en place d'autres moyens d'échanges que par l'argent
- Je ferais un défrichement des parcelles avec des moutons
- j'évitais de favoriser la culture intensive dans la vallée
- je privilégierais le maraîchage.
- je me tiendrais au courant des recherches qui existent dans l'agroforesterie, la permaculture et les possibilités d'associer l'élevage et les autres cultures.
- Je recenserais les coulées vertes et les milieux sensibles
- Je privilégierais la vigne.
- je veillerais au respect, maintien des chemins ruraux, et aussi à la réimplantation de haies, il y a des initiatives sur le territoire, on peut s'en inspirer.
- S'associer à une démarche de plan de paysage par exemple.
- privilégier des démarches sans engrais, produits chimiques.
- je veillerais à respecter les ressources en eau, les zones de captage.
- Il faut d'abord recenser les terrains disponibles, et les propriétaires ; et étudier la possibilité de faire un groupement foncier agricole.
- On pourrait aussi inciter des propriétaires à donner des terrains gratuitement non ?
- Le problème c'est que pour de la vigne par exemple, c'est compliqué, on a besoin de visibilité sur du long terme, et de convention, bail formalisés pour assurer cette durabilité.
- J'éduquerai les enfants sur les bienfaits de la nature, de l'environnement, pour les impliquer
- j'aménagerais des chemins près de ces espaces cultivés
- je vérifierais les débouchés existants pour le bois issu du débroussaillage des parcelles
- je ferais un point sur le devenir de la zone d'activités, et j'investirai ces espaces, ces bâtiments pour de l'élevage par exemple, une agriculture péri-urbaine en lien avec des points de vente de produits

- bio à proximité.
- Je privilégierais l'emploi de main d'œuvre locale.
 - je ferais une procédure d'identification des biens vacants, des biens sans maître
 - Les inciter à créer une entreprise de débardage/de débroussaillage pour faciliter l'ouverture de parcelle et trouver un débouché pour le bois (plaque, BRF, ...)
 - Se renseigner dans les Vosges pour voir ce qu'il se fait en matière de débardage
 - je réfléchirais à la circulation aux usages, pour que cohabitent les usages sans que ce soit anarchique.
 - J'éviterais la plantation de grands arbres aux abords des parcelles, pour favoriser la lumière, les sols.
 - J'informerai les habitants sur les modes de gestion de leur patrimoine foncier.
 - J'organiserai une fête pour accueillir les agriculteurs, les faire connaître, et en profiter pour présenter leur projet, besoins aux habitants, et faire une information sur le foncier et la gestion du patrimoine foncier ; on pourrait même voir si on peut monter des partenariats avec l'école, ou la maison de retraite pour utiliser les productions de ces agriculteurs, leur assurer un débouché solide.
 - J'associerai la chambre d'agriculture pour connaître les filières locales de production, transformation.
 - J'irai voir le conseil départemental pour réduire les frais de notaire lors d'achats de terrains.
 - Je ferais des chantiers participatifs pour défricher les parcelles avec des écoles, des étudiants de l'école du paysage par exemple
 - je ferais attention à ne pas trop privilégier le local, c'est intéressant aussi que les agriculteurs apportent une culture de chez eux !

Groupe 2 (N. Vix Charpentier, T. Weil) :

Réactions / implantation de viticulteurs australiens à Jouy aux Arches sur le coteau avec des techniques de culture innovantes mais sur des très grandes parcelles (55 ha !)...

Habitant : pas trop près de ma maison !

Touriste étranger : ouverture du paysage, attractivité touristique et commerces, espaces pour le touriste, éloigné des nuisances (traitements), demande de culture bio

Promeneur : installer les Australiens dans les coteaux pour l'ouverture du paysage

Habitant : il ne faut pas qu'il y ait de bâtiment construit dans les coteaux

Habitant : j'ai des enfants en bas âge, il faut interdire les traitements, je propose que ces exploitants reviennent à la traction animale

Cycliste : il faudra que cette exploitation soit nécessairement bio, problème des effluents, je suis attaché la qualité des cheminements, je ne veux pas de nids de poule dans les chemins

Chasseur : il y aura une réduction de l'espace de chasse et en plus la réduction des friches fera déplacer le gibier

Habitant : il faut créer un espace de dégustation

Habitant : la cave doit être dans le village, l'activité commerciale dans le village, l'agriculture est le moyen d'ouvrir le paysage, de donner une autre vision du paysage, le paysage est un paysage de jardiniers et non de productivité, il faut garder les vergers au sein des vignes

Agriculteur : je ne suis pas d'accord pour l'installation des Australiens, entre les ENS, les natura 2000 et le PLU, il n'y plus moyen de cultiver 100 ha d'un coup ! Il faut laisser développer l'agriculture, la polyculture, les vaches laitières et la viticulture.

Le problème du foncier dépend de où on l'oriente...

Les parcelles communales doivent être exploitées par l'agriculteur local et non par les Australiens !

Habitant : il faudrait solliciter les propriétaires terriens intéressés pour vendre ou pour louer leurs terres

Cycliste : il faudrait recenser les parcelles en friches ainsi que celles attenantes

Agriculteur : j'ai été voir le conseiller départemental qui s'est engagé à faire un mini remembrement en respectant les limites de parcelles, les pierres vignottes sont à conserver en périphérie extérieure,

Touriste étranger : est-ce le rôle de la commune de proposer des terrains ?

Habitant : si la commune a les moyens elle peut imposer la culture bio, la commune doit mettre des conditions, elle peut proposer un bail environnemental (bail rural avec une clause environnementale), le côté positif est que c'est une activité économique qui créera des emplois

Agriculteur : il est hors de question que les viticulteurs australiens s'installent dans la partie agricole

Habitant : quelles seraient les quantités destinées à l'exportation ? Il faut privilégier la consommation locale

Chaque habitant pourrait parrainer un rang de vigne, cela créerait des liens entre les exploitants et les habitants

- Prise en compte des contraintes écologiques + urbanistiques, elles ne pourront pas leur permettre de faire une grande exploitation.
- Rechercher des exploitations en friche : inventaire puis contacter pour voir si volontaires
- Demande de respect du patrimoine (pierres vignottes).
- Suggérer à la commune d'acquérir des terrains puis les mettre à la disposition des exploitants avec un cahier des charges de production (bail rural environnemental).

Groupe 3 (F. Roumet) :

Le maire de Jouy-aux-Arches continue de jouer son rôle dans l'atelier et aiguille les réponses.

- Je prendrais le temps, les choses ne peuvent pas se faire en 5 minutes.
- Il faut que les productions se démarquent de ce qu'on peut trouver ailleurs et acheter dans les grandes surfaces.
- J'orienterais les productions vers le bio.
- J'essaierais de trouver un débouché local, un magasin bio du coin.
- Et en tous cas, une commercialisation directe.
- Cela ne vaut pas le coup de relancer la vigne à Jouy-aux-Arches, l'orientation ne s'y prête pas.
- Il faut garder des règles pour conserver des espaces patrimoniaux.
- On peut favoriser l'installation sur les parcelles qui sont vraiment libres ou appartenant à la commune. Il faut savoir commencer petit.
- Le bois qui pousse dans les parcelles en friche n'est pas une ressource. Et de toutes façons, les parcelles pour être exploitées sont trop petites.
- On ne peut pas échapper à un regroupement du foncier.
- On pourrait faire des cabanes comme à Ancy, mais pour rouvrir ces friches.

(intervention F. Roumet) Est-ce que le restaurant bio de la zone d'activités pourrait être un débouché

- Non, on a essayé mais cela ne marchera pas (*maire d'Ancy – Dornot*).
- Il vaudrait mieux en trouver un autre, mais pourquoi pas dans le fond.

(intervention F. Roumet) Est-ce que la commune peut proposer des débouchés ?

- Le maire répond : il n'y a qu'une école et avec la maison de retraite ce n'est pas évident.

Plan de paysage des vallées de Moselle et du Rupt de Mad

Maîtrise d'Ouvrage

Communauté de Communes du Val de Moselle (Coordonnateur du groupement de commande)
Place de la Gloriette
57 130 Ancy-sur-Moselle
Tél : 03.87.33.24.78
valdemoselle@ccvm.fr

Maîtrise d'Oeuvre

COOPANAME (OMNIBUS + F. Roumet) > paysagistes dplg, urbaniste, environnementaliste, agriculture, mandataire
Siège social :
3-7 rue Albert Marquet – 75020 Paris
Tél : 01.43.71.82.69 - Fax : 01.43.48.77.94
Courriel : vl@coopaname.coop
Responsable étude :
15 rue des Loges – 57 950 Montigny-les-Metz
Tél : 06.59.21.12.54 - Fax : 09.57.93.17.05
Courriel : contact@omnibus-paysage.fr

ATELIER A4, N. Vix Charpentier, architecte, co-traitant
8 rue du Chanoine Colin – 57 000 Metz
Tél : 03.87.76.02.32 – Fax : 03.87.74.82.31
Courriel : nvc@atelier-a4.fr

THIERRY WEILL PAYSAGE, paysagiste consultant, co-traitant
5, rue Haute Marne – 54 340 Pompey
Tél : 09.52.35.38.10 –
Courriel : tweill@weill-paysage.com

CONSERVATOIRE REGIONAL DES ESPACES NATURELS
DE LORRAINE

16 novembre 2016
Arnaville

Nom	Fonction
René CAILLOUX	Maire d'Arnaville
Jean-Jacques ROYER	Adjoint au maire d'Arnaville
Jessica BECKER	Chargée d'études pâturage
Anne DISS	Chargée de mission Moselle centre, conservatrice de la RNR Côte de Delme, CEN Lorraine
Andréa MATTIOLI	Agent de développement local, Communauté de Communes du Val de Moselle
François ROUMET	Paysagiste, Urbaniste, Environnementaliste,
Anne-Cécile JACQUOT	Paysagiste, Omnibus, mandataire de l'équipe d'études

Personnes excusées : V. Asselot, P. Hardy, Exploitant d'Arry

SUR LES PELOUSES D'ARNAVILLE DU RUDEMONT

> PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CONSERVATOIRE

Le conservatoire est une association, née en 1984, agréée par l'état et la Région.

Le conservatoire emploie 50 salariés.

Elle a 4 missions : protéger, gérer, connaître et valoriser le patrimoine remarquable.

- Pour conserver, il faut un intérêt écologique fort.

- Pour protéger, un plan de gestion est établi avec l'équipe scientifique qui définit des objectifs pour 6 ans et un suivi écologique.

Les lieux concernés sur le périmètre du plan de paysage : Arnaville (Rudemont), Waville (Les 2 sites d'En Garet et Croix Joyeuse), pelouses de Lorry-Mardigny, Novéant-sur-Moselle et Jaulny

Le conservatoire peut fournir la cartographie des sites.

La gestion technique des sites peut être la valorisation agricole ou la gestion en direct par un troupeau en régie (moutons + 3 ânes + chevaux, suivis par Jessica Becker).

- Pour gérer : la gestion technique peut être confiée au conservatoire, qui bénéficie d'un bail emphytéotique, comme par exemple à Arnaville.

A Lorry-Mardigny, le pâturage est pris en mains par un éleveur ; à Arnaville, ce sont les 50 moutons du troupeau de la régie qui viennent. Le conservatoire est donc maître de ses décisions et des actions sur ce dernier site. A Lorry, c'est un peu différent, l'éleveur prend des initiatives qui contredisent parfois l'objectif, même si au final, ses pratiques sont louables et compatibles avec la politique du conservatoire. Ainsi, on peut voir des repousses de blé sur les pelouses calcicoles, les plantules viennent de bottes de paille oubliées sur place.

Les pelouses d'Arnaville constituent un site majeur pour le conservatoire. Elles sont dans un bon état de

conservation ; le conservatoire a déterminé des zones d'actions prioritaires. L'état de ces pelouses est considéré comme satisfaisant même si le brachypode penné est en extension. Cette graminée pourrait être combattue par un pâturage plus intense, et surtout en début de saison quand les pousses sont plus tendres mais ce n'est pas la priorité. L'espèce indicatrice choisie est le petit agreste (papillon) qui n'aime pas le pâturage et qui finit son cycle en début d'été : donc, il n'y a pas de pâturage au printemps.

> ECHANGES

M. le maire remarque que les habitants ne se retrouvent pas dans la gestion pratiquée et dans le résultat : des hautes herbes sèches. Sa demande est de retrouver le paysage d'il y a 50 ans, où les habitants faisaient une transhumance par les pelouses avec les moutons, les poules, les oies et l'herbe était verte et rase.

Les animatrices du conservatoire répondent que l'objectif est fixé par les scientifiques et que cet objectif est expliqué au cours de sorties aux habitants.

SUR L'ESPACE NATUREL SENSIBLE LE LONG DE LA MOSELLE

L'objectif de la commune est de rouvrir ces terrains inondables, entre le canal et la Moselle. La commune a clôturé en face du monument, l'exploitant qui y installera des bêtes, chevaux ou vaches devra clôturer le long de l'eau.

Le conservatoire a proposé de pâturer avec des vaches. Au cours de la discussion, la possibilité d'amener des vaches de petit gabarit est évoquée. Cette possibilité est appuyée par la demande actuellement d'un jeune éleveur d'Aubrac qui recherche des terrains.

Plan de paysage des vallées de Moselle et du Rupt de Mad

Maîtrise d'Ouvrage

Communauté de Communes du Val de Moselle (Coordonnateur du groupement de commande)
Place de la Gloriette
57 130 Ancy-sur-Moselle
Tél : 03.87.33.24.78
valdemoselle@ccvm.fr

Maîtrise d'Oeuvre

COOPANAME (OMNIBUS + F. Roumet) > paysagistes dplg, urbaniste, environnementaliste, agriculture, mandataire
Siège social :
3-7 rue Albert Marquet – 75020 Paris
Tél : 01.43.71.82.69 - Fax : 01.43.48.77.94
Courriel : vl@coopaname.coop
Responsable étude :
15 rue des Loges – 57 950 Montigny-les-Metz
Tél : 06.59.21.12.54 - Fax : 09.57.93.17.05
Courriel : contact@omnibus-paysage.fr

ATELIER A4, N. Vix Charpentier, architecte, co-traitant
8 rue du Chanoine Colin – 57 000 Metz
Tél : 03.87.76.02.32 – Fax : 03.87.74.82.31
Courriel : nvc@atelier-a4.fr

THIERRY WEILL PAYSAGE, paysagiste consultant, co-traitant
5, rue Haute Marne – 54 340 Pompey
Tél : 09.52.35.38.10 –
Courriel : tweill@weill-paysage.com

RENCONTRE AVEC M. STAPUREVITCH, VITICULTEUR

25 novembre 2016 -
Ars-sur-Moselle

Nom	Fonction
Daniel STAPUREWICZ	Viticulteur
François ROUMET	Paysagiste, Urbaniste, Environnementaliste,
Anne-Cécile JACQUOT	Paysagiste, Omnibus, mandataire de l'équipe d'études

Installation en bio, il a commencé à planter en 1997-98 à Ancy ; son fils souhaite reprendre. Il est resté double actif (électromécanicien, maintenant à la retraite). Surface exploitée : 3 ha. Il possède de plus 2 ha non plantés. Il a un projet de construction d'un bâtiment agricole sur Ancy, le permis de construire est délivré, les travaux débiteront en février probablement. Selon lui, il faut 6 à 7 ha pour vivre, ou plutôt survivre. Le fait d'être en biologique ne fait pas baisser la contrainte de surface minimale, il y a davantage besoin de main d'œuvre à l'ha du fait d'un non - recours aux produits chimiques.

Au bout de 3 ans, la vigne commence à produire, pour atteindre une production quantitative normale au bout de 5 ans. La qualité vient plus tard.

La moyenne des surfaces de ses parcelles : 6 ares.

Il essaie de racheter progressivement des parcelles en particulier celles qui sont enclavées dans ses vignes ; Il les paie environ 15000 euros l'hectare auxquels il faut ajouter les 1000 euros de frais de notaire. Ses achats sont orientés vers les coteaux exposés au Sud.

A propos d'une éventuelle aide de la SAFER ; cette aide est payante, il essaie d'y avoir recours le moins possible et de négocier à l'amiable. La SAFER peut intervenir pour baisser les prix. Il doit lutter contre les prix trop hauts, les propriétaires espérant toujours les vendre comme terrains à construire même si c'est une illusion avec l'évolution des règles d'urbanisme.

Il ne fait pas d'échange avec les autres viticulteurs, ils ne sont pas en bio. Les viticulteurs restent à distance pour leurs achats de foncier.

Il existe en plus, des chemins au cadastre, qui sont inusités et qui bloquent le regroupement des parcelles.

Pour lui, il y a de la place pour produire et vivre de la vigne, notamment pour les jeunes, mais avec l'inconvénient du morcellement du foncier, désigné comme le principal frein.

L'AOC est situé sur Ancy et Ars, la carte avec le périmètre n'est pas encore publiée. L'enquête publique sera faite en décembre 2016. Gorze n'est pas dans le périmètre.

Ici, l'inconvénient de la route des vins : la vigne ne se voit pas, elle est dans la côte, pas en bord de route.

Il a voulu planter sur des parcelle le long de la route, mais le classement en AOC a été refusé du fait de la position trop basse dans le versant de ces parcelles. C'est regrettable, cela aurait pu favoriser le tourisme autour du vin. (parcelle non « au cœur du terroir »). L'INAO a fait « remonter » le terroir. Les noms des lieux-dits traduisent le caractère favorable à la vigne (Bonnes Vignes...).

Les sols : argilo calcaire sur éboulis, assez profonds avec une bonne rétention en eau. Le climat s'améliore, le vin fermente bien.

Plan de paysage des vallées de Moselle et du Rupt de Mad

Maîtrise d'Ouvrage

Communauté de Communes du Val de Moselle (Coordonnateur du groupement de commande)
Place de la Gloriette
57 130 Ancy-sur-Moselle
Tél : 03.87.33.24.78
valdemoselle@ccvm.fr

Maîtrise d'Oeuvre

COOPANAME (OMNIBUS + F. Roumet) > paysagistes dplg, urbaniste, environnementaliste, agriculture, mandataire
Siège social :
3-7 rue Albert Marquet – 75020 Paris
Tél : 01.43.71.82.69 - Fax : 01.43.48.77.94
Courriel : vl@coopaname.coop
Responsable étude :
15 rue des Loges – 57 950 Montigny-les-Metz
Tél : 06.59.21.12.54 - Fax : 09.57.93.17.05
Courriel : contact@omnibus-paysage.fr

ATELIER A4, N. Vix Charpentier, architecte, co-traitant
8 rue du Chanoine Colin – 57 000 Metz
Tél : 03.87.76.02.32 – Fax : 03.87.74.82.31
Courriel : nvc@atelier-a4.fr

THIERRY WEILL PAYSAGE, paysagiste consultant, co-traitant
5, rue Haute Marne – 54 340 Pompey
Tél : 09.52.35.38.10 –
Courriel : tweill@weill-paysage.com

RENCONTRE AVEC M. FRACHE, ONF

25 novembre 2016 -
Ancy-sur-Moselle, Gorze

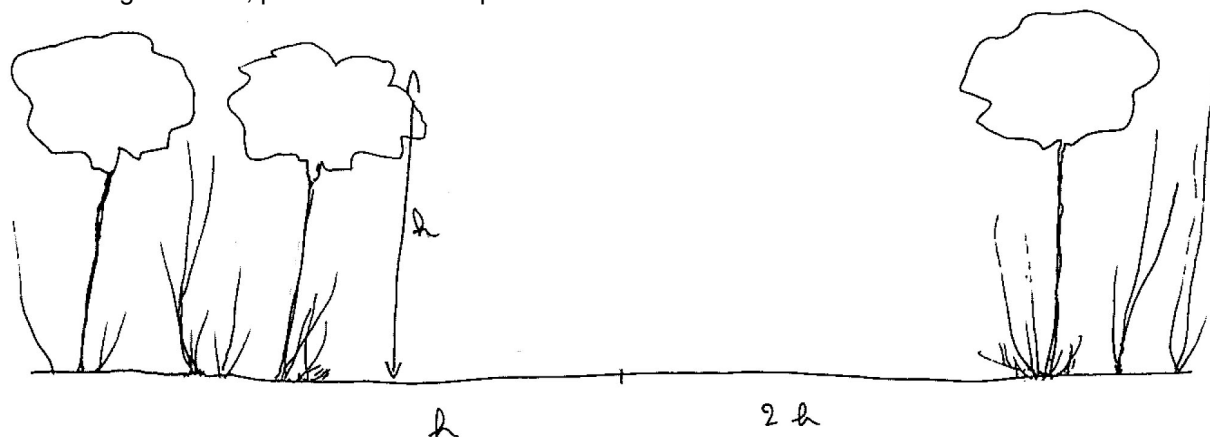
Nom	Fonction
Christian FRACHE	Agent ONF
Jeanne ROCHE	Paysagiste, Omnibus
François ROUMET	Paysagiste, Urbaniste, Environnementaliste,
Anne-Cécile JACQUOT	Paysagiste, Omnibus, mandataire de l'équipe d'études

Les forêts sont très imbriquées dans les territoires ; Novéant-sur-Moselle, est ainsi une commune forestière importante et possède des forêts sur son ban mais aussi à Corny-sur-Moselle, Ancy-Dornot, Arry, soit au total 450 ha.

L'ONF gère les forêts domaniales, les forêts militaires (qui connaissent parfois une certaine pollution), les forêts communales mais l'ONF peut aussi intervenir dans les domaines privés.

Les plantations de pin noir, comme à la croix Saint Clément sont un héritage ; le pin était utilisé comme bois de mine, il y avait après guerre la volonté de créer une filière. Ces plantations ont été subventionnées par le Fonds Forestier National (FFN). Ces pinèdes posent la question de la régénération, le pin ne rejetant pas de souche.

Le plus souvent, c'est donc une coupe rase qui est mise en œuvre. Cette pratique est souvent mal comprise par les usagers et pose par la suite la question de la replantation (coûteuse). L'ONF essaie ici une autre technique : régénération par bande, avec des bonheurs divers. Les bandes restant en place protègent les bandes en régénération, puis elles sont coupées à leur tour.



Donc en amont, on a des groupements monospécifiques (hêtres, chênes...) et maintenant, l'ONF essaie de plus en plus de faire des mélanges qui résisteront le mieux aux maladies et qui auront le plus de chances d'être intéressants pour les marchés à venir grâce à cette polyvalence. Ces groupements ne sont pas

rigoureusement du même âge, il peut y avoir une différence d'âge de 15 ans. Pourtant, l'ONF parlera d'objectif d'une futaie régulière, l'écart d'âge est trop réduit pour parler d'irrégularité.

En Moselle, l'ONF marque et trie les bois pour constituer des lots homogènes. Par contre, l'ONF ne démarche pas les constructeurs, sa connaissance des besoins du marché est réduite.

Ici, en Moselle, la filière des feuillus précieux (érables sycomore et champêtre, merisier, alisier, cormier, noyer en lisière), existe. Cela vaut la peine de valoriser un individu ; exemple, un érable champêtre vaut plus qu'un hêtre à diamètre égal. Cette piste est intéressante pour les friches où ce raisonnement est reconductible : on peut privilégier la pièce. La filière bois existe au moins en partie : scierie de chêne à Bayonville, bois plaquette à Dornot... Dans les parcelles de régénération comme à Gorze, les essences précieuses sont systématiquement favorisées. On travaille dans les friches en balivage (repérage des pousses spontanées, forêt à moindre coût).

L'alisier torminal n'était pas du tout recherché il y a 20 ans, aujourd'hui c'est différent.

Il faut par contre comprendre qu'on ne peut pas valoriser le bois uniquement localement, la proximité avec le Luxembourg et l'Allemagne compte beaucoup.

A la place du pin, on peut planter le mélèze qui s'adapte bien ici.

Le hêtre en groupement monospécifique pose également, un problème. Il se commercialise mal et s'il est exploité trop tard (cette notion de « tard » varie selon les lieux d'où l'importance d'une bonne connaissance locale), il développe une tache brune à son cœur qui le déprécie. Son avenir est compromis ou éventuellement en mélange avec du chêne sessile, notamment à cause du réchauffement climatique.

La pratique de l'affouage contribue à déprécier le bois, mais fait partie du rôle « social » de l'ONF: la commune donne ou vend peu cher son bois à ses habitants pour leur autoconsommation mais une industrie, comme la plaquette qui est en concurrence avec les autres filières (bois pour la pâte à papier et bois de construction) auraient payé plus cher. Dans la pratique, l'ONF marque les coupes pour l'affouage et en particulier met en réserve les arbres de plus de 40 cm de diamètre qui doivent être abattus par des professionnels pour des questions de sécurité.

La ressource en bois des communes devrait leur permettre d'investir dans les dessertes ou la replantation. Mais ce n'est pas toujours le cas. L'affouage ou la volonté de valoriser à très court terme donc avec un faible profit ne permet pas de profit suffisant. Aujourd'hui, la qualité, le bois d'œuvre paye bien plus que le bois de chauffage, mais beaucoup de communes refusent de l'admettre.

Si on ne fait rien dans la forêt, elle ne produit finalement que du bois de chauffage. La réflexion à court terme ne permet pas une gestion cohérente du bois. Les communes optent pour des recettes petites mais régulières. Les investissements sont faibles, des chemins d'exploitations manquants.

Pour avoir une idée de l'ordre de grandeur des bénéfices et coûts :

1m3 en stère : 5€ HT env. / 1m3 vente sur pied : 10 à 25€HT / 1m3 Vente d'exploitation : 50 à 100€HT

La forêt a plusieurs rôles : production, récréation et chasse. Le technicien ONF occupe ces 3 rôles. Il peut aussi donner son avis sur des exploitations qui ne sont pas strictement son domaine : le long de la Moselle ou du canal.

Il y a parfois des conflits avec les usagers, qui distinguent mal la différence entre les chemins de randonnée et les chemins d'exploitation.

M. Frache regrette le manque de volonté de certaines communes et les choix faits pour des projets d'ampleur au dépens d'un accompagnement efficace au quotidien.

Plan de paysage des vallées de Moselle et du Rupt de Mad

Maîtrise d'Ouvrage

Communauté de Communes du Val de Moselle (Coordonnateur du groupement de commande)
Place de la Gloriette
57 130 Ancy-sur-Moselle
Tél : 03.87.33.24.78
valdemoselle@ccvm.fr

Maîtrise d'Oeuvre

COOPANAME (OMNIBUS + F. Roumet) > paysagistes dplg, urbaniste, environnementaliste, agriculture, mandataire
Siège social :
3-7 rue Albert Marquet – 75020 Paris
Tél : 01.43.71.82.69 - Fax : 01.43.48.77.94
Courriel : vl@coopaname.coop
Responsable étude :
15 rue des Loges – 57 950 Montigny-les-Metz
Tél : 06.59.21.12.54 - Fax : 09.57.93.17.05
Courriel : contact@omnibus-paysage.fr

ATELIER A4, N. Vix Charpentier, architecte, co-traitant
8 rue du Chanoine Colin – 57 000 Metz
Tél : 03.87.76.02.32 – Fax : 03.87.74.82.31
Courriel : nvc@atelier-a4.fr

THIERRY WEILL PAYSAGE, paysagiste consultant, co-traitant
5, rue Haute Marne – 54 340 Pompey
Tél : 09.52.35.38.10 –
Courriel : tweill@weill-paysage.com

RENCONTRE AVEC INSTANCES AGRICOLES

25 novembre 2016 – Ancy-sur-Moselle - CCVM

Nom	Fonction
Patricia HELIZE	CGA Lorraine
Soizic BERTHO	CD57
Romuald VALLON	SAFER Lorraine
Yves BOZEC	Chambre d'agriculture 57
Cécile CALIN	CD 54
Florian RISPAL	CD 54
Anne-Lise LOUYOT	CDA 54
Jeremy SOULIE	CRA, ODG AOC Moselle
Gérard MEYER	INAO
Anne PHILIPCZYK	Chargée de mission « Paysages et aménagements », Parc Naturel régional Lorraine
Andréa MATTIOLI	Agent de développement local, Communauté de Communes du Val de Moselle
Jeanne ROCHE	Paysagiste, Omnibus
François ROUMET	Paysagiste, Urbaniste, Environnementaliste,
Anne-Cécile JACQUOT	Paysagiste, Omnibus, mandataire de l'équipe d'études

Excusée : SAFER 54

Les remarques et questions du bureau d'étude sont indiquées en italiques dans le texte. Les réponses, les interventions ne sont pas strictement chronologiques, elles ont été regroupées par thème.

Buts de la rencontre : présenter le plan de paysage et faire le lien avec les problématiques agricoles, notamment sur les questions foncières. Le but initial du plan de paysage, mentionné dans le cahier des charges du marché est la reconquête des coteaux. Au fur et à mesure du diagnostic, des ateliers participatifs, l'enfrichement des coteaux est une donnée mais n'a pas la même gravité / valeur pour les habitants, associations ou même les élus. Certains en font une priorité, d'autres le considèrent comme une simple évolution ayant pour conséquence une augmentation de la biodiversité ; néanmoins, ces coteaux constituent des lieux particuliers à proximité des villages, très visibles. Toutes les personnes rencontrées reconnaissent qu'il existe une problématique foncière : les parcelles sont très étroites, très nombreuses, perdent en grande partie leur ouverture lors du passage en friche.

Par ailleurs, d'autres rencontres avec des professionnels (viticultrice, forestier, gestionnaires d'espaces naturels) ont apporté d'autres éclairages sur les possibilités de production ou de gestion des espaces couverts par le plan de paysage. Une autre réunion avec des maraîchers, installés récemment suivra pour comprendre les problématiques de production et d'installation sur ces terrains.

SAFER

La SAFER a pour buts de faciliter les activités professionnelles agricoles en premier lieu, puis en 2° rang,

la préoccupation de regrouper des activités liés aux loisirs ou à la protection environnementale à partir d'achat et vente du foncier. Ses missions sont donc tournées vers l'agriculture mais pas seulement pour la conforter ou pour de nouvelles installations. Un constat : les installations sont de plus en plus nombreuses.

Les apports de la SAFER portent sur l'achat du foncier, qu'elle rétrocède ou sur le partage du foncier, notamment à travers des associations comme Terre de Liens.

Constat du morcellement du foncier sur les coteaux. La SAFER intervient si un agriculteur déclenche une alerte. La veille foncière n'est pas automatique, elle ne se fait que sur demande d'une collectivité territoriale, par la réalisation d'études de mobilité du foncier (exemple à Vaux et Ancy, il y a plus de 10 ans). Elle peut être déclenchée comme sur le PAEN (Protection des espaces Agricoles et Naturels) de Scy-Chazelles. Ici, en Moselle, il y a une bonne vigilance des agriculteurs sur cette question foncière. L'intervention de la SAFER sera alors à l'amiable : elle déclenche un appel à candidatures pour l'installation.

Commercialement, la Lorraine est déficitaire en viticulture et maraîchage.

CHAMBRE D'AGRICULTURE

Pourquoi n'y a-t-il pas de nouvelles installations plus nombreuses dans la viticulture ?

La réponse tient dans l'organisation de la filière. Il n'y a pas de cave coopérative (le producteur doit avoir sa cave), pas de syndicat, pas de structure capable de négocier la production et le problème de l'accès au foncier se rajoute à cela.

Ici, il y a seulement 6 domaines qui vivent vraiment de la vigne et 20 exploitants (en comptant les doubles actifs) qui exploitent sur le terroir AOC. La surface minimale pour en vivre est de 5 ha ; 4 ha est un minimum. Cependant, cette surface dépend des circuits de commercialisation, par exemple si la vente des produits est en circuit court ou non. Pour embaucher, compte tenu des charges salariales, il faut au moins doubler sa surface, cela revient à dire que 8 ha sont nécessaires. Par contre, au-delà de 5 ha, une personne seule ne suffit pas.

La veille foncière revient cher et il faut beaucoup de parcelles pour totaliser 4 ha.

Une étude foncière avait été réalisée sur Ancy et Vaux, mais pour donner suite, il aurait fallu relancer tous les propriétaires.

CHAMBRE D'AGRICULTURE, L'EXEMPLE DE TOUL

L'opération a commencé en 2009-2010, à la demande des vignerons pour cette question d'accession au foncier. La zone AOC est bien définie : 600 ha dont 90 plantés à l'époque. Une étude de mobilité foncière et un diagnostic agricole sont réalisés et la chambre d'agriculture a regardé comment se répartissait ce foncier. Il en résulte que 350 ha sont enfrichés, représentant 1600 propriétaires et 4000 parcelles. La chambre a donc demandé à chaque propriétaire s'il était vendeur, loueur ou susceptible d'intégrer un GFA (groupement foncier agricole) pour constituer des îlots. Le programme a été financé par les fonds leader (Europe). La communauté de communes a pris en charge le préfinancement du foncier (acquisition) et se remboursera sur sa revente. Le conseil général a participé dans la mise en place d'un Dispositif d'Echange ou Cessions d'Immobiliers Ruraux (DECIR) en payant une partie des frais de notaire dans le but de favoriser le regroupement parcellaire.

Pour que ce type d'opération marche, il faut un relai local, une animation. Ce dispositif est tout à fait reconductible avec les villages du plan de paysage.

Ce dispositif est plus simple que le remembrement, procédure lourde. Le remembrement est déclenché par les communes et le département qui participe financièrement, veut que cette opération ait une visée économique en produisant un aménagement du territoire, au profit de l'environnement. Dans un remembrement, il y a toujours des travaux connexes (chemins, réseaux d'eau ...) qui seraient nécessaires en secteurs de coteau.

En Moselle, les derniers remembrements ont été déclenchés par des grandes opérations d'aménagement : ligne TGV.

Sur les coteaux de Toul, l'opération a déclenché une « grosse dynamique ».

Les communautés de communes ont pré-financé l'acquisition du foncier. Elle récupéreront la somme à la revente avec un GAP.

Les outils de remembrement ont des finalités systématiques. L'échange, le GFA peuvent répondre à d'autres problématiques. Dans l'aménagement foncier agricole forestier et environnemental (AFAFE, qui est un remembrement des propriétés) on ne peut faire la demande que pour l'agriculture mais pas vraiment pour s'installer et on ne touche que la propriété. Cet aménagement foncier n'est pas le bon outil s'il n'y a pas de demande agricole ou viticole. Dans un GFA, comment investir la population ?

A Toul, 2 viticulteurs se sont installés aujourd'hui.

Pour faire le parallèle avec le territoire du plan de paysage, la communauté de communes du Val de Moselle souligne que les viticulteurs de Moselle expriment un besoin de terrain pour s'agrandir et que des propriétaires cherchent à vendre.

AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Comment se passent les installations ?

Les installations sont souvent des reconductions familiales.

Dans le secteur, il existe une formation en lycée agricole pour la production en bio à Courcelles-Chaussy ; il y a donc une pépinière de gens sur place. Et à proximité de Metz, l'ancienne base aérienne de Frescaty doit devenir un espace test pour la production en lien avec la ville. Si pour la polyculture élevage, on a encore de nombreux baux oraux, en viticulture les baux sont écrits et d'autant que les nouveaux exploitants demandent la dotation jeunes agriculteurs (DJA), impliquant cette rationalisation.

Le maraîchage bio porte sur de toutes petites exploitations en circuit court, le bio a cette culture du circuit court. Il existe une filière structurée pour approvisionner la restauration collective et une plateforme dédiée au bio à la chambre d'agriculture.

Il y a une telle demande de produits biologiques que les exploitants sont assurés de l'écoulement de leur production.

ECHANGES SUR LE FONCIER

Comment associer les privés au partage du foncier ? La société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) est-elle une possibilité ?

Pour mélanger les propriétaires et les exploitants, l'association foncière, où seule la gestion est collective sont possibles, tout comme les SCIC, qui permettent d'associer des personnes publiques (école ou collectivité à des personnes de droit privé). Les associations sont rares, leur constitution est lourde. Pour constituer un GFA, il faut un fermier.

En Moselle, les projets de diversification sont marginaux mais il y en a, sans que les statistiques ne laissent apparaître. Des personnes de plus de 50 ans, des installations sous les seuils, les doubles actifs sont une réalité.

L'urbanisme peut être un frein à l'installation. Le PLU et surtout son règlement peut ne pas autoriser la construction de bâtiments en zone agricole : or, les bâtiments à usage professionnel indispensables à l'activité sont nécessaires, mais les élus ne le comprennent pas forcément.

Les autorisations de défrichement posent un autre problème. Il n'y a plus de seuil comme auparavant. Si les bois ont moins de 30 ans, l'autorisation est donnée. Si les bois ont plus de 30 ans, il faut compenser par une nouvelle surface de bois, ce qui augmente le coût du projet.

L'AOC

Le périmètre va être mis à l'enquête publique mi-janvier. Le périmètre sera définitif avant la récolte 2017.

Constat de la SAFER : les prix du foncier n'augmentent pas depuis quelques années. Cependant, avec le passage en AOC, les prix vont être multipliés par 10, ce qui exacerbera les conflits entre usagers, loisirs et viticulture.

La Mirabelle bénéficie d'une Indication Géographique Protégée (IGP) étendue à toute la Lorraine.

L'AOC pour le vin est définie sur une zone bien plus restreinte, incluant la commune d'Ancy. De plus, en ce moment, il est question d'une AOC pour l'eau de vie de mirabelle et en parallèle, il y a un projet d'installation de distillerie à Ancy.

LES ATTENTES DU PLAN DE PAYSAGE

- Pour le Conseil départemental 54 : sur Arnaville, une AFAF (Aménagement foncier agricole et forestier) se met en place (bornage par le géomètre en cours) avec une dynamique viticole. Dans le Rupt de Mad, il y a un essai de mettre en place cet aménagement sur la forêt, mais cela n'a pas abouti ; il s'agissait d'un plan de développement de massif entre Arnaville et Jaulny. Les outils existent mais il faut régler les usages.

Qu'est-ce qu'on ne veut pas ?

- Pour la SAFER, qui sera réorganisée en grande région et qui ne connaît pas le plan de paysage, il faut voir l'appropriation avec les gens. La SAFER est intéressée par ce plan de paysage.

- Association d'agriculture biologique : la volonté est de faire différentes agricultures. Il faut que le plan de paysage aborde ces questions de diversité. Il sera nécessaire de cibler des secteurs et cela dépend des opportunités, des porteurs de projet et des communes plus ou moins porteuses aussi. Il faut commencer par des zones.

- Pour tous les organismes invités, il faut mettre à distance les agriculteurs professionnels par rapport aux habitations. Les conflits sont trop forts et l'incompréhension totale y compris avec les bio. La question est finalement de comment rendre le territoire attractif.

Plan de paysage des vallées de Moselle et du Rupt de Mad

Maîtrise d'Ouvrage

Communauté de Communes du Val de Moselle (Coordonnateur du groupement de commande)
Place de la Gloriette
57 130 Ancy-sur-Moselle
Tél : 03.87.33.24.78
valdemoselle@ccvm.fr

Maîtrise d'Oeuvre

COOPANAME (OMNIBUS + F. Roumet) > paysagistes dplg, urbaniste, environnementaliste, agriculture, mandataire
Siège social :
3-7 rue Albert Marquet – 75020 Paris
Tél : 01.43.71.82.69 - Fax : 01.43.48.77.94
Courriel : vl@coopaname.coop
Responsable étude :
15 rue des Loges – 57 950 Montigny-les-Metz
Tél : 06.59.21.12.54 - Fax : 09.57.93.17.05
Courriel : contact@omnibus-paysage.fr

ATELIER A4, N. Vix Charpentier, architecte, co-traitant
8 rue du Chanoine Colin – 57 000 Metz
Tél : 03.87.76.02.32 – Fax : 03.87.74.82.31
Courriel : nvc@atelier-a4.fr

THIERRY WEILL PAYSAGE, paysagiste consultant, co-traitant
5, rue Haute Marne – 54 340 Pompey
Tél : 09.52.35.38.10 –
Courriel : tweill@weill-paysage.com

RENCONTRE AVEC LES MARAÎCHERS BIO

12 décembre 2016

Nom	Fonction
Vincent OLRV	Maraîcher
André MALMANCHE	Maraîcher
François ROUMET	Paysagiste, Urbaniste, Environnementaliste,
Anne-Cécile JACQUOT	Paysagiste, Omnibus, mandataire de l'équipe d'études

Rencontre dans le jardin de Vincent, jardin du presbytère de Gorze.

Les parcours et les méthodes d'André Malmanche et de Vincent Olry diffèrent.

Vincent Olry, originaire de Metz, a une formation générale au lycée agricole de Courcelles, en bio, André Malmanche, originaire de Paris, a fait une formation pour adultes dans ce même lycée après une longue expérience professionnelle comme technicien dans l'industrie.

V. Olry ne veut aucune mécanisation de son travail. Il a fauché son terrain à la main en en prenant possession l'an passé (il n'était occupé que par une friche herbacée, fauchée une fois par an). Il utilise la grelinette, cherche à ce que son sol soit toujours couvert et pratique le semis sous couvert. Il ne pratique pas la taille en hiver sur ses arbres fruitiers (selon lui, ils ne peuvent cicatriser à une époque de l'année où la sève ne circule pas).

A. Malmanche a des méthodes plus interventionnistes, il possède un tracteur et dit avoir défriché à la pelle mécanique ses parcelles.

Pourquoi la commune vous a-t-elle accueilli ?

A. M. : c'est un déclic de conscience, avant j'étais installé à Ars et il ne se passait rien ; de plus, toutes mes parcelles étaient éparpillées. La commune ne m'a pas aidé. Il y a 2 élections, c'est G. Soulier qui est devenu maire d'Ancy, l'ambiance a changé. Je me suis installé à Ancy. Maintenant, j'exploite 1,5 ha dans la vallée de la Moselle sur les Quarrés.

V. O. : J'exploite 700 à 800 m² ici, j'ai une autre parcelle de 1 ha en jachère à côté de l'église orthodoxe et une parcelle de 1 ha de verger enfriché.

Les 2 : pour être inscrit à la MSA, il faut au moins 1,5 ha. Cela permet de gagner le SMIC pour 70 heures hebdomadaires. Mais certains arrivent à vivre avec entre 0,5 et 0,8 ha. Mais attention, on ne gagne le plus souvent que 600 euros par mois.

A.M. : Pour défricher, il faudrait que la commune nous autorise à brûler mais il y a un arrêté préfectoral l'interdisant. Ancy est compréhensif sur le brûlage.

V. O. : Je souhaite utiliser l'ancien verger comme « forêt comestible » mais il va falloir entrer dans le terrain et pour l'instant, les aubépines me l'interdisent. Je vais bien être obligé de me mécaniser. Mais je ne retournerai pas le sol.

Une bonne solution serait que les collectivités mettent à disposition un gros broyeur. L'avoir en CUMA

ne serait pas intéressant, on ne l'utiliserait qu'une fois.

Travaillez-vous avec les forestiers ?

A. M. : Il n'y a pas d'entraide avec les forestiers. Quand en plus, on voit comment ils travaillent ... ce n'est vraiment pas la même chose.

L'entraide existe avec François le maraîcher qui travaille sur un territoire voisin et avec Valérie (Arnaville) pour la planteuse à pommes de terre. On s'organise pour des commandes groupées ou du prêt de matériel.

A. M. : Je travaille avec l'agriculteur en bas d'Arry, avec qui j'échange du fumier de bovins mais je dois le composter 3 ans, pour l'instant je n'ai pas eu de problème avec ses vermifuges et antibiotiques.

Comment êtes-vous organisés pour l'eau ?

A. M. : Il faut bien compter 3 ans pour défricher un hectare avec de l'aide.

Je n'ai pas l'eau de la ville je me suis creusé un puits.

V.O. : J'ai juste une récupération d'eau de pluie sous le toit, cela suffit, mon but est que le jardin se passe de l'arrosage.

Comment vendez-vous vos productions ?

A. M. : Je vends sur les marchés d'avril à décembre. Je fais quelques confitures mais c'est marginal. Je n'ai pas de chambre froide.

V.O. : Je n'ai pas encore vendu mais je souhaite le faire uniquement sous forme d'AMAP, cela ne demande pas de stockage, et ne génère pas de perte ; de toutes façons je ne peux rien entreposer, je n'ai pas accès à la maison qui est le long de mon terrain. Apparemment, la commune ne sait plus quelle association y était ou en tous cas n'a pas de retour des occupants. Je n'ai qu'un tout petit local pour les outils. Faire les marchés demande à prévoir ce qu'on va faire des invendus et il faut du matériel pour vendre. Je voudrais que cela soit au plus près du jardin pour limiter mes déplacements et ceux des clients.

Nous n'avons encore aucun débouché avec les écoles, ou maison de retraite, De toutes façons, nous n'arriverions pas à fournir. Nos 2 maires nous soutiennent.

Y a-t il de a place pour d'autres installations ?

Oui, sans problème il y a de la place pour d'autres gens. Il y a déjà L'ESAT de Vaux, notre collègue Valérie à Arnaville et un autre mais qui n'est pas dans le périmètre du plan de paysage (mais qui a des liens étroits de travail et d'échange de matériel avec A. M.).



Équipe d'étude

omnibus

paysagistes dplg (Coopaname), mandataire
33 rue Jean Jaurès - 93130 Noisy-le-Sec
Tél : 06.59.21.12.54 - Fax : 09.57.93.17.05
Courriel : contact@omnibus-paysage.fr

RoumetGuifet

URBANISTES • PAYSAGISTES

paysagiste, urbaniste et environnementaliste, co-traitant
40 rue des Rouliers – 28 000 Chartres
Tél : 02.37.35.00.00 – Fax : 02.37.35.81.37
Courriel : roumet.guifet@wanadoo.fr



architecte, co-traitant
8 rue du Chanoine Colin – 57 000 Metz
Tél : 03.87.76.02.32 – Fax : 03.87.74.82.31
Courriel : nvc@atelier-a4.fr



paysagiste consultant, co-traitant
5, rue Haute Marne – 54 340 Pompey
Tél : 09.52.35.38.10 –
Courriel : tweill@weill-paysage.com